

RAPPORT ANNUEL 2019



Table des matières

3

Qui nous sommes

4

Faits saillants 2019

5

La diversification
stratégique au cœur
de notre plan

6

Des fondations
financières solides

7

Cibles de performance
et de croissance à moyen
terme – 2022

8

Message du président
du conseil d'administration

10

Message du président
et chef de la direction

14

Conseil d'administration

15

Équipe exécutive

16

Vers l'atteinte de nos
objectifs stratégiques

18

Responsabilité sociale

20

Chemin de la
transformation

21

Rapport de gestion

83

États financiers consolidés

166

Rétrospective cinq ans

168

Faits saillants trimestriels

169

Régie d'entreprise

172

Filiales consolidées

173

Glossaire des
termes financiers

175

Renseignements
aux actionnaires

C'est au quotidien que les membres de notre équipe aident nos clients à améliorer leur santé financière.





mission

**Nous aidons
nos clients à
améliorer leur
santé financière**

valeurs

**Proximité
Simplicité
Honnêteté**

Qui nous sommes

Banque Laurentienne Groupe Financier¹ est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada (fondée en 1846) et ses entités sont collectivement désignées Banque Laurentienne Groupe Financier.

Le Groupe emploie plus de 3 200 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils à ses clients particuliers, entreprises et institutionnels. Le Groupe, grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, est un important joueur dans de nombreux segments de marché.

Nos clients

Particuliers

Les clients particuliers qui ont à cœur leur santé financière bénéficient de notre approche en trois volets qui s'appuie sur les conseils et le savoir-faire de professionnels de la finance ainsi que sur une offre de produits et services simples et accessibles, par le biais :

- Des Cliniques financières
- Des conseillers et courtiers
- De l'offre numérique directe aux clients

Entreprises

Les entrepreneurs et les dirigeants d'entreprises – au Canada et aux États-Unis – profitent de l'expertise que nos directeurs de compte ont développée dans leur secteur ainsi que des solutions sur mesure pour leurs besoins en services bancaires et de financement :

- Services bancaires commerciaux
- Financement d'équipement et d'inventaire par le biais de nos filiales LBC Capital et Northpoint Commercial Finance
- Financement immobilier

Institutionnels

Nos clients institutionnels ont accès à un éventail de services adaptés à leurs besoins dans les marchés des capitaux, aux services de courtiers ainsi qu'à des services de fiduciaires et administratifs.

¹ Désigné sous « Banque Laurentienne Groupe Financier », « BLCGF », le « Groupe » ou la « Banque ».

Faits saillants 2019

44,4 \$

Total des actifs
(milliards \$)

25,7 \$

Dépôts
(milliards \$)

968,5 \$

Revenu
(millions \$)

33,7 \$

Prêts et acceptations
(milliards \$)

7,0 %

Rendement des capitaux propres

7,9 %

Rendement des capitaux propres ajusté¹

172,7 \$

Résultat net
(millions \$)

193,2 \$

Résultat net ajusté¹
(millions \$)

3,77 \$

Résultat dilué par action

4,26 \$

Résultat dilué par action ajusté¹

75,0 %

Ratio d'efficacité

72,3 %

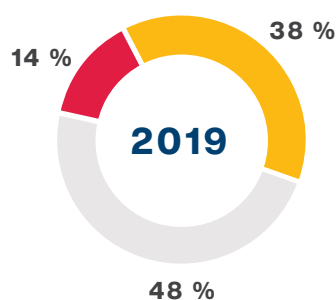
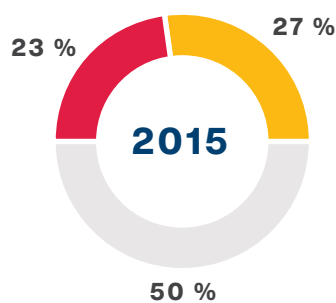
Ratio d'efficacité ajusté¹

¹ Voir la section des Mesures non conformes aux PCGR et les indicateurs clés de performance dans le Rapport de gestion.

La diversification stratégique au cœur de notre plan

Évolution de la composition du portefeuille de prêts

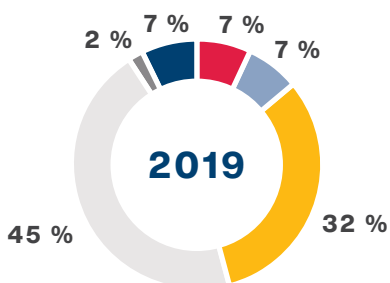
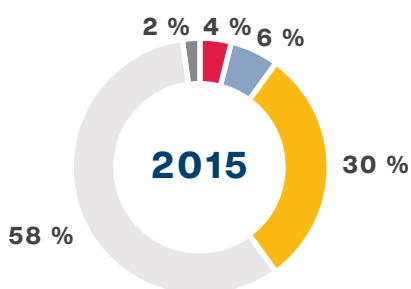
Une plus grande proportion de prêts à la clientèle commerciale à rendement plus élevé dans la composition du portefeuille du Groupe



- Prêts commerciaux (incluant les acceptations)
- Prêts hypothécaires résidentiels
- Prêts personnels

Étendre notre empreinte géographique

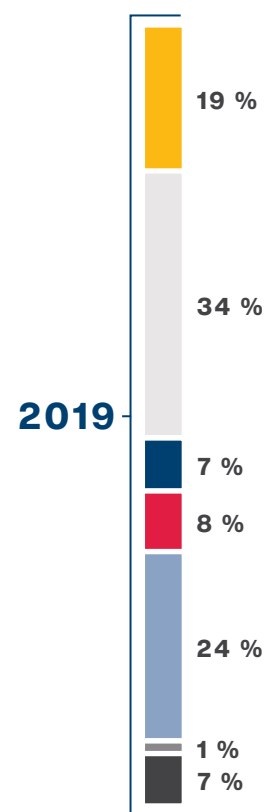
Croissance des prêts générée partout au Canada et depuis 2017 aux États-Unis



- Colombie-Britannique
- Alberta et les Prairies
- Ontario
- Québec
- Provinces de l'Atlantique
- États-Unis

Sources de financement multiples

Des sources de financement bien diversifiées pour soutenir notre croissance



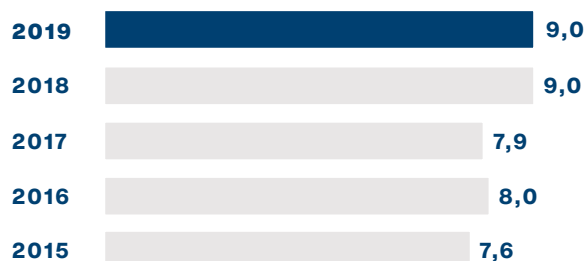
- Dépôts - Particuliers - Cliniques financières
- Dépôts - Particuliers - Conseillers et courtiers
- Dépôts - Entreprises
- Dépôts - Institutionnels
- Dette liée aux activités de titrisation
- Dette subordonnée
- Capitaux propres

Des fondations financières solides

Nous sommes bien positionnés pour saisir les occasions d'affaires dans un marché en pleine évolution

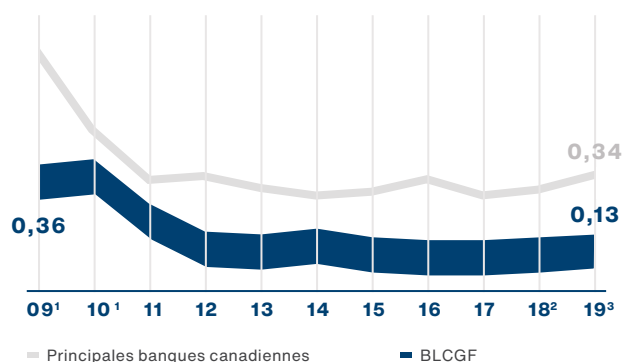
Saine gestion du capital

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en %)



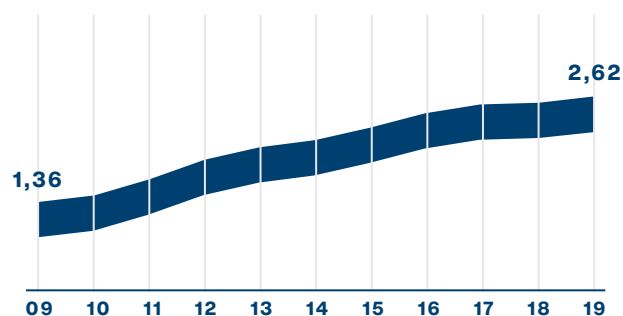
Historique en matière de qualité du crédit

Provisions pour pertes sur créances (en %)



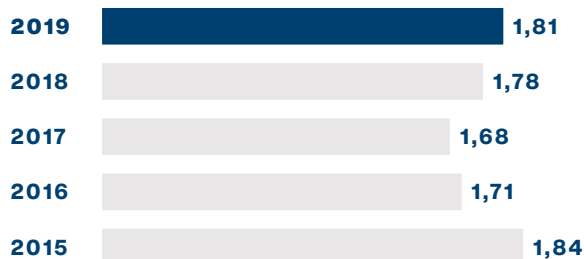
Croissance continue du dividende

Dividendes déclarés par action ordinaire (en \$)



Marge nette d'intérêt

MNI (en %)



1 Les chiffres comparatifs antérieurs à 2011 sont conformes aux PCGR du Canada antérieurs.

2 Au T1 2018, les six principales banques canadiennes ont adopté IFRS 9. BLC a adopté IFRS 9 le 1^{er} novembre 2018; le ratio de BLC est donc basé sur IAS 39 pour l'exercice 2018.

3 Basé sur la moyenne de l'industrie bancaire canadienne pour les neuf mois clos le 31 juillet 2019 – Rapports trimestriels des entreprises.

Cibles de performance et de croissance à moyen terme – 2022

Performance^{1, 2}

Rendement des capitaux propres ajusté

Réduire l'écart à
250 pb³

Ratio d'efficacité ajusté

<63 %

Résultat dilué par action ajusté

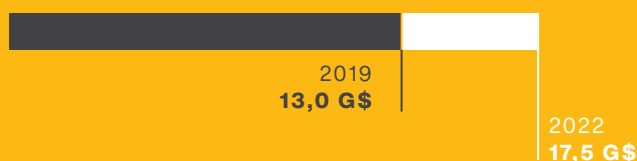
Croissance de
5 % à **10** %
annuellement

Levier d'exploitation ajusté

+ (Positif)

Croissance^{1, 4}

Prêts à la clientèle commerciale



Prêts personnels⁵



Dépôts des clients⁶



1 La direction a mis à jour ses objectifs à moyen terme. Voir la section Perspectives du Rapport de gestion.

2 Les objectifs financiers 2022 sont fondés sur des mesures non conformes aux PCGR qui excluent les éléments d'ajustement liés aux plans de restructuration et aux regroupements d'entreprises. Voir la section des Mesures non conformes aux PCGR et les indicateurs clés de performance dans le Rapport de gestion.

3 En comparaison des principales banques canadiennes: la Banque ayant recours à l'approche fondée sur les notations internes avancée pour évaluer le risque de crédit et à l'approche standard pour évaluer le risque opérationnel.

4 Ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts.

5 Incluant les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels.

6 Incluant les dépôts provenant des Cliniques financières, par le biais des conseillers et courtiers, de l'offre numérique directe aux clients et des clients commerciaux.

Message du président du conseil d'administration

Une première année productive

C'est avec une grande fierté qu'il y a près d'un an, j'accédais à la présidence du conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada. L'année a été stimulante et productive, tant au conseil d'administration qu'au sein de Banque Laurentienne Groupe Financier. Je suis heureux aujourd'hui de présenter les progrès que nous avons réalisés en ce qui concerne les priorités que le Conseil a établies pour 2019.

Le Conseil a continué de travailler avec les membres de la haute direction pour assurer l'avancement du plan stratégique. Nous avons participé à des sessions de planification et à des revues d'affaires détaillées avec les leaders de différents secteurs au cours de la dernière année. La qualité des discussions pendant les séances de travail, ainsi qu'au sein des divers comités du conseil d'administration, a permis aux administrateurs de remplir leur rôle stratégique. Cela a également permis de discuter en profondeur de certaines opportunités clés de même que des défis qui se présentent à nous. En tout temps, nos efforts ont porté sur la création d'une organisation pertinente, qui prend en compte les besoins et les désirs de toutes les parties prenantes ce qui, ultimement, crée de la valeur à long terme pour nos actionnaires.

Transformer notre institution financière en s'appuyant notamment sur des services-conseils et des offres numériques est une stratégie judicieuse : une voie à suivre pour la prochaine décennie et cela progresse bien. La confiance que le conseil d'administration porte envers la stratégie globale du Groupe et le leadership de l'équipe de la haute direction a été renforcée par les progrès significatifs réalisés au cours de l'année. Mes collègues administrateurs et moi-même croyons que les étapes fondatrices franchies en quatre ans rapprocheront le Groupe de son objectif d'améliorer la croissance et la performance durable à long terme pour les actionnaires.

Gouvernance et renouvellement du Conseil

Le Conseil reconnaît la nécessité d'une saine gouvernance corporative et que son rôle au sein de l'entreprise doit être exercé de façon efficace, éthique et transparente. En tant que président du conseil d'administration, je crois fermement que pour être efficiente et pertinente, la gouvernance doit être dynamique. La priorité du Conseil est d'adapter ses pratiques de gouvernance pour répondre aux exigences légales et réglementaires en constante évolution. Il doit aussi anticiper et répondre aux attentes et aux intérêts de toutes les parties prenantes.

Par conséquent, la diversité et le renouvellement du conseil d'administration font l'objet d'une attention continue. Au cours de la dernière année, nous avons pris des mesures actives pour nous assurer que notre conseil d'administration soit composé de membres possédant des expertises complémentaires, recherchant le juste équilibre entre les nouvelles idées et l'expérience, afin de répondre aux besoins actuels et futurs de l'entreprise.

Je suis heureux d'accueillir Mme Andrea Bolger et M. David Mowat qui ont rejoint le conseil d'administration en août dernier. Mme Bolger possède une vaste expertise en direction stratégique et en gestion des risques acquise dans la plus grande institution financière au Canada. M. Mowat a dirigé la plus grande institution financière de l'Alberta, où il a supervisé le remplacement de son système bancaire de base et de son infrastructure informatique.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour rendre hommage aux quatre administrateurs qui ont quitté le Conseil l'an dernier. Il s'agit d'Isabelle Courville, qui a été présidente du conseil d'administration pendant 6 ans, et des administrateurs Gordon Campbell, Michel Labonté et Jonathan I. Wener. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur précieuse

contribution au développement et à la croissance de notre organisation.

Comme nous sommes maintenant à mi-chemin dans le déploiement de notre plan stratégique, le Conseil a également revu et mis à jour la composition de ses comités. De plus, il a entrepris l'examen de ses mandats afin d'en assurer l'efficacité.

L'avenir commence aujourd'hui

Tout au long de l'année, les administrateurs ont continué de participer à des formations portant sur les activités principales du Groupe et sur les dernières tendances en matière de services financiers. Nous avons eu l'occasion d'améliorer nos connaissances sur les récents développements en matière de gestion des risques d'entreprise, d'information financière relative aux changements climatiques, des services bancaires ouverts et d'intelligence artificielle reliée à notre industrie.

Je voudrais également aborder deux domaines clés d'intérêt pour le conseil d'administration, à savoir la cybersécurité de même que l'engagement et la réponse du Groupe en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La cybersécurité demeure une priorité stratégique. Banque Laurentienne Groupe Financier a élaboré des politiques disciplinées et rigoureuses fondées sur des pratiques sophistiquées de sécurité des données que le Conseil juge pertinentes. L'économie numérique étant en pleine croissance, les administrateurs ont suivi cette année une formation complète sur le sujet qui a intégré les concepts de prévention de la fraude, de blanchiment d'argent et de cybersécurité dans une perspective de lutte aux crimes financiers.

En ce qui concerne les ESG, le Conseil soutient l'initiative du Groupe visant à faire progresser son encadrement en la matière. Il a fait appel à une expertise externe afin d'améliorer sa divulgation et d'établir une

feuille de route menant à l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Nous poursuivons ces initiatives importantes en fonction de la taille et des ressources de notre organisation.

À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire

Au nom de mes collègues administrateurs, je tiens à remercier François Desjardins, notre président et chef de la direction, ainsi que son équipe de direction, pour leur vision et leur capacité à diriger avec succès le Groupe au cours du plus grand changement de son histoire.

Cette équipe a pris la responsabilité de faire passer l'organisation à un niveau supérieur en s'attaquant aux éléments fondamentaux et stratégiques qui, s'ils étaient ignorés, empêchaient ou auraient pu empêcher BLCGF d'atteindre son plein potentiel. Cette détermination inébranlable et ce courage de la direction doivent être salués.

Je m'en voudrais de ne pas reconnaître le travail acharné de mes collègues administrateurs dont les précieux conseils sont essentiels à notre succès.

Je tiens également à exprimer notre gratitude à nos actionnaires et à nos clients. Leur loyauté et leur confiance sont essentielles à l'accomplissement de notre mission. Enfin, un grand merci à tous les membres de l'équipe pour leur engagement continu et leur professionnalisme.



Michael Mueller

Président du conseil d'administration



M. Michael Mueller est président du conseil d'administration depuis avril 2019, après avoir joint la Banque en tant que vice-président du conseil en décembre 2018. Il est un administrateur de sociétés possédant une expertise diversifiée, notamment dans les industries de la finance, pharmaceutique, des mines et de la santé.

Tout au long de sa carrière, M. Mueller a occupé plusieurs postes de direction dans une grande banque canadienne, où il a entre autres été responsable des activités de crédit et des services bancaires d'investissement internationaux. Il a de plus agi en tant que chef de la division américaine de cette même banque.

Très impliqué dans sa communauté, M. Mueller est vice-président du conseil d'administration de Emily's House à Toronto.

Message du président et chef de la direction

Le secteur bancaire évolue : nous le constatons tous les jours

Nous sommes en pleine 4^e révolution industrielle. Cela change nos vies personnelles et professionnelles profondément : la convergence du monde virtuel, de la conception numérique, de la gestion des opérations crée des percées sans précédent dans les habitudes de consommation et le secteur financier doit s'adapter. En effet, le monde bancaire évolue. Mais les comportements des clients évoluent encore plus rapidement. Le numérique fait maintenant partie de leur quotidien et ils sont plus que prêts pour les prochaines avancées technologiques.

Conscients de l'ampleur de la tâche, nous avons entamé, en 2015, une transformation qui permettrait à cette organisation d'évoluer encore plus rapidement au cours de la prochaine décennie et au-delà. Aujourd'hui, plus de la moitié du chemin a été parcouru. Nos réalisations à ce jour : remplacer nos systèmes qui ont plus de 60 ans ; établir un nouvel environnement de relations de travail ; rééquiper et requalifier les membres de l'équipe ; repenser et recentrer notre organisation. Nous nous préparons aussi à offrir des produits plus simples, à valeur ajoutée et pratiques. Nous nous préparons à offrir des produits et services qui n'existent pas encore. Nous nous préparons aujourd'hui pour le client de demain.

Cette démarche reposait sur deux convictions fondamentales : d'abord, que toutes les transactions deviendront numériques, et ensuite que la plupart des clients voudront interagir avec des êtres humains pour prendre des décisions cruciales concernant leur santé financière. C'est pourquoi nous avons choisi de miser sur les compétences des conseillers et

des directeurs de compte, sur la facilité de faire des affaires avec nous et sur les technologies destinées aux clients. Nous avons également eu le courage d'abandonner d'autres attributs moins désirés par la majorité.

2019 – Une année de victoires stratégiques

Système bancaire central

Au premier trimestre de 2019, nous sommes devenus la plus grande banque au Canada à avoir implanté les bases d'un nouveau système bancaire central – Temenos T24, ce qui nous a propulsés dans l'ère numérique. Cette réalisation nous a permis de migrer tous les produits de B2B Banque et la plupart de nos prêts à la clientèle commerciale vers la nouvelle plateforme. L'initiative est achevée à 75 % et nous préparons la migration de tous les comptes restants. C'est une véritable victoire, car nous sommes maintenant en mesure de développer notre future gamme de produits bancaires pour les clients particuliers.

Cliniques financières – 100 % Conseil

Les succursales traditionnelles, les voûtes, les bordereaux de dépôt, les cordons de velours et les files d'attente sont choses du passé. Nous exploitons maintenant plus de 80 Cliniques financières au Québec où les clients particuliers et les entreprises sont incités à demander conseil à des professionnels de la finance pour ainsi développer des relations à long terme. Nous avons de véritables discussions avec nos clients à propos de leurs objectifs et sur la manière dont nous pouvons les aider à les atteindre.

La santé financière est importante pour les clients particuliers. Un sondage que nous

avons commandé révèle que 98 % d'entre eux y accordent une grande importance, mais que seulement 45 % disposent d'un plan financier récent. De plus, moins d'une personne sur deux consulte activement un professionnel pour l'aider à prendre des décisions concernant ses finances personnelles. Nous savons qu'il s'agit là de quelque chose de significatif et que le potentiel est grand.

Offre numérique

Nous avons lancé une offre bancaire complètement numérique pour répondre aux besoins courants des clients particuliers canadiens. D'abord, par l'intermédiaire du réseau de conseillers et de courtiers de B2B Banque, puis directement aux clients sous la marque BLC Numérique. Tous ceux qui le désirent peuvent maintenant ouvrir de manière automatisée et immédiate des comptes chèques, d'épargne à intérêt élevé et des certificats de placement garanti à partir de leurs appareils mobiles.

Le numérique est incontournable pour plusieurs raisons : il donne aux clients accès à une expérience bancaire renouvelée et moderne axée sur le mobile, il permet une communication immédiate et efficace, il étend la portée de notre Groupe pour attirer et servir de nouveaux clients d'un océan à l'autre et enfin, il jette les bases pour davantage de produits, de services, de transactions et de croissance.

Environnement de relations de travail renouvelé

Au cours de la première moitié de l'année, les négociations avec les dirigeants syndicaux ont stagné et la direction a dû prendre des décisions difficiles pour pouvoir faire avancer le plan stratégique et améliorer l'environnement de relations de travail à long terme. Par conséquent, l'organisation a dû prioriser des ressources pour élaborer

un plan de continuité des opérations en prévision d'un éventuel conflit de travail.

La signature d'une nouvelle convention collective en avril 2019, de même que le changement de composition de l'unité de négociation, augmentent considérablement notre capacité à servir les clients et à mettre en œuvre des processus plus efficaces. Maintenant, l'unité de négociation couvre presque exclusivement les postes en contact direct avec la clientèle, et aucun autre poste ne peut être ajouté. De plus, l'entente met l'accent sur la performance individuelle plutôt que sur l'ancienneté et la sécurité d'emploi.

Croissance et résultats financiers : un investissement à court terme pour un bénéfice à long terme

Au cours de l'année, nous avons enregistré une bonne croissance des prêts à la clientèle commerciale, notamment dans le financement immobilier, d'équipement et d'inventaire. Par contre, au cours des négociations syndicales exigeantes, nous avons délibérément ralenti la croissance de tous les prêts personnels – y compris ceux de B2B Banque – afin d'accumuler davantage de liquidités en cas de potentiel conflit de travail. Au même moment, les revenus des Marchés des capitaux ont subi les impacts causés par l'instabilité du marché.

Malgré certains grands succès stratégiques et en dépit de la stabilité des actifs pondérés en fonction des risques, en 2019, notre actif total a diminué et les résultats financiers ont été affectés. Ces conséquences, bien que temporaires, en valaient la peine pour instaurer un changement positif durable dans la culture de l'organisation.



François Desjardins occupe le poste de président et chef de la direction de Banque Laurentienne Groupe Financier depuis le 1^{er} novembre 2015. Après avoir joint l'organisation en 1991, il en a rapidement gravi les échelons. Gestionnaire chevronné, il a été nommé au poste de président et chef de la direction de B2B Banque en 2004 et à celui de vice-président exécutif de la Banque Laurentienne en 2006.

Avec plus de 25 ans d'expérience dans les services financiers, M. Desjardins a développé une profonde connaissance de l'écosystème financier en étant à l'affût des évolutions technologiques et des changements de comportements des clients.



« Conscients de l'ampleur de la tâche, nous avons entamé, en 2015, une transformation qui permettrait à cette organisation d'évoluer encore plus rapidement au cours de la prochaine décennie et au-delà. Aujourd'hui, plus de la moitié du chemin a été parcouru. Nous nous préparons à offrir des produits plus simples, à valeur ajoutée et pratiques. Nous nous préparons à offrir des produits et services qui n'existent pas encore. Nous nous préparons aujourd'hui pour le client de demain. »

Des éléments fondamentaux plus solides que jamais

L'attention étant principalement tournée vers la transformation, nous avons tendance à oublier certains éléments fondamentaux qui nous distinguent. Nous sommes une banque diversifiée comptant multiples unités d'affaires et canaux de distribution, ciblant des créneaux spécialisés à travers le Canada, et avec une présence aux États-Unis pour le financement d'équipement et d'inventaire.

Notre organisation a affiché un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) de 9 %, un total de 1,4 % supérieur à celui de 2015. Le capital du Groupe est bien diversifié et solide. De plus, 98 % de nos prêts sont garantis, soit par des biens immobiliers ou par des investissements, et nos provisions pour pertes sur créances sont environ au tiers du niveau de l'industrie. Nous sommes la seule banque canadienne de taille moyenne à avoir deux notations de crédit.

2020 – La partie difficile touche à sa fin

2020 sera l'année au cours de laquelle nous terminerons des initiatives majeures et nous nous concentrerons sur la croissance en prévision de l'année 2021 – année de notre 175^e anniversaire – la première année d'une ère numérique pour notre Groupe.

Clients particuliers

Dans tous nos canaux de distribution – les Cliniques financières, les conseillers et courtiers et l'offre numérique directe aux clients, l'accent sera mis cette année sur l'expérience client et la croissance, particulièrement des produits de prêt personnel. Pour enrichir l'expérience client, les équipes du numérique s'emploient à ajouter des fonctionnalités, des transactions et des produits à la plateforme et à

promouvoir notre offre partout au Canada. Dans les Cliniques financières, les équipes se concentreront sur la migration de tous les clients particuliers actuels vers la nouvelle plateforme bancaire centrale pour qu'à la fin de 2020, ils aient accès à des interfaces numériques modernes. Une fois cette opération terminée, nous pourrions procéder au retrait graduel de nos systèmes patrimoniaux, ce qui éliminera les coûts associés à leur exploitation.

Clients entreprises

L'un des moteurs de notre croissance est et continue d'être notre unité d'affaires des services aux entreprises. Au cours des quatre dernières années, ce secteur a connu une croissance de plus de 60 %, passant de 8 G\$ à 13 G\$. Il s'agit du reflet direct de notre grande expertise et des solides relations que nous avons établies dans les domaines du financement immobilier, des services bancaires commerciaux et du financement d'équipement et d'inventaire. Les investissements que nous avons faits dans nos activités de financement d'équipement et d'inventaire portent fruit. Nous effectuerons des investissements supplémentaires dans les infrastructures afin d'étendre nos activités aux États-Unis et d'améliorer encore davantage les technologies destinées aux clients entreprises pour améliorer leur expérience.

Clients institutionnels

Nous sommes déterminés à saisir davantage d'opportunités dans le segment institutionnel et nous avons mis en branle des plans pour ce faire, en commençant par la nomination d'un nouveau leader dans les Marchés des capitaux. Nous croyons que cela contribuera à la performance en 2020 et au-delà.

Fonctions corporatives

À mesure que nous évoluons dans un environnement numérique, nous continuerons à optimiser et à automatiser les processus, à raffiner les contrôles et à adapter les pratiques. Nous maintiendrons

également la discipline, la rigueur et l'approche d'amélioration continue en ce qui a trait à la cybersécurité, à la sécurité des données et à la confidentialité, car notre responsabilité première est de protéger les renseignements personnels de nos clients.

Les services bancaires ont changé et nous aussi

Nous bâtissons une expérience bancaire meilleure et différente – et nous commençons à voir les résultats positifs et tangibles de nos efforts. La route a été longue, mais chaque décision est prise dans l'intérêt de toutes nos parties prenantes.

Nos clients bénéficieront de notre approche en trois volets pour leur fournir une meilleure expérience, à savoir : d'excellents services axés sur le conseil, des processus facilitant les relations d'affaires avec nous et des technologies supérieures destinées aux clients. Notre objectif est de fidéliser nos clients actuels et futurs et nous nous engageons à les aider à améliorer leur santé financière.

Pour les membres de notre équipe, nous construisons une marque et une culture de performance unifiée qui inspireront et encourageront le développement personnel – en cherchant constamment à demeurer un employeur de choix. Un grand merci aux membres de l'équipe partout dans l'organisation : grâce à vos efforts et à votre détermination, nous construisons ensemble notre futur. Un merci additionnel à tous les membres du Conseil pour leur perspicacité, leur soutien et leur énergie positive, et plus particulièrement à son président, Michael Mueller, pour ses précieux conseils.

Pour nos actionnaires, nous sommes confiants que notre plan permettra non seulement de réduire les coûts et d'améliorer la rentabilité, mais qu'il nous démarquera et positionnera Banque Laurentienne Groupe Financier pour réaliser une croissance durable et rentable ainsi qu'une performance

à long terme dans ce secteur en constante évolution. Les périodes de changements sont toujours difficiles, mais je suis convaincu que nous sommes sur la bonne voie. Merci encore de votre patience et de votre engagement envers la marque. Vous investissez dans quelque chose de grand.



François Desjardins

Président et chef de la direction

Conseil d'administration

Michael Mueller

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis décembre 2018

Président du conseil

Lise Bastarache

Économiste et administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2006

Membre du comité d'audit

Sonia Baxendale

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis août 2016

Présidente du comité de gestion des risques et membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

Andrea Bolger

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis août 2019

Membre du comité de gestion des risques

Michael T. Boychuk, FCPA, FCA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis août 2013

Président du comité d'audit et membre du comité de gestion des risques

François Desjardins

Président et chef de la direction

Membre du conseil d'administration depuis novembre 2015

M. Desjardins ne siège à aucun comité du conseil de la Banque

A. Michel Lavigne, FCPA, FCA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2013

Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

David Morris, CPA, CA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis octobre 2017

Membre du comité d'audit

David Mowat

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis août 2019

Membre du comité d'audit

Michelle R. Savoy

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis mars 2012

Présidente du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise et membre du comité de gestion des risques

Susan Wolburgh Jenah

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration depuis décembre 2014

Membre du comité de gestion des risques et membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

Équipe exécutive



Craig Backman

Vice-président exécutif,
Services bancaires numériques
aux particuliers

Craig Backman est responsable du développement et de la distribution des produits bancaires numériques aux particuliers partout au Canada. Il est également en charge de la croissance des produits et services bancaires et d'investissement offerts par le biais du réseau des conseillers et courtiers.



William Mason

Vice-président exécutif et
chef de la gestion des risques

William Mason est responsable de l'application continue de saines pratiques de gestion des risques à l'échelle de l'organisation. Il assume également la responsabilité de la gestion du crédit, des affaires juridiques y compris des fonctions relatives à la conformité, ainsi qu'au secrétariat corporatif.



Kelsey Gunderson

Vice-président exécutif,
Marchés des capitaux

Kelsey Gunderson dirige l'ensemble des activités des Marchés des capitaux pour le Groupe et supervise la stratégie et le développement des services à nos clients institutionnels en matière de services de courtiers, de fiduciaire et administratifs.



Deborah Rose

Vice-présidente exécutive
et chef de l'exploitation

Deborah Rose est responsable des fonctions corporatives d'administration, des opérations et de la technologie. Cela comprend, entre autres, la direction de l'infrastructure d'entreprise, l'approvisionnement et la gestion immobilière, des initiatives d'amélioration de la productivité. En tant que Chef de la direction informatique, elle supervise l'ensemble des actifs technologiques, incluant leur évolution et en assure la saine gouvernance.



François Laurin, FCPA, FCA, CFA

Vice-président exécutif,
Finance, Trésorerie et chef
de la direction financière

François Laurin est responsable de la gouvernance et de l'information financières, de la gestion de la trésorerie et du capital, des fusions et acquisitions, des relations avec les investisseurs ainsi que de la fiscalité à l'échelle du Groupe.



Stéphane Therrien

Vice-président exécutif,
Services aux entreprises et
aux particuliers

Stéphane Therrien est responsable du développement des affaires auprès des clients particuliers et des entreprises. Il dirige les efforts du Groupe visant à accélérer la croissance dans les Cliniques financières au Québec et dans les domaines du financement immobilier, des services bancaires commerciaux, ainsi que du financement d'équipement et d'inventaire, au Canada et aux États-Unis.

Vers l'atteinte de nos objectifs stratégiques

Nos objectifs stratégiques 2022

Fondations

Mettre en place des fondations solides :

Rebâtir notre plateforme de gestion des comptes

Redimensionner et moderniser nos fonctions corporatives

Développer de nouveaux éléments de la marque

Croissance

Investir dans la croissance rentable :

Développer une offre de produits compétitive

Créer des équipes de conseillers et de directeurs de compte de premier plan

Mieux comprendre et servir des segments de clientèle clé

Étendre la distribution géographiquement

Performance

Améliorer la performance :

Réduire les coûts d'administration

Mieux gérer le capital

Développer une culture de performance

Ce qui est complété

Implantation des bases du nouveau système bancaire central

Migration des produits de B2B Banque et de la plupart des prêts des Services aux entreprises vers le nouveau système

Implantation d'une plateforme pour nos activités de financement d'équipement

Création de Banque Laurentienne Groupe Financier, de BLC Tech et de LBC Capital

Unification des différentes fonctions corporatives

Optimisation des activités du réseau de succursales au Québec

Implantation des Cliniques financières 100 % Conseil

Lancement d'une offre bancaire numérique aux clients des conseillers et des courtiers

Lancement d'une offre bancaire numérique sous la marque BLC Numérique

Acquisition et intégration des activités canadiennes de CIT et celles de Northpoint Commercial Finance

Augmentation du volume de prêts à la clientèle commerciale dans le portefeuille

Amélioration de l'efficacité de certaines fonctions administratives

Optimisation de nos sources de financement, dont la titrisation et les dépôts institutionnels

Regroupement de nos bureaux corporatifs de Montréal

Lancement d'un nouveau programme global de reconnaissance de la performance au sein de l'organisation

Environnement de relations de travail renouvelé incluant la redéfinition de l'unité d'accréditation

Ce que l'on doit réaliser

Compléter la migration des produits et des comptes restants vers le nouveau système bancaire central

Continuer d'automatiser et d'améliorer l'efficacité de nos processus

Bonifier nos cadres réglementaires et de conformité

Lancer une plateforme bancaire en ligne pour les entreprises afin d'améliorer leur expérience client

Améliorer l'expérience client par le biais de fonctionnalités numériques et de médias sociaux améliorées

Investir en continu en cybersécurité

Développer la notoriété de la marque dans les médias sociaux

Reprendre la croissance des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts personnels

Accroître les dépôts des particuliers au Canada grâce à l'offre numérique directe aux clients

Enrichir l'offre numérique directe aux clients par l'ajout de produits de prêts

Augmenter les prêts à la clientèle commerciale au Canada et aux États-Unis

Augmenter les revenus provenant des activités de courtage, de trésorerie et des marchés des capitaux

Concentration des activités de croissance de nos Cliniques financières sur le conseil

Optimisation de notre présence géographique en créant des pôles régionaux

Investissement dans nos infrastructures pour étendre les activités de financement d'équipement et d'inventaire aux États-Unis

Gestion prudente d'un solide bilan et maintien d'une bonne qualité du crédit

Poursuite des travaux afin d'adopter l'approche NI avancée du risque de crédit

Responsabilité sociale



Les membres de notre équipe

50% | 50%

Parité des administrateurs indépendants

55%

des membres de l'équipe sont des femmes

45%

des leaders de l'organisation sont des femmes

Approvisionnement écoconscient

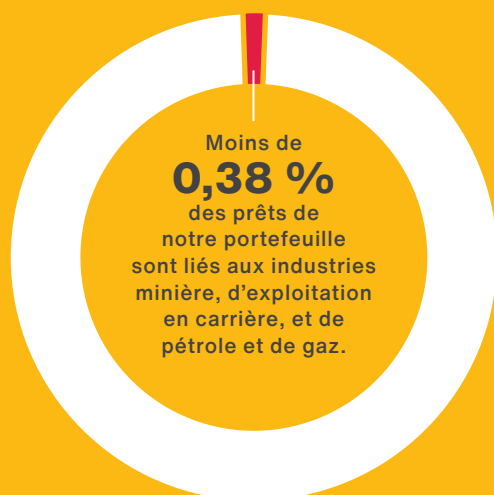
Depuis que nous avons joint la communauté de Bullfrog Power, BLCGF a évité le rejet de **1 083 tonnes de CO₂**, ce qui représente :

- **229 voitures de moins** sur la route pendant un an ;
- **343 tonnes d'ordures** détournées des sites d'enfouissement ;
- **461 303 litres de carburant** consommé ;
- la quantité de carbone séquestrée par **415 ha de zones boisées**.

Des standards élevés et des bonnes pratiques de gouvernance

Maintenir à jour les connaissances de l'ensemble de nos employés sur les pratiques de gouvernance est une priorité. En 2019, tous les employés du Groupe ont suivi plusieurs formations – **ce qui représente plus de 15 000 heures** – sur des thèmes reliés aux bonnes pratiques en matière de cybersécurité, de protection des renseignements personnels et de conformité.

Prêteur responsable



Investissement durable

Nous avons participé à l'émission de

2,25 G\$

d'obligations vertes en 2019.

974

 œuvres d'art

remises par BLCGF à des musées canadiens et à des fondations.

Engagés envers nos collectivités

En 2019, un montant total de plus d'un **demi-million \$** a été distribué en dons et commandites.

Conscients des impacts grandissants des changements climatiques et en lien avec les intérêts de nos parties prenantes, nous avons débuté le développement d'un programme en matière de durabilité qui inclura la création d'une feuille de route vers l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Maurice Cullen



Été à Saint-Eustache

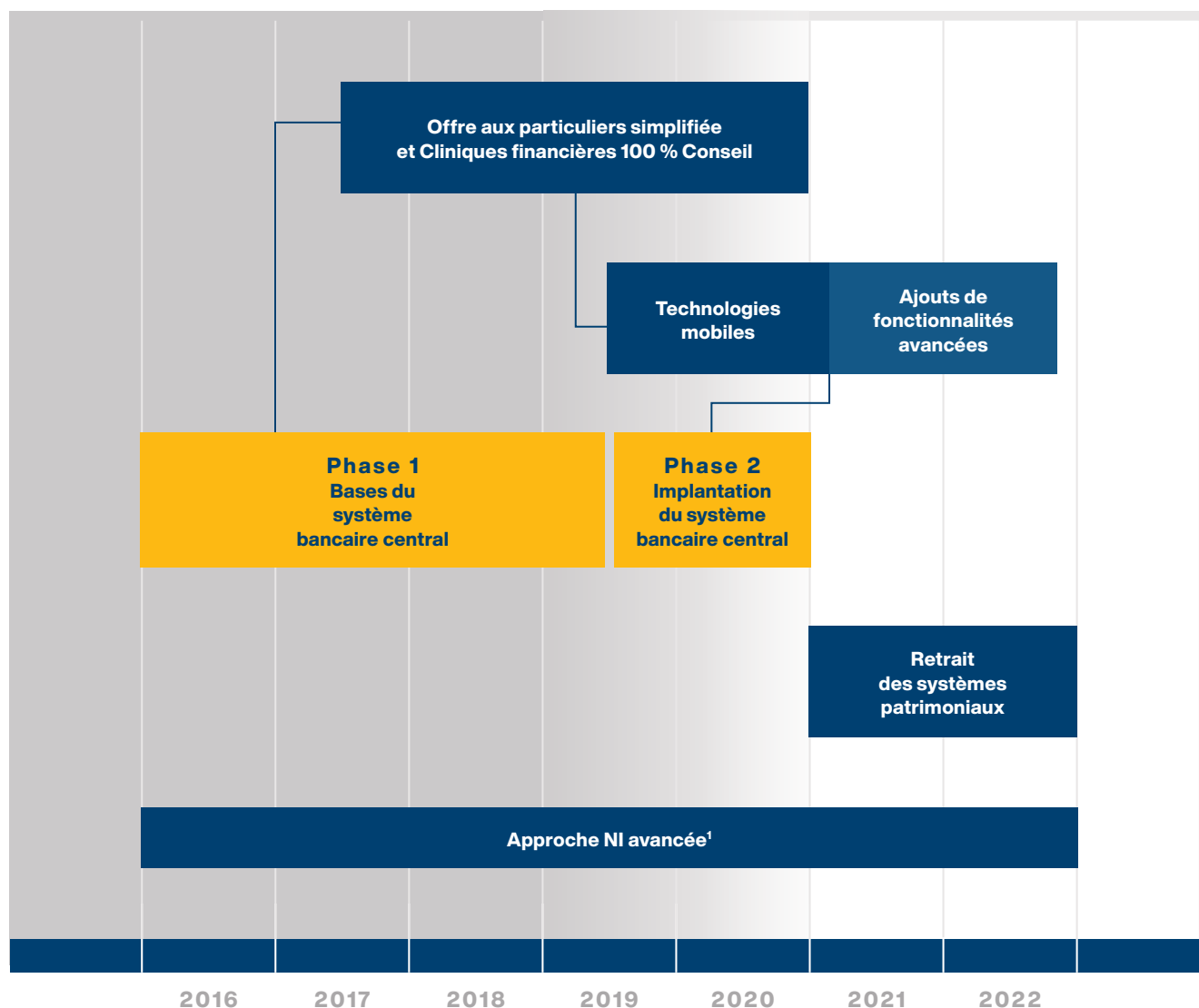
Vers 1906, huile sur toile, 73,8 x 59,8 cm. Collection du Musée national des beaux-arts du Québec. Don de Banque Laurentienne Groupe Financier (2018.292)

© MNBAC, Denis Legendre

Chemin de la transformation

Modèle bancaire traditionnel

Modèle bancaire numérique



¹ Adoption prévue en 2022.

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2019

Le présent rapport de gestion présente le point de vue de la direction sur la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada au 31 octobre 2019, ainsi que sur ses résultats d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, comparativement à l'exercice correspondant présenté. Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. Le présent rapport de gestion est daté du 3 décembre 2019.

Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada, y compris la notice annuelle 2019, sont disponibles sur notre site Web, à l'adresse www.blcgf.ca, et sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse www.sedar.com.

MODE DE PRÉSENTATION

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur les états financiers consolidés audités et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 et, sauf indication contraire, a été préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

Modifications apportées à l'égard de la présentation de l'information financière

Adoption de nouvelles normes comptables

La Banque a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), et l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), le 1^{er} novembre 2018. L'adoption de l'IFRS 9 s'est traduite par une diminution des capitaux propres de 7,7 millions \$ au 1^{er} novembre 2018, ou une diminution du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4 points de base. Comme le permet l'IFRS 9, la Banque n'a pas retraité les montants comparatifs des périodes antérieures. L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque au 1^{er} novembre 2018. Pour de plus amples renseignements sur ces modifications de méthodes comptables et sur l'incidence de leur adoption au 1^{er} novembre 2018, voir les notes 2 et 5 des états financiers consolidés.

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants financiers	23	Titrisation et arrangements hors bilan	45
Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance	25	Gestion du capital	46
Perspectives	28	Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques	52
Analyse des résultats consolidés	32	Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière	77
Analyse des résultats trimestriels	39	Méthodes et estimations comptables critiques	77
Analyse de la situation financière	42	Modifications de méthodes comptables à venir	81

À PROPOS DE BANQUE LAURENTIENNE GROUPE FINANCIER

Fondé en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de Banque Laurentienne Groupe Financier (le « Groupe » ou la « Banque »).

Le Groupe emploie plus de 3 200 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils. Grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, le Groupe est un important joueur dans de nombreux segments de marché.

Le Groupe gère un actif au bilan de 44 milliards \$, de même que des actifs administrés de 29 milliards \$.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, nous pouvons, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs peuvent inclure, notamment, des énoncés relatifs à notre plan d'affaires et à nos objectifs financiers, y compris des énoncés présentés à la rubrique « Perspectives » de notre rapport annuel 2019. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre notre situation financière et les résultats de nos activités aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « objectif », « cible », « pouvoir », « avoir l'intention de » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que nous posions des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il existe un risque important que les prédictions, prévisions, projections ou conclusions soient inexactes, que nos hypothèses soient erronées, et que les résultats réels diffèrent de façon significative des prédictions, prévisions, projections ou conclusions.

Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent à notre contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de façon significative des cibles, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs.

Les résultats futurs ayant trait aux énoncés prospectifs peuvent être touchés par de nombreux facteurs, notamment : la conjoncture économique et les conditions des marchés en général; les changements des politiques monétaire, budgétaire et économique; les variations des taux de change et d'intérêt; l'évolution des lois et de la réglementation, y compris de la législation fiscale et de son interprétation; les estimations comptables critiques et l'incidence des changements apportés aux normes, règles et interprétations comptables sur ces estimations; les changements à l'égard de la concurrence; les modifications apportées aux notes de crédit; la rareté des ressources humaines; l'évolution des relations de travail; la technologie informatique et la cybersécurité; l'évolution de l'environnement technologique; le risque environnemental, y compris les changements concernant la politique environnementale et les effets des changements climatiques à l'échelle mondiale; l'incidence possible des conflits mondiaux et d'actes de terrorisme, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et de toute autre catastrophe; notre capacité de mettre en œuvre nos plans stratégiques, y compris la réorganisation de nos succursales de services aux particuliers, la modernisation de notre système bancaire central et la mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, de même que notre capacité de prévoir et de gérer efficacement les risques découlant des facteurs qui précèdent.

Enfin, nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs et d'autres risques pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » de notre rapport annuel 2019 et les autres documents publics déposés et disponibles sur le site www.sedar.com.

Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par nous ou en notre nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

FAITS SAILLANTS

TABLEAU 1 FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019	2018	2017
Résultats d'exploitation			
Revenu total	968 510 \$	1 043 410 \$	996 410 \$
Résultat net	172 710 \$	224 646 \$	206 461 \$
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	193 227 \$	241 560 \$	230 741 \$
Performance opérationnelle			
Résultat dilué par action	3,77 \$	5,10 \$	5,40 \$
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	4,26 \$	5,51 \$	6,09 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	7,0 %	9,7 %	10,9 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	7,9 %	10,5 %	12,3 %
Marge nette d'intérêt	1,81 %	1,78 %	1,68 %
Ratio d'efficacité	75,0 %	68,7 %	69,2 %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	72,3 %	66,7 %	69,2 %
Levier d'exploitation	(8,5) %	0,7 %	7,4 %
Levier d'exploitation ajusté ⁽¹⁾	(7,8) %	(0,9) %	5,4 %
Situation financière (millions \$)			
Prêts et acceptations	33 667 \$	34 395 \$	36 696 \$
Actif total	44 353 \$	45 895 \$	46 683 \$
Dépôts	25 653 \$	28 007 \$	28 930 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	2 303 \$	2 260 \$	1 994 \$
Principaux inducteurs de croissance (millions \$)			
Prêts aux clients commerciaux	12 966 \$	12 036 \$	12 171 \$
Prêts à des particuliers ⁽²⁾	20 700 \$	22 359 \$	24 525 \$
Dépôts des clients ⁽³⁾	22 518 \$	24 410 \$	25 173 \$
Ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle III			
Ratio des fonds propres de catégorie 1 (CET1) sous forme d'actions ordinaires ⁽⁴⁾	9,0 %	9,0 %	7,9 %
Actif pondéré en fonction des risques liés aux CET1 (millions \$)	20 407 \$	20 239 \$	20 427 \$
Qualité du crédit			
Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts et des acceptations	0,52 %	0,53 %	0,41 %
Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts et des acceptations	0,40 %	0,42 %	0,30 %
Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations moyens	0,13 %	0,12 %	0,11 %
Renseignements sur les actions ordinaires			
Cours de l'action – Clôture ⁽⁵⁾	45,30 \$	41,56 \$	60,00 \$
Ratio cours/résultat	12,0x	8,1x	11,1x
Valeur comptable par action	54,02 \$	53,72 \$	51,18 \$
Dividendes déclarés par action	2,62 \$	2,54 \$	2,46 \$
Rendement de l'action	5,8 %	6,1 %	4,1 %
Ratio du dividende versé	69,3 %	49,6 %	45,7 %
Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾	61,4 %	45,9 %	40,5 %

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

(2) Y compris les prêts à des particuliers et les prêts hypothécaires résidentiels.

(3) Y compris les dépôts de particuliers obtenus par l'intermédiaire des Cliniques financières, par le biais de conseillers et de courtiers et l'offre numérique directe aux clients, ainsi que les dépôts des clients commerciaux. La rubrique « Perspectives » du rapport de gestion traite de la conversion de la totalité de nos succursales traditionnelles en Cliniques financières et de nos nouveaux services numériques.

(4) Calculé au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

(5) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

SURVOL DE L'EXERCICE 2019

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, le résultat net s'est établi à 172,7 millions \$, soit un résultat dilué par action de 3,77 \$, comparativement à un résultat net de 224,6 millions \$, ou un résultat dilué par action de 5,10 \$, en 2018. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 7,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, par rapport à 9,7 % en 2018. Sur une base ajustée, le résultat net s'est établi à 193,2 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,26 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, ce qui représente respectivement une baisse de 20 % par rapport au résultat net ajusté de 241,6 millions \$ et une baisse de 23 % par rapport au résultat dilué par action ajusté de 5,51 \$ en 2018. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 7,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, comparativement à 10,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Les résultats comme présentés pour 2019 et 2018 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme il est précisé à la page 25, à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

En novembre 2015, nous avons lancé un plan septennal visant à faire de la Banque une banque meilleure et différente afin de tirer profit des avancées technologiques et de la globalisation des services bancaires et de mieux répondre aux besoins de nos clients. Pour y parvenir, nous avons priorisé trois objectifs stratégiques : renforcer nos fondations, investir dans la croissance rentable et améliorer la performance financière. En 2019, nous avons mené à bien ces objectifs stratégiques, notre but ultime étant d'améliorer la performance de la Banque et d'atteindre un niveau de rentabilité semblable à celui des principales banques canadiennes. Ainsi, en 2019, nous avons continué d'investir dans nos employés, nos processus et notre technologie. L'exercice 2019 a également été marqué par la négociation collective au début de l'exercice, mais surtout par la nouvelle convention collective, qui renforce notre fondation et devrait contribuer à améliorer la performance financière.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires selon l'approche standard à l'égard du risque de crédit, qui est demeuré essentiellement inchangé par rapport au 31 octobre 2018, s'établissait à 9,0 % au 31 octobre 2019, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 7,0 %. Cette solide situation de fonds propres nous procure la souplesse requise pour composer avec l'environnement actuel et mettre en œuvre notre plan.

TABLEAU 2
RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS – COMME PRÉSENTÉS

(En milliers de dollars canadiens)

	2019	2018	2017	Variation 2019/2018
Revenu net d'intérêt	686 411 \$	705 912 \$	638 090 \$	(3) %
Autres revenus	282 099	337 498	358 320	(16)
Revenu total	968 510	1 043 410	996 410	(7)
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	1 452	2 296	3 383	(37)
Provisions pour pertes sur créances	44 400	44 000	37 000	1
Frais autres que d'intérêt	726 493	716 781	689 359	1
Résultat avant impôts sur le résultat	196 165	280 333	266 668	(30)
Impôts sur le résultat	23 455	55 687	60 207	(58)
Résultat net	172 710	224 646	206 461	(23)
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 966	14 038	17 096	(8)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	159 744 \$	210 608 \$	189 365 \$	(24) %

TABLEAU 3
RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS – BASE AJUSTÉE ⁽¹⁾
(En milliers de dollars canadiens)

	2019	2018	2017	Variation 2019/2018
Revenu net d'intérêt	686 411 \$	705 912 \$	638 090 \$	(3) %
Autres revenus	282 099	337 498	358 320	(16)
Revenu total	968 510	1 043 410	996 410	(7)
Provisions pour pertes sur créances	44 400	44 000	37 000	1
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾	700 103	695 775	658 492	1
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté ⁽¹⁾	224 007	303 635	300 918	(26)
Impôts sur le résultat ajustés ⁽¹⁾	30 780	62 075	70 177	(50)
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	193 227	241 560	230 741	(20)
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 966	14 038	17 096	(8)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	180 261 \$	227 522 \$	213 645 \$	(21) %

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

La direction utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et des mesures non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance de la Banque. Les résultats préparés conformément aux PCGR sont désignés comme étant des résultats « comme présentés ». Les mesures non conformes aux PCGR présentées dans le présent document sont dites des mesures « ajustées » et ne tiennent pas compte de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement se rapportent aux plans de restructuration ainsi qu'à des regroupements d'entreprises et ont été désignés comme tels du fait que, selon la direction, ils ne reflètent pas la performance sous-jacente de ses activités. Les mesures non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction analyse les résultats de la Banque et d'apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Le tableau suivant présente les éléments d'ajustement et leur incidence sur les résultats comme présentés.

TABLEAU 4

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT SUR LES RÉSULTATS COMME PRÉSENTÉS

(En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Pour les trimestres clos les 31 octobre		Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2019	2018	2019	2018	2017
Incidence sur le résultat avant impôts sur le résultat					
Résultat avant impôts sur le résultat comme présenté	47 926 \$	61 325 \$	196 165 \$	280 333 \$	266 668 \$
Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat					
Charges de dépréciation et de restructuration ⁽¹⁾					
Indemnités de départ	1 735	925	6 474	925	3 228
Autres charges de restructuration	3 696	107	6 205	5 019	7 257
	5 431	1 032	12 679	5 944	10 485
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis ⁽²⁾	284	495	1 452	2 296	3 383
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽³⁾	3 416	3 366	13 711	12 705	4 291
Autres frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾	—	—	—	2 357	16 091
	3 700	3 861	15 163	17 358	23 765
	9 131	4 893	27 842	23 302	34 250
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	57 057 \$	66 218 \$	224 007 \$	303 635 \$	300 918 \$
Incidence sur le résultat net					
Résultat net comme présenté	41 343 \$	50 801 \$	172 710 \$	224 646 \$	206 461 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Charges de dépréciation et de restructuration ⁽¹⁾					
Indemnités de départ	1 274	678	4 752	678	2 364
Autres charges de restructuration	2 712	78	4 554	3 679	5 315
	3 986	756	9 306	4 357	7 679
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis ⁽²⁾	209	364	1 067	1 688	2 487
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽³⁾	2 428	2 423	10 144	9 143	2 771
Autres frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾	—	—	—	1 726	11 343
	2 637	2 787	11 211	12 557	16 601
	6 623	3 543	20 517	16 914	24 280
Résultat net ajusté	47 966 \$	54 344 \$	193 227 \$	241 560 \$	230 741 \$
Incidence sur le résultat dilué par action					
Résultat dilué par action comme présenté	0,90 \$	1,13 \$	3,77 \$	5,10 \$	5,40 \$
Éléments d'ajustement					
Charges de dépréciation et de restructuration	0,09	0,02	0,22	0,11	0,22
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	0,06	0,07	0,27	0,30	0,47
	0,15	0,08	0,49	0,41	0,69
Résultat dilué par action ajusté ⁽⁵⁾	1,05 \$	1,22 \$	4,26 \$	5,51 \$	6,09 \$

(1) Les charges de restructuration découlent principalement de l'optimisation des activités des Cliniques financières ainsi que de la rationalisation connexe de certaines fonctions administratives et du siège social. Les charges de restructuration découlent également de la réorganisation des activités de courtage de détail et d'autres mesures prises afin d'améliorer l'efficacité de la Banque, comme il est indiqué à la rubrique « Perspectives », sous « Mesures d'efficacité ». Les charges de restructuration comprennent les indemnités de départ, les salaires, les provisions liées à la résiliation de contrats de location, les frais de communication et les honoraires professionnels. Les charges de restructuration sont incluses au poste Frais autres que d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, les indemnités de départ sont présentées déduction faite d'un gain sur compression de 4,8 millions \$ lié aux obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que de reprises de provisions totalisant 3,5 millions \$.

(2) L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis découle d'un profit non récurrent lié à l'acquisition d'une entreprise en 2012 et est inclus au poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis.

(3) L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions découle d'acquisitions d'entreprises effectuées en 2016 et en 2017 et est inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

(4) Les autres frais liés aux regroupements d'entreprises découlent de l'acquisition et de l'intégration des entreprises acquises en 2016 et sont inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

(5) L'incidence par action des éléments d'ajustement peut différer en raison de l'arrondissement.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

La direction utilise également de nombreux indicateurs financiers pour évaluer la performance de la Banque. Les indicateurs clés de performance de la Banque sont définis comme suit :

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau 5 présente des renseignements additionnels sur le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

TABLEAU 5

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

[En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages]

	2019	2018	2017
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires comme présenté	159 744 \$	210 608 \$	189 365 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat	20 517	16 914	24 280
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	180 261 \$	227 522 \$	213 645 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	2 270 617 \$	2 171 101 \$	1 735 198 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	7,0 %	9,7 %	10,9 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	7,9 %	10,5 %	12,3 %

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est le ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Ratio d'efficacité et levier d'exploitation

La Banque utilise le ratio d'efficacité comme mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total. La Banque utilise également le levier d'exploitation comme mesure d'efficacité. Le levier d'exploitation est l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Ratio du dividende versé

Le ratio du dividende versé est défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Les conflits commerciaux, en particulier entre les États-Unis et la Chine, ont donné lieu à une contraction modeste de l'activité manufacturière à l'échelle mondiale, à une baisse des dépenses en immobilisations et au fléchissement du prix des produits de base pour la majeure partie de 2019. Le risque de retombées négatives sur l'économie s'est toutefois estompé cet automne, alors que des signes ont indiqué que la contraction de l'activité manufacturière à l'échelle mondiale avait atteint un creux. L'activité et l'emploi dans les secteurs axés sur les services demeurent résilients à l'échelle mondiale, y compris au Canada. En réponse au ralentissement de la croissance économique mondiale provoqué par les tensions commerciales et par l'incertitude qu'elles suscitent, la majorité des banques centrales du monde ont assoupli les conditions financières, ce qui a fait baisser les coûts d'emprunt à l'échelle mondiale, y compris au Canada.

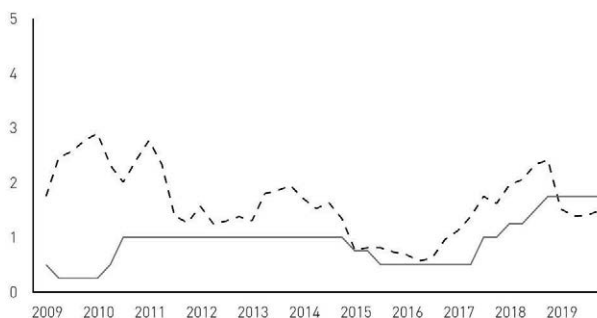
Aux États-Unis, la croissance économique modérée est soutenue principalement par les dépenses robustes des ménages. Les conditions du marché du travail continuent de s'améliorer, ce qui se révèle favorable pour les activités de prêt et les dépenses de consommation discrétionnaire. En réponse aux tensions commerciales présentes à l'échelle mondiale et à leur incidence possible sur l'économie américaine, la Réserve fédérale a réduit son taux directeur de 75 points de base au total depuis l'été dernier. On ne s'attend pas à ce qu'elle décrète une nouvelle baisse au début de 2020.

Au Canada, la croissance économique demeure modérée, soutenue par une monnaie faible, la baisse des coûts d'emprunt et l'amélioration des conditions du marché du travail. Les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine ont indirectement provoqué une baisse des exportations et une diminution des investissements des entreprises. L'interdiction imposée par la Chine sur certains produits agricoles canadiens a touché les Prairies, la levée récente de l'interdiction visant les produits du porc et du bœuf canadiens ayant cependant constitué une bonne nouvelle. En 2019, la création d'emplois a été solide, particulièrement dans les secteurs des services en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec. L'augmentation des salaires s'est accélérée en raison du taux de chômage national qui s'est établi à son niveau le plus bas en quarante ans. Les perspectives du marché de l'habitation canadien se sont embellies. L'accélération de la croissance du revenu disponible des ménages et le recul des taux hypothécaires ont donné lieu à une légère amélioration de l'accessibilité à la propriété. Parallèlement, la hausse du prix des maisons demeure généralement modeste. L'importante croissance démographique et l'intégration rapide des chercheurs d'emploi sur le marché du travail continuent par ailleurs de dynamiser le marché immobilier. À Toronto et à Vancouver, les conditions du marché de l'habitation se sont resserrées depuis l'été dernier alors que les activités de revente ont augmenté. Pour ce qui est de la construction résidentielle, la construction individuelle a pris de la vigueur, tout particulièrement à Montréal et dans la région du Grand Toronto.

Enfin, contrairement à de nombreuses banques centrales, la Banque du Canada n'a pas baissé son taux directeur cette année, l'inflation mesurée par l'IPC canadien s'établissant près de sa cible de 2 %. Le taux cible de financement à un jour de la Banque du Canada est fixé à 1,75 % depuis l'automne 2018. Parallèlement, la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain est demeurée stable depuis l'été dernier. Après avoir progressé de 1,5 % en 2019, le PIB réel canadien devrait croître de 1,7 % en 2020 et de 1,6 % en 2021. Les perspectives s'expliquent par les politiques monétaire et budgétaire accommodantes et par la diminution des contraintes liées au transport dans le secteur de l'énergie.

TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA

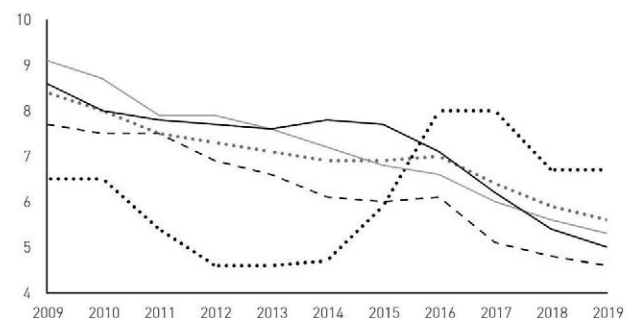
(Données trimestrielles, fin de période, en pourcentage)



— Taux cible de financement à un jour de la Banque du Canada
- - - - Taux des obligations gouvernementales à 5 ans
Source : Banque du Canada

TAUX DE CHÔMAGE

(Données annuelles, en pourcentage)



— Colombie-Britannique Alberta — Ontario
— Québec Canada
Source : Statistique Canada

CIBLES DE PERFORMANCE À MOYEN TERME

Les cibles de performance à moyen terme de la Banque et sa performance en 2019 sont présentées dans le tableau 6. Compte tenu de nos réalisations importantes de 2019 au chapitre de la mise en place du système bancaire central, de la conversion de l'ensemble de nos succursales traditionnelles en Cliniques financières 100 % Conseil, du lancement de services numériques et de la ratification de la nouvelle convention collective, nous demeurons confiants que nous pouvons atteindre nos cibles. Toutefois, en raison du contexte de relations de travail de 2019 et de son incidence sur la performance de l'exercice considéré, décrite ci-après, nous reportons l'atteinte de nos cibles d'un an, soit en 2022. De plus, les inducteurs de croissance ont été ajustés pour refléter la nouvelle segmentation des activités.

TABEAU 6
CIBLES DE PERFORMANCE À MOYEN TERME POUR 2021 ET PERFORMANCE EN 2019

(En milliards de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	Cibles à moyen terme 2021 ⁽¹⁾	2019	2018	Variation 2019/2018
Performance financière ajustée ⁽²⁾				
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	Réduction de l'écart à 250 pb ⁽³⁾	7,9 %	10,5 %	Écart actuel à 790 pb
Ratio d'efficacité ajusté	< 63 %	72,3 %	66,7 %	5,6 %
Résultat dilué par action ajusté	Croissance de 5 % à 10 % annuellement	4,26 \$	5,51 \$	(23) %
Levier d'exploitation ajusté	Positif	(7,8) %	(0,9) %	n. s.
Principaux inducteurs de croissance				
Prêts aux clients commerciaux	Croissance, pour atteindre 16,0 G\$	13,0 \$	12,0 \$	8 %
Prêts hypothécaires résidentiels	Croissance, pour atteindre 19,0 G\$	16,0 \$	17,0 \$	(6) %
Dépôts des clients ⁽⁴⁾	Croissance, pour atteindre 28,0 G\$	22,5 \$	24,4 \$	(8) %

(1) Cibles à moyen terme, telles qu'elles ont été établies dans le rapport annuel 2018.

(2) Les objectifs financiers pour 2021 sont fondés sur des mesures non conformes aux PCGR qui excluent les éléments d'ajustement liés aux plans de restructuration et aux regroupements d'entreprises. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

(3) En comparaison des principales banques canadiennes; la Banque ayant recours à l'approche fondée sur les notations internes avancée pour évaluer le risque de crédit et à l'approche standard pour évaluer le risque opérationnel. L'écart actuel est fondé sur la moyenne des principales banques canadiennes pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2019.

(4) Y compris les dépôts obtenus des Cliniques financières, par le biais de conseillers et de courtiers et des clients commerciaux.

Performance en 2019

Tout au long de l'exercice, alors que la mise en œuvre de nos initiatives stratégiques progressait, nous avons maintenu une situation de fonds propres solide. En outre, au cours du premier semestre de l'exercice, nous avons engagé des coûts considérables pour atténuer les risques liés à un conflit de travail éventuel, y compris ceux liés au maintien de liquidités élevées et aux frais juridiques et de main-d'œuvre additionnels. L'incertitude suscitée par notre environnement de relations de travail a nuí aux activités de développement des affaires et a entraîné le report des mesures d'amélioration de l'efficacité des processus. Grâce à la conclusion de la nouvelle convention collective, nous disposons dorénavant des bonnes conditions pour relancer la croissance dans le secteur d'activité Particuliers. Notre secteur Services aux entreprises a pour sa part enregistré de nouveau un rendement robuste. Notre vaste expertise et nos solides relations dans les segments de financement immobilier, de services bancaires commerciaux et de financement d'équipement et d'inventaires portent leurs fruits. Les prêts aux clients commerciaux ont augmenté de 8 %, ou 9 % compte tenu de l'ajustement lié aux ventes de prêts totalisant 105 millions \$ au premier trimestre 2019, ce qui est en général conforme aux objectifs que nous nous étions fixés à l'exercice précédent. Cette croissance robuste a contribué positivement au résultat. Parallèlement, les revenus de notre segment de financement institutionnel ont subi les répercussions de l'instabilité du marché.

Par conséquent, les indicateurs de performance de 2019 ont également été touchés. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 7,9 % en 2019, par rapport à 10,5 % à l'exercice 2018, tandis que l'écart de rendement des capitaux propres par rapport à la moyenne des principales banques canadiennes s'est creusé. Le ratio d'efficacité ajusté de 72,3 % atteint en 2019 est en hausse par rapport à celui de 2018 en raison des revenus moins élevés et, dans une moindre mesure, des coûts d'exploitation additionnels. Le résultat dilué par action ajusté de 4,26 \$ en 2019 a baissé de 23 % d'un exercice à l'autre, essentiellement pour les mêmes raisons que celles énoncées ci-dessus.

TABLEAU 7
CIBLES DE PERFORMANCE À MOYEN TERME POUR 2022
 (En milliards de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	Cibles à moyen terme pour 2022	2019
Performance financière ajustée ⁽¹⁾		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	Réduction de l'écart à 250 pb ⁽²⁾	7,9 %
Ratio d'efficacité ajusté	< 63 %	72,3 %
Résultat dilué par action ajusté	Croissance de 5 % à 10 % annuellement	4,26 \$
Levier d'exploitation ajusté	Positif	(7,8) %
Principaux inducteurs de croissance		
Prêts aux clients commerciaux	Croissance, pour atteindre 17,5 G\$	13,0 \$
Prêts à des particuliers ⁽³⁾	Croissance, pour atteindre 22,5 G\$	20,7 \$
Dépôts des clients ⁽⁴⁾	Croissance, pour atteindre 26,0 G\$	22,5 \$

(1) Les objectifs financiers pour 2022 sont fondés sur des mesures non conformes aux PCGR qui excluent les éléments d'ajustement liés aux plans de restructuration et aux regroupements d'entreprises. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

(2) En comparaison des principales banques canadiennes; la Banque ayant recours à l'approche fondée sur les notations internes avancée pour évaluer le risque de crédit et à l'approche standard pour évaluer le risque opérationnel.

(3) Y compris les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels.

(4) Y compris les dépôts de particuliers obtenus par l'intermédiaire des Cliniques financières, par le biais de conseillers et de courtiers et l'offre numérique directe aux clients, ainsi que les dépôts des clients commerciaux.

Nouvelles cibles à moyen terme

Cibles de performance

Comme il est indiqué au tableau 7 qui précède, l'objectif en ce qui a trait au rendement des capitaux propres demeure de réduire l'écart par rapport aux principales banques, pour le ramener à 250 points de base en 2022. Puisque nous avons l'intention d'adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit en 2022, cet écart tient compte des retombées positives initiales que nous procurera le redéploiement graduel des fonds propres. Nous ciblons également un ratio d'efficacité inférieur à 63 % en 2022, plutôt qu'en 2021 comme il était prévu au dernier exercice, et nous continuons de viser un levier d'exploitation positif. Enfin, nous nous sommes fixé comme objectif d'enregistrer à moyen terme un taux de croissance annuel du résultat dilué par action ajusté de 5 % à 10 %. Nous réitérons plus que jamais notre engagement à réaliser notre plan stratégique et à nous efforcer de réaliser notre but ultime, qui est d'améliorer la performance de la Banque et d'atteindre un niveau de rentabilité similaire à celui des principales banques canadiennes.

Cibles de croissance

Le secteur Services aux entreprises devrait poursuivre sur la voie de la croissance rentable. Comme il est indiqué au tableau 7, il est maintenant prévu que les prêts aux clients commerciaux s'établiront à 17,5 milliards \$ en 2022, ce qui témoigne de notre décision de privilégier les prêts aux clients commerciaux à rendement plus élevé pour ce portefeuille ainsi que des occasions qui s'offrent à nous alors que nous tirons parti de nos investissements. La croissance annuelle au cours des trois prochains exercices devrait atteindre 10 %. Par ailleurs, en ce qui concerne le nouveau secteur Particuliers, et conformément à notre objectif de relancer la croissance des prêts personnels et des prêts hypothécaires, nous établissons une nouvelle cible de croissance des prêts à des particuliers, qui devraient atteindre 22,5 milliards \$ en 2022. Enfin, nous révisons notre objectif de croissance des dépôts de particuliers, qui devraient s'établir à 26,0 milliards \$ en 2022.

Hypothèses clés à la base des objectifs à moyen terme de la Banque

Les objectifs stratégiques et financiers de la Banque sont établis principalement au moyen des hypothèses clés suivantes. Les objectifs de la Banque ne constituent pas des prévisions et sont fondés sur certaines hypothèses de planification clés. En raison d'autres facteurs qui sont décrits à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 23 et à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du présent document, les résultats futurs pourraient différer substantiellement de ces objectifs.

Compte tenu de la conjoncture économique décrite précédemment, la direction est d'avis que ses perspectives financières à moyen terme dépendront des facteurs suivants :

- La poursuite de la croissance interne des prêts aux clients commerciaux et la reprise de la croissance interne des prêts à des particuliers;
- La stabilité relative des marges sur produits sur les principaux marchés de la Banque;
- Les progrès constants au chapitre de l'optimisation des activités des Cliniques financières;
- Les progrès constants au chapitre de l'optimisation de la composition du portefeuille de prêts, notamment l'augmentation de la proportion des prêts aux clients commerciaux à marge plus élevée;

- Le maintien des provisions pour pertes sur prêts à des niveaux plus bas que ceux du secteur;
- Le contrôle rigoureux des dépenses et la poursuite de l'optimisation des fonctions corporatives;
- L'achèvement fructueux de la migration à la plateforme de gestion des comptes (système bancaire central) selon l'échéancier et le budget;
- L'adoption réussie de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit au cours de l'exercice 2022 (d'après l'évaluation par la Banque des exigences réglementaires actuelles).

PLAN STRATÉGIQUE

En novembre 2015, nous avons lancé un plan septennal visant à faire de la Banque une banque meilleure et différente afin de tirer profit des avancées technologiques et de la globalisation des services bancaires et de mieux répondre aux besoins de nos clients. Pour y parvenir, nous avons priorisé trois objectifs stratégiques : renforcer nos fondations, investir dans la croissance rentable et améliorer la performance financière. Nous nous efforçons de mener à bien ces objectifs stratégiques, notre but ultime étant d'améliorer la performance de la Banque et d'atteindre un niveau de rentabilité semblable à celui des principales banques canadiennes une fois achevée la mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée. Ainsi, en 2019, nous avons continué d'investir dans nos employés, nos processus et notre technologie. Tout au long de l'exercice, nous avons réalisé des progrès importants au chapitre de nos initiatives clés, comme il est décrit ci-après. Nous avons également avancé la mise en œuvre de notre plan d'affaires en enregistrant une solide croissance rentable des activités de financement d'équipement et d'inventaires, ainsi que de financement immobilier. Nous continuerons de faire croître ces segments pour améliorer la rentabilité et la diversification de la Banque.

Nouvelle convention collective

Au début de l'exercice, pour faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique et améliorer l'environnement de relations de travail dans un horizon à long terme, nous avons affecté en priorité des ressources à la résolution de la situation relative à la convention collective. Selon nous, il s'agissait d'une condition préalable à l'amélioration de notre capacité de servir nos clients et de réaliser des gains d'efficacité sur le plan des processus. La conclusion de la nouvelle convention collective en mars 2019 ainsi que la modification de la composition de l'unité de négociation de la convention collective, qui couvre maintenant presque exclusivement les postes de service à la clientèle du Québec, renforcent notre fondation et devraient améliorer la performance financière de la Banque. À la fin d'avril, nous avons également commencé à optimiser certaines fonctions administratives, d'octroi de crédit et de recouvrement qui soutiennent principalement les Cliniques financières. Parallèlement, nous avons conclu certaines ententes d'impartition pour générer des économies. Au troisième trimestre 2019, nous avons réduit nos liquidités, diminué nos frais juridiques et autres frais de main-d'œuvre, et réaffecté les membres de l'équipe à des tâches plus prioritaires et génératrices de revenus. Nous avions antérieurement indiqué que, sur une base annuelle, la normalisation des liquidités permettrait d'améliorer de 7,0 millions \$ le revenu net d'intérêt, et que la réduction des frais juridiques et de main-d'œuvre retrancherait 3 millions \$ aux frais autres que d'intérêt. Ces éléments ont été réalisés au cours du deuxième semestre 2019.

Mise à jour sur les initiatives clés

Système bancaire central

La Banque a fait considérablement progresser la mise en œuvre d'un plan pluriannuel visant le remplacement de son système bancaire central. La nouvelle plateforme de gestion des comptes offre les outils nécessaires pour améliorer notre offre de produits et faire progresser la transformation au modèle bancaire numérique. Pendant la période de transition, nous exploitons en simultané les plateformes pour nos systèmes bancaires centraux. Le programme a été lancé en 2016, tandis que les premières migrations de produits et de comptes ont été effectuées en novembre 2017 et en septembre 2018 pour ce qui est respectivement du portefeuille de prêts à l'investissement et des produits de dépôt obtenus par l'intermédiaire du canal des conseillers et des courtiers. Au début de 2019, nous avons effectué la migration des produits restants du canal des conseillers et des courtiers et de la plupart des prêts des Services aux entreprises vers la nouvelle plateforme, ce qui a conclu la phase 1 du programme. La phase 2 visera tous les comptes et produits des Cliniques financières, ainsi que les quelques produits restants des Services aux entreprises. Nous prévoyons avoir achevé la phase 2 en décembre 2020, lorsque tous les produits auront migré de l'ancienne plateforme vers la nouvelle plateforme. Dès lors, nous pourrions amorcer la mise hors service de l'ancien système.

Le coût total du programme devrait atteindre environ 200 millions \$, ce qui est relativement conforme à l'estimation initiale. La phase 1, laquelle englobe les bases de la plupart des activités de la Banque, est achevée et un total d'environ 180 millions \$ a été investi.

Transition des activités des Cliniques financières et mesures d'efficacité

Au début de l'exercice 2016, nous avons annoncé notre plan stratégique, qui comprend l'optimisation et la simplification du réseau de succursales au Québec. Cette stratégie nous a amenés à achever, en septembre 2019, la transition de la totalité de nos succursales traditionnelles vers des Cliniques financières 100 % Conseil, où les clients peuvent obtenir des conseils financiers. Pour les opérations de base, notamment les paiements de factures, les dépôts, les retraits et les transferts de fonds, les clients ont accès en tout temps à des plateformes électroniques et en ligne. Ce virage a été soigneusement planifié avec tous nos clients pour assurer une transition harmonieuse vers notre nouveau modèle. L'atteinte de ce jalon marque une nouvelle phase prometteuse pour nos Cliniques financières au Québec dont la priorité sera la croissance. Nos employés sont engagés envers notre mission qui est d'aider nos clients à améliorer leur santé financière.

À la fin du mois de février 2019, nous avons annoncé des mesures en vue de réduire davantage les coûts, notamment au moyen de l'attrition, du départ anticipé à la retraite et de réductions de postes ciblées. La transformation de nos succursales traditionnelles en Cliniques financières et l'optimisation de certaines fonctions administratives nous ont permis de réaliser la majorité des réductions de coûts prévues. Le reste des synergies et des réductions de coûts devrait se concrétiser graduellement d'ici la fin du premier semestre 2020. Une fois leur mise en œuvre achevée, ces mesures devraient générer des économies totales de 15 à 20 millions \$ annuellement.

Services numériques

Après avoir achevé la phase 1 de la mise en œuvre de notre système bancaire central en janvier 2019, nous nous sommes concentrés sur le développement de nos nouveaux services numériques offerts directement à la clientèle. Ces nouveaux services ont commencé à être offerts progressivement aux conseillers et courtiers au quatrième trimestre 2019. En outre, au début de l'exercice 2020, nous avons lancé des services numériques offerts directement à la clientèle sous la marque BLC Numérique. Au cours du prochain exercice, nous prévoyons poursuivre l'amélioration de l'expérience client par l'ajout prévu de fonctionnalités, de transactions et de produits à l'offre de services.

Approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit

Dans le cadre de notre plan visant à améliorer les fondations de la Banque, nous poursuivons notre initiative d'adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit. Une fois l'adoption de l'approche menée à terme, celle-ci permettra à la Banque d'optimiser ses fonds propres réglementaires, d'améliorer sa rentabilité et de bénéficier de règles du jeu uniformes en matière de souscription de crédit, puisque la Banque sera en mesure d'établir ses exigences en matière de fonds propres sur la même base que celles de ses pairs du secteur.

À la fin de 2013, la Banque a pris la décision de mettre en suspens le développement lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée ainsi que l'adoption de celle-ci du fait de l'incertitude entourant cette approche à l'échelle internationale. Toutefois, plusieurs éléments fondamentaux afférents à cette adoption de l'approche ont été intégrés aux activités et aux systèmes de la Banque, et ils contribuent à améliorer les processus de celle-ci. Compte tenu des indications positives, la Banque a renouvelé son engagement de poursuivre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée au début de 2016, et elle a défini un programme complet pour la réalisation des étapes restantes en vue d'adopter cette approche. L'objectif de la Banque, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, consiste à obtenir son agrément pour l'utilisation de cette approche en 2022.

Le coût total du projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée devrait atteindre 105 millions \$, dont environ 76 millions \$ ont été investis à ce jour.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, le résultat net s'est établi à 172,7 millions \$, soit un résultat dilué par action de 3,77 \$, comparativement à un résultat net de 224,6 millions \$, ou un résultat dilué par action de 5,10 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Le résultat net ajusté pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 a été de 193,2 millions \$, une baisse de 20 % par rapport au résultat net ajusté de 241,6 millions \$ en 2018, tandis que le résultat dilué par action ajusté s'est élevé à 4,26 \$, une diminution de 23 % en comparaison de celui de 5,51 \$ en 2018.

La diminution du résultat par action pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2018 est présentée de façon plus détaillée ci-dessous.

REVENU TOTAL

Le revenu total a atteint 968,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, une diminution de 74,9 millions \$, ou 7 %, par rapport au revenu total de 1 043,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. La contribution du revenu net d'intérêt et des autres revenus au revenu total en 2019 est détaillée dans le graphique ci-après.

COMPOSITION DU REVENU TOTAL

Aux 31 octobre (en pourcentage)



(1) Incluant les commissions sur prêts, les frais de service et les revenus tirés des services de cartes.

(2) Incluant les frais et commissions de courtage en valeurs mobilières et les revenus tirés des instruments financiers.

REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a diminué de 19,5 millions \$, ou 3 %, et a totalisé 686,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, par rapport à un revenu net d'intérêt de 705,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. La diminution s'explique principalement par la baisse des volumes de prêts d'un exercice à l'autre, contrebalancée en partie par le coût moins élevé des liquidités.

Au cours des deux derniers exercices, nous avons repositionné notre portefeuille de prêts et avons mis l'accent sur les prêts commerciaux à rendement élevé. Ces mesures ont contribué à améliorer les sources de revenus et à optimiser la répartition des fonds propres, leur effet ayant cependant été compensé par l'incidence de la baisse des volumes de prêts hypothécaires résidentiels et de prêts personnels, ainsi que par la vente de prêts commerciaux à rendement moins élevé totalisant 813 millions \$ en 2018 et au premier trimestre 2019.

Comme il est indiqué dans le tableau 8, la marge nette d'intérêt en pourcentage de l'actif productif moyen s'est établie à 1,81 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 et a augmenté de 3 points de base en comparaison de la marge nette d'intérêt pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, surtout en raison de la hausse des prêts commerciaux à rendement plus élevé et de la réduction des liquidités depuis la fin du deuxième trimestre par suite de la ratification de la convention collective. Le tableau 9 présente un sommaire des variations du revenu net d'intérêt.

TABLEAU 8
REVENU NET D'INTÉRÊT

[En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages]

			2019		2018	
	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN
Actif						
Trésorerie et valeurs mobilières ⁽¹⁾	3 762 547 \$	84 918 \$	2,26 %	3 635 549 \$	65 463 \$	1,80 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente ⁽¹⁾	242 268	4 116	1,70	317 803	4 075	1,28
Prêts						
Personnels	5 008 475	273 120	5,45	5 678 903	284 319	5,01
Hypothécaires résidentiels	16 383 173	502 357	3,07	18 028 659	524 108	2,91
Commerciaux et autres	12 440 248	660 509	5,31	12 001 746	584 434	4,87
Prêts totaux	33 831 896	1 435 986	4,24	35 709 308	1 392 861	3,90
Dérivés et autres		31 362	—		28 384	—
Actif total productif d'intérêt	37 836 711	1 556 382	4,11	39 662 660	1 490 783	3,76
Actif non productif d'intérêt et actif lié aux activités de négociation ⁽¹⁾	7 447 493	—	—	7 271 532	—	—
Actif total	45 284 204 \$	1 556 382 \$	3,44 %	46 934 192 \$	1 490 783 \$	3,18 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts à vue et sur préavis	6 063 113 \$	58 181 \$	0,96 %	6 771 675 \$	55 228 \$	0,82 %
Dépôts à terme	21 470 442	580 208	2,70	22 667 741	527 975	2,33
Dettes liées aux activités de titrisation	7 844 227	172 419	2,20	8 097 776	166 077	2,05
Dettes subordonnées	348 918	15 214	4,36	348 580	15 214	4,36
Autres	—	43 949	—	—	20 377	—
Passif total portant intérêt	35 726 700	869 971	2,44	37 885 772	784 871	2,07
Acceptations	224 628	—	—	500 912	—	—
Passif ne portant pas intérêt et passif lié aux activités de négociation ⁽¹⁾	6 802 026	—	—	6 125 883	—	—
Passif total	42 753 354	869 971	2,03	44 512 567	784 871	1,76
Capitaux propres	2 530 850	—	—	2 421 625	—	—
Passif et capitaux propres totaux	45 284 204 \$	869 971 \$	1,92 %	46 934 192 \$	784 871 \$	1,67 %
Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt (en % de l'actif productif moyen)		686 411 \$	1,81 %		705 912 \$	1,78 %

(1) L'actif productif d'intérêt et le passif portant intérêt ne tiennent pas compte des volumes liés aux activités de négociation.

TABLEAU 9
VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT
 (En milliers de dollars canadiens)

	2019		
	Augmentation (diminution) en raison de la variation		
	DU VOLUME MOYEN	DU TAUX MOYEN	VARIATION NETTE
Actif productif d'intérêt	(68 631) \$	134 230 \$	65 599 \$
Passif portant intérêt	44 729	(129 829)	(85 100)
Revenu net d'intérêt	(23 902) \$	4 401 \$	(19 501) \$

AUTRES REVENUS

Les autres revenus ont diminué de 55,4 millions \$, ou 16 %, et ont totalisé 282,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, par rapport à 337,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Les **commissions sur prêts, les frais de service et les revenus tirés des services de cartes** ont diminué au total de 12,6 millions \$, ou 8 %, et se sont établis à 136,7 millions \$ pour 2019, comparativement à 149,3 millions \$ pour 2018. La diminution est surtout attribuable à la baisse des frais de service en raison de la simplification des produits et des initiatives de réorganisation, mais aussi au fait que les clients modifient peu à peu leur comportement bancaire en privilégiant les services numériques.

Les **frais et commissions de courtage en valeurs mobilières** ont diminué de 7,5 millions \$, ou 15 %, et se sont établis à 43,9 millions \$ pour 2019, comparativement à 51,4 millions \$ pour 2018. La diminution découle de la baisse des frais de services bancaires d'investissement sous l'effet de la morosité des marchés au début de l'exercice, de même qu'au début du troisième trimestre 2019, ainsi que de la volatilité des marchés des capitaux attribuable à l'incertitude commerciale qui a touché les activités des marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Toutefois, les activités de négociation se sont améliorées vers la fin de l'exercice et le portefeuille d'investissement bancaire demeure sain.

Les **commissions sur la vente de fonds communs de placement** ont diminué de 4,7 millions \$, ou 10 %, et se sont établis à 42,9 millions \$ pour 2019, comparativement à 47,6 millions \$ pour 2018, principalement en raison de la baisse des actifs administrés moyens attribuable au recul du marché au début de l'exercice, mais aussi en raison de la diminution des ventes nettes et de la pression sur les frais.

Les **frais tirés des comptes d'investissement** ont diminué de 1,9 million \$, ou 10 %, et se sont établis à 18,2 millions \$ pour 2019, comparativement à 20,1 millions \$ pour 2018, en raison de la baisse des volumes moyens de comptes d'investissement administrés.

Les **revenus tirés des instruments financiers** ont diminué de 20,2 millions \$, ou 62 %, et se sont établis à 12,5 millions \$ pour 2019, comparativement à 32,7 millions \$ pour 2018. En 2018, selon la norme comptable précédente, l'IAS 39, la Banque avait comptabilisé des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente de 7,6 millions \$. En 2019, aucun profit de ce type n'a été réalisé, en partie du fait de l'adoption de l'IFRS 9, qui élimine des autres revenus les profits sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente et a donné lieu à des modifications à la composition de nos portefeuilles. En outre, la diminution découle de la baisse des revenus tirés des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction, de même que de la baisse des revenus de négociation, compte tenu d'une perte de 3,8 millions \$ découlant de la réévaluation des titres du portefeuille de négociation au cours du quatrième trimestre 2019.

Les **revenus d'assurance** sont générés par les programmes d'assurance liés aux solutions de crédit et aux cartes offertes par la Banque. Les revenus d'assurance sont présentés déduction faite des réclamations et des frais. Les revenus nets ont diminué de 1,4 million \$, ou 9 %, pour se fixer à 13,9 millions \$ pour 2019, comparativement à 15,3 millions \$ pour 2018, essentiellement du fait de la baisse du volume des activités au cours des dernières années. Des renseignements additionnels sur les revenus d'assurance de la Banque sont présentés à la note 28 des états financiers consolidés.

Les **autres revenus** ont diminué de 7,1 millions \$, ou 34 %, et se sont établis à 14,0 millions \$ pour 2019, comparativement à 21,1 millions \$ pour 2018, principalement du fait qu'en 2018, les autres revenus comprenaient également un profit net de 4,3 millions \$ à la vente de portefeuilles de prêts commerciaux.

TABLEAU 10
AUTRES REVENUS

(En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2019	2018	2017	Variation 2019/2018
Commissions sur prêts	61 459 \$	66 540 \$	64 810 \$	(8) %
Frais de service	42 033	48 972	56 191	(14)
Revenus tirés des services de cartes	33 238	33 785	33 583	(2)
Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières ⁽¹⁾	43 892	51 388	52 503	(15)
Commissions sur la vente de fonds communs de placement	42 892	47 609	47 088	(10)
Frais tirés des comptes d'investissement	18 231	20 146	21 804	(10)
Revenus d'assurance, montant net	13 941	15 273	18 188	(9)
Revenus tirés des instruments financiers ⁽¹⁾	12 460	32 687	40 396	(62)
Autres	13 953	21 098	23 757	(34)
Autres revenus	282 099 \$	337 498 \$	358 320 \$	(16) %

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, l'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est élevé à 1,5 million \$, par rapport à 2,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance » pour plus de précisions.

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les provisions pour pertes sur créances ont augmenté de 0,4 million \$, ou 1 %, et se sont établies à 44,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, par rapport à 44,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Les pertes sur prêts pour 2018 tenaient compte de l'incidence favorable de la réduction des provisions cumulatives découlant de la vente de portefeuilles de prêts commerciaux, ainsi que des reprises de provisions favorables. Dans l'ensemble, la conjoncture économique est restée saine en 2019, créant de bonnes conditions de crédit. Le niveau toujours bas de pertes sur créances témoigne également de la bonne qualité sous-jacente du crédit de nos portefeuilles de prêts.

Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques ».

Les **pertes sur prêts personnels** ont diminué de 3,4 millions \$ en 2019 par rapport à 2018, du fait principalement de la diminution des volumes de prêts.

Les **pertes sur prêts hypothécaires résidentiels**, qui se sont établies à 3,3 millions \$, sont restées relativement inchangées en 2019 par rapport à 2018. Le niveau des pertes sur créances demeure historiquement bas et découle des conditions de crédit favorables et des critères de souscription rigoureux.

Les **pertes sur prêts commerciaux** ont augmenté de 3,9 millions \$ en 2019 par rapport à 2018. En 2018, comme il est mentionné précédemment, les pertes sur prêts tenaient compte de l'incidence favorable de la réduction des provisions cumulatives découlant de la vente de portefeuilles de prêts commerciaux, ainsi que des reprises de provisions favorables. Ces ajustements aux provisions cumulatives ont été plus que contrebalancés par une perte de 10,0 millions \$ à l'égard d'un seul prêt commercial syndiqué à la fin de 2018. En 2019, la hausse des volumes de prêts a donné lieu à une augmentation des provisions cumulatives collectives, alors qu'une provision cumulative additionnelle de 4,5 millions \$ au premier trimestre à l'égard du prêt syndiqué susmentionné a également contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre.

Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 13 points de base pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (12 points de base pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

Le tableau 11 qui suit présente les provisions pour pertes sur créances entre 2017 et 2019. La rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion contient une analyse supplémentaire de la condition globale de crédit des portefeuilles de la Banque.

TABLEAU 11
PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2019	2018	2017
Prêts personnels			
Stades 1 et 2	(4 561) \$	s. o.	s. o.
Stade 3	22 341	s. o.	s. o.
	17 780	21 157 \$	24 823 \$
Prêts hypothécaires résidentiels			
Stades 1 et 2	(430)	s. o.	s. o.
Stade 3	3 714	s. o.	s. o.
	3 284	3 363	3 027
Prêts commerciaux			
Stades 1 et 2	2 516	s. o.	s. o.
Stade 3	20 820	s. o.	s. o.
	23 336	19 480	9 150
Provisions pour pertes sur créances	44 400 \$	44 000 \$	37 000 \$
En pourcentage des prêts et acceptations moyens	0,13 %	0,12 %	0,11 %

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 9,7 millions \$, ou 1 %, pour atteindre 726,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, comparativement à 716,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 4,3 millions \$, ou 1 %, pour atteindre 700,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, comparativement à 695,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Les **salaires et avantages du personnel** ont diminué de 8,6 millions \$, ou 2 %, pour se chiffrer à 357,4 millions \$ pour 2019, comparativement à 366,0 millions \$ pour 2018, du fait essentiellement de la baisse des charges salariales imputable à la réduction de l'effectif, de la diminution des coûts des régimes de retraite et du recul de la rémunération liée à la performance, contrebalancés en partie par la hausse de la rémunération fondée sur des actions.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont augmenté de 5,0 millions \$ pour s'établir à 197,4 millions \$ pour 2019, comparativement à 192,4 millions \$ pour 2018, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des frais de technologie et par l'augmentation de la charge d'amortissement attribuable à l'achèvement de la phase 1 du programme de mise en œuvre du système bancaire central, contrebalancées en partie par la diminution des charges de loyer.

Les **autres frais autres que d'intérêt** ont augmenté de 9,0 millions \$ pour atteindre 159,1 millions \$ en 2019, comparativement à 150,1 millions \$ en 2018. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement des charges réglementaires, y compris l'augmentation d'un exercice à l'autre des frais liés à l'assurance-dépôts, à la mise en œuvre de nouvelles normes IFRS, à la réglementation relative au recyclage des produits de la criminalité et à la gestion de la conformité, ainsi que par l'augmentation des coûts liés aux relations de travail associée à la négociation de la nouvelle convention collective.

Les **charges de restructuration** ont augmenté de 6,7 millions \$ pour se fixer à 12,7 millions \$ en 2019, en comparaison de 5,9 millions \$ en 2018. En 2019, les charges de restructuration comprenaient essentiellement les charges liées à l'optimisation de nos activités des Cliniques financières et à la rationalisation connexe de certaines fonctions administratives et corporatives. Les charges de restructuration découlaient également de la réorganisation des activités de courtage de détail et d'autres mesures visant à améliorer l'efficacité, comme il est précisé à la rubrique « Perspectives », sous « Plan stratégique ». Les charges de restructuration comprennent les indemnités de départ, les salaires, les provisions liées à la résiliation de contrats de location, les frais de communication et les honoraires professionnels. Les charges brutes liées aux mesures de restructuration de 21 millions \$ pour l'exercice ont été contrebalancées en partie par un gain sur compression de 4,8 millions \$ lié aux obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que par des reprises de provisions comptabilisées antérieurement totalisant 3,5 millions \$ par suite de la ratification de la nouvelle convention collective à la fin du deuxième trimestre 2019. En 2018, les charges de restructuration comprenaient principalement les provisions liées à la résiliation de contrats de location et les coûts de communication liés à la réorganisation des Cliniques financières. En 2018, la Banque a engagé des charges de 9,4 millions \$ relatives aux indemnités de départ, aux salaires, aux frais de communication et aux honoraires professionnels liés à l'optimisation des activités des Cliniques financières et aux fusions de succursales.

Aucuns **frais liés aux regroupements d'entreprises** n'ont été engagés en 2019, l'intégration des activités de financement d'équipement acquises en 2016 ayant été en grande partie achevée au deuxième trimestre 2018.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 72,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, par rapport à 66,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. L'efficacité a été principalement touchée par la baisse des revenus, comme il est mentionné précédemment, et, dans une moindre mesure, par la hausse des charges, la Banque ayant continué d'investir dans sa transformation. Le levier d'exploitation ajusté a été négatif d'un exercice à l'autre.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 75,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, comparativement à 68,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, essentiellement pour les mêmes raisons que celles susmentionnées.

Le tableau 12 illustre les variations des frais autres que d'intérêt entre 2017 et 2019.

TABLEAU 12

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

(En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2019	2018	2017	Variation 2019/2018
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	233 453 \$	236 088 \$	220 226 \$	
Avantages du personnel	70 407	73 805	75 455	
Rémunération liée à la performance	53 536	56 129	65 320	
	357 396	366 022	361 001	(2) %
Frais d'occupation de locaux et technologie				
Frais de technologie	113 323	101 972	89 510	
Loyers et impôts fonciers	45 088	52 987	53 743	
Amortissement	32 030	28 515	30 675	
Autres	6 910	8 903	8 469	
	197 351	192 377	182 397	3 %
Autres				
Honoraires professionnels et de services-conseils	40 079	39 318	30 292	
Publicité et développement des affaires	36 060	35 607	33 571	
Communications	15 943	17 489	17 726	
Autres	66 985	57 667	37 796	
	159 067	150 081	119 385	6 %
Charges de dépréciation et de restructuration				
Indemnités de départ	6 474	925	3 228	
Autres charges de restructuration	6 205	5 019	7 257	
	12 679	5 944	10 485	113 %
Frais liés aux regroupements d'entreprises	—	2 357	16 091	(100) %
Frais autres que d'intérêt	726 493 \$	716 781 \$	689 359 \$	1 %
Ratio d'efficacité	75,0 %	68,7 %	69,2 %	
Levier d'exploitation	(8,5) %	0,7 %	7,4 %	
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾	700 103 \$	695 775 \$	658 492 \$	1 %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	72,3 %	66,7 %	66,1 %	
Levier d'exploitation ajusté ⁽¹⁾	(7,8) %	(0,9) %	5,4 %	

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 23,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 12,0 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement de l'imposition réduite des revenus tirés des établissements à l'étranger et des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 55,7 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 19,9 %. Le taux d'imposition inférieur pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, comparativement à celui de l'exercice précédent, résultait principalement du revenu national proportionnellement inférieur. Comme il est mentionné précédemment, en raison des changements annoncés dans le budget fédéral canadien de 2018, nous prévoyons que les nouvelles mesures auront une incidence sur le revenu tiré des activités d'assurance à l'étranger d'environ 4,9 millions \$ pour l'exercice 2020.

La note 20 des états financiers consolidés donne de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat.

TABLEAU 13

RAPPROCHEMENT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET DU MONTANT DES IMPÔTS SELON LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

(En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2019		2018	
Impôts sur le résultat selon le taux prévu par la loi	52 161 \$	26,6 %	74 749 \$	26,7 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Changement du taux d'imposition	—	—	531	—
Résultat des établissements à l'étranger	(27 050)	(13,8)	(17 483)	(6,2)
Dividendes non imposables et portion non imposable des gains en capital	(2 495)	(1,3)	(2 176)	(0,7)
Autres, montant net	839	0,5	66	(0,1)
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	23 455 \$	12,0 %	55 687 \$	19,9 %

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Banque consent des prêts à des parties liées, qui comprennent les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que leurs entités liées. Les principaux dirigeants sont les membres du comité exécutif ou du conseil d'administration de la Banque (le « conseil » ou le « conseil d'administration »). Au 31 octobre 2019, ces prêts totalisaient 2,2 millions \$. Les prêts sont consentis aux membres du conseil d'administration selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités contrôlées par les principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Au 31 octobre 2019, ces dépôts totalisaient 0,9 million \$. La Banque offre également à ses employés un escompte sur les frais annuels de carte de crédit.

Voir la note 22 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur les opérations entre parties liées.

SURVOL DE L'EXERCICE 2018

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, le résultat net s'est établi à 224,6 millions \$, soit un résultat dilué par action de 5,10 \$, comparativement à un résultat net de 206,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 5,40 \$, en 2017. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 9,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, par rapport à 10,9 % en 2017. Sur une base ajustée, le résultat net s'est établi à 241,6 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,51 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, ce qui représente respectivement une hausse de 5 % par rapport au résultat net ajusté de 230,7 millions \$ et une baisse de 10 % par rapport au résultat dilué par action ajusté de 6,09 \$ en 2017. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 10,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, comparativement à 12,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. Les résultats comme présentés pour 2018 et 2017 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme il est précisé à la page 25, à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

Au cours de l'exercice 2018, la troisième année de notre plan stratégique septennal, nous avons investi dans nos employés, nos technologies et nos processus, et nous avons renforcé la situation financière de la Banque. Nous avons poursuivi notre transformation, notamment avec la mise en œuvre de notre système bancaire central, le développement de nos solutions numériques et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit. Au fil de l'avancement de ces initiatives, pour composer avec la volatilité du marché et satisfaire aux exigences sectorielles accrues, nous avons maintenu des niveaux de liquidités et de fonds propres plus élevés, ce qui a eu une incidence sur le rendement à court terme en 2018. Ces mesures ont amélioré la solidité financière de la Banque et contribué à soutenir les initiatives de croissance futures.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2019

Le résultat net s'est établi à 41,3 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,90 \$, pour le quatrième trimestre 2019, comparativement à un résultat net de 50,8 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,13 \$, pour le quatrième trimestre 2018. Le résultat net ajusté a été de 48,0 millions \$ pour le quatrième trimestre 2019, en baisse de 12 % par rapport au résultat net ajusté de 54,3 millions \$ pour le quatrième trimestre 2018, tandis que le résultat dilué par action ajusté s'est établi à 1,05 \$, un recul de 14 % par rapport au résultat dilué par action ajusté de 1,22 \$ au quatrième trimestre 2018. Le recul du résultat par action pour le quatrième trimestre 2019 est présenté de façon plus détaillée ci-dessous.

Revenu total

Le revenu total a diminué de 14,2 millions \$, ou 6 %, pour atteindre 241,6 millions \$ au quatrième trimestre 2019, comparativement à un revenu total de 255,9 millions \$ au quatrième trimestre 2018, du fait surtout de la baisse des autres revenus.

Le **revenu net d'intérêt** s'est établi à 173,2 millions \$ au quatrième trimestre 2019, un niveau conforme à celui du quatrième trimestre 2018. La marge nette d'intérêt en pourcentage de l'actif productif moyen s'est établie à 1,84 % au quatrième trimestre 2019, une hausse de 7 points de base par rapport à la marge du quatrième trimestre 2018 imputable à l'incidence combinée de l'amélioration de la composition du portefeuille de prêts, à une réduction des liquidités et à une amélioration de l'écart entre le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires.

Les **autres revenus** ont reculé de 14,3 millions \$, pour atteindre 68,4 millions \$ au quatrième trimestre 2019, comparativement à 82,7 millions \$ au quatrième trimestre 2018. Les autres revenus du quatrième trimestre 2019 ont été touchés par la diminution des revenus tirés des marchés des capitaux, y compris une perte de 3,8 millions \$ découlant de la réévaluation des titres du portefeuille de négociation, tandis que les autres revenus du quatrième trimestre 2018 comprenaient des profits de 4,9 millions \$ sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, qui ne s'appliquent plus du fait de l'adoption de l'IFRS 9, qui élimine des autres revenus les profits sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente et a donné lieu à des modifications à la composition de nos portefeuilles. Les frais et commissions sur prêts et dépôts, y compris les commissions sur prêts, les frais de service et les revenus tirés des services de cartes, ont également diminué de 3,0 millions \$, ce qui s'explique surtout par la baisse des commissions sur prêts compte tenu de l'évolution de la composition du portefeuille de prêts commerciaux en faveur des prêts à marge plus élevée.

Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis

Au quatrième trimestre 2019, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 0,3 million \$, par rapport à 0,5 million \$ au quatrième trimestre 2018. Se reporter à la note 3.4 des états financiers consolidés pour plus de renseignements.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances du quatrième trimestre 2019 ont totalisé 12,6 millions \$, comparativement aux provisions de 17,6 millions \$ au quatrième trimestre 2018. Au quatrième trimestre 2018, les pertes sur créances avaient subi l'incidence d'une perte de 10,0 millions \$ sur un seul prêt commercial syndiqué. Au quatrième trimestre 2019, les pertes sur créances ont subi l'incidence, en partie, de la hausse des pertes sur prêts personnels. Le niveau global des pertes est demeuré bas et est proportionnel à l'augmentation graduelle des prêts à marge plus élevée. La rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion contient des précisions sur la condition globale de crédit des portefeuilles de la Banque.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 180,8 millions \$ au quatrième trimestre 2019, une augmentation de 4,4 millions \$ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2018. Les frais autres que d'intérêt ajustés de 172,0 millions \$ au quatrième trimestre 2019 étaient relativement inchangés par rapport à ceux du quatrième trimestre 2018.

Les **salaires et avantages du personnel** ont reculé de 3,0 millions \$, ou 3 %, en comparaison de ceux du quatrième trimestre 2018 pour s'établir à 84,8 millions \$ au quatrième trimestre 2019, en raison principalement de la baisse de la rémunération liée à la performance, d'un ajustement favorable des coûts des régimes de retraite et de la réduction de l'effectif.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont augmenté de 0,7 million \$, ou 1 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2018, pour s'établir à 49,0 millions \$ au quatrième trimestre 2019, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des frais de technologie et par l'augmentation de la charge d'amortissement attribuable à l'achèvement de la phase 1 du programme de mise en œuvre du système bancaire central, contrebalancées en partie par la diminution des charges de loyer.

Les **autres frais autres que d'intérêt** se sont élevés à 41,6 millions \$ au quatrième trimestre 2019, une hausse de 2,4 millions \$, ou 6 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2018. Cette hausse était principalement attribuable à l'augmentation des dépenses de publicité et de développement des affaires étant donné que nous élaborons notre stratégie à l'appui du lancement de nos nouvelles solutions numériques.

Les **charges de restructuration** se sont élevées à 5,4 millions \$ pour le quatrième trimestre 2019 et comprenaient essentiellement les charges liées à l'optimisation des activités des Cliniques financières et à la rationalisation de certaines fonctions administratives et corporatives. Les charges de restructuration pour le quatrième trimestre 2019 découlaient également d'autres mesures visant à améliorer l'efficacité, comme il est précisé à la rubrique « Perspectives » sous « Plan stratégique ».

Ratio d'efficacité

Au quatrième trimestre 2019, le ratio d'efficacité ajusté s'est établi à 71,2 %, par rapport à 67,2 % au quatrième trimestre 2018, ce qui s'explique principalement par la baisse des revenus. Le levier d'exploitation ajusté a également été négatif d'un exercice à l'autre. Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 74,8 % pour le quatrième trimestre 2019, par rapport à 69,0 % pour le quatrième trimestre 2018, essentiellement pour les mêmes raisons.

Impôts sur le résultat

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2019, la charge d'impôts sur le résultat a été de 6,6 millions \$ et le taux d'imposition effectif, de 13,7 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement de l'imposition réduite des revenus tirés des établissements à l'étranger et des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2018, la charge d'impôts sur le résultat a été de 10,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif, de 17,2 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle des mêmes facteurs que ceux mentionnés précédemment.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS ET DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les activités d'intermédiation de la Banque représentent une source relativement régulière de revenus, provenant d'importants volumes de prêts et de dépôts peu susceptibles de subir de fortes fluctuations à court terme. Par contre, les activités de trésorerie et certaines activités liées aux marchés financiers, comme les activités de négociation, peuvent entraîner beaucoup de volatilité. De plus, les variations des taux d'intérêt du marché ou des marchés boursiers ainsi que des conditions de crédit peuvent se répercuter sur les résultats de la Banque. Par ailleurs, d'autres transactions, comme les acquisitions d'entreprises, ou des changements particuliers apportés à la réglementation sont également susceptibles d'avoir une incidence importante sur les revenus et les charges. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours, comparativement à 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité est, en règle générale, plus faible pendant ce trimestre, surtout en raison de l'incidence de ce facteur sur le revenu net d'intérêt.

Le tableau 14 présente un sommaire des résultats trimestriels des exercices 2019 et 2018.

TABLERAU 14
RÉSULTATS TRIMESTRIELS

[En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages]

	2019				2018			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Revenu net d'intérêt	173 205 \$	176 042 \$	164 564 \$	172 600 \$	173 152 \$	177 013 \$	177 112 \$	178 635 \$
Autres revenus	68 433	68 611	75 317	69 738	82 705	83 651	82 775	88 367
Revenu total	241 638	244 653	239 881	242 338	255 857	260 664	259 887	267 002
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	284	336	390	442	495	547	601	653
Provisions pour pertes sur créances	12 600	12 100	9 200	10 500	17 600	4 900	9 500	12 000
Frais autres que d'intérêt	180 828	177 858	183 131	184 676	176 437	187 245	175 554	177 545
Résultat avant impôts sur le résultat	47 926	54 359	47 160	46 720	61 325	67 972	74 232	76 804
Impôts sur le résultat	6 583	6 561	3 847	6 464	10 524	13 069	15 037	17 057
Résultat net	41 343 \$	47 798 \$	43 313 \$	40 256 \$	50 801 \$	54 903 \$	59 195 \$	59 747 \$
Résultat par action								
De base	0,90 \$	1,05 \$	0,95 \$	0,88 \$	1,13 \$	1,23 \$	1,34 \$	1,41 \$
Dilué	0,90 \$	1,05 \$	0,95 \$	0,88 \$	1,13 \$	1,23 \$	1,34 \$	1,41 \$
Marge nette d'intérêt	1,84 %	1,85 %	1,77 %	1,80 %	1,77 %	1,77 %	1,82 %	1,77 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	6,6 %	7,8 %	7,3 %	6,5 %	8,4 %	9,2 %	10,5 %	10,8 %
Éléments d'ajustement ⁽¹⁾, après impôts sur le résultat								
Charges de restructuration	3 986 \$	1 323 \$	2 525 \$	1 472 \$	756 \$	1 645 \$	1 283 \$	673 \$
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	2 637 \$	2 761 \$	2 888 \$	2 925 \$	2 787 \$	2 826 \$	4 147 \$	2 797 \$
	6 623 \$	4 084 \$	5 413 \$	4 397 \$	3 543 \$	4 471 \$	5 430 \$	3 470 \$
Mesures financières ajustées ⁽¹⁾								
Résultat net ajusté	47 966 \$	51 882 \$	48 726 \$	44 653 \$	54 344 \$	59 374 \$	64 625 \$	63 217 \$
Résultat dilué par action ajusté	1,05 \$	1,15 \$	1,08 \$	0,98 \$	1,22 \$	1,34 \$	1,47 \$	1,49 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	7,8 %	8,5 %	8,3 %	7,3 %	9,0 %	10,0 %	11,6 %	11,5 %
Frais autres que d'intérêt ajustés	171 981 \$	172 630 \$	176 255 \$	179 237 \$	172 039 \$	181 632 \$	169 059 \$	173 045 \$

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

Analyse des tendances

Revenu net d'intérêt

Le revenu net d'intérêt a généralement diminué en 2018 et au premier semestre 2019, du fait en grande partie de la diminution graduelle des volumes de prêts, visant à optimiser la composition du portefeuille de prêts, et des niveaux plus élevés de liquidités. Comme la nouvelle convention collective a été ratifiée à la fin de mars 2019, nous avons réduit graduellement le niveau des liquidités, ce qui a également contribué positivement au revenu net d'intérêt au deuxième semestre 2019. La marge nette d'intérêt a augmenté au cours des deux derniers exercices, passant de 1,77 % au premier trimestre 2018 à 1,84 % au quatrième trimestre 2019, du fait principalement des changements dans la composition du portefeuille de prêts.

Autres revenus

Les autres revenus ont en général diminué en 2018 et en 2019, en grande partie du fait de la grande volatilité des revenus tirés des marchés, y compris les revenus tirés des activités de négociation et de courtage. La diminution des autres revenus s'explique également par la diminution graduelle des frais de service attribuable aux initiatives de simplification et de réorganisation des produits, ainsi que par la modification des habitudes bancaires des clients au profit des solutions numériques. La baisse des commissions sur prêts attribuable à la diminution des volumes de financement syndiqué de plus grande envergure et au fait que nous privilégions les activités de financement d'inventaires à marge plus élevée a également nui aux autres revenus, comme il est mentionné précédemment. Les autres revenus du quatrième trimestre 2019 comprenaient une perte de 3,8 millions \$ découlant de la réévaluation des titres du portefeuille de négociation. Les autres revenus du deuxième trimestre 2018 comprenaient un profit de 5,3 millions \$ sur la vente d'un portefeuille de prêts commerciaux.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont en général diminué au cours des neuf premiers mois de 2018, compte tenu de la bonne qualité globale sous-jacente du crédit des portefeuilles de prêts. Les pertes sur créances ont cependant été touchées par une perte de 10,0 millions \$ sur un seul prêt commercial syndiqué au quatrième trimestre 2018 et par la provision additionnelle de 4,5 millions \$ comptabilisée au premier trimestre 2019 à l'égard de ce prêt. En 2019, la provision a en général augmenté, en partie du fait des changements apportés aux provisions cumulatives collectives en raison de l'évolution de la conjoncture macroéconomique.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt ont généralement augmenté en 2018 et au premier semestre 2019, ce qui s'explique par l'augmentation des charges réglementaires, des frais de main-d'œuvre et des frais de services-conseils à l'appui de la mise en œuvre de notre plan stratégique. Au deuxième semestre 2019, les charges liées aux activités de base ont légèrement diminué par suite de la baisse des coûts de rémunération, contrebalancée en partie par la hausse des honoraires professionnels à l'appui de notre transformation. Les charges de restructuration, notamment celles du deuxième trimestre et du quatrième trimestre 2019, ont eu une incidence sur le niveau des frais autres que d'intérêt. La baisse séquentielle au quatrième trimestre 2018 reflétait la diminution de la rémunération variable et le resserrement des mesures de contrôle des coûts.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 octobre 2019, l'actif total s'élevait à 44,4 milliards \$, une diminution de 3 % par rapport à l'actif total de 45,9 milliards \$ au 31 octobre 2018, ce qui reflète essentiellement la baisse de 1,0 milliard \$ des liquidités, le nouvel environnement de relations de travail nous ayant permis de réduire les liquidités à la fin du deuxième trimestre. Les prêts commerciaux ont augmenté du fait de nos efforts visant à optimiser la répartition des fonds propres et de l'accent mis sur les prêts à rendement plus élevé. La baisse des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts personnels a également contribué à la diminution, comme il est précisé dans les rubriques qui suivent du rapport de gestion.

Le tableau 15 illustre les variations des éléments de l'actif au bilan entre 2017 et 2019.

TABLEAU 15

ACTIF AU BILAN

[En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages]

	2019	2018	2017	Variation 2019/2018
Trésorerie et dépôts auprès de banques	413 555 \$	490 727 \$	327 362 \$	(16) %
Valeurs mobilières	6 299 936	6 061 144	5 586 014	4
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 538 285	3 652 498	3 107 841	(31)
Prêts				
Personnels	4 660 524	5 372 468	6 038 692	(13)
Hypothécaires résidentiels	16 039 680	16 986 338	18 486 449	(6)
Commerciaux	12 646 332	11 839 106	11 464 007	7
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	319 992	196 776	707 009	63
	33 666 528	34 394 688	36 696 157	(2)
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(100 457)	(93 026)	(99 186)	8
	33 566 071	34 301 662	36 596 971	(2)
Autres actifs	1 535 280	1 388 652	1 064 470	11
Actif au bilan	44 353 127 \$	45 894 683 \$	46 682 658 \$	(3) %
Trésorerie, dépôts auprès de banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente en % de l'actif au bilan	20,9 %	22,2 %	19,3 %	

LIQUIDITÉS

Les liquidités se composent de la trésorerie, des dépôts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2019, ces actifs totalisaient 9,3 milliards \$, une baisse de 1,0 milliard \$ par rapport à 10,2 milliards \$ au 31 octobre 2018.

Au cours de l'exercice, nous avons continué de gérer avec prudence le niveau de liquidités tandis que nous poursuivons nos diverses initiatives. La Banque dispose de sources de financement bien diversifiées et le niveau actuel des liquidités est suffisant pour respecter ses obligations, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles. Les liquidités représentaient 21 % de l'actif total au 31 octobre 2019, comparativement à 22 % au 31 octobre 2018.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement sont fournis à la page 67 du présent rapport de gestion.

PRÊTS

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des provisions cumulatives, s'établissaient à 33,6 milliards \$ au 31 octobre 2019, en baisse de 0,7 milliard \$, ou 2 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2018. Ceci est cohérent avec la poursuite de l'optimisation de la composition de notre portefeuille visant l'amélioration de la répartition des fonds propres et du rendement de l'actif pondéré en fonction des risques. Les variations sont expliquées plus en détail par les éléments décrits ci-après.

Les prêts personnels s'établissaient à 4,7 milliards \$, soit une baisse de 0,7 milliard \$, ou 13 %, depuis le 31 octobre 2018, du fait principalement de la réduction continue du portefeuille de prêts à l'investissement qui reflète le comportement des consommateurs, lesquels tentent de diminuer leur endettement.

Les prêts hypothécaires résidentiels s'établissaient à 16,0 milliards \$ au 31 octobre 2019, une baisse de 0,9 milliard \$, ou 6 %, d'un exercice à l'autre. Cette baisse reflète surtout une diminution graduelle de la souscription et l'accent mis sur les prêts commerciaux à rendement plus élevé afin d'optimiser l'allocation entre nos produits. La diminution a été contrebalancée en partie par l'acquisition des prêts hypothécaires consentis par des tiers dans le cadre de notre programme visant à optimiser le recours aux titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

Les prêts commerciaux et acceptations totalisaient 13,0 milliards \$ au 31 octobre 2019, une augmentation de 8 % depuis le 31 octobre 2018. Cette augmentation est attribuable essentiellement aux volumes de financement d'inventaires par l'intermédiaire de NCF, ainsi qu'au financement d'équipement et aux prêts de financement immobilier. Au début de l'exercice, nous avons vendu des prêts commerciaux à rendement moins élevé totalisant 105 millions \$, ce qui a marqué la fin du réaligement de notre portefeuille de prêts commerciaux. Par conséquent, la valeur du portefeuille de prêts commerciaux a augmenté de 9 %, compte non tenu des ventes de prêts, depuis le 31 octobre 2018.

Des renseignements additionnels sur les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques, ainsi que des renseignements détaillés sur les portefeuilles de prêts, figurent à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion.

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont demeurés essentiellement inchangés par rapport au 31 octobre 2018, et totalisaient 1,5 milliard \$ au 31 octobre 2019. Ils comprenaient principalement les chèques et autres effets en transit, les logiciels et autres immobilisations incorporelles, les dérivés ainsi que le goodwill.

TABLEAU 16 PASSIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2019	2018	2017	Variation 2019/2018
Dépôts				
Particuliers	19 747 260 \$	20 995 453 \$	21 198 982 \$	(6) %
Entreprises, banques et autres	5 905 344	7 011 119	7 731 378	(16)
	25 652 604	28 006 572	28 930 360	(8)
Autres passifs	6 870 428	7 255 394	6 842 540	(5)
Dette liée aux activités de titrisation	8 913 333	7 787 753	8 230 921	14
Dette subordonnée	349 101	348 762	348 427	—
Passif au bilan	41 785 466 \$	43 398 481 \$	44 352 248 \$	(4) %
Dépôts de particuliers en % du total des dépôts	77,0 %	75,0 %	73,3 %	
Total des dépôts en % du passif au bilan	61,4 %	64,5 %	65,2 %	

DÉPÔTS

Les dépôts ont diminué de 2,4 milliards \$, ou 8 %, pour s'établir à 25,7 milliards \$ au 31 octobre 2019, en comparaison des dépôts de 28,0 milliards \$ au 31 octobre 2018, en raison surtout de la réduction des liquidités par suite de la ratification de la nouvelle convention collective en milieu d'année et de l'accroissement de notre financement au moyen de la titrisation. Les dépôts de particuliers totalisaient 19,7 milliards \$ au 31 octobre 2019, soit 1,2 milliard \$ de moins qu'au 31 octobre 2018, en raison de la diminution des dépôts à terme obtenus par l'intermédiaire du canal des conseillers et des courtiers. Les dépôts d'entreprises et autres ont diminué de 1,1 milliard \$ d'un exercice à l'autre pour s'établir à 5,9 milliards \$, principalement dans le segment du financement institutionnel. Les dépôts de particuliers représentaient 77 % du total des dépôts au 31 octobre 2019, par rapport à 75 % au 31 octobre 2018, et ont contribué à notre bonne situation en matière de liquidités.

Des renseignements additionnels sur les dépôts et sur les autres sources de financement sont présentés à la rubrique « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » à la page 67 du présent rapport de gestion.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs ont diminué pour atteindre 6,9 milliards \$ au 31 octobre 2019, en comparaison de 7,3 milliards \$ au 31 octobre 2018. La diminution d'un exercice à l'autre découlait surtout de la diminution des engagements au titre des valeurs vendues à découvert associées aux activités de négociation.

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 1,1 milliard \$, ou 14 %, par rapport à celle au 31 octobre 2018, et s'établissait à 8,9 milliards \$ au 31 octobre 2019. Depuis le début de l'exercice, la titrisation de prêts hypothécaires par l'intermédiaire des programmes de la SCHL et du programme d'un tiers ainsi que la titrisation de créances au titre des contrats de location-financement et de prêts à l'investissement ont plus que contrebalancé l'échéance des passifs liés au programme des Obligations hypothécaires du Canada ainsi que les remboursements normaux. Pour de plus amples renseignements sur les activités de titrisation de la Banque, se reporter aux notes 8 et 15 des états financiers consolidés.

La dette subordonnée est demeurée essentiellement inchangée et s'est établie à 349,1 millions \$ au 31 octobre 2019, comparativement à 348,8 millions \$ au 31 octobre 2018. Voir la note 15 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque tout en offrant aux déposants des mesures de protection additionnelles.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'établissaient à 2 567,7 millions \$ au 31 octobre 2019, comparativement à 2 496,2 millions \$ au 31 octobre 2018. Comme mentionné à la rubrique « Mode de présentation » du présent rapport de gestion, l'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu à une diminution nette de 7,7 millions \$ des capitaux propres au 1^{er} novembre 2018. En 2019, les capitaux propres ont augmenté essentiellement compte tenu de la contribution du résultat net, déduction faite des dividendes déclarés, d'une hausse du cumul des autres éléments du résultat global liée aux couvertures de flux de trésorerie ainsi que de l'émission d'actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions. Pour de plus amples renseignements, voir l'état de la variation des capitaux propres consolidé.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque a augmenté et s'établissait à 54,02 \$ au 31 octobre 2019, comparativement à 53,72 \$ au 31 octobre 2018. Le tableau ci-après présente les éléments du capital-actions.

La rubrique « Gestion du capital » du présent rapport de gestion contient des renseignements supplémentaires sur les questions liées aux fonds propres.

TABLEAU 17

CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Au 29 novembre 2019 [en nombre d'actions/options]

Actions privilégiées	
Série 13	5 000 000
Série 15	5 000 000
Actions ordinaires	42 624 963
Options d'achat d'actions	124 962

ARRANGEMENTS HORS BILAN ET TITRISATION

Dans le cours normal des activités, la Banque a recours à des entités structurées pour titriser les actifs financiers, comme il est décrit ci-après. La Banque conclut aussi de nombreux arrangements qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque ou dont les montants comptabilisés diffèrent de leur montant nominal de référence. Plus particulièrement, la Banque administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Par ailleurs, les arrangements hors bilan comprennent des dérivés ainsi que des engagements de crédit et des garanties, comme il est décrit ci-après.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Actifs administrés

Les actifs administrés comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit divers services administratifs. La Banque administre également des portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 18 ci-dessous présente un sommaire des actifs administrés. Au 31 octobre 2019, ces éléments s'élevaient à 28,9 milliards \$, en baisse de 0,3 milliard \$, ou 1 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2018. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent considérablement à la rentabilité de la Banque.

TABLEAU 18
ACTIFS ADMINISTRÉS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018	2017
Comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés	20 381 169 \$	21 095 703 \$	23 934 182 \$
Actifs de courtage de clients	4 462 402	4 028 458	3 903 944
Fonds communs de placement	3 299 609	3 321 480	3 673 092
Prêts administrés	662 530	643 675	471 443
Actifs institutionnels	91 906	84 484	78 239
Autres	8 100	7 863	9 127
Actifs administrés	28 905 716 \$	29 181 663 \$	32 070 027 \$

Les actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés de B2B Banque Services de courtiers et de BLC Services financiers ont diminué de 714,5 millions \$ d'un exercice à l'autre, compte tenu de la diminution du nombre de clients dans le secteur d'activité Services de courtiers. B2B Banque Services de courtiers offre des services d'administration de compte, de compensation et de règlement, et de présentation de rapports à plus de 300 000 investisseurs, grâce à son association avec des conseillers et des courtiers indépendants à l'échelle du Canada. BLC Services financiers est composée d'une équipe de représentants en investissement qui accompagnent leurs clients dans la gestion de leurs portefeuilles, par l'entremise principalement des Cliniques financières de la Banque.

Les actifs de courtage de clients ont augmenté de 433,9 millions \$, ou 11 %, d'un exercice à l'autre, en raison des bonnes conditions de marché et de l'intensification des activités de courtage de plein exercice et à escompte.

Les actifs administrés de fonds communs de placement de BLC Services financiers, principalement composés de séries privilégiées de fonds communs de placement BLC-Mackenzie, ont reculé de 21,9 millions \$, ou 1 %, d'un exercice à l'autre en raison des rachats nets. Bien que les conditions de marché au début de l'exercice aient été difficiles, le solide rendement au cours du reste de l'exercice a contribué à l'amélioration de la valeur des fonds sous-jacents.

Les prêts administrés, y compris les activités de syndication et les prêts administrés pour des tiers, ont augmenté de 18,9 millions \$, du fait de l'intensification de l'activité commerciale et de la hausse des volumes.

Dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciaires, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation. Ces contrats et engagements constituent des dérivés. La Banque ne conclut pas de swaps de crédit.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants nominaux de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan, car ils ne représentent pas les montants réels échangés. De même, les montants nominaux de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de flux de trésorerie qui seront échangés. Les montants nominaux de référence des dérivés de la Banque totalisaient 20,6 milliards \$ au 31 octobre 2019 et avaient une juste valeur positive nette de 31,1 millions \$.

Les notes 23 à 26 des états financiers consolidés fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation.

Engagements de crédit et garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients et en tirer des frais. En raison de ces instruments, la Banque pourrait être exposée au risque d'illiquidité et au risque de crédit; ils doivent donc faire l'objet d'une gestion du risque appropriée. Le tableau 24 présente le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait être tenue de consentir si les engagements étaient entièrement utilisés.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut également des ententes de garantie comme des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution à l'appui de ses clients. Le tableau 19 présente les garanties importantes.

La note 30 des états financiers consolidés fournit de plus amples renseignements.

TABLEAU 19

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Aux 31 octobre (En milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées ⁽¹⁾	5 268 028 \$	4 305 531 \$
Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution	161 182 \$	161 906 \$
Lettres de crédit documentaire	7 015 \$	8 464 \$

(1) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,0 milliards \$ au 31 octobre 2019 [4,1 milliards \$ au 31 octobre 2018].

ACTIVITÉS DE TITRISATION

La Banque a recours à des entités structurées pour la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels, de créances au titre des contrats de location-financement et de prêts à l'investissement à l'intention de particuliers afin d'optimiser et de diversifier ses sources de financement et d'accroître ses liquidités. La Banque consolide certaines de ces entités structurées intermédiaires si elle détient le contrôle des entités et des actifs sous-jacents, tandis que certaines entités structurées ne sont pas consolidées si la Banque ne les contrôle pas. Voir les notes 8 et 15 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur ces opérations.

La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment des facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un conduit de titrisation.

GESTION DU CAPITAL

GOVERNANCE

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque, au plan stratégique de la Banque et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires.

Pour atteindre ces objectifs, la Banque s'appuie sur son cadre de gestion du capital. Ce cadre est étayé par la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres de la Banque qui décrit les mécanismes de planification et de gestion du capital et d'évaluation de l'adéquation du capital. Une composante clé du cadre de gestion du capital, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP), permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport au profil de risque de la Banque et d'établir un niveau approprié de fonds propres pour l'exercice à venir. Dans le cadre de l'établissement des cibles de fonds propres, la direction tient compte du PIEAFP qui comprend les résultats du programme intégré de simulation de crise faisant appel à des scénarios de crise extrême et de son évaluation de l'exposition de la Banque au risque dans un environnement normal. Ces deux approches sont fondées sur le registre de risques de la Banque pour assurer que tous les risques importants sont pris en compte.

Les cibles de fonds propres établies au moyen du PIEAFP permettent de fixer les exigences minimales du plan de capital de la Banque.

Divers organes au sein de l'organisation participent à l'optimisation des fonds propres de la Banque.

- Chaque année, le **conseil d'administration** approuve la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, le plan de capital ainsi que le plan d'affaires et le plan financier pluriannuel.
- Le **comité de gestion des risques du conseil d'administration** est responsable de l'examen et de l'approbation, chaque année, de plusieurs documents relatifs au capital, dont le PIEAFP et le programme intégré de simulations de crise. En outre, il examine l'adéquation globale des fonds propres de la Banque trimestriellement.
- Le **comité des risques d'entreprise**, nommé par le comité exécutif, examine l'adéquation des fonds propres de la Banque selon des mesures internes et externes et approuve les processus et les méthodes de gestion du risque à l'appui de cet objectif.
- Le **comité de gestion de l'actif et du passif**, mandaté par le comité des risques d'entreprise, surveille les ratios de fonds propres réglementaires mensuellement.

- Le **groupe de gestion des risques** supervise le cadre de gestion du capital de la Banque, ce qui implique, entre autres, la surveillance des limites et de l'adéquation des fonds propres, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du PIEAFP et du programme intégré de simulations de crise.
- Chaque année, le **secteur finance** est responsable de l'élaboration du plan d'affaires, qui comprend un plan financier pluriannuel et le plan de capital annuel. Il est également responsable de la gestion des fonds propres et de la mise à jour du plan de capital sur une base continue, ainsi que de l'évaluation des ratios de fonds propres réglementaires. Le secteur finance est également responsable du maintien de la conformité aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires pour chacune des filiales, y compris les restrictions relatives au transfert d'actifs sous forme de trésorerie, de dividendes, de prêts ou d'avances.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le BSIF requiert des banques qu'elles respectent les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 1 doivent être essentiellement composés d'actions ordinaires pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base permanente. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et, si elles exercent des activités internationales, au risque de marché.

Conformément à la ligne directrice du BSIF, les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du total des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont établis à respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Certaines banques canadiennes ont été désignées banques d'importance systémique intérieure (BISi) par le BSIF. Aux termes de cette désignation, ces banques doivent détenir un supplément de 1 % de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le BSIF a également exigé des BISi qu'elles détiennent une réserve pour stabilité interne à titre de protection contre les risques liés aux vulnérabilités systémiques. Cette réserve, qui varie entre 0 % et 2,5 % des actifs pondérés en fonction des risques, est identique pour toutes les BISi et a été fixée à 2,0 % au 31 octobre 2019. La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISi, elle n'est pas visée par ces mesures.

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. Nous utilisons l'approche standard moins complexe qui a recours à des pondérations réglementaires. Comme il a été mentionné précédemment, dans le cadre de notre plan visant à renforcer les fondations de la Banque, nous mettons en œuvre une initiative visant à adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit en 2022, dans le cadre de laquelle nous utiliserons les estimations internes des composantes du risque réalisées par la Banque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires. L'approche fondée sur les notations internes avancée permettra d'optimiser la répartition des fonds propres réglementaires et d'uniformiser les règles du jeu en matière de souscription de crédit.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Banque comptabilise une charge au titre de l'exigence de fonds propres en regard des ajustements de l'évaluation du crédit (AEC). Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle d'autres pays, la charge au titre de l'exigence de fonds propres en regard des AEC est entrée en vigueur progressivement sur une période de cinq ans débutant en 2014 et se terminant le 31 décembre 2018. Comme le portefeuille de dérivés de la Banque demeure relativement restreint, cette ligne directrice n'a, ni ne devrait avoir, aucune incidence importante sur les ratios de fonds propres réglementaires.

Les exigences en matière d'adéquation des fonds propres sont appliquées sur une base consolidée, comme il est décrit à la note 2 des états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne la participation de la Banque dans une société de réassurance (Venture Reinsurance Ltd), qui est exclue du périmètre de consolidation réglementaire.

Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

Révisions de l'approche standard pour le risque de crédit

Nous avons recours à l'approche standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et au risque opérationnel. À l'heure actuelle, nos exigences en matière de fonds propres en fonction de l'exposition au risque de crédit selon l'approche standard ne sont pas établies sur la même base que celles des institutions financières canadiennes de plus grande taille qui utilisent essentiellement l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit qui est plus favorable.

Le 7 décembre 2017, le CBCB a publié un document intitulé *Finalisation des réformes réglementaires d'après-crise de Bâle III*. Ce document constitue la finalisation du dispositif de Bâle III par le CBCB et la suite des documents consultatifs du CBCB publiés en 2014 et en 2015. Il complète la phase initiale des réformes de Bâle III réalisées antérieurement par le comité. Un des objectifs principaux des révisions intégrées dans le dispositif est de réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et d'améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres des banques. Le nouveau dispositif révisé l'approche standard et améliore le niveau de détails et la sensibilité au risque en modifiant la pondération en fonction des risques associée aux diverses catégories d'actifs. Les révisions comprennent des modifications à l'approche fondée sur les notations internes avancée, en imposant notamment des limites à l'égard de certaines données utilisées pour calculer les exigences de fonds propres et en introduisant un nouveau seuil de sensibilité au risque fondé sur les approches standard de Bâle III révisées par le comité, ainsi que des méthodes utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires à détenir à l'égard de l'exposition au risque opérationnel. Le CBCB a fixé la date de mise en œuvre de la réforme à janvier 2022. À l'heure actuelle, la direction évalue l'incidence potentielle de l'adoption de ce nouveau dispositif, qui demeure assujettie à la publication par le BSIF de ses lignes directrices connexes.

Révisions concernant les normes de fonds propres et de liquidité à l'intention des petites et moyennes institutions de dépôts

Le 11 juillet 2019, le BSIF a publié le document de travail intitulé *Promouvoir la proportionnalité : Adapter les normes de fonds propres et de liquidité aux petites et moyennes institutions de dépôts*, dans lequel il étudie les ajustements possibles en vue d'adapter ses approches réglementaires et prudentielles aux petites et moyennes institutions de dépôts, notamment le développement d'un ensemble d'exigences mieux adaptées en matière de fonds propres et de liquidités.

Révisions concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le cadre de communication financière au titre du troisième pilier vise à renforcer la rigueur du marché en imposant des exigences réglementaires de communication financière. En janvier 2015, mars 2017 et décembre 2018, le CBCB a publié une série de mises à jour des exigences de communication financière au titre du troisième pilier. À l'heure actuelle, nous examinons les changements proposés et attendons les lignes directrices connexes du BSIF pour les banques qui ne sont pas des BISi.

Régime de « recapitalisation interne » des banques canadiennes

Le Canada a mis en place un régime de recapitalisation interne pour les BISi pour limiter l'exposition des contribuables aux pertes d'une institution en défaillance et pour faire en sorte que les actionnaires et les créanciers de l'institution demeurent responsables d'essuyer ces pertes. En vertu des règlements qui sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018, lorsque le BSIF détermine que la viabilité d'une banque est compromise, la SADC peut recevoir comme instruction d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de la totalité ou d'une partie de certaines actions et de certains passifs de la banque. La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISi, elle n'est pas visée par ces changements, qui ne devraient avoir aucune incidence sur elle.

Capacité totale d'absorption des pertes

Le 18 avril 2018, le BSIF a publié sa ligne directrice définitive sur la TLAC, laquelle s'applique aux BISi canadiennes dans le cadre du régime de capitalisation interne du gouvernement fédéral. La ligne directrice est conforme à la norme sur la TLAC publiée le 9 novembre 2015 par le Conseil de stabilité financière à l'intention des institutions désignées à titre de banques d'importance systémique mondiale (BISm), bien qu'elle soit adaptée au contexte canadien. Les normes visent à faire en sorte qu'une banque d'importance systémique ait une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation advenant sa défaillance. La TLAC est définie comme la somme des fonds propres de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des autres instruments TLAC (tels que les billets non garantis), lesquels peuvent être convertis en tout ou en partie en actions ordinaires au titre de la Loi sur la SADC et satisfont à tous les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice. Les BISi sont tenues de se conformer aux exigences de communication à compter du premier trimestre 2019 et aux autres exigences relatives à la norme sur la TLAC d'ici le 1^{er} novembre 2021. La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISi, elle n'est pas visée par les exigences relatives à la TLAC, qui ne devraient avoir aucune incidence sur les instruments de fonds propres émis par elle.

Les tableaux 20 et 21 présentent les fonds propres réglementaires et l'actif pondéré en fonction des risques (APR) qui servent au calcul des ratios des fonds propres réglementaires. La Banque s'est conformée aux exigences en matière de fonds propres du BSIF tout au long de l'exercice.

TABLEAU 20

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

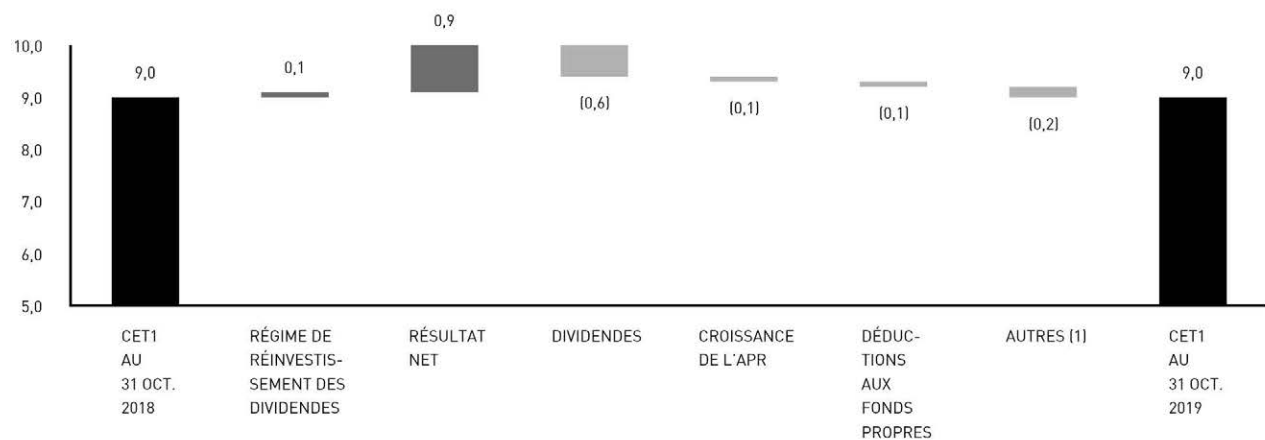
	2019	2018
Fonds propres réglementaires		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 841 382 \$	1 812 007 \$
Fonds propres de catégorie 1	2 085 420 \$	2 056 045 \$
Total des fonds propres	2 497 108 \$	2 472 788 \$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	20 406 556 \$	20 238 803 \$
Ratios des fonds propres réglementaires		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	9,0 %	9,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	10,2 %	10,2 %
Ratio total des fonds propres	12,2 %	12,2 %

(1) Calculé au moyen l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

Comme il est indiqué dans le graphique ci-après, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'établissait à 9,0 % au 31 octobre 2019, un niveau inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce niveau de fonds propres fournit à la Banque la souplesse requise pour stimuler la croissance interne et pour continuer d'investir dans la mise en œuvre de notre système bancaire central, le développement de nos solutions numériques et le projet d'adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit. Au cours de l'exercice, nous avons continué à gérer les fonds propres, ainsi qu'à optimiser la composition des produits dans l'optique d'améliorer la rentabilité alors que nous redéployons les fonds propres.

ÉVOLUTION DU RATIO DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (CET1)

(En pourcentage)



(1) Compte tenu de l'adoption de l'IFRS 9.

TABEAU 21
ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2019			2018		
	EXPOSITION TOTALE	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽¹⁾	EXIGENCE DE FONDS PROPRES	EXPOSITION TOTALE	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽¹⁾	EXIGENCE DE FONDS PROPRES
Catégorie d'exposition (après atténuation du risque)						
Entreprises	10 092 564 \$	10 042 695 \$	702 989 \$	9 516 064 \$	9 495 820 \$	664 707 \$
Souverains	6 391 251	50 006	3 500	7 828 063	59 224	4 146
Banques	463 256	102 765	7 194	546 723	113 422	7 940
Prêts hypothécaires résidentiels à l'intention de particuliers	18 197 377	3 276 607	229 362	19 065 558	3 693 064	258 514
Autres expositions à la clientèle de détail	2 028 742	1 233 815	86 367	2 377 181	1 465 382	102 577
Petites entreprises assimilées aux autres expositions à la clientèle de détail	2 031 275	1 518 425	106 290	2 021 634	1 512 162	105 851
Actions	393 011	393 011	27 511	364 584	364 584	25 521
Titrisation	9 985	6 405	448	9 255	9 054	634
Autres actifs	1 493 918	649 619	45 473	1 451 342	690 476	48 333
	41 101 379	17 273 348	1 209 134	43 180 404	17 403 188	1 218 223
Dérivés	269 732	136 806	9 576	139 783	76 529	5 357
Engagements de crédit	1 351 657	1 313 177	91 922	1 130 227	1 075 661	75 296
Risques opérationnels		1 683 225	117 826		1 683 425	117 840
	42 722 768 \$	20 406 556 \$	1 428 459 \$	44 450 414 \$	20 238 803 \$	1 416 716 \$
Éléments inscrits au bilan						
Trésorerie et dépôts auprès de banques, valeurs mobilières et opérations de financement par titres		772 798 \$			761 829 \$	
Prêts personnels		1 513 148			1 799 266	
Prêts hypothécaires résidentiels		3 541 953			4 003 333	
Prêts commerciaux et acceptations		10 972 139			10 356 401	
Autres actifs		473 310			482 359	
		17 273 348 \$			17 403 188 \$	

[1] Pour déterminer le coefficient de pondération des risques approprié, les évaluations de crédit réalisées par des agences de notation externes reconnues par le BSIF, comme Standard & Poor's, Moody's et DBRS, sont utilisées. Selon l'approche standard, la Banque attribue le coefficient de pondération des risques correspondant au coefficient établi selon le processus de concordance du BSIF. Pour la majorité des expositions de la Banque à des contreparties souveraines ou à des banques, qui ont essentiellement leur siège social au Canada, ces coefficients de pondération des risques sont basés sur la note AAA attribuée au Canada. De plus, la Banque se fonde sur les notations externes pour certaines expositions notées, surtout dans la catégorie d'entreprises. En ce qui concerne les expositions non notées, principalement dans les catégories des expositions sur les clientèles de détail et d'entreprises, la Banque applique généralement les pondérations en fonction du risque prescrites en prenant en compte certains facteurs propres à l'exposition, y compris le type de contrepartie, le type d'exposition et les techniques d'atténuation du risque de crédit utilisées.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Les réformes de Bâle III visant les fonds propres sont venues ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. En fonction de la ligne directrice du BSIF relative aux exigences en matière de ratio de levier, les institutions de dépôts fédérales doivent maintenir un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

Comme il est indiqué dans le tableau qui suit, le ratio de levier s'établissait à 4,6 % au 31 octobre 2019 et dépassait les exigences actuelles.

TABLEAU 22
RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2019	2018
Fonds propres de catégorie 1	2 085 420 \$	2 056 045 \$
Total des expositions	45 475 982 \$	46 042 387 \$
Ratio de levier selon Bâle III	4,6 %	4,5 %

DIVIDENDES

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 17 des états financiers consolidés. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la direction et du conseil d'administration sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

Le 3 décembre 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,67 \$ par action ordinaire payable le 1^{er} février 2020 aux actionnaires inscrits en date du 2 janvier 2020. Ce dividende trimestriel est en hausse de 5 % par rapport au dividende déclaré il y a un an. Le conseil d'administration a également déterminé que les actions attribuées en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque le seront sous forme d'actions ordinaires émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

TABLEAU 23
DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

(En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2019	2018	2017
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	12 632 \$	13 688 \$	16 688 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	2,62 \$	2,54 \$	2,46 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	110 737 \$	104 493 \$	86 560 \$
Ratio du dividende versé	69,3 %	49,6 %	45,7 %
Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾	61,4 %	45,9 %	40,5 %

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

APPÉTIT POUR LE RISQUE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES

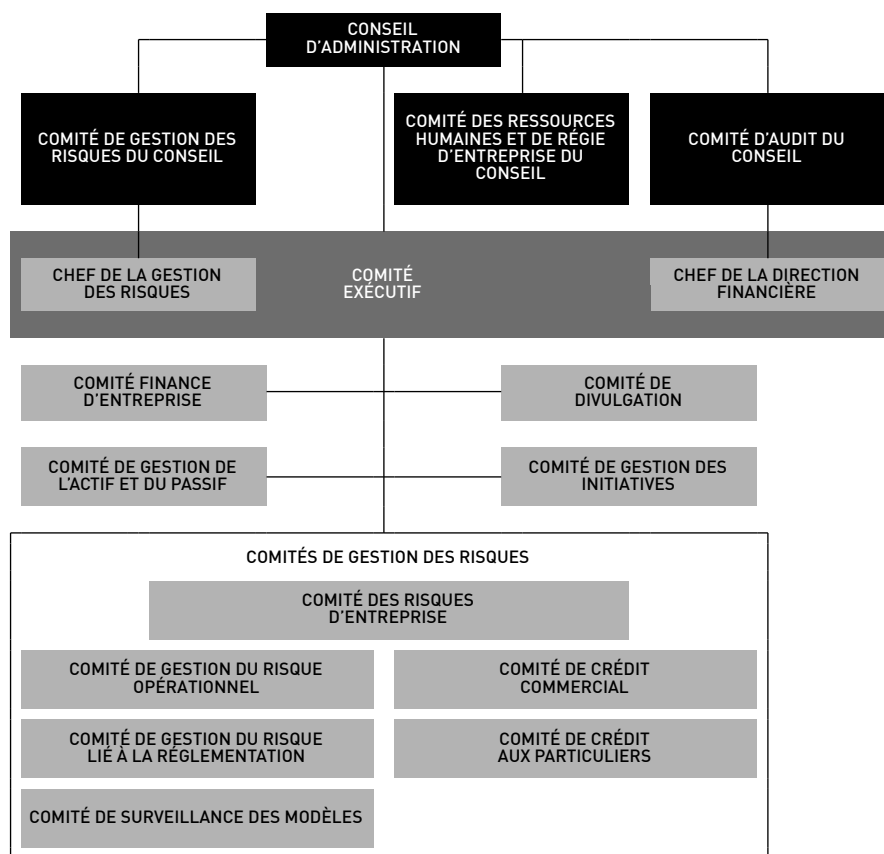
Les parties ombragées des rubriques du rapport de gestion qui suivent correspondent à une analyse des politiques et procédures de gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'illiquidité et du risque de financement, comme l'exige l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui autorise l'inclusion de ces informations spécifiques dans le rapport de gestion. Par conséquent, ces parties ombragées font intégralement partie des états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre 2019 et 2018.

CULTURE DE RISQUE

Chez Banque Laurentienne Groupe Financier, nous avons à cœur de promouvoir une culture de gestion des risques à l'échelle de l'institution. Pour ce faire, nous définissons un « ton à donner par les dirigeants » qui met l'accent sur l'importance de la culture de risque et transmettons ce message au moyen d'une structure de gouvernance des risques et d'un cadre d'appétit pour le risque complets. Ensemble, ceux-ci inspirent un sentiment de responsabilité à l'égard de la gestion des risques à l'échelle de la Banque.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DES RISQUES

La responsabilité ultime de la gestion des risques incombe au conseil d'administration. Chaque année, le comité de gestion des risques du conseil révisé l'appétit pour le risque et approuve les politiques de gestion des risques. Il délègue ensuite à la haute direction la responsabilité de définir les paramètres, de les communiquer et de les mettre en œuvre. Le comité exécutif prend une part active, par l'entremise du comité des risques d'entreprise, dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques. Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et, en collaboration avec la Gestion des risques d'entreprise, de tenir le comité des risques d'entreprise au courant de tout changement au niveau du profil de risque.



Rôle et responsabilités des comités du conseil d'administration

Le *conseil d'administration* s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la direction, il évalue une fois par an si la Banque exerce ses activités dans un environnement propice au contrôle interne.

Le *comité de gestion des risques du conseil* veille à ce que le cadre soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre prévoit un processus adéquat de gestion des risques aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la quantification et de la gestion des risques, et de la mise en œuvre de politiques adéquates de gestion des risques.

Le *comité des ressources humaines et de régie d'entreprise du conseil* est constitué par le conseil d'administration en vue de soutenir celui-ci dans l'exercice de ses fonctions liées aux ressources humaines et à la régie d'entreprise.

Le *comité d'audit du conseil* est chargé de soutenir le conseil d'administration dans la supervision de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité de ses contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe ainsi que de la performance de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe.

Rôle et responsabilités des autres comités de gestion des risques de la Banque

Le *comité exécutif*, présidé par le président et chef de la direction, agit à titre de comité de gestion des risques ultime de la Banque. Il veille à ce que le cadre de gestion des risques soit mis en application de manière efficiente. La haute direction prend une part active dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion de tous les risques importants.

Le *comité finance d'entreprise*, présidé par le chef de la direction financière, a pour responsabilité d'assurer un suivi de la performance financière de la Banque, ainsi que des structures de produits et d'honoraires, et des risques pouvant avoir une incidence sur les résultats de la Banque à court ou à long terme.

Le *comité de divulgation*, présidé par le chef de la direction financière, a pour mandat d'examiner et d'approuver l'information financière de la Banque divulguée au public ou aux organismes de réglementation.

Le *comité de gestion de l'actif et du passif*, présidé par le chef de la direction financière, est responsable d'évaluer les risques structurels associés aux actifs et aux passifs de la Banque. Le comité gère le risque de taux d'intérêt tout en s'assurant que les rendements et les liquidités sont suffisants. Le comité est également responsable du financement des fonds propres.

Le *comité des risques d'entreprise*, présidé par le chef de la gestion des risques, a pour mandat de surveiller et de superviser la gestion de tous les risques importants pour la Banque. Le comité a pour objectif d'aider le comité exécutif à assumer sa responsabilité ultime de la gestion des risques. Le comité des risques d'entreprise s'assure que la Banque tient à jour et respecte un ensemble de politiques solides et actuelles à l'égard des risques, y compris un cadre d'appétit pour le risque, et recommande l'approbation de pareilles politiques par le comité exécutif.

Le *comité de gestion du risque opérationnel*, présidé par le vice-président, Gestion du risque opérationnel, révisé les politiques de gestion du risque opérationnel et examine les rapports sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils de recensement et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels. Le comité de gestion du risque opérationnel est responsable du suivi des plans de continuité des affaires et de la prévention de la fraude. Le comité de gestion du risque opérationnel relève du comité des risques d'entreprise.

Le *comité de gestion du risque lié à la réglementation*, présidé par le chef de la conformité, a pour mandat de surveiller et de superviser l'ensemble des activités se rapportant aux risques liés à la réglementation auxquels la Banque pourrait être exposée.

Le *comité de crédit aux particuliers* et le *comité de crédit commercial*, présidés par le premier vice-président, Crédit, ont pour responsabilité d'approuver des prêts dans les limites établies. Ils sont également responsables d'examiner les arriérés de tous les types de prêts, de superviser le processus de règlement des prêts dépréciés et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur créances. Les comités de crédit relèvent du comité des risques d'entreprise.

Le *comité de surveillance des modèles*, présidé par le chef de la gestion des risques, a pour responsabilité d'assurer la gestion du risque lié aux modèles, et à ce titre, supervise toutes les étapes du cycle de gestion des modèles.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques constitue pour la Banque une activité essentielle pour atteindre ses objectifs financiers et faire en sorte que son profil de risque soit conforme à l'appétit pour le risque qu'elle a défini. Le cadre de gestion des risques de la Banque (le « cadre ») a comme principal objectif la promotion et le maintien d'une solide culture de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, afin de permettre à la haute direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques aux fins de la gestion efficace et prudente des activités et des principaux risques de la Banque.

Ce cadre définit la structure de gouvernance des risques, les processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Ce cadre présente également la structure de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques. Le cadre est régulièrement mis à jour pour refléter l'évolution du contexte commercial de la Banque.

Le cadre a comme principal objectif la promotion et le maintien d'une culture de gestion des risques au sein des secteurs d'activité et des filiales de la Banque. Il vise également à :

- communiquer les principes clés qui soutiennent l'approche de la Banque en matière de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et à établir le ton approprié à l'égard des comportements souhaités;
- établir des politiques de gestion des risques saines et prudentes;
- définir les rôles et les responsabilités des comités en matière de gestion des risques;
- assurer que les processus de gestion des risques tiennent compte des plans stratégique, financier et de capital;
- mettre en place des processus qui permettent de déceler, de comprendre et d'évaluer de façon continue les risques importants ainsi que les mécanismes de contrôle interne.

Le cadre définit le processus que suit la Banque pour recenser les risques importants. Ce processus s'appuie sur un registre central des risques qui s'applique à toute l'entreprise. En utilisant une taxonomie commune, le registre central facilite les discussions portant sur les risques à l'échelle de la Banque. Le cadre établit des seuils de tolérance pour chaque risque important recensé.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de risques fait partie intégrante des activités de la Banque. Ainsi, les stratégies d'affaires tiennent compte des décisions concernant l'équilibre rendement/risques visé par la Banque et les moyens qu'elle compte prendre pour gérer et atténuer ces risques. La Banque a établi son appétit pour le risque, lequel est défini dans le cadre d'appétit pour le risque, et elle tente continuellement de maintenir un équilibre entre son appétit pour le risque et sa capacité à prendre des risques. L'appétit pour le risque est dynamique et peut être influencé par les changements qui surviennent dans le contexte réglementaire et le contexte macroéconomique. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation annuels de l'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour réaliser ses objectifs financiers et stratégiques. Il est défini selon le secteur d'activité, le type et le niveau de risque, les objectifs de performance, les fonds propres, la liquidité et les notations externes. Il est assujéti à des limites au titre de différents indicateurs de risque clés ainsi qu'à des seuils servant à assurer que le profil de risque de la Banque demeure conforme à son appétit pour le risque.

Les principaux objectifs du cadre d'appétit pour le risque comprennent ce qui suit :

- communiquer les attentes de la Banque à l'égard des niveaux de risque acceptables dans la poursuite de ses objectifs stratégiques et opérationnels;
- tenir compte des plans stratégique, financier et de capital de la Banque afin d'assurer une cohérence entre les processus.

PROGRAMME DE SIMULATIONS DE CRISE INTÉGRÉ

Les simulations de crise constituent une technique de gestion des risques qui aide la Banque à comprendre et à évaluer sa vulnérabilité et sa résilience aux événements exceptionnels, mais plausibles. En tant qu'outil de nature prospective, les simulations de crise complètent les autres techniques quantitatives de gestion des risques et sont utilisées par la haute direction pour la prise de décisions stratégiques. Les simulations de crise sont une partie essentielle du cadre d'appétit pour le risque et de gestion des risques de la Banque et sont intégrées dans le PIEAFP de la Banque. Ainsi, elles aident à établir et à atteindre des cibles des fonds propres internes qui sont conformes au plan stratégique, au profil de risque et à l'environnement d'exploitation de la Banque.

Au moment de l'élaboration des scénarios, le programme de simulations de crise à l'échelle de la Banque réunit les points de vue d'experts de divers secteurs, notamment de Recherche économique, Finance d'entreprise, Trésorerie d'entreprise et Gestion des risques d'entreprise. Ces experts évaluent des scénarios présentant un éventail de gravité, y compris des scénarios qui compromettent la viabilité de la Banque (simulation de crise inversée).

Le comité des risques d'entreprise supervise la mise en œuvre du programme de simulations de crise, y compris l'élaboration des scénarios et la planification des éventualités. Les résultats sont passés en revue par le comité des risques d'entreprise et présentés au conseil d'administration, qui est responsable de la surveillance du programme de simulations de crise.

PLAN DE REDRESSEMENT EN CAS DE CRISE

La Banque tient à jour un plan de redressement en cas de crise qui prévoit une série de mesures à prendre en cas de crise financière ayant une incidence sur le niveau de fonds propres ou de liquidités. Le principal objectif d'un tel plan est d'établir une liste de mesures possibles qui permettraient à la Banque de répondre rapidement à un large éventail de crises internes et externes et de revenir à des conditions normales d'exploitation aussi vite que possible, tout en conservant la confiance des parties prenantes. Le plan est passé en revue et approuvé annuellement par le conseil d'administration.

FONCTIONS SOUTENANT LA GESTION DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle, dans laquelle on retrouve plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion des risques. Les fonctions d'entreprise sont conçues selon le modèle des « trois lignes de défense ». Le contrôle comporte trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et l'audit interne.

- Les *opérations* sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des secteurs d'activité encourent des risques et sont responsables de leur gestion continue. Les directeurs des secteurs d'activité sont aux premières lignes pour recenser les risques et les gérer activement en appliquant les politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation des risques. Ils sont la première ligne de défense.
- L'*environnement de contrôle* s'articule autour de cinq fonctions : gestion des risques, gestion du risque lié à la réglementation, attestation financière, ressources humaines et planification stratégique. Ensemble, ces groupes surveillent de façon indépendante les pratiques en matière de gestion des risques, les soumettent à un examen critique efficace et les évaluent de façon indépendante. Les fonctions de gestion des risques et de gestion du risque lié à la réglementation ainsi que certaines autres fonctions d'entreprise constituent la deuxième ligne de défense de la Banque.
- La fonction d'*audit interne* joue également un rôle clé en tant que troisième ligne de défense. Elle est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions.

Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de la Banque.

OPÉRATIONS (PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE)	ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE (DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE)	AUDIT INTERNE (TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE)
<p align="center">Activités commerciales et fonctions d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des politiques - Identification, détection et gestion des risques - Divulgence de l'information sur les risques et les pertes - Mise en place de contrôles - Plans de continuité des affaires - Mise en œuvre du cadre de gestion du risque lié à la réglementation 	<p align="center">Gestion des risques et fonctions de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et élaboration de politiques et de cadres - Détermination des seuils de gestion des risques - Élaboration d'outils d'évaluation des risques et d'autoévaluation - Présentation de l'information et divulgation à l'égard des risques - Évaluation des plans de continuité des affaires - Revue indépendante des pratiques en matière de risques 	<p align="center">Fonction d'assurance indépendante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurance indépendante fournie au comité exécutif et au conseil d'administration à l'égard de l'efficacité des pratiques en matière de gestion des risques

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Les processus de gestion des risques de la Banque sont étroitement liés au processus de planification stratégique à partir duquel le plan stratégique et le plan d'affaires de la Banque sont définis. Ces processus convergent au cours de l'élaboration du plan financier intégré de la Banque. Les politiques approuvées par le conseil d'administration sont mises en œuvre par les secteurs d'activité et leur application est supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.

La gestion des risques est effectuée à l'échelle des unités d'affaires par divers directeurs de secteurs d'activité qui surveillent activement la gestion des risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques.

Les comités de crédit et le comité des risques d'entreprise ont pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport du chef de la gestion des risques, présenté chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de notes de risque, la gestion des prêts dépréciés, l'établissement de provisions cumulatives individuelles et collectives et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil.

Par l'intermédiaire de son département de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles de crédit, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossiers; ii) des systèmes de notation des risques; et iii) l'analyse de la tarification.

La Banque utilise des systèmes experts à l'appui du processus décisionnel pour la souscription de la plupart des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que des petits prêts commerciaux. En ce qui concerne les prêts commerciaux, les demandes sont également analysées au cas par cas par des équipes spécialisées.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci, un système de notation des risques comprenant 19 niveaux de notes est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine note, les dossiers sont mis sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité du portefeuille, un prêt ou un groupe de prêts est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs du prêt ou du groupe de prêts, qui peut être estimée de façon fiable.

Chaque mois, le comité de crédit commercial de la Banque examine les prêts dépréciés importants et procède à des analyses des autres prêts dépréciés en souffrance depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée.

Les provisions cumulatives individuelles pour pertes sont établies afin d'ajuster la valeur comptable des prêts dépréciés importants à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimatifs. Les provisions cumulatives pour prêts aux entreprises dépréciés sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Une provision cumulative collective est calculée pour tous les prêts jugés non significatifs lorsqu'ils sont considérés individuellement et qui ne sont soumis à aucun test de dépréciation individuel. De plus, une provision cumulative collective est calculée pour les prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Ces prêts sont évalués collectivement, par groupes d'actifs possédant des caractéristiques de risque similaires, pour déterminer s'il faut établir une provision en raison d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés. Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise des modèles de risque de crédit fondés sur la notation interne des risques des facilités de crédit. Les principaux paramètres sur lesquels reposent ces modèles sont les suivants :

- La probabilité de défaut (PD) : Pourcentage estimatif représentant la probabilité de défaut d'un débiteur au cours d'une période donnée pour une note précise ou pour un lot d'expositions en particulier
- L'exposition en cas de défaut (ECD) : Montant dû par un débiteur attendu au moment du défaut
- La perte en cas de défaut (PCD) : Pourcentage estimatif de l'ECD représentant le montant dont le recouvrement n'est pas attendu au cours du processus de recouvrement

En outre, des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de produit intérieur brut (PIB) et les indices des prix des maisons sont pris en compte aux fins de ces paramètres de risque.

Une valeur PCD est attribuée à chaque facilité de crédit, en grande partie sur la base des facteurs qui influent sur l'ampleur des pertes attendues en cas de défaut d'un débiteur. Ces facteurs sont essentiellement le rang de la dette, les garanties obtenues et le secteur d'activité dans lequel le débiteur exerce ses activités. Les valeurs PCD estimatives s'appuient principalement sur les données internes en matière de pertes, ainsi que sur des données externes supplémentaires. L'ECD est estimée en fonction de l'exposition courante liée au débiteur ainsi que des variations futures possibles de ce risque en raison de facteurs tels que la nature de l'engagement de crédit. Les estimations de la PD, de l'ECD et de la PCD sont validées sur une base régulière par une équipe de validation indépendante au sein de la Banque.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts dépréciés et les provisions cumulatives sont fournis à la note 7 des états financiers consolidés et aux tableaux 25, 26 et 27.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion des risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et identifie certains secteurs jugés trop à risque et qui, du coup, ne cadrent pas avec le niveau d'appétit pour le risque de la Banque. Il y a également concentration du risque de crédit si plusieurs contreparties exerçant des activités similaires sont dans la même région géographique ou possèdent des caractéristiques économiques comparables et si leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles pourrait être compromise par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation politique ou autre.

Risque de crédit lié aux dérivés

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation de dérivés avec les contreparties importantes avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces conventions réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil. Pour ce qui est des contreparties financières importantes, la Banque gère activement ces droits et exige une garantie quotidienne.

Risque de fausse orientation

Le risque de fausse orientation correspond au risque que l'exposition à une contrepartie ou à un débiteur soit corrélée négativement à la qualité du crédit de cette contrepartie. Il existe deux types de risques de fausse orientation :

- le risque de fausse orientation spécifique, qui se manifeste lorsque notre exposition à une contrepartie en particulier présente une forte corrélation positive avec la probabilité de défaillance de la contrepartie en raison de la nature des transactions que nous effectuons avec celle-ci (p. ex., prêt garanti par des actions ou dette émise par la contrepartie ou une partie liée);
- le risque de fausse orientation générale, qui se manifeste lorsqu'il existe une corrélation positive entre la probabilité de défaillance des contreparties et des facteurs généraux d'ordre macroéconomique ou liés au marché. Cela se produit généralement avec les dérivés (p. ex., l'exposition augmente) ou avec les transactions assorties de sûretés (p. ex., la valeur de la sûreté diminue).

Exposition au risque de crédit

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2019 et 2018, compte non tenu des garanties détenues ou de tout autre rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-après.

TABLEAU 24

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾	43 318 \$	44 913 \$
Engagements de crédit ⁽²⁾	5 275	4 314
	48 593 \$	49 227 \$

(1) Excluent les titres de capitaux propres.

(2) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,0 milliards \$ au 31 octobre 2019 (4,1 milliards \$ au 31 octobre 2018).

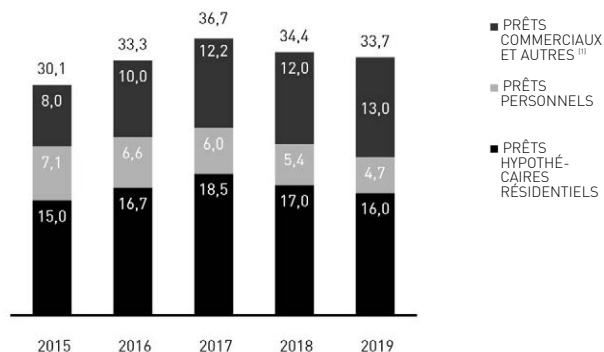
Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels et de prêts commerciaux, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Dans l'ensemble, la proportion de prêts commerciaux a augmenté d'un exercice à l'autre conformément à l'un des principaux objectifs de la Banque.

Les positions dans des prêts personnels et des prêts hypothécaires résidentiels représentaient 61 % de l'ensemble du portefeuille de prêts de la Banque au 31 octobre 2019, comparativement à 65 % il y a un an, ce qui reflète la forte présence de la Banque auprès des particuliers par l'intermédiaire de ses Cliniques financières et le canal des courtiers et des conseillers. Les prêts commerciaux, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, représentaient 39 % du total des prêts au 31 octobre 2019, en comparaison de 35 % il y a un an.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Aux 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)



(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Prêts personnels

Le portefeuille de prêts personnels comprend un éventail de produits de crédit à la consommation comme les prêts à l'investissement, les marges de crédit hypothécaire, les cartes de crédit, les marges de crédit personnelles et d'autres prêts à la consommation. Au 31 octobre 2019, la valeur de ce portefeuille s'établissait à 4,7 milliards \$, une baisse de 0,7 milliard \$ par rapport à sa valeur au 31 octobre 2018, attribuable surtout à la réduction continue du portefeuille de prêts à l'investissement, reflétant les efforts soutenus des consommateurs visant à réduire leur niveau d'endettement.

Prêts hypothécaires résidentiels

Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels inclut principalement des prêts hypothécaires de détail garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements. Au 31 octobre 2019, la valeur de ce portefeuille s'établissait à 16,0 milliards \$, soit une baisse de 0,9 milliard \$, ou 6 %, de la valeur du portefeuille au cours de l'exercice 2019. Cette baisse reflète une diminution graduelle de la souscription, étant donné que nous nous concentrons sur les prêts commerciaux à rendement plus élevé afin d'optimiser l'allocation entre nos produits. La décision que nous avons prise en novembre 2017 de n'émettre des prêts hypothécaires résidentiels que par l'intermédiaire des Cliniques financières, et non par l'entremise du réseau de courtiers hypothécaires au Québec, a elle aussi contribué à la baisse des volumes au cours des deux derniers exercices. La baisse a été contrebalancée en partie en 2019 par une augmentation de 1,3 milliard \$ des prêts hypothécaires acquis auprès de tiers dans le cadre d'une stratégie visant à optimiser le recours aux titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels contribue à l'amélioration de la diversification géographique au Canada et rehausse donc le profil global de la Banque.

Le tableau 26 présente la répartition géographique des prêts hypothécaires résidentiels.

Prêts commerciaux

Le portefeuille de prêts commerciaux, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, comprend les prêts commerciaux octroyés dans des marchés précis dans lesquels la Banque peut livrer concurrence efficacement au Canada, ainsi qu'aux États-Unis. Au 31 octobre 2019, le portefeuille de prêts commerciaux totalisait 13,0 milliards \$, en hausse de 1 milliard \$, ou 8 %, par rapport à 12,0 milliards \$ au 31 octobre 2018. En 2019, la bonne croissance interne, principalement des activités de financement d'inventaires et de financement immobilier, a été contrebalancée en partie par la réduction des segments à plus faible rendement compte tenu des mesures d'optimisation de la composition du portefeuille de la Banque, y compris la vente, en 2018 et au premier trimestre 2019, de prêts commerciaux à faible rendement totalisant 813 millions \$. Les activités de financement d'équipement de LBC Capital Inc. ont aussi contribué aux activités commerciales de la Banque, renforçant sa présence sur ce marché depuis 2016.

Le portefeuille de prêts commerciaux couvre un large éventail de secteurs, et aucun secteur ne représente plus de 12 % (10 % en 2018) du total des prêts et acceptations, signe d'une bonne diversification et d'une bonne gestion des risques liés à ce portefeuille.

Voir le tableau 25 pour de plus amples renseignements.

TABEAU 25
RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR INDUSTRIE

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates [en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages]

	2019 (IFRS 9)				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DÉPRÉCIÉS ⁽¹⁾	PROVISIONS CUMULATIVES POUR PRÊTS DÉPRÉCIÉS (STADE 3)	MONTANT NET DES PRÊTS DÉPRÉCIÉS ⁽²⁾	PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES POUR PRÊTS DÉPRÉCIÉS (STADE 3) ⁽³⁾
Personnels	4 660 524 \$	17 642 \$	4 732 \$	12 910 \$	17 780 \$
Hypothécaires résidentiels	16 039 680	59 236	1 050	58 186	3 284
Commerciaux et autres ⁽⁴⁾					
Immobilier, location et location à bail	4 152 704	6 516	1 300	5 216	(555)
Construction ⁽⁵⁾	3 016 990	7 932	4 629	3 303	4 097
Commerce de gros et de détail	2 567 938	50 609	21 067	29 542	16 019
Transport et communications	1 065 610	5 002	2 831	2 171	2 683
Autres services et administration publique	664 377	18 228	3 841	14 387	478
Services financiers	496 549	131	126	5	700
Fabrication	304 668	984	815	169	136
Services publics	287 152	8 005	301	7 704	341
Transformation et ressources naturelles	138 367	90	25	65	(334)
Agriculture	88 619	508	62	446	332
Autres	183 350	278	163	115	(561)
Total	12 966 324	98 283	35 160	63 123	23 336
Total	33 666 528 \$	175 161 \$	40 942 \$	134 219 \$	44 400 \$

	2018 (IAS 39)						
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DÉPRÉCIÉS	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DÉPRÉCIÉS	MONTANT NET DES PRÊTS DÉPRÉCIÉS ⁽⁴⁾	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES ⁽⁵⁾
Personnels	5 372 468 \$	19 805 \$	— \$	4 844 \$	14 961 \$	18 665 \$	21 157 \$
Hypothécaires résidentiels	16 986 338	37 134	—	2 104	35 030	7 816	3 363
Commerciaux et autres ⁽⁴⁾							
Construction ⁽⁵⁾	3 371 271	11 351	3 952	109	7 290	10 752	2 125
Immobilier, location et location à bail	2 928 416	5 654	274	580	4 800	7 880	674
Financement d'inventaires	2 260 516	40 025	15 041	32	24 952	3 416	14 343
Autres services et administration publique	668 603	22 323	3 153	1 405	17 765	2 861	1 048
Services publics	494 445	—	—	—	—	861	17
Services financiers	447 660	—	—	16	(16)	453	5
Fabrication	350 923	12 345	1 553	26	10 766	805	599
Transport et communications	254 335	875	—	205	670	207	39
Transformation et ressources naturelles	173 958	3	—	—	3	364	3
Agriculture	65 436	—	—	—	—	15	47
Autres	1 020 319	31 755	4 469	415	26 871	753	580
Total	12 035 882	124 331	28 442	2 788	93 101	28 367	19 480
Total	34 394 688 \$	181 270 \$	28 442 \$	9 736 \$	143 092 \$	54 848 \$	44 000 \$

(1) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés dans le stade 3 du modèle de pertes de crédit attendues sont des prêts considérés comme dépréciés.

(2) Selon l'IFRS 9, le montant net des prêts dépréciés correspond au montant brut des prêts dépréciés moins les provisions cumulatives pour pertes sur créances pour prêts dépréciés.

(3) Imputées à l'état du résultat consolidé.

(4) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(5) Y compris les prêts aux promoteurs pour la construction d'immeubles productifs de revenus.

(6) Selon l'IAS 39, les prêts dépréciés nets correspondent aux prêts dépréciés bruts moins les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives pour prêts dépréciés.

Prêts dépréciés

La définition de dépréciation de la Banque s'arrime à sa définition de la défaillance d'un débiteur. Il y a défaillance d'un débiteur si l'un des événements suivants se produit, ou si les deux se produisent :

- la Banque estime improbable que le débiteur rembourse en totalité son crédit au groupe bancaire sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie (si elle existe);
- l'arriéré du débiteur sur un crédit dû au groupe bancaire dépasse 90 jours. Les découverts sont considérés comme des prêts en souffrance dès que le client a dépassé la limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel.

Les prêts dépréciés bruts se sont établis à 175,2 millions \$ au 31 octobre 2019, une diminution de 6,1 millions \$, ou 3 %, par rapport au 31 octobre 2018, surtout attribuable à l'adoption de la nouvelle norme IFRS 9 le 1^{er} novembre 2018. Selon l'IFRS 9, tous les prêts classés au stade 3 du modèle de pertes de crédit attendues sont des prêts dépréciés, y compris des prêts hypothécaires résidentiels assurés de 27,1 millions \$ et des prêts personnels assurés de 3,3 millions \$ au 31 octobre 2019 qui n'étaient pas considérés comme dépréciés selon l'ancienne norme IAS 39. Compte non tenu de l'incidence de la norme comptable, les prêts dépréciés ont diminué au cours des 12 derniers mois, principalement dans le portefeuille de prêts commerciaux, en raison de la conjoncture économique toujours bonne au Canada.

En 2019, les provisions cumulatives pour prêts dépréciés (stade 3) ont augmenté de 2,8 millions \$ pour s'établir à 40,9 millions \$, ayant principalement trait aux prêts commerciaux, du fait essentiellement d'une provision additionnelle de 4,5 millions \$ pour un seul prêt commercial syndiqué. Les provisions cumulatives pour prêts productifs (stades 1 et 2) ont totalisé 59,5 millions \$ au 31 octobre 2019, une hausse de 4,7 millions \$ par rapport au 31 octobre 2018 ayant principalement trait aux prêts personnels qui s'explique par l'adoption de l'IFRS 9 au début de l'exercice. La Banque demeure confortablement provisionnée alors que, dans l'ensemble, les conditions de crédit continuent de soutenir fortement les activités de prêt. De plus, le portefeuille de prêts de la Banque est assorti de garanties généralement adéquates, ce qui réduit les expositions potentielles. Se reporter à la note 7 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

Répartition géographique des prêts

La Banque exerce ses activités partout au Canada et aux États-Unis. Au 31 octobre 2019, la répartition géographique du total des prêts était comme suit : 7 % en Colombie-Britannique et dans les Territoires, 7 % en Alberta et dans les Prairies, 32 % en Ontario, 45 % au Québec, 2 % dans les provinces de l'Atlantique et 7 % aux États-Unis.

Les tableaux 26 et 27 ci-après présentent la répartition géographique des prêts bruts et des prêts dépréciés. L'évolution de la répartition géographique en 2019 par rapport à 2018 est conforme à notre stratégie de diversifier nos activités.

TABLEAU 26
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

					2019
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)
Colombie-Britannique et Territoires	578 300 \$	1 173 832 \$	589 083 \$	2 341 215 \$	7,0 %
Alberta et les Prairies	415 865	1 519 949	534 677	2 470 491	7,3 %
Ontario	1 647 255	5 709 963	3 463 479	10 820 697	32,1 %
Québec	1 852 770	7 287 233	6 111 064	15 251 067	45,3 %
Provinces de l'Atlantique	166 334	348 703	52 490	567 527	1,7 %
États-Unis	—	—	2 215 531	2 215 531	6,6 %
	4 660 524 \$	16 039 680 \$	12 966 324 \$	33 666 528 \$	100,0 %
					2018
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)
Colombie-Britannique et Territoires	582 317 \$	1 150 924 \$	649 416 \$	2 382 657 \$	6,9 %
Alberta et les Prairies	510 523	1 296 228	765 096	2 571 847	7,5 %
Ontario	1 814 129	6 136 528	3 401 575	11 352 232	33,0 %
Québec	2 292 607	8 099 016	5 385 502	15 777 125	45,9 %
Provinces de l'Atlantique	171 293	303 642	181 898	656 833	1,9 %
États-Unis	1 599	—	1 652 395	1 653 994	4,8 %
	5 372 468 \$	16 986 338 \$	12 035 882 \$	34 394 688 \$	100,0 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

TABLERAU 27
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS DÉPRÉCIÉS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2019				
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS DÉPRÉCIÉS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DÉPRÉCIÉS (EN %)
Colombie-Britannique et Territoires	498 \$	2 366 \$	8 \$	2 872 \$	1,7 %
Alberta et les Prairies	703	9 130	10	9 843	5,6 %
Ontario	4 454	13 892	12 852	31 198	17,8 %
Québec	11 406	31 255	69 244	111 905	63,9 %
Provinces de l'Atlantique	581	2 593	—	3 174	1,8 %
États-Unis	—	—	16 169	16 169	9,2 %
	17 642 \$	59 236 \$	98 283 \$	175 161 \$	100,0 %

	2018				
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS DÉPRÉCIÉS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DÉPRÉCIÉS (EN %)
Colombie-Britannique et Territoires	34 \$	3 204 \$	10 \$	3 248 \$	1,8 %
Alberta et les Prairies	105	4 602	—	4 707	2,6 %
Ontario	16 958	6 593	32 588	56 139	31,0 %
Québec	2 696	21 414	83 989	108 099	59,6 %
Provinces de l'Atlantique	12	1 321	—	1 333	0,7 %
États-Unis	—	—	7 744	7 744	4,3 %
	19 805 \$	37 134 \$	124 331 \$	181 270 \$	100,0 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Assurances et garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

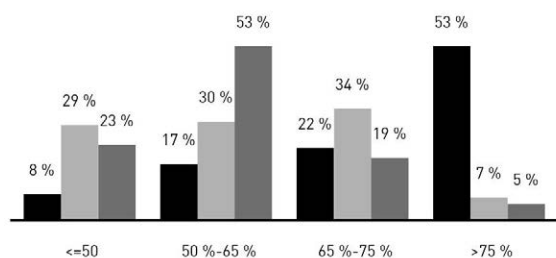
Une part importante du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque est assurée auprès de la SCHL, ou de Genworth Canada et de la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty (les assureurs hypothécaires). De plus, les portefeuilles de prêts de la Banque sont, dans une grande mesure, garantis par les actifs des emprunteurs ou, dans le cas des créances au titre des contrats de location-financement, sont détenus directement par la Banque.

Les assureurs hypothécaires offrent des programmes d'assurance prêt hypothécaire qui réduisent le risque global de crédit associé au portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant des prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de l'exercice 2019, 50 % des prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements étaient assurés, comparativement à 45 % au 31 octobre 2018. La Banque détient également des garanties sur propriétés immobilières pour les autres prêts hypothécaires conventionnels, y compris les marges de crédit hypothécaire. Conformément aux exigences légales, la composante marges de crédit hypothécaire non amortie d'un prêt hypothécaire résidentiel est limitée à un ratio prêt-valeur autorisé de 65 %. Un crédit hypothécaire additionnel (au-delà de la limite de 65 % du ratio prêt-valeur pour les marges de crédit hypothécaire) peut être consenti à un emprunteur. Cependant, la portion du prêt dépassant la limite de 65 % doit être amortie. La valeur totale des prêts hypothécaires conventionnels de la Banque ne dépasse jamais 80 % de la valeur initialement estimée de la propriété, conformément aux exigences légales.

Les graphiques qui suivent présentent l'information sur la qualité des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque.

RÉPARTITION SELON LE RATIO PRÊT-VALEUR

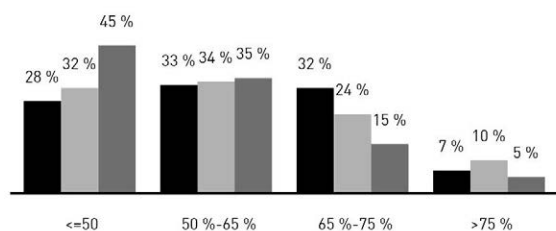
Au 31 octobre 2019



■ ASSURÉS ■ CONVENTIONNELS ■ ALT A

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE SELON LE RATIO PRÊT-VALEUR (NON ASSURÉS) ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2019

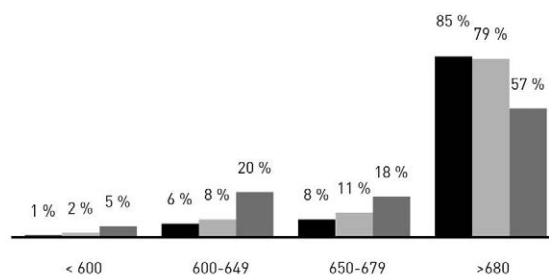


■ CANADA ■ RÉGION DU GRAND TORONTO ■ RÉGION DU GRAND VANCOUVER

(1) Les prêts non assurés comprennent les prêts conventionnels et de type Alt A.

RÉPARTITION SELON LES COTES DE CRÉDIT

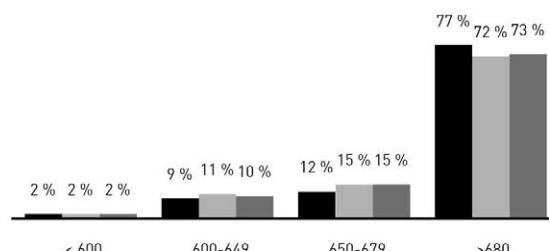
Au 31 octobre 2019



■ ASSURÉS ■ CONVENTIONNELS ■ ALT A

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE SELON LES COTES DE CRÉDIT (NON ASSURÉS) ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2019



■ CANADA ■ RÉGION DU GRAND TORONTO ■ RÉGION DU GRAND VANCOUVER

(1) Les prêts non assurés comprennent les prêts conventionnels et de type Alt A.

Au 31 octobre 2019, les ratios prêt-valeur moyens des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés étaient estimés à respectivement 66 % et 53 %, y compris la limite autorisée pour les marges de crédit hypothécaire.

Conformément aux politiques de gestion du risque de crédit de la Banque, les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de marges de crédit hypothécaire sont régulièrement passés en revue pour assurer que le niveau de risque associé à ces portefeuilles demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et à ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de cette surveillance, les portefeuilles sont soumis à des tests pour refléter l'incidence d'une récession économique potentielle qui entraînerait un recul de la valeur des propriétés. En raison du volume élevé de prêts assurés et du niveau relativement bas du ratio prêt-valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés, la Banque croit, selon ce scénario, qu'il serait possible de continuer de gérer efficacement les pertes sur prêts.

Les prêts commerciaux sont en général garantis par divers actifs, comme les biens immobiliers, l'équipement, les créances et les stocks, ainsi que, dans certains cas, par des privilèges additionnels sur les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles. Les prêts de financement immobilier sont garantis par des actifs spécifiques, tels que des immeubles résidentiels de cinq logements et plus, des immeubles résidentiels plus petits à logements multiples, des propriétés commerciales, des immeubles de bureaux, des centres commerciaux et d'autres immeubles. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur des propriétés initialement estimée, selon la nature du prêt.

Le portefeuille de prêts personnels de la Banque se compose principalement de prêts à l'investissement. La souscription de ces prêts est soumise à un processus rigoureux qui permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients de manière efficace. Les autorisations sont très largement fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt-valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursements sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés.

Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. Enfin, 8 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque au 31 octobre 2019 était composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

Autres garanties détenues

Lorsque la Banque exerce des activités de négociation, telles que les conventions de revente et des transactions sur dérivés, elle exige que la contrepartie fournisse une garantie qui protège la Banque contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie;
- s'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2019, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 6,1 milliards \$ (5,3 milliards \$ au 31 octobre 2018).

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond à la perte financière que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Le **risque de taux d'intérêt** découle de l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt. La section portant sur les activités de GAP décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de taux d'intérêt est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le **risque de change** est le risque de perte découlant de fluctuations défavorables des taux de change. Les actifs et les passifs qui sont libellés en monnaies étrangères sont exposés au risque de change.

Le **risque lié aux actions** correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours des actions ou de l'instabilité du marché boursier en général.

Gouvernance du risque de marché : politiques et normes

L'objectif premier d'une gestion efficace du risque de marché est de mesurer les principaux risques de marché et de veiller à ce que ces risques ne dépassent pas les seuils de tolérance au risque de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de GAP et les pratiques de gestion connexes. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de marché des capitaux et de trésorerie. Ces politiques et limites sont approuvées par le comité exécutif et le comité de gestion des risques du conseil au moins annuellement, afin de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits régulièrement et présentés comme suit :

- chaque jour pour les portefeuilles de placements, à la Gestion des risques d'entreprise et aux gestionnaires de portefeuilles;
- chaque semaine pour le risque structurel de taux d'intérêt, à la Gestion des risques d'entreprise, aux gestionnaires de la Trésorerie d'entreprise et au comité exécutif;
- chaque mois pour le risque structurel de change, à la Gestion des risques d'entreprise, aux gestionnaires de la Trésorerie d'entreprise et au comité exécutif;
- chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil.

Méthodes d'évaluation et de gestion du risque de marché

L'évaluation du risque de marché repose sur les principaux facteurs de risque présents au sein de l'entreprise et peut comprendre, selon la complexité et la nature des activités :

- des limites dites nominales;
- le manque à gagner prévu;
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

Limites dites nominales

La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau de la Banque dans son ensemble, puis sont réparties entre les différents secteurs d'activité et au niveau du portefeuille, et elles sont ensuite surveillées quotidiennement.

Manque à gagner prévu

En 2019, la Banque a changé sa mesure de référence du risque de marché, soit la valeur à risque, pour la remplacer par le manque à gagner prévu. Le manque à gagner prévu, qui a été introduit aux fins de l'Examen fondamental du portefeuille de négociation (EFPN) et de sa mise en œuvre prévue en 2022, et bien qu'il soit statistiquement équivalent à une valeur à risque à un niveau de confiance de 99 % dans le cadre d'une répartition normale, met davantage l'accent sur les risques extrêmes que sur la valeur à risque. Le manque à gagner prévu désigne la moyenne des pertes de négociation dépassant un intervalle de confiance de 97,5 %. Pour un manque à gagner prévu historique fondé sur 300 scénarios, cela représente la moyenne des sept pires journées de Bourse de la Banque. Le manque à gagner prévu est calculé quotidiennement pour l'ensemble des activités des marchés financiers. La Banque utilise des tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes théoriques aux résultats du manque à gagner prévu des activités de négociation. Cela permet de valider les hypothèses statistiques du modèle de manque à gagner prévu. Ces tests sont effectués pour chaque secteur d'activité spécifique et chaque facteur de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille de négociation est stable.

Simulations de crise et autres mesures de sensibilité

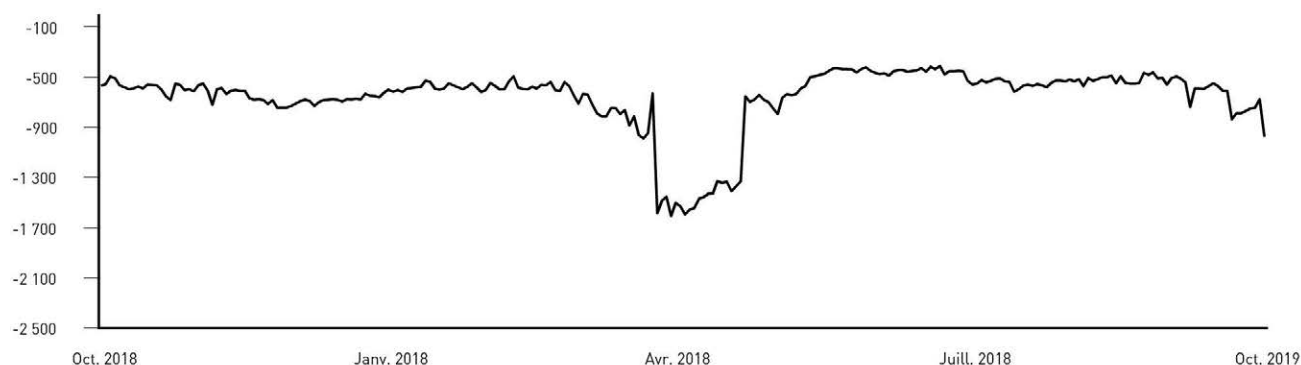
Parallèlement aux calculs du manque à gagner prévu, l'incidence des simulations de crise sur les profits et les pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales, mais plausibles. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire au manque à gagner prévu et visent à fournir une estimation des pires pertes que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise de la Banque combine des scénarios historiques, théoriques et statistiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur de marché des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de volatilité et des mouvements parallèles de courbes de rendement, sur des secteurs d'activité spécifiques et sur les activités des marchés des capitaux dans leur ensemble.

Activités de négociation

Les activités de négociation se font en fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Le risque de marché associé aux activités de négociation découle des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour le compte de ses clients. Le graphique ci-après présente le manque à gagner prévu total quotidien du portefeuille de négociation pour l'exercice 2019.

MANQUE À GAGNER PRÉVU QUOTIDIEN DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (en milliers de dollars canadiens)



Activités de gestion de l'actif et du passif

Les activités de GAP visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque. Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, le rachat des dépôts et les engagements hypothécaires.

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt nécessite un suivi de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des stratégies de tarification selon les termes;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel;
- les activités de négociation de titres, lesquels sont évalués quotidiennement à leur juste valeur de marché selon l'évolution des taux;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque structurel de taux d'intérêt vise à maximiser la rentabilité de la Banque, tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour atteindre cet objectif, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, des swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts.

Le risque structurel de taux d'intérêt est géré globalement par la Trésorerie d'entreprise de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif et le comité exécutif assurent la gouvernance continue de l'évaluation et de la gestion du risque structurel par l'entremise de politiques, de limites, de normes d'exploitation et d'autres contrôles à l'égard des risques conformément à la politique de gestion des risques de trésorerie et marchés des capitaux. Cette politique, qui est approuvée par le comité de gestion des risques du conseil, définit les limites relatives à l'appréciation de la valeur économique des risques liés aux capitaux propres et au revenu net d'intérêt.

Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances. Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 prochains mois. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence défavorable nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

L'exposition au risque de taux d'intérêt est revue périodiquement par le comité de gestion de l'actif et du passif qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt et de recommander la couverture de tout risque de taux d'intérêt non désiré. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés périodiquement au comité des risques d'entreprise et au comité de gestion des risques du conseil.

Dans le cadre d'une saine gestion du risque structurel de taux d'intérêt, un relevé des écarts de retarification hebdomadaire est produit. Ce relevé sert ensuite de base à des analyses de simulation de l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à une hausse et à une baisse parallèles, soudaines et soutenues de 1 % des taux d'intérêt, comme l'indique le tableau 28.

La Banque cherche à limiter son exposition globale aux fluctuations rapides de taux d'intérêt. Toutefois, le moment où des variations du taux de financement à un jour de la Banque du Canada sont annoncées et les variations du taux préférentiel et des taux des acceptations bancaires à court terme qui en découlent peuvent avoir une incidence temporaire sur les marges. À ce titre, des fluctuations du revenu net d'intérêt peuvent se produire, mais dans la limite des seuils de tolérance.

TABLEAU 28
ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2019		2018	
	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽²⁾	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	3 877 \$	(49 524) \$	13 548 \$	(37 671) \$
Diminution de 100 points de base	(9 154) \$	43 627 \$	(17 508) \$	37 166 \$

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

Risque de change

Risque de change structurel

Le risque de change est surveillé à l'aide de limites et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation, comme il est mentionné précédemment. La Banque est exposée au risque de change en raison principalement de son investissement dans un établissement américain. Cette exposition pourrait avoir une incidence sur le résultat, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et les ratios de fonds propres. La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de cette incidence. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport au dollar américain, les profits et les pertes de change latents sur les investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures connexes, influent sur le cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres. De plus, le montant équivalent en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques libellé en dollars américains et des déductions de fonds propres est aussi touché.

En outre, la Banque est exposée au risque de change en raison de ses positions de change liées aux activités commerciales de ses établissements canadiens, en plus des positions qu'elle détient pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien. Dans le cours normal des activités, la Banque a aussi recours à des instruments financiers dérivés de change pour couvrir son exposition au risque structurel de change.

Pour les activités autres que de négociation, au 31 octobre 2019, les actifs et les passifs des entités canadiennes libellés en dollars américains totalisaient respectivement 769,6 millions \$ (654,0 millions \$ au 31 octobre 2018) et 415,8 millions \$ (524,7 millions \$ au 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, en ce qui a trait à ces positions, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas eu d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Par conséquent, la Banque est peu exposée au risque de change lié à ces devises. Les actifs et les dépôts libellés dans d'autres devises, essentiellement en livres sterling et en euros, totalisaient respectivement 9,4 millions \$ (26,9 millions \$ au 31 octobre 2018) et 9,0 millions \$ (14,7 millions \$ au 31 octobre 2018).

Activités de négociation

La Banque est également exposée au risque de change en raison de ses activités de négociation, tel qu'indiqué précédemment, y compris par le recours à des instruments financiers dérivés de change

Risque lié aux actions

Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur les marchés boursiers au Canada et aux États-Unis, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux rendements des marchés boursiers canadien et américain. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. De plus, la Banque est exposée aux actions du fait de ses régimes de retraite. Au 31 octobre 2019, une fluctuation de 10 % des marchés boursiers aurait eu une incidence de 18,2 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque (17,7 millions \$ au 31 octobre 2018).

GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie d'entreprise et surveillé par la Gestion des risques d'entreprise et le comité de gestion de l'actif et du passif, et, ultimement, par le comité de gestion des risques du conseil, conformément aux politiques régissant le financement et les liquidités, et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Le bilan de la Banque est bien diversifié, tant en termes d'actifs que de sources de financement. Pour maintenir cette diversification, les sources de financement sont assujetties à des limites de concentration déterminées et surveillées par la Gestion des risques d'entreprise. Ces limites sont établies en tenant compte, notamment, de la volatilité des sources de financement. Il convient de noter que les dépôts de particuliers et les dépôts d'entreprises de la Banque sont composés en grande partie de dépôts à terme, de sorte que leur qualité en ce qui concerne le risque d'illiquidité est grandement améliorée.

La stabilité des sources de financement est également prise en compte dans l'évaluation des besoins de liquidités selon la méthode de la Banque. Les taux de retrait utilisés dans les simulations de crise de liquidité sont déterminés en fonction de la stabilité historique de diverses sources de financement. Le processus de suivi est mis en œuvre chaque jour par la Gestion des risques d'entreprise et est surveillé par le comité de gestion de l'actif et du passif et le comité de gestion des risques du conseil.

Outre les simulations de crise susmentionnées, la Banque a élaboré des modèles internes de prévision des sorties de fonds éventuelles des dépôts ne venant pas à échéance, qui sont utilisés dans les plans d'écart de liquidité et de financement. Les hypothèses relatives au comportement et à la modélisation sont examinées et soumises à des tests au moins chaque année par la Trésorerie d'entreprise et approuvées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

La Banque définit aussi des scénarios de simulations de crise de liquidité chaque mois. Les sorties de fonds des dépôts ne venant pas à échéance et des dépôts à terme rachetables sont soumises à des simulations selon divers scénarios et différents horizons temporels pour fournir à la direction différents points de vue sur la liquidité de la Banque. Les résultats sont présentés chaque mois au comité de gestion de l'actif et du passif.

Les liquidités que la Banque détient pour répondre aux besoins de liquidités doivent être des valeurs mobilières de haute qualité qui, selon la Banque, peuvent être monétisées rapidement en situation de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. Plus de 90 % des actifs liquides de haute qualité de la Banque sont investis dans des actifs du niveau 1. Ces actifs remplissent les critères d'acceptation par la banque centrale et peuvent être facilement vendus ou donnés en garantie en période de crise. Un plan de contingence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il guide les mesures prises par la Banque pour réagir aux crises de liquidité.

La Banque gère également ses liquidités conformément aux mesures de liquidité réglementaires de la ligne directrice exhaustive de portée nationale, intitulée « Normes de liquidité » (LAR), du BSIF. Ces mesures réglementaires comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR) qui prend appui sur le dispositif international de Bâle III relatif à la liquidité du CBCB, et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) conçu par le BSIF. Selon le LCR, les banques sont tenues de détenir un encours d'actifs liquides de haute qualité pour satisfaire aux obligations financières nettes à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque se conformait à la ligne directrice LAR.

Évolution de la réglementation en matière de liquidités

En avril 2019, le BSIF a publié la version définitive de sa ligne directrice intitulée « Normes de liquidité » (LAR) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Les attentes révisées du BSIF visent à assurer que les normes de mesure et de surveillance du risque de liquidité sont complètes et qu'elles reflètent les pratiques de saine gestion actuelles. Les révisions dont ont fait l'objet les mesures du LCR et des NCCF permettront de mieux distinguer les uns des autres certains types de dépôts de particuliers qui pourraient faire l'objet de retraits subits en situation de crise. Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières, en plus d'acquiescer de la résilience au regard d'éventuels problèmes de liquidité à court terme, maintiennent un profil de financement suffisamment stable à long terme pour atténuer le risque de tensions sur le financement. C'est en ce sens que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a instauré sa norme de liquidité au titre du ratio de liquidité à long terme (NSFR), dans le but de favoriser la résilience financière à long terme. La nouvelle version de la ligne directrice LAR met en place le ratio NSFR au Canada à l'intention des banques d'importance systémique intérieure (BISi). Les banques désignées BISi doivent se conformer aux exigences du NSFR d'ici le 1^{er} janvier 2020. Le document de travail intitulé *Promouvoir la proportionnalité : Adapter les normes de fonds propres et de liquidité aux petites et moyennes institutions de dépôts*, publié par le BSIF le 11 juillet 2019, comprend une section qui décrit comment le NSFR pourrait s'appliquer à certaines banques qui ne sont pas des BISi.

Liquidités

Les liquidités de la Banque se composent de la trésorerie, des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Elles sont constituées principalement de placements directs dans des valeurs négociables émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada, qui présentent un faible risque de crédit, et incluent également des titres de créances à court terme garanties par de telles valeurs. Au 31 octobre 2019, ces actifs totalisaient 9,3 milliards \$, une diminution de 1,0 milliard \$ comparativement au niveau du 31 octobre 2018.

Le niveau plus élevé de liquidités reflète la souscription de dépôts de sources multiples et le financement obtenu au moyen des activités de titrisation, qui servent à financer la croissance prévue des prêts de la Banque. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles. Ces liquidités procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des liquidités, sur le plan de l'optimisation de leur niveau et de leur composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque.

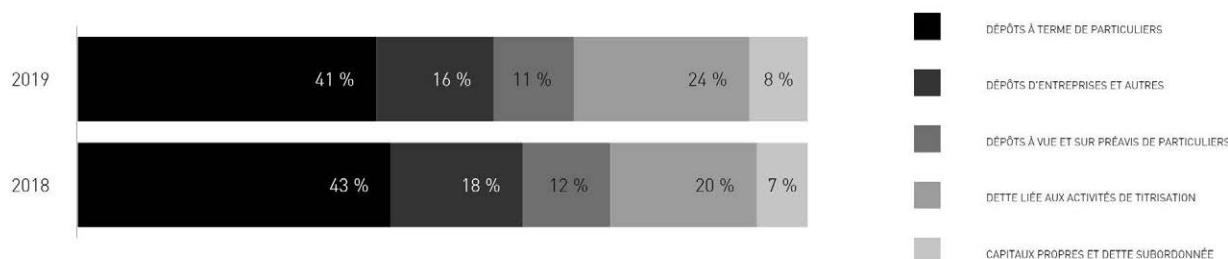
Financement

Les prêts de la Banque sont principalement financés au moyen de dépôts de particuliers, une source particulièrement stable. La stratégie de financement de la Banque repose à la fois sur des Cliniques financières bien établies au Québec et sur un réseau pancanadien très efficace de conseillers et de courtiers. Cette stratégie de financement est bien adaptée aux exigences réglementaires contenues dans la ligne directrice LAR, qui reconnaît que les dépôts de particuliers sont la source de financement la plus stable.

En outre, la Banque peut avoir accès au marché des dépôts institutionnels comme autre source de financement pour optimiser l'ensemble de son financement. De plus, la Banque utilise la titrisation des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des programmes de la SCHL et, dans une moindre mesure, la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts personnels et de créances au titre de contrats de location-financement par l'intermédiaire d'autres entités structurées. Ces sources de liquidités sont rentables et procurent la souplesse accrue requise pour faire face aux augmentations spécifiques de besoins en financement.

SOURCES DE FINANCEMENT

Aux 31 octobre (en pourcentage)



Dépôts de particuliers

Les dépôts de particuliers comprennent les dépôts à vue et sur préavis et les dépôts à terme obtenus par l'entremise des Cliniques financières de la Banque et par l'intermédiaire du canal des conseillers et des courtiers. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par client, par institution financière de dépôt réglementée, ce qui contribue à leur stabilité. Les dépôts obtenus par l'intermédiaire du canal des conseillers et des courtiers proviennent principalement de courtiers liés à l'ensemble des principales banques canadiennes, ainsi que d'un vaste réseau bien établi de conseillers financiers. Également, au 31 octobre 2019, plus de 80 % de ces dépôts sont des dépôts à terme. Les dépôts de particuliers ont diminué de 6 % pour s'établir à 19,7 milliards \$ au 31 octobre 2019, contre 21,0 milliards \$ au 31 octobre 2018, comme il est indiqué au tableau 29. La diminution découlait principalement de la baisse des dépôts à terme obtenus par l'intermédiaire du canal des conseillers et des courtiers. La baisse des dépôts à vue obtenus par l'intermédiaire des Cliniques financières et du canal des conseillers et des courtiers a également contribué à cette diminution. Ces baisses des volumes de dépôts sont, dans une grande mesure, liées à la diminution des liquidités et des prêts ainsi qu'au recours accru à la titrisation.

Vers la fin de l'exercice 2019, nous avons lancé nos nouveaux services numériques offerts directement à la clientèle à l'intention des conseillers et des courtiers. Ces nouveaux services ont par la suite été offerts directement aux clients partout au Canada en novembre 2019. Ces deux nouvelles sources de financement amélioreront graduellement notre profil de liquidités et soutiendront les résultats.

Au cours des dernières années, nous avons optimisé la taille du réseau de succursales de la Banque. Nous surveillons de près l'incidence de ces mesures, qui demeure conforme aux attentes. En outre, nous maintenons notre plan consistant à mettre l'accent sur l'offre de conseils financiers par l'intermédiaire de nos Cliniques financières et sur la migration des clients vers des plateformes électroniques et en ligne, de sorte que nous progressons afin d'atteindre notre objectif d'offrir davantage de services numériques. Nous demeurons confiants que ces mesures offriront d'importantes possibilités de faire croître notre base de dépôts alors que nous consacrons nos ressources à mieux répondre aux besoins de nos clients.

Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ont diminué de 1,1 milliard \$ depuis le 31 octobre 2018 pour s'établir à 5,9 milliards \$ au 31 octobre 2019. Ces dépôts contribuent à la diversification des sources de financement de la Banque et à la gestion active du niveau de ses liquidités. Ils proviennent d'une clientèle institutionnelle et du réseau de directeurs de comptes de la Banque qui servent les clients commerciaux.

TABLEAU 29

DÉPÔTS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2019		2018	
Particuliers				
À vue et sur préavis				
Cliniques financières	2 172 565 \$	8,5 %	2 388 528 \$	8,5 %
Conseillers et courtiers	1 960 377	7,6	2 112 976	7,6
	4 132 942	16,1	4 501 504	16,1
À terme				
Cliniques financières	4 836 235	18,9	4 769 308	17,0
Conseillers et courtiers	10 778 083	42,0	11 724 641	41,9
	15 614 318	60,9	16 493 949	58,9
	19 747 260	77,0	20 995 453	75,0
Entreprises, banques et autres				
À vue et sur préavis	1 619 004	6,3	1 999 377	7,1
À terme	4 286 340	16,7	5 011 742	17,9
	5 905 344	23,0	7 011 119	25,0
Dépôts	25 652 604 \$	100,0 %	28 006 572 \$	100,0 %

Notes de crédit

Les dépôts de particuliers, levés par les Cliniques financières et par l'intermédiaire du canal des conseillers et des courtiers, constituent la principale source de financement de la Banque. La Banque se tourne également vers les marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, en particulier pour ce qui est du financement des ventes en gros, ainsi que les conditions connexes, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme DBRS et Standard & Poor's Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur le financement des activités et sur les exigences en matière de garanties.

La Banque assure une surveillance hebdomadaire de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 31 octobre 2019, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le 30 avril 2019, Standard and Poor's (S&P) a reconfirmé les notes de crédit de la Banque à long terme de BBB et à court terme de A-2, tout en maintenant la perspective négative ^[1].

Le 30 août 2019, DBRS a confirmé la note de crédit de la Banque de A (bas) sur les dépôts et la dette de premier rang et la note de R-1 (bas) sur les instruments à court terme. De plus, DBRS a revu la perspective de la note de crédit à long terme pour la faire passer de négative à stable ^[2].

Le tableau 30 présente les notes de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation.

TABLEAU 30
NOTES DE CRÉDIT
 Au 29 novembre 2019

	DBRS	STANDARD & POOR'S
Dépôts et dette de premier rang	A (bas)	BBB
Instruments à court terme	R-1 (bas)	A-2
Dette subordonnée admissible comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »)	BBB (bas)	BB+
Actions privilégiées admissibles comme FPUNV	Pfd-3	BB-

[1] Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes : « positive » signifie que la note pourrait être haussée; « négative » signifie que la note pourrait être abaissée; « stable » signifie qu'il est peu probable que la note change; « en développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

[2] Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances - « positive », « stable », « négative » - et de la mention « sous examen ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations résultent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de capital-actions, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement.

Échéance contractuelle des actifs et des passifs

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles résiduelles des actifs et des passifs à leur valeur comptable (p. ex., au coût amorti ou à la juste valeur) à la date du bilan. Les détails ayant trait à l'échéance contractuelle constituent une source d'information pour la gestion des risques de liquidités.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers et des autres obligations contractuelles de la Banque aux 31 octobre 2019 et 2018. Les renseignements détaillés sur les échéances contractuelles et les engagements de financement constituent une source d'information pour la gestion du risque d'illiquidité et ne représentent pas la façon dont la Banque gère ses risques de taux d'intérêt ou d'illiquidité et ses besoins de financement. Ces renseignements détaillés constituent le fondement de la modélisation d'un bilan comportemental assorti d'échéances réelles aux fins du calcul des mesures du risque d'illiquidité. Voir la rubrique « Évaluation des risques » pour plus de précisions. La note 30 des états financiers consolidés contient de plus amples renseignements sur les autres obligations contractuelles.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2019, ces engagements s'élevaient à environ 5,3 milliards \$ (4,3 milliards \$ au 31 octobre 2018), excluant les facilités de crédit qui sont inconditionnellement révocables au gré de la Banque.

TABLEAU 31

ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Au 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

2019

	À TERME							AUCUNE ÉCHÉANCE	TOTAL
	DE 0 À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 6 MOIS	PLUS DE 6 MOIS À 9 MOIS	PLUS DE 9 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 2 ANS	PLUS DE 2 ANS À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS		
Actifs									
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	90 658 \$	90 658 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	252 325	—	—	—	—	—	—	70 572	322 897
Valeurs mobilières	818 057	754 946	410 771	122 511	672 955	2 031 415	1 091 422	397 859	6 299 936
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 538 285	—	—	—	—	—	—	—	2 538 285
Prêts									
Prêts personnels	16 433	14 320	18 025	11 124	76 995	190 406	18 368	4 314 853	4 660 524
Prêts hypothécaires résidentiels	987 578	1 027 376	1 309 644	1 189 747	3 974 066	7 421 955	36 266	93 048	16 039 680
Prêts commerciaux	2 063 926	840 242	1 029 731	635 460	2 387 209	2 104 681	792 106	2 792 977	12 646 332
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	319 992	—	—	—	—	—	—	—	319 992
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	(100 457)	(100 457)
	3 387 929	1 881 938	2 357 400	1 836 331	6 438 270	9 717 042	846 740	7 100 421	33 566 071
Autres	1 281	1 588	1 200	1 422	2 180	3 805	79	1 523 725	1 535 280
Actifs totaux	6 997 877 \$	2 638 472 \$	2 769 371 \$	1 960 264 \$	7 113 405 \$	11 752 262 \$	1 938 241 \$	9 183 235 \$	44 353 127 \$
Passifs									
Dépôts de particuliers ⁽¹⁾	1 912 268 \$	1 698 393 \$	1 534 854 \$	1 539 422 \$	4 607 963 \$	4 296 013 \$	51 413 \$	4 106 934 \$	19 747 260 \$
Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ⁽¹⁾	1 033 869	266 606	267 181	457 174	1 176 759	1 092 123	4 617	1 607 015	5 905 344
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ⁽²⁾	499 739	94 645	12 758	3 140	195 115	859 115	930 342	23 293	2 618 147
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	2 558 883	—	—	—	—	—	—	—	2 558 883
Autres passifs	319 992	—	—	—	—	—	—	1 373 406	1 693 398
Dette liée aux activités de titrisation ⁽³⁾	600 757	262 850	559 041	314 816	2 079 666	4 336 901	741 821	17 481	8 913 333
Dette subordonnée	—	—	—	—	—	350 000	—	(899)	349 101
Capitaux propres	—	—	—	—	125 000	125 000	—	2 317 661	2 567 661
Passifs totaux	6 925 508 \$	2 322 494 \$	2 373 834 \$	2 314 552 \$	8 184 503 \$	11 059 152 \$	1 728 193 \$	9 444 891 \$	44 353 127 \$

(1) Il est présumé que les éléments pouvant être recouverts à vue n'ont pas d'échéance précise.

(2) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(3) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de dommages attribuables à des personnes, au caractère inadéquat ou à la défaillance des processus et systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique, mais déduction faite du risque stratégique et du risque lié à la réputation. Le risque opérationnel constitue un risque inhérent à toutes les activités de la Banque et peut avoir des incidences importantes sur l'entreprise, y compris une perte financière, l'atteinte à la réputation ou des amendes et des sanctions de la part des organismes de réglementation. Le cadre de gestion du risque opérationnel établit la façon dont ce risque est décelé et évalué, ainsi que la façon dont les décisions sont prises en vue d'accepter, d'atténuer ou de transférer le risque. Le risque opérationnel est réparti selon les catégories suivantes :

- Fraude;
- Sécurité de l'information;
- Technologie de l'information;
- Ressources humaines;
- Clients, produits et pratiques;
- Continuité des affaires;
- Exécution, livraison et processus;
- Fournisseur.

Le cadre et la politique de gestion du risque opérationnel, revus annuellement par le comité de gestion des risques du conseil, définissent le programme de gestion du risque opérationnel fondé sur le modèle des « trois lignes de défense » et précisent les rôles et responsabilités des diverses parties prenantes. À titre de première ligne de défense, les secteurs d'activité sont responsables des risques liés à leurs activités quotidiennes et de leur gestion efficace. À titre de deuxième ligne de défense, la Gestion du risque opérationnel établit le cadre de gestion du risque opérationnel, surveille de manière indépendante la prise de risques par la première ligne de défense et réalise une évaluation objective efficace de son profil de risque. L'Audit interne, à titre de troisième ligne de défense, examine l'approche et évalue l'efficacité du programme de gestion du risque opérationnel.

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la façon dont le risque opérationnel est géré. Les éléments clés du cadre comprennent ce qui suit :

- L'*appétit pour le risque opérationnel* est fonction de l'appétit pour le risque global de l'organisation qui établit les limites permises de prise de risques.
- L'*évaluation du risque et des contrôles* est réalisée par les divers secteurs d'activité dans le but d'identifier et d'évaluer les principaux risques opérationnels liés aux secteurs et à leurs principaux processus.
- L'*évaluation du risque et des contrôles liés à la gestion des initiatives* est réalisée pour assurer que les principaux risques liés aux initiatives importantes sont repérés, évalués et atténués de manière efficace.
- Les *incidents de risque internes et externes* permettent de recueillir l'information utile à l'évaluation de l'exposition globale de la Banque au risque opérationnel et de réduire la probabilité d'incidents de risque futurs. Les secteurs d'activité sont tenus de produire une analyse de la cause fondamentale des incidents importants pour empêcher qu'ils ne se reproduisent.
- Les *indicateurs de risque clés* fournissent des mesures objectives qui facilitent la surveillance et la gestion des risques opérationnels.
- L'*analyse de scénarios* fournit des informations sur l'incidence potentielle d'incidents de risque dont la probabilité est faible, mais qui ont une incidence grave, et des informations sur la manière dont ils peuvent être possiblement atténués.
- La *gestion saine de la continuité des affaires* vise à assurer le maintien des principales activités en cas d'interruption, de façon à réduire les répercussions négatives sur nos clients, nos contreparties et d'autres parties prenantes.
- La *supervision de la gestion du risque lié aux fournisseurs* permet de mettre en œuvre des mécanismes de contrôle solides de façon à ce que le recours à un tiers qui s'avère plus efficace, compétent ou moins cher ne crée pas un risque indu pour la Banque.
- Le *rapport sur le profil de risque opérationnel* est produit trimestriellement, et tous les outils de gestion du risque opérationnel sont pris en compte dans l'évaluation. Ces profils de risque sont abordés et remis en question par les divers comités de gouvernance, et sont ultimement consolidés afin de fournir une vue d'ensemble du risque opérationnel à l'échelle de la Banque.
- Le *programme d'assurance d'entreprise* aide à protéger l'entreprise contre les pertes importantes imprévues et à satisfaire aux exigences établies en vertu de lois, de règlements ou d'ententes contractuelles.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION

Le risque lié à la conformité à la réglementation fait référence au risque que la Banque ne se conforme pas aux lois, aux pratiques prescrites, à ses engagements publics ou aux codes volontaires applicables. L'incapacité de respecter les exigences réglementaires et légales peut avoir une incidence sur la capacité de la Banque de réaliser ses objectifs stratégiques, comporter un risque de sanctions de la part des organismes de réglementation et donner lieu à des litiges ou nuire à la réputation, ou les deux. La politique de gestion du risque lié à la réglementation s'appuie sur le cadre de gestion du risque lié à la réglementation de la Banque qui comprend les éléments suivants :

- détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque lié à la réglementation;
- définition d'indicateurs de risque clés afin de mesurer et de surveiller l'exposition au risque lié à la réglementation;
- évaluations du risque et des contrôles réalisées par les divers secteurs d'activité dans le but d'évaluer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- élaboration, documentation, mise en œuvre des mesures d'atténuation du risque et autoévaluation de l'efficacité des contrôles pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles réalisée par le bureau du chef de la gestion du risque réglementaire;
- identification et signalement des situations de non-conformité, le cas échéant;
- renforcement des contrôles et correction des situations de non-conformité.

La gestion du risque lié à la réglementation tient compte notamment des exigences de la réglementation relative au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes et à la protection des renseignements personnels, qui sont régies par des politiques distinctes.

Le comité de gestion du risque lié à la réglementation est responsable :

- d'examiner annuellement la politique de gestion du risque lié à la réglementation et d'en recommander l'approbation au comité exécutif;
- d'analyser les nouvelles règles et leur application en collaboration avec les secteurs pertinents;
- d'examiner les différents outils de gestion du risque lié à la réglementation et de formuler des commentaires à cet égard;
- de participer à des échanges sur les observations internes et les tendances sectorielles, ainsi que sur les meilleures pratiques à adopter en matière de gestion du risque lié à la réglementation;
- de porter les problèmes à l'attention du comité exécutif.

Un comité de coordination du programme en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes surveille la conformité aux exigences applicables. Ses responsabilités s'apparentent en tous points à celles du comité de gestion du risque lié à la réglementation.

Les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation sont soumis au moins annuellement au comité de gestion du risque d'entreprise et au comité de gestion des risques du conseil d'administration. L'efficacité du cadre de gestion du risque lié à la réglementation et du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes est évaluée chaque année.

GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est le risque de perte ou de dommages pouvant découler de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et d'utilisation des ressources inadéquats de la Banque. Il résulte également de l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement économique, concurrentiel, réglementaire, fiscal ou comptable sur les résultats de la Banque, ou de l'incapacité de répondre de façon appropriée à ces changements en raison de l'inaction, de stratégies inefficaces ou de la piètre mise en œuvre des stratégies.

Le comité exécutif est responsable de la gestion des risques stratégiques de la Banque. Chaque année, la Banque met en œuvre un processus de planification stratégique dans le but d'analyser les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces et de déterminer sa rentabilité et son profil de risque. La stratégie globale de la Banque est établie par le comité exécutif et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Par l'entremise du comité exécutif, la Banque surveille l'exécution de son plan stratégique. La capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs et d'exécuter le plan stratégique dépend de sa capacité de transformer l'entreprise, dans la foulée de la conception de sa nouvelle plateforme de gestion des comptes et de la modernisation de son réseau de distribution de produits de détail, tout en maintenant un niveau convenable de service à la clientèle et en préservant la rentabilité.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque que les perceptions des parties prenantes, qu'elles soient avérées ou non, des pratiques d'affaires de la Banque et des mesures qu'elle prend ou ne prend pas aient une incidence négative sur sa valeur, sa marque, ses liquidités ou sa clientèle, ou exigent le recours à des mesures coûteuses pour y remédier.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques et peut toucher la quasi-totalité des activités d'une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de réglementation. La réputation de la Banque est un actif d'entreprise précieux qui est essentiel à la poursuite de la croissance et à la valeur pour les actionnaires et, par conséquent, elle est constamment exposée à des risques.

Le comité de gestion du risque d'entreprise contrôle et supervise la gestion du risque lié à la réputation au moyen d'une politique sur le risque lié à la réputation. Cette politique fait partie intégrante du cadre de gestion des risques. Tout au long de l'exécution des stratégies de la Banque, les hauts dirigeants, les administrateurs, les directeurs et tous les employés sont responsables de veiller à ce que la réputation de la Banque demeure adéquate. Le code de conduite et d'autres politiques soutiennent également une gestion adéquate des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

GESTION DU RISQUE LIÉ AUX MODÈLES

La Banque a recours à divers modèles à l'appui de la prise de décisions éclairées en matière de gestion de l'entreprise, du risque et des fonds propres. Ce risque correspond à la perte ou aux dommages potentiels qui pourraient découler des modèles, ainsi que d'autres approches en matière d'estimation et de leurs résultats, ou du risque qu'un modèle ne fonctionne pas ou ne permette pas de détecter le risque comme prévu. Il découle également de l'utilisation inappropriée d'un modèle. La politique de gestion du risque lié aux modèles contient un cadre officiel permettant de repérer, d'évaluer, de gérer et de contrôler le risque inhérent à l'utilisation de modèles. Les modèles sont mis à jour régulièrement pour tenir compte des tendances actuelles. De plus, un groupe de validation indépendant des spécialistes ayant élaboré les modèles et des secteurs d'activités concernés valide régulièrement les modèles de la Banque.

AUTRES RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES RÉSULTATS FUTURS

Outre les principaux risques d'affaires décrits ci-dessus, d'autres risques, dont plusieurs sont hors du contrôle de la Banque et qui pourraient avoir des incidences qui sont difficiles à prédire, pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent substantiellement de nos plans, objectifs et estimations et d'autres énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs, y compris ceux qui figurent dans le présent document, sont, du fait de leur nature, soumis à des risques et des incertitudes inhérents, de nature générale ou particulière, ce qui peut faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement des prévisions. Certains de ces facteurs sont décrits ci-après, et d'autres sont décrits à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » du présent document.

La rubrique qui suit présente un sommaire des autres risques susceptibles de se répercuter sur les résultats.

Technologie, systèmes d'information et cybersécurité

La sécurité et la performance de l'infrastructure informatique et technologique de la Banque sont cruciales pour les activités commerciales, pour garantir l'intégrité des systèmes et des registres et pour préserver la confiance des clients de la Banque et d'autres parties prenantes. En raison de la nature des activités de la Banque, de sa dépendance à l'égard de la technologie pour mener ses activités quotidiennes et de son infrastructure technologique en constante évolution, la Banque est assujettie à des risques accrus sous forme de cyberattaques, d'atteinte à la protection des données, de cyberextorsion ou de risques similaires. Le recours par la Banque à des prestataires de services tiers, qui sont également assujettis à ces risques potentiels, accroît le risque d'une attaque, d'une violation ou d'une interruption potentielle, étant donné que la Banque n'exerce pas une surveillance immédiate sur leurs systèmes et leur environnement de contrôle.

La Banque a mis en place des processus pour protéger son réseau et ses activités contre les cyberincidents et les cybermenaces émergentes. La Banque est toutefois exposée au risque touchant la cybersécurité et à la complexité accrue des cyberattaques. Les pertes pouvant découler de ces risques en constante évolution sont principalement liées à une atteinte potentielle à la réputation, à l'appropriation inadéquate ou à la publication non autorisée de renseignements personnels ou financiers confidentiels, ainsi qu'à l'interruption des activités. En outre, les cyberattaques peuvent donner lieu à des sanctions de la part des organismes de réglementation, à des litiges, à des coûts de remise en état, à des pertes de revenus, à des examens réglementaires additionnels et à l'atteinte à la réputation.

Conjoncture économique à l'échelle mondiale, aux États-Unis et au Canada

La Banque exerce ses activités principalement au Canada et, dans une moindre mesure, aux États-Unis. Par conséquent, l'exposition de la Banque à l'extérieur de l'Amérique du Nord est limitée. Toutefois, des facteurs comme les fluctuations des taux d'intérêt, les conditions du marché de l'emploi, les conditions du marché immobilier, l'évolution des marchés financiers, l'endettement des entreprises et des ménages, les politiques monétaire et budgétaire, l'incertitude à l'échelle mondiale et les événements géopolitiques peuvent avoir une incidence sur l'ensemble de nos revenus et de nos résultats. Alors que le cycle économique mondial arrive à maturité, la nature du prochain choc économique pourrait relever d'une ou de plusieurs causes. Premièrement, une détérioration importante de la conjoncture économique mondiale pourrait entraîner la hausse des pertes sur créances. Deuxièmement, une poussée marquée du protectionnisme commercial pourrait paralyser la demande de crédit et avoir une incidence défavorable sur la performance des portefeuilles de prêts. Notamment, l'imposition d'interdictions commerciales ciblées à l'égard de produits canadiens pourrait également avoir une incidence négative sur les prêts octroyés dans des secteurs particuliers. Troisièmement, la réévaluation du risque de crédit par les marchés financiers pourrait entraîner la hausse des taux d'intérêt mondiaux. Toutefois, des facteurs structurels qui maintiennent actuellement ces taux à un bas niveau atténuent le risque que les taux d'intérêt montent en flèche au Canada. D'un autre côté, les taux d'intérêt négatifs qui ont commencé à modifier les activités de prêt et d'emprunt dans d'autres pays industrialisés pourraient se manifester dans les activités futures de la Banque. Quatrièmement, une correction importante de l'activité et des prix sur le marché du logement dans les principales zones urbaines du Canada nuirait à la situation financière des prêteurs et des emprunteurs. Cinquièmement, les politiques expansionnistes du gouvernement fédéral en matière d'immigration sont actuellement avantageuses pour l'économie, mais la modification éventuelle de ces politiques pourrait altérer la demande de crédit. Outre les risques économiques, des vulnérabilités sont susceptibles d'amplifier les difficultés financières des emprunteurs, des prêteurs et du système financier canadien dans son ensemble. L'augmentation du niveau d'endettement des ménages et des entreprises non financières rend le Canada plus vulnérable face à la prochaine récession, même si les indicateurs financiers relatifs aux ménages ont commencé à s'améliorer au vu des nouvelles contraintes réglementaires en matière de prêts hypothécaires. Des pénuries aiguës de main-d'œuvre pourraient par ailleurs modérer la hausse du taux de chômage au cours de la prochaine récession et atténuer les pertes sur créances de plusieurs portefeuilles.

Méthodes et estimations comptables et nouveautés en matière de comptabilité

Les méthodes et estimations comptables sont importantes pour la compréhension des états financiers consolidés de la Banque. Certaines de ces méthodes comptables exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. De plus, les modifications aux normes comptables, y compris leur incidence sur les méthodes comptables, les estimations et les jugements de la Banque, peuvent avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Banque lorsqu'une nouvelle norme entre en vigueur. Des procédures ont été établies pour assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus d'application des nouvelles normes comptables sont bien contrôlés. Voir les rubriques « Méthodes et estimations comptables critiques » et « Modifications de méthodes comptables à venir » pour plus de précisions.

Évolution des lois et de la réglementation

Les modifications aux lois, y compris les lois fiscales, les règlements ou les politiques réglementaires, ainsi que les modifications à leur interprétation ou à leur application, pourraient avoir une incidence défavorable sur la Banque, notamment en diminuant les barrières à l'entrée dans les secteurs d'activité dans lesquels nous exerçons nos activités, en accroissant les coûts de la conformité ou en limitant les activités de la Banque et sa capacité à mettre en œuvre son plan stratégique. L'évolution de la réglementation à l'échelle mondiale et nationale, y compris les exigences en matière de fonds propres et de liquidités selon les normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (Bâle III), continuera à se répercuter sur les activités de la Banque. Les nouvelles règles applicables aux institutions financières ont considérablement augmenté et évoluent à un rythme rapide. Cette situation exige une mobilisation considérable de ressources techniques, humaines et financières dans un délai très court. Par conséquent, la Banque peut avoir à supporter les conséquences d'une mise en place rapide des modifications à la réglementation et le fardeau des coûts connexes. Par ailleurs, cette évolution pourrait accroître les coûts d'exploitation récurrents ainsi que les coûts liés à la conformité et à la technologie, et par conséquent, avoir des répercussions sur la complexité des activités et la rentabilité de la Banque.

Ressources humaines

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité d'attirer et de maintenir en poste des employés clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de cadres est vive et rien ne garantit que la Banque réussira à attirer et à maintenir en poste ces personnes, ce qui pourrait influencer les activités et la compétitivité de la Banque.

Environ 18 % des employés de la Banque sont représentés par un syndicat et sont couverts par une nouvelle convention collective qui a été signée en avril 2019 et est en vigueur jusqu'en décembre 2021. La plupart des employés syndiqués de la Banque travaillent dans nos Cliniques financières dans la province de Québec, et certains d'entre eux travaillent au siège social à Montréal.

Concurrence

La concurrence sur le marché des services financiers est très importante. Le niveau de la concurrence dans les différents segments de marché où la Banque exerce ses activités influe sur sa performance. La vive concurrence dans le secteur des services financiers pourrait nuire à la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs. Plusieurs facteurs, dont le prix, la qualité et la variété des produits et des services offerts, ainsi que les initiatives des concurrents, pourraient avoir une incidence négative sur le positionnement de la Banque.

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui peuvent être subies lorsque les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance. La Banque assume certains risques d'assurance, principalement à l'égard des produits d'assurance pour les créanciers. Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

Continuité des affaires

Des événements externes imprévus, comme les catastrophes naturelles, sont des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Banque d'exercer ses activités, y compris d'offrir aux clients l'accès aux produits et services. Les ressources, les processus et les résultats de la Banque pourraient dépendre de sa capacité à mettre en œuvre un plan de continuité des affaires en temps opportun. La planification de l'éventualité de ces événements a été prise en compte dans le cadre de la gestion des risques de la Banque et est gérée conformément à la politique de gestion de la continuité des affaires, ce qui nous donne la capacité de rétablir, de maintenir et de gérer les activités et les processus critiques dans l'éventualité d'une interruption des activités.

Développements technologiques

Au cours des dernières années, les institutions non financières ont commencé à offrir des produits et services bancaires sous forme de solutions financières électroniques et en ligne, faisant ainsi concurrence aux banques traditionnelles. La concurrence accrue de la part de prestataires de services non conventionnels peut exiger de la Banque qu'elle fasse des investissements additionnels pour répondre aux attentes en constante évolution des clients et pour demeurer concurrentielle, ce qui pourrait entraîner une augmentation des dépenses. La capacité de la Banque de gérer ces risques ainsi que les développements technologiques rapides et l'innovation pourraient se répercuter sur les résultats prospectifs.

Infrastructure commerciale

La Banque fait affaire avec des tiers pour s'assurer de disposer des composantes indispensables à son infrastructure commerciale, notamment des connexions Internet et d'autres services de communications et de gestion de bases de données. Une interruption de ces services pourrait nuire à la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses clients, interrompre les activités et porter atteinte à sa réputation.

Risque social et environnemental

Le risque social et environnemental désigne la possibilité que la Banque subisse des pertes financières ou des dommages en raison d'enjeux environnementaux, y compris les enjeux sociaux connexes, découlant des produits de la Banque, de ses clients, de ses activités de crédit et de placement ou d'enjeux liés aux activités de la Banque. Ce risque comprend le risque découlant d'événements liés au climat ou à l'environnement, y compris des événements extrêmes, comme des inondations, la sécheresse, des feux de forêt, des tremblements de terre, des ouragans ou autres phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que les changements à long terme des modèles météorologiques attribuables aux changements climatiques. Ces événements pourraient entraîner une interruption de nos activités, avoir une incidence sur nos clients et nos contreparties et entraîner une baisse des résultats et une hausse des pertes. L'incidence potentielle de ces événements est gérée au moyen du programme de gestion de la continuité des affaires de la Banque, qui nous procure la capacité de rétablir, maintenir et gérer les activités et les processus critiques dans l'éventualité d'une interruption des activités, et au moyen des pratiques et politiques en matière d'octroi de prêts de la Banque, qui nous aident à évaluer les risques associés aux opérations de crédit avec les contreparties et au risque de crédit de la contrepartie. Le risque environnemental comprend également d'autres risques liés aux changements climatiques, y compris les risques découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, des modifications aux politiques et à la réglementation environnementales ainsi que les risques liés à la réputation en lien avec les perceptions de la manière dont la Banque contribue à l'intégrité de l'environnement ou lui nuit. Reconnaisant les répercussions grandissantes des changements climatiques sur diverses régions et divers secteurs, et conformément aux intérêts de ses parties prenantes, la Banque élabore actuellement un programme de développement durable qui comprendra la feuille de route de nos initiatives visant à mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) du Financial Stability Board.

Autres facteurs

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient influencer les résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du présent rapport de gestion. Il convient de noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Banque sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, laquelle assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux IFRS.

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109). Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Au 31 octobre 2019, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109 et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

Également au 31 octobre 2019, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, la conception et l'efficacité du CIIF, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'il était efficace et bien conçu à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée selon le cadre de contrôle défini en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. L'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs aux volets Entité et Finances et en utilisant les objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner des anomalies significatives ont été détectés.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

En novembre 2017, nous avons lancé la phase 1 de la mise en œuvre du système bancaire central. L'évaluation des modifications consécutives apportées au CIIF pour ces projets a confirmé que la conception et l'efficacité opérationnelles étaient adéquates en ce qui concerne l'information financière. Comme il a été mentionné précédemment, la phase 1 de la mise en œuvre a été terminée au début de 2019.

Au cours du quatrième trimestre clos le 31 octobre 2019, aucune modification du CIIF n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces méthodes comptables critiques sont décrites ci-dessous.

PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation en trois stades pour évaluer les pertes de crédit attendues sur tous les titres d'emprunt évalués au coût amorti ou à la JVAERG, sur les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur et sur les créances au titre des contrats de location. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue restante d'un instrument financier. Le modèle de pertes de crédit attendues intègre des données prospectives. L'évaluation des pertes de crédit attendues effectuée à chaque période de présentation de l'information financière tient compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'établissement des hypothèses et des estimations, ainsi que les transferts entre les trois stades et l'application de l'information prospective, fait appel au jugement. Toute modification de ces hypothèses et de ces estimations, ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, mais tout aussi raisonnables, pourrait avoir une incidence sur les provisions cumulatives pour pertes sur créances et les provisions pour pertes sur créances pour l'exercice. Tous les secteurs d'activité sont touchés par cette estimation comptable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés.

Détermination du stade

La méthode de dépréciation en trois stades quant aux pertes de crédit attendues est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit lié à des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés au stade 1 et une provision cumulative pour pertes sur créances évaluée chaque date de clôture à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés passeront au stade 2, et une provision cumulative pour pertes sur créances évaluée, chaque date de clôture, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée. Au cours des périodes ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier diminue de sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle des pertes de crédit attendues exige que la provision cumulative pour pertes sur créances soit ramenée au stade 1, c.-à-d. au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus après la comptabilisation initiale, l'actif financier déprécié passe au stade 3, une provision cumulative correspondant aux pertes attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable brute des actifs financiers classés au stade 1 et au stade 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers classés au stade 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, la Banque utilise un système interne de notation de crédit et des notations de risque externes. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la probabilité de défaillance (PD) pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit requiert l'exercice d'une part importante de jugement.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation des informations prospectives requièrent l'exercice d'une part importante de jugement. L'insuffisance de flux de trésorerie s'entend de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues repose principalement sur le produit de la PD, la perte en cas de défaillance (PED) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) de l'instrument. Le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 s'appuie, le cas échéant, sur les paramètres du modèle de risque de crédit utilisé par la Banque pour le calcul des provisions cumulatives collectives selon l'IAS 39, notamment, la PD, la PED et l'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de produit intérieur brut (PIB) et les indices des prix des maisons sont intégrés aux paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque inclut trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son processus de calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des pondérations probabilistes sont attribuées à chaque scénario. Les scénarios et les pondérations probabilistes sont réévalués chaque trimestre et soumis à l'examen de la direction. La Banque fait preuve de jugement d'expert en matière de crédit et ajuste les résultats modélisés des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que la notation et la modélisation du risque de crédit ne tiennent pas compte de facteurs de risque et d'autres informations connus ou prévus.

Les pertes de crédit attendues au titre de tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé. Dans le cas des titres d'emprunt évalués à la JVAERG, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sans réduction de la valeur comptable de l'actif au bilan consolidé. Quant aux titres d'emprunt évalués au coût amorti, ils sont présentés déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur créances au bilan consolidé. Les provisions cumulatives pour pertes sur créances liées aux risques de crédit hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les autres passifs au bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale d'un actif financier, la Banque détermine si l'actif s'est déprécié. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, la Banque ne comptabilise que le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à titre de provision cumulative pour pertes sur créances. La Banque comptabilise les variations des pertes de crédit attendues dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, même si le montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie est inférieur à celui inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Défaillance

La définition de défaillance utilisée par la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues et pour faire passer les instruments financiers d'un stade à l'autre est conforme à celle utilisée aux fins de la gestion du risque de crédit interne. La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Radiations

La Banque radie, en tout ou en partie, un actif financier déprécié et la provision cumulative pour pertes sur créances s'y rapportant lorsqu'elle considère que la probabilité de recouvrement est inexistante, qu'elle a épuisé les garanties et autres recours dont elle dispose et qu'il est improbable que les soldes dus soient recouverts.

GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS À LONG TERME

Goodwill

Au 31 octobre 2019, le solde du goodwill s'établissait à 116,6 millions \$, un niveau inchangé par rapport à celui du solde au 31 octobre 2018. Le goodwill est soumis au moins une fois l'an à un test de dépréciation, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur est d'abord allouée pour réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis aux autres actifs non financiers, au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT.

Au 31 octobre 2019, la Banque avait alloué le goodwill à deux UGT : l'UGT Particuliers, qui répond aux besoins des particuliers en matière de services financiers (UGT B2B Banque en 2018 et aux fins de l'exécution du test de dépréciation annuel 2019, comme il est décrit ci-après), et l'UGT Services aux entreprises, qui fournit l'ensemble des services aux petites et moyennes entreprises au Canada et aux États-Unis. Ces UGT sont également des secteurs opérationnels, comme il est décrit à la note 33 des états financiers consolidés.

UGT Particuliers

Alors que nous progressons dans la réalisation du plan stratégique visant la réorganisation de la Banque, les secteurs opérationnels ont évolué vers la fin de l'exercice et, au 31 octobre 2019, un goodwill de 34,9 millions \$ était alloué à la nouvelle UGT Particuliers, en fonction de la segmentation de la clientèle de la Banque. Jusqu'à cette date et aux fins de l'exécution du test de dépréciation annuel de 2019, le goodwill était alloué à l'UGT Conseillers et courtiers (anciennement appelée UGT B2B Banque). La valeur recouvrable de l'UGT Conseillers et courtiers a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires quadriennal et les investissements prévus. Tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 9,8 %. La direction a considéré que ces estimations étaient raisonnables. Ces estimations prenaient en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportaient toutefois des incertitudes inhérentes qui étaient hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'UGT Conseillers et courtiers excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2019. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

UGT Services aux entreprises

Au 31 octobre 2019, un goodwill de 81,8 millions \$ était alloué à l'UGT Services aux entreprises, un niveau inchangé par rapport à celui du 31 octobre 2018, par suite des ajustements apportés à la valeur comptabilisée initialement au titre du goodwill de NCF, y compris l'incidence des écarts de conversion. La valeur recouvrable de l'UGT Services aux entreprises a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires quadriennal et les investissements prévus. Tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 9,8 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'UGT Services aux entreprises excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2019. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Se reporter aux notes 11 et 33 des états financiers consolidés pour plus de renseignements.

Autres immobilisations incorporelles et autres actifs à long terme

Les autres immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont aussi soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. En effectuant ce test, la direction évalue les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Les projets de TI et les autres programmes en cours de développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an. Dans le cas des logiciels et des autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas de rentrées de fonds distinctes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est alloué.

Des indicateurs de dépréciation à l'égard de l'UGT Cliniques financières (anciennement appelée UGT Services aux particuliers) ont été identifiés en 2019, avant que les changements susmentionnés soient apportés aux UGT de la Banque. Ainsi, la valeur recouvrable des actifs liés à l'ancienne UGT Cliniques financières a donc été soumise à un test de dépréciation. La valeur recouvrable de l'UGT Cliniques financières a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires quadriennal et les investissements prévus. Tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 9,8 %. La direction a considéré que ces estimations étaient raisonnables. Ces estimations prenaient en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportaient toutefois des incertitudes inhérentes, notamment la capacité de mettre en œuvre le plan stratégique et en particulier, la réussite de la transition des succursales, les Cliniques financières, vers le modèle offrant uniquement des conseils. La direction a déterminé, par suite du test de dépréciation, que la valeur recouvrable estimée de l'ancienne UGT Cliniques financières excédait sa valeur comptable.

Par ailleurs, la direction revoit périodiquement la valeur des actifs de la Banque, notamment les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les autres frais différés, afin de déterminer les pertes de valeur possibles et de valider les périodes d'amortissement connexes. En 2019, aucune autre charge de dépréciation des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée, alors qu'une charge de dépréciation de 0,9 million \$ a été comptabilisée à l'égard des immobilisations corporelles (respectivement 0,5 million \$ et néant en 2018).

Voir les notes 9, 10, 11 et 33 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre un certain nombre de régimes d'avantages du personnel aux employés admissibles, y compris des régimes de retraite enregistrés et des régimes complémentaires de retraite, et des régimes de soins médicaux et dentaires postérieurs au départ à la retraite (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). L'évaluation des avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, le taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer les autres hypothèses clés. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Les taux d'actualisation étaient de 3,01 % au 31 octobre 2019 et de 3,94 % au 31 octobre 2018. La note 19 des états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les autres hypothèses clés et l'analyse de sensibilité connexe, ainsi que sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur à la date d'acquisition. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale, y compris les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, est fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Pour évaluer les taux d'actualisation, la direction doit faire largement appel au jugement à l'égard des hypothèses clés, y compris le coût pour mobiliser des fonds sur le marché et les primes de risque. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre des actifs et des passifs.

Voir la note 31 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur les regroupements d'entreprises.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration.

Les provisions sont constituées lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera subie à l'avenir est incertain. Les provisions sont fondées sur la meilleure estimation par la Banque de toutes les dépenses requises pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu.

Des passifs éventuels sont créés lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation, découlant d'un événement ou d'une transaction passé, est probable ou de déterminer de façon fiable le montant de la perte, auquel cas aucune provision n'est comptabilisée.

Dans le cours normal des activités, la Banque est visée par diverses poursuites judiciaires et réclamations, dont certaines avec des organismes de réglementation. Bon nombre de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties aux termes des prêts. La Banque fait également l'objet de certaines réclamations, notamment à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses transactions d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires et de certains frais de carte de crédit. Ces actions en justice peuvent avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque même si aucune provision n'a été constituée. En outre, la Banque doit sans cesse évaluer ses obligations fiscales dans divers territoires, ce qui, compte tenu de l'évolution des interprétations, peut entraîner des conséquences fiscales différentes. La Banque examine ses provisions pour procédures juridiques au

cas par cas après avoir tenu compte, entre autres, de l'évolution de chaque affaire, de l'expérience de la Banque, de l'expérience en matière d'autres affaires similaires et de l'opinion et des points de vue du conseiller juridique.

Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner des ajustements aux provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de la résolution des réclamations, individuellement ou collectivement, pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés pour ces réclamations pour une période de présentation de l'information financière donnée.

Voir la note 30 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes relatives aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux avantages du personnel qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. Ces modifications de normes comptables à venir s'appliquent pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2019.

La note 4 des états financiers consolidés contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, Contrats de location (IFRS 16) qui établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information sur les contrats de location pour les parties à un contrat, c.-à-d. le client (preneur) et le fournisseur (bailleur). L'IFRS 16 remplace l'ancienne norme relative aux contrats de location, l'IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes. L'IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque.

Incidence de la transition à l'IFRS 16

Selon les estimations actuelles, l'adoption de l'IFRS 16 devrait se traduire par la comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation d'environ 138,6 millions \$, déduction faite des crédits reportés liés aux incitatifs à la location comptabilisés antérieurement, et d'obligations locatives d'environ 170,7 millions \$ au 1^{er} novembre 2019. La diminution des capitaux propres à la transition à l'IFRS 16 ne devrait pas dépasser 8,5 millions \$. En raison de l'adoption de l'IFRS 16, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque devrait diminuer d'au plus 10 points de base. La direction en est à finaliser son analyse de l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications à l'IAS 19)

En février 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, énonçant la façon dont les sociétés doivent déterminer les charges au titre des régimes lorsque des changements sont apportés à un régime de retraite à prestations définies. L'IAS 19 énonce la façon dont une société comptabilise un régime à prestations définies. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque au 1^{er} novembre 2019.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié un ensemble de concepts complet pour l'information financière, le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (cadre conceptuel). Le cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux pour l'information financière qui orientent l'IASB dans l'élaboration des normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour les sociétés qui utilisent le cadre conceptuel pour élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une transaction donnée. L'application anticipée est permise. La direction évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption du cadre conceptuel révisé sur ses états financiers consolidés.

Réforme des taux interbancaires offerts (Modifications de l'IFRS 9, de l'IAS 39 et de l'IFRS 7)

En septembre 2019, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)* (les « modifications »). Ces modifications s'appliqueront en deux phases. La première phase des travaux menés par l'IASB vise à répondre aux effets de la réforme des taux interbancaires offerts (« TIO ») sur l'information financière. La deuxième phase des travaux en réponse à la réforme des TIO sera axée sur les questions qui pourraient se poser lorsque le taux d'intérêt de référence actuel est remplacé par un taux d'intérêt de référence alternatif quasi sans risque. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 pour ce qui est de la première phase. L'IASB prévoit que les discussions portant sur les questions de la deuxième phase se dérouleront d'octobre 2019 à février 2020. La direction évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui établit les principes de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance, ainsi que de présentation et de communication de l'information s'y rapportant. L'IFRS 17 remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Le 14 novembre 2018, l'IASB a voté en faveur d'une proposition visant à reporter d'un an la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17, soit en 2022. En juin 2019, l'IASB proposait l'apport de modifications ciblées à l'IFRS 17 pour répondre aux préoccupations et résoudre les difficultés soulevées par les parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de l'IFRS 17. Le report et les modifications ciblées proposés à l'égard de l'IFRS 17 sont soumis à une consultation publique se tenant de juin à septembre 2019. La direction évalue à l'heure actuelle l'incidence potentielle de l'adoption de l'IFRS 17.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2019 ET 2018

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	84
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	85
BILAN CONSOLIDÉ	87
ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	88
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	89
ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ	90
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	92

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Information générale	93	18. Rémunération fondée sur des actions.....	138
2. Mode de présentation	93	19. Avantages postérieurs à l'emploi.....	141
3. Résumé des principales méthodes comptables	95	20. Impôts sur le résultat	145
4. Modifications de méthodes comptables à venir	114	21. Résultat par action	148
5. Adoption de nouvelles normes comptables.....	115	22. Transactions entre parties liées.....	148
6. Valeurs mobilières	118	23. Instruments financiers – juste valeur	149
7. Prêts et provisions cumulatives pour pertes sur créances	120	24. Instruments financiers – compensation	153
8. Titrisation et entités structurées.....	129	25. Instruments financiers – gestion des risques	154
9. Immobilisations corporelles.....	131	26. Dérivés et activités de couverture	154
10. Logiciels et autres immobilisations incorporelles	132	27. Revenu lié aux instruments financiers	160
11. Goodwill.....	133	28. Revenus d'assurance.....	161
12. Autres actifs	133	29. Autres revenus	161
13. Dépôts	134	30. Engagements, garanties et passifs éventuels.....	162
14. Autres passifs	134	31. Charges de restructuration	164
15. Dette liée aux activités de titrisation.....	134	32. Regroupements d'entreprises	164
16. Dette subordonnée	135	33. Information sectorielle	165
17. Capital-actions.....	135		

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers consolidés.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers consolidés préparés selon les IFRS. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par des fonctions de gestion des risques et de gestion du risque opérationnel qui assurent la maîtrise adéquate des risques, y compris la mise à jour de la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, les auditeurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, particulièrement celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, audient les états financiers consolidés de la Banque et leur rapport est présenté ci-après.

Les auditeurs internes et les auditeurs indépendants rencontrent périodiquement, en présence ou non de la direction, le comité d'audit pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent. En outre, le BSIF rencontre le conseil d'administration chaque année pour présenter ses commentaires sur les activités de la Banque.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation de transactions importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Le président et
chef de la direction

Le vice-président exécutif et
chef de la direction financière

François Desjardins

François Laurin, FCPA, FCA, CFA

Montréal, Canada
Le 3 décembre 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la

Banque Laurentienne du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada et de ses filiales (le Groupe), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2019 et 2018, et les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états de la variation des capitaux propres consolidés et les états des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe aux 31 octobre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations contenues dans le rapport annuel 2019 du Groupe

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Ted Di Giorgio.

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 3 décembre 2019

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112431

BILAN CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2019	2018
Actif			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques		90 658 \$	116 490 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques		322 897	374 237
Valeurs mobilières	6, 8 et 30		
Au coût amorti		2 744 929	s. o.
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		3 242 146	s. o.
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)		312 861	s. o.
Disponibles à la vente		s. o.	2 710 249
Détenues jusqu'à l'échéance		s. o.	655 757
Détenues à des fins de transaction		s. o.	2 695 138
		6 299 936	6 061 144
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	30	2 538 285	3 652 498
Prêts	7, 8 et 30		
Personnels		4 660 524	5 372 468
Hypothécaires résidentiels		16 039 680	16 986 338
Commerciaux		12 646 332	11 839 106
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		319 992	196 776
		33 666 528	34 394 688
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(100 457)	(93 026)
		33 566 071	34 301 662
Autres			
Dérivés	26	143 816	94 285
Immobilisations corporelles	9	77 802	80 961
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	10	391 162	367 345
Goodwill	11	116 649	116 617
Actif d'impôt différé	20	37 045	25 437
Autres actifs	12	768 806	704 007
		1 535 280	1 388 652
		44 353 127 \$	45 894 683 \$
Passif et capitaux propres			
Dépôts	13		
Particuliers		19 747 260 \$	20 995 453 \$
Entreprises, banques et autres		5 905 344	7 011 119
		25 652 604	28 006 572
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		2 618 147	3 008 666
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		2 558 883	2 515 823
Acceptations		319 992	196 776
Dérivés	26	112 737	285 492
Passif d'impôt différé	20	53 102	19 081
Autres passifs	14	1 207 567	1 229 556
		6 870 428	7 255 394
Dettes liées aux activités de titrisation	8 et 15	8 913 333	7 787 753
Dettes subordonnées	16	349 101	348 762
Capitaux propres			
Actions privilégiées	17	244 038	244 038
Actions ordinaires	17	1 139 193	1 115 416
Résultats non distribués		1 161 668	1 152 470
Cumul des autres éléments du résultat global		20 947	(15 990)
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	18	1 815	268
		2 567 661	2 496 202
		44 353 127 \$	45 894 683 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Le bilan consolidé au 31 octobre 2019 tient compte de l'adoption de nouvelles normes comptables au 1^{er} novembre 2018. Voir les notes 2 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

Michael Mueller
Président du conseil d'administration

François Desjardins
Président et chef de la direction

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	2019	2018
Revenu d'intérêt et de dividendes	27		
Prêts		1 440 102 \$	1 396 936 \$
Valeurs mobilières		76 562	62 035
Dépôts auprès de banques		8 356	3 428
Autres		31 362	28 384
		1 556 382	1 490 783
Frais d'intérêt	27		
Dépôts		638 389	583 203
Dettes liées aux activités de titrisation		172 419	166 077
Dettes subordonnées		15 214	15 214
Autres, incluant les dérivés		43 949	20 377
		869 971	784 871
Revenu net d'intérêt		686 411	705 912
Autres revenus			
Commissions sur prêts		61 459	66 540
Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières		43 892	51 388
Commissions sur la vente de fonds communs de placement		42 892	47 609
Frais de service		42 033	48 972
Revenus tirés des services de cartes		33 238	33 785
Frais tirés des comptes d'investissement		18 231	20 146
Revenus d'assurance, montant net	28	13 941	15 273
Revenus tirés des instruments financiers	29	12 460	32 687
Autres	7, 29	13 953	21 098
		282 099	337 498
Revenu total		968 510	1 043 410
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis		1 452	2 296
Provisions pour pertes sur créances	7	44 400	44 000
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages du personnel	18, 19	357 396	366 022
Frais d'occupation de locaux et technologie	9	197 351	192 377
Autres	10	159 067	150 081
Charges de restructuration	31	12 679	5 944
Frais liés aux regroupements d'entreprises	32	—	2 357
		726 493	716 781
Résultat avant impôts sur le résultat		196 165	280 333
Impôts sur le résultat	20	23 455	55 687
Résultat net		172 710 \$	224 646 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes		12 966	14 038
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		159 744 \$	210 608 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		42 310	41 280
dilué		42 356	41 280
Résultat par action	21		
de base		3,78 \$	5,10 \$
dilué		3,77 \$	5,10 \$
Dividendes déclarés par action			
Actions ordinaires		2,62 \$	2,54 \$
Actions privilégiées – série 11		— \$	0,25 \$
Actions privilégiées – série 13		1,06 \$	1,08 \$
Actions privilégiées – série 15		1,46 \$	1,46 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) L'état du résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 tient compte de l'adoption de nouvelles normes comptables au 1^{er} novembre 2018. Voir les notes 2 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Résultat net	172 710 \$	224 646 \$
Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat		
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG		
Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	2 327	s. o.
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(378)	s. o.
	1 949	s. o.
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Pertes latentes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	(7 672)
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	(5 206)
	s. o.	(12 878)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	33 293	(4 951)
Écarts de conversion, montant net		
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	445	9 012
(Pertes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	(5 158)	(6 677)
	(4 713)	2 335
	30 529	(15 494)
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
(Pertes) profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	(7 311)	13 023
Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	(18 411)	s. o.
	(25 722)	13 023
Total des autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat	4 807	(2 471)
Résultat global	177 517 \$	222 175 \$

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT — AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les impôts sur le résultat (le recouvrement) liés à chaque composante des autres éléments du résultat global sont présentés dans le tableau suivant.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2019	2018
Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG		
Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	846 \$	s. o.
Reclassement en résultat net des pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(137)	s. o.
	709	s. o.
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Pertes latentes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	(2 584) \$
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	(2 436)
	s. o.	(5 020)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie	12 034	(1 793)
(Pertes) profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	(2 666)	4 740
Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	(6 648)	s. o.
	3 429 \$	(2 073) \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) L'état du résultat global consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 tient compte de l'adoption de nouvelles normes comptables au 1^{er} novembre 2018. Voir les notes 2 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019

(en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global									Total des capitaux propres
	Actions privilégiées (note 17)	Actions ordinaires (note 17)	Résultats non distribués	Titres d'emprunt à la JVAERG	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger	Total	Réserve pour rémunération fondée sur des actions (note 18)	
Solde au 31 octobre 2018	244 038 \$	1 115 416 \$	1 152 470 \$	— \$	(8 029) \$	(12 244) \$	4 283 \$	(15 990) \$	268 \$	2 496 202 \$
Incidence de l'adoption de nouvelles normes comptables (notes 2 et 5)			(14 087)	(1 621)	8 029			6 408		(7 679)
Solde au 1 ^{er} novembre 2018	244 038	1 115 416	1 138 383	(1 621)	—	(12 244)	4 283	(9 582)	268	2 488 523
Résultat net			172 710							172 710
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)										
Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG				2 327				2 327		2 327
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG				(378)				(378)		(378)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						33 293		33 293		33 293
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net							445	445		445
Pertes nettes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger							(5 158)	(5 158)		(5 158)
Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			(7 311)							(7 311)
Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG			(18 411)							(18 411)
Résultat global			146 988	1 949	s. o.	33 293	(4 713)	30 529		177 517
Émission d'actions		23 777								23 777
Rémunération fondée sur des actions									1 547	1 547
Dividendes										
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(12 966)							(12 966)
Actions ordinaires			(110 737)							(110 737)
Solde au 31 octobre 2019	244 038 \$	1 139 193 \$	1 161 668 \$	328 \$	s. o.	21 049 \$	(430) \$	20 947 \$	1 815 \$	2 567 661 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) L'état de la variation des capitaux propres consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 tient compte de l'adoption de nouvelles normes comptables au 1^{er} novembre 2018. Voir les notes 2 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ (SUITE)

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global						Total	Réserve pour rémunération fondée sur des actions (note 18)	Total des capitaux propres
	Actions privilégiées (note 17)	Actions ordinaires (note 17)	Résultats non distribués	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger			
Solde au 31 octobre 2017	341 600 \$	953 536 \$	1 035 770 \$	4 849 \$	(7 293) \$	1 948 \$	(496) \$	— \$	2 330 410 \$
Résultat net			224 646						224 646
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)									
Pertes latentes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(7 672)			(7 672)		(7 672)
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(5 206)			(5 206)		(5 206)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					(4 951)		(4 951)		(4 951)
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						9 012	9 012		9 012
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						(6 677)	(6 677)		(6 677)
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			13 023						13 023
Résultat global			237 669	(12 878)	(4 951)	2 335	(15 494)		222 175
Émission d'actions		161 880							161 880
Rachat d'actions	(97 562)		(2 438)						(100 000)
Rémunération fondée sur des actions								268	268
Dividendes									
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(14 038)						(14 038)
Actions ordinaires			(104 493)						(104 493)
Solde au 31 octobre 2018	244 038 \$	1 115 416 \$	1 152 470 \$	(8 029) \$	(12 244) \$	4 283 \$	(15 990) \$	268 \$	2 496 202 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

Notes	2019	2018
Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net	172 710 \$	224 646 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :		
Provisions pour pertes sur créances	7 44 400	44 000
Profit sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente	6 s. o.	(7 642)
Profit net à la vente de portefeuilles de prêts commerciaux	7 —	(4 269)
Impôt différé	20 14 172	9 102
Amortissement des immobilisations corporelles	9 7 145	6 881
Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles	10 39 449	35 146
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :		
Prêts	590 389	1 547 964
Acceptions	123 216	(510 233)
Valeurs mobilières à la JVRN	(520 660)	(546 371)
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	1 114 213	(544 657)
Intérêts courus à recevoir	(18 120)	(9 049)
Actifs dérivés	(49 531)	10 141
Dépôts	(2 353 968)	(917 942)
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	(390 519)	843 569
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	43 060	(162 806)
Intérêts courus à payer	29 389	45 175
Passifs dérivés	(172 755)	67 707
Dette liée aux activités de titrisation	1 125 580	(443 168)
Autres, montant net	(68 269)	(85 532)
	(270 099)	(397 338)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rachat d'actions privilégiées	17 —	(100 000)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	17 11	139 122
Dividendes	(102 434)	(88 722)
	(102 423)	(49 600)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation des valeurs mobilières au coût amorti		
Acquisitions	(3 070 698)	s. o.
Produit à la vente et à l'échéance	3 328 423	s. o.
Variations des valeurs mobilières à la JVAERG		
Acquisitions	(610 427)	s. o.
Produit à la vente et à l'échéance	612 376	s. o.
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Acquisitions	s. o.	(4 265 194)
Produit à la vente et à l'échéance	s. o.	4 576 553
Variation des valeurs détenues jusqu'à l'échéance		
Acquisitions	s. o.	(861 080)
Produit à l'échéance	s. o.	610 412
Produit de la vente de portefeuilles de prêts commerciaux	7 105 366	707 191
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles	9, 10 (68 615)	(160 971)
Trésorerie reçue (versée) pour les regroupements d'entreprises	32 —	233
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	51 340	(158 853)
	347 765	448 291
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		
	(1 075)	3 159
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques		
	(25 832)	4 512
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques au début de la période		
	116 490	111 978
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques à la fin de la période		
	90 658 \$	116 490 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Intérêts versés au cours de la période	835 330 \$	739 723 \$
Intérêts reçus au cours de la période	1 519 846 \$	1 477 038 \$
Dividendes reçus au cours de la période	15 732 \$	11 050 \$
Impôts sur le résultat payés (recouvrés) au cours de la période	38 569 \$	85 365 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) L'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 tient compte de l'adoption de nouvelles normes comptables au 1^{er} novembre 2018. Voir les notes 2 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2019 et 2018

(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada (la Banque) offre des services financiers à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels. La Banque exerce principalement ses activités au Canada et aux États-Unis. Voir la note 33 pour d'autres renseignements sur les secteurs opérationnels de la Banque.

La Banque est la société mère ultime du groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada). Son siège social est situé à Montréal, au Canada, et son bureau principal, à Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont reçu l'approbation du conseil d'administration aux fins de publication le 3 décembre 2019.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces états financiers consolidés ont également été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), les états financiers doivent être préparés selon les IFRS.

Sauf indication contraire, les méthodes comptables décrites à la note 3, Résumé des principales méthodes comptables, ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque.

2.1 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

La Banque a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), le 1^{er} novembre 2018.

Par suite de l'application de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15, les méthodes comptables propres aux éléments indiqués à la note 3 ont changé, et les nouvelles méthodes sont devenues applicables le 1^{er} novembre 2018. La note 5 présente les incidences de l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15 au 1^{er} novembre 2018. Comme le permet l'IFRS 9, la Banque n'a pas retraité les chiffres comparatifs des périodes précédentes. Les informations nouvelles ou modifiées conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ont été fournies pour l'exercice considéré, le cas échéant, et les informations des périodes comparatives sont conformes à celles de l'exercice précédent.

L'adoption de l'IFRS 15 en date du 1^{er} novembre 2018 n'a pas eu d'incidence importante sur les présents états financiers consolidés.

2.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes les entités qu'elle contrôle, après élimination des soldes et transactions intersociétés. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité qui ont l'incidence la plus significative sur les risques et/ou les rendements de l'entité, qu'elle est exposée aux risques et/ou aux rendements importants de l'entité et qu'elle a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les risques et/ou les rendements auxquels elle est exposée.

Filiales

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et continuent d'être consolidées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les états financiers des filiales de la Banque sont préparés pour la même période de présentation que celle de la Banque, selon des méthodes comptables uniformes.

Les filiales de la Banque sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Toutes les filiales mentionnées sont constituées ou prorogées au Canada, sauf indication contraire dans le tableau ci-après.

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

Au 31 octobre 2019

Adresse du bureau principal ⁽⁴⁾

DÉNOMINATION SOCIALE

B2B Banque	Toronto, Canada
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada
B2B Trustco	Toronto, Canada
B2B Titrisation inc.	Toronto, Canada
B2B Securitization Limited Partnership ⁽¹⁾	Toronto, Canada
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada
Capital Laurentienne (USA) inc.	Montréal, Canada
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Montréal, Canada
LBC Capital inc.	Burlington, Canada
LBEF inc.	Burlington, Canada
LBEL inc. ⁽²⁾	Burlington, Canada
LBC Capital GP inc.	Burlington, Canada
LBC Leasing Limited Partnership ⁽³⁾	Burlington, Canada
Financement commercial Northpoint Canada Inc.	Burlington, Canada
NCF Commercial Finance Holdings Inc.	Alpharetta, États-Unis
NCF Financing LLC	Alpharetta, États-Unis
Northpoint Commercial Finance Inc.	Alpharetta, États-Unis
Northpoint Commercial Finance LLC	Alpharetta, États-Unis
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada
V.R. Holding Insurance Company Ltd.	St. James, La Barbade
Venture Reinsurance Company Ltd.	St. James, La Barbade
VRH Canada inc.	Montréal, Canada
BLC Tech inc.	Toronto, Canada
BLC Trust	Montréal, Canada
NCF International S.à r.l.	Luxembourg, Luxembourg
NCF International kft	Budapest, Hongrie

(1) B2B Banque détient 99,99 % des parts de B2B Securitization Limited Partnership, et B2B Titrisation inc. détient les parts restantes, soit 0,01 %.

(2) LBC Capital inc. détient 85 % des actions avec droit de vote de LBEL inc., et VRH Canada inc. détient les actions avec droit de vote restantes, soit 15 %.

(3) LBEL inc. détient 99,99 % des parts de LBC Leasing Limited Partnership, et LBC Capital GP inc. détient les parts restantes, soit 0,01 %.

(4) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois du pays où se trouve son bureau principal.

Entreprises structurées

Les entités structurées sont consolidées lorsque la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que l'entité structurée est contrôlée par la Banque. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie ou d'une société de personnes. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits : elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité; elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

La Banque consolide deux sociétés en commandite utilisées à des fins de titrisation. Elle consolide également Venture Reinsurance Ltd, qui était une entité structurée avant la réorganisation d'entreprise effectuée le 1^{er} août 2019.

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses subjectives ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, du résultat net et d'autres informations connexes. Les estimations faites par la direction sont fondées sur des données historiques et d'autres hypothèses jugées raisonnables. Les sources principales d'incertitude qui pèsent sur les estimations comprennent : la détermination de la juste valeur des instruments financiers, les provisions cumulatives pour pertes sur créances, les avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur le résultat, la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie relativement au test de dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, les provisions et les passifs éventuels, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et d'autres estimations, ce qui pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés futurs de la Banque. Voir les méthodes comptables pertinentes à la note 3 pour de plus amples renseignements sur notre utilisation d'estimations et d'hypothèses.

2.4 JUGEMENTS IMPORTANTS

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction des jugements importants ayant une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et de certains passifs, ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges comptabilisés au cours de la période. Des jugements importants ont été portés à l'égard des éléments suivants et sont traités comme il est mentionné dans les états financiers consolidés :

Provisions cumulatives pour pertes sur créances	Notes 3 et 7	Avantages postérieurs à l'emploi	Notes 3 et 19
Regroupements d'entreprises	Notes 3 et 32	Impôts sur le résultat	Notes 3 et 20
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Notes 3, 10 et 11	Provisions et passifs éventuels	Notes 3 et 30

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Méthodes applicables depuis le 1^{er} novembre 2018 (IFRS 9)

Classement et évaluation des actifs financiers (IFRS 9)

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être évalués : 1) au coût amorti, 2) à la JVAERG ou 3) à la JVRN.

La Banque détermine le classement des titres d'emprunt en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, ainsi que du modèle économique qu'elle suit pour gérer ces actifs financiers, tel qu'il est décrit ci-dessous. Les instruments de capitaux propres doivent être évalués à la JVRN, sauf si, au moment de la comptabilisation initiale, la Banque a choisi de désigner de façon irrévocable un placement de capitaux propres, détenu à des fins autres que de transaction, comme étant évalué à la JVAERG. Les dérivés doivent être évalués à la JVRN.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour classer les titres d'emprunt, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels associés au titre d'emprunt correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur du titre d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale. Les intérêts sont constitués d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pendant une durée donnée et pour d'autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, de même que d'une marge. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels associés à un titre d'emprunt ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, le titre d'emprunt doit être classé comme étant évalué à la JVRN.

Appréciation du modèle économique

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel chaque portefeuille d'actifs financiers est géré. La détermination du modèle économique requiert l'exercice du jugement et la prise en considération de tous les éléments probants pertinents disponibles à la date de la détermination. Pour établir ses modèles économiques, la Banque tient compte de ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées;
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction;
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » lorsque le principal objectif de la Banque consiste à détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ». Selon ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux des composantes essentielles à l'atteinte de l'objectif de la Banque à l'égard de ce portefeuille d'actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à la JVRN s'ils ne s'inscrivent ni dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » ni dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Désignations optionnelles

Selon l'option de la juste valeur, les titres d'emprunt qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la JVRN si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la JVRN.

Au 31 octobre 2019 et au 1^{er} novembre 2018, la Banque n'avait désigné aucun titre d'emprunt comme étant à la JVRN.

En outre, il est permis de désigner de façon irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale, un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction comme étant évalué à la JVAERG.

Valeurs mobilières au coût amorti

Les valeurs mobilières au coût amorti comprennent les titres d'emprunt dont les modalités contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Les valeurs mobilières au coût amorti sont initialement comptabilisées à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs. Par la suite, elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues. Le revenu d'intérêt est comptabilisé à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, y compris l'amortissement des coûts de transaction et des primes ou escomptes sur la durée de vie prévue de la valeur mobilière.

Valeurs mobilières à la JVAERG

Les valeurs mobilières à la JVAERG comprennent : i) les titres d'emprunt dont les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » et ii) les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net.

La Banque comptabilise initialement les valeurs mobilières à la JVAERG au bilan consolidé à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt à la JVAERG, les profits et pertes latents sont comptabilisés ultérieurement dans les autres éléments du résultat global, déduction faite du revenu d'intérêt calculé sur le coût amorti de l'instrument, des pertes de crédit attendues et des impôts sur le résultat, pourvu qu'ils ne soient pas visés par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Lorsque les valeurs sont vendues, les profits ou pertes réalisés, calculés selon la méthode du coût moyen, sont reclassés dans les revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé. Le revenu d'intérêt est comptabilisé à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, y compris l'amortissement des coûts de transaction et des primes ou escomptes sur la durée de vie prévue de la valeur mobilière.

Quant aux titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG, les profits et pertes latents sont présentés ultérieurement dans les autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts sur le résultat, sans reclassement ultérieur des profits et pertes réalisés dans le résultat net. Les revenus de dividendes liés à ces instruments sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Valeurs mobilières à la JVRN

Les valeurs mobilières à la JVRN comprennent i) les titres d'emprunt dont le modèle économique n'est ni du type « détention aux fins de la perception » ni du type « détention aux fins de la perception et de la vente », ii) les titres d'emprunt dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, iii) les titres d'emprunt désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur, iv) les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction et v) les titres de capitaux propres autres que ceux désignés comme étant à la JVAERG.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les valeurs mobilières à la JVRN sont initialement comptabilisées à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Par la suite, ces valeurs mobilières sont évaluées à la juste valeur et les profits et pertes réalisés et latents sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé, dans les revenus tirés des instruments financiers. L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que le revenu d'intérêt et les revenus de dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Prêts au coût amorti

Les prêts au coût amorti comprennent les prêts octroyés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés comme étant évalués à la JVRN ou désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur. Ces prêts sont détenus selon un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés à la date de règlement au bilan consolidé. Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts directement attribuables, et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts sont présentés déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur créances au bilan consolidé.

Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur les prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et est calculé sur la durée prévue des prêts. Les commissions reçues, les honoraires de montage et les autres frais de transaction sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt, dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, et dans les autres revenus, dans le cas des prêts hypothécaires commerciaux, lorsque les prêts sont remboursés par anticipation.

Prêts à la JVAERG

Les prêts à la JVAERG comprennent les prêts octroyés ou achetés par la Banque qui ne sont pas classés comme étant évalués à la JVRN ou qui ne sont pas désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur. Ces prêts sont détenus selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et de les vendre pour générer un profit. Les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés à la date de règlement au bilan consolidé. Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement attribuables. Le revenu d'intérêt sur les prêts à la JVAERG est comptabilisé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif au poste Revenu d'intérêt de l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur des prêts classés comme étant à la JVAERG sont présentées, déduction faite des impôts sur le résultat, dans les autres éléments du résultat global. Lorsque les valeurs mobilières sont vendues, les profits ou pertes réalisés sont reclassés dans les autres revenus.

Au 31 octobre 2019 et au 1^{er} novembre 2018, la Banque ne comptait aucun prêt à la JVAERG.

Prêts à la JVRN

Les prêts à la JVRN comprennent les prêts désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur et les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Ces prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, à l'exclusion des coûts de transaction qui sont comptabilisés au poste Commissions sur prêts de l'état du résultat consolidé. Le revenu d'intérêt sur les prêts à la JVRN est comptabilisé dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur des prêts classés comme étant à la JVRN et des prêts désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur sont comptabilisées au poste Revenus tirés des instruments financiers.

Au 31 octobre 2019 et au 1^{er} novembre 2018, la Banque ne comptait aucun prêt à la JVRN.

Classement et évaluation des passifs financiers (IFRS 9)

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers doivent être évalués 1) au coût amorti ou 2) à la JVRN.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les dépôts, les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, les acceptations, la dette subordonnée, la dette liée aux activités de titrisation et les autres passifs. Les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur, y compris les coûts de transaction, et sont par la suite évalués au coût amorti. Les frais d'intérêt sur les passifs financiers au coût amorti sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Passifs financiers à la JVRN

Les passifs financiers à la JVRN sont composés des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les engagements au titre des valeurs vendues à découvert, les dérivés non désignés à titre de couverture et les passifs financiers désignés par la Banque à la comptabilisation initiale comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur. Les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Ces instruments financiers sont par la suite réévalués à la juste valeur, et les profits et pertes réalisés et latents sont immédiatement comptabilisés au poste Revenus tirés des instruments financiers de l'état du résultat consolidé. Pour les passifs financiers désignés par la Banque comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables aux variations de son risque de crédit propre sont présentées dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans l'état du résultat consolidé, à moins que cela ne crée une disparité. Les frais d'intérêt payés sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Au 31 octobre 2019 et au 1^{er} novembre 2018, la Banque n'avait désigné aucun passif financier comme étant à la JVRN.

Reclassement des actifs financiers et des passifs financiers (IFRS 9)

Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels la Banque change de modèle économique pour les gérer. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement. Ces reclassements d'actifs financiers devraient, en principe, être rares.

Dépréciation des actifs financiers (IFRS 9)

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation en trois stades pour évaluer les pertes de crédit attendues sur tous les titres d'emprunt évalués au coût amorti ou à la JVAERG, sur les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur et sur les créances au titre des contrats de location. Le modèle de pertes de crédit attendues intègre des données prospectives. L'évaluation des pertes de crédit attendues effectuée à chaque période de présentation de l'information financière tient compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir.

En ce qui a trait aux comptes débiteurs, la Banque applique une méthode de dépréciation simplifiée qui ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise plutôt une provision cumulative sur la base des pertes de crédit attendues pour la durée de vie chaque date de clôture à compter de la date de la comptabilisation initiale.

Détermination du stade

La méthode de dépréciation en trois stades quant aux pertes de crédit attendues est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit lié à des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés au stade 1 et une provision cumulative pour pertes sur créances évaluée chaque date de clôture à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés passeront au stade 2, et une provision cumulative pour pertes sur créances évaluée, chaque date de clôture, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée. Au cours des périodes ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier diminue de sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle des pertes de crédit attendues exige que la provision cumulative pour pertes sur créances soit ramenée au stade 1, c.-à-d. au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus après la comptabilisation initiale, l'actif financier déprécié passe au stade 3, une provision cumulative correspondant aux pertes attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable brute des actifs financiers classés au stade 1 et au stade 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers classés au stade 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, la Banque utilise un système interne de notation de crédit et des notations de risque externes. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la probabilité de défaillance (PD) pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit requiert l'exercice d'une part importante de jugement.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation des informations prospectives requièrent l'exercice d'une part importante de jugement. L'insuffisance de flux de trésorerie s'entend de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L'évaluation des pertes de crédit attendues repose principalement sur le produit de la PD, la perte en cas de défaillance (PED) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) de l'instrument. Le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 s'appuie, le cas échéant, sur les paramètres du modèle de risque de crédit utilisé par la Banque pour le calcul des provisions cumulatives collectives selon l'IAS 39, notamment la PD, la PED et l'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de produit intérieur brut (PIB) et les indices des prix des maisons sont intégrés aux paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque inclut trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son processus de calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des pondérations probabilistes sont attribuées à chaque scénario. Les scénarios et les pondérations probabilistes sont réévalués chaque trimestre et soumis à l'examen de la direction. La Banque fait preuve de jugement d'expert en matière de crédit et ajuste les résultats modélisés des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que la notation et la modélisation du risque de crédit ne tiennent pas compte de facteurs de risque et d'autres informations connus ou prévus.

Les pertes de crédit attendues au titre de tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé. Dans le cas des titres d'emprunt évalués à la JVAERG, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sans réduction de la valeur comptable de l'actif au bilan consolidé. Quant aux titres d'emprunt évalués au coût amorti, ils sont présentés déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur créances au bilan consolidé. Les provisions cumulatives pour pertes sur créances liées aux risques de crédit hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les autres passifs au bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale d'un actif financier, la Banque détermine si l'actif s'est déprécié. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, la Banque ne comptabilise que le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à titre de provision cumulative pour pertes sur créances. La Banque comptabilise les variations des pertes de crédit attendues dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, même si le montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie est inférieur à celui inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Défaillance

La définition de défaillance utilisée par la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues et pour faire passer les instruments financiers d'un stade à l'autre est conforme à celle utilisée aux fins de la gestion du risque de crédit interne. La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Radiations

La Banque radie, en tout ou en partie, un actif financier déprécié et la provision cumulative pour pertes sur créances s'y rapportant lorsqu'elle considère que la probabilité de recouvrement est inexistante, qu'elle a épuisé les garanties et autres recours dont elle dispose ou que l'emprunteur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de liquidation et qu'il est improbable que les soldes dus seront recouverts. En ce qui concerne les cartes de crédit, les soldes et la provision cumulative pour pertes sur créances connexe sont en général radiés lorsque les créances sont en souffrance depuis plus de 180 jours.

Prêts modifiés

Les conditions initiales d'un actif financier peuvent être renégociées ou modifiées, de sorte que les dispositions contractuelles de l'actif financier font l'objet de changements qui ont une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Le traitement de ces modifications dépend de la nature et de l'ampleur des changements. Une modification apportée pour des raisons liées au crédit, essentiellement pour la restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté, est généralement traitée comme une modification de l'actif financier initial et ne donne pas lieu à une décomptabilisation. Les conditions avantageuses peuvent comprendre un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de principal, une consolidation de dettes, un allègement et d'autres mesures, et visent à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté.

Une modification apportée pour des raisons non liées au crédit est généralement considérée comme constituant une expiration des droits sur les flux trésorerie initiaux; par conséquent, la renégociation donne lieu à une décomptabilisation de l'actif financier initial et à la comptabilisation d'un nouvel actif financier selon les nouvelles dispositions contractuelles.

Si la Banque établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue de faire l'objet des mêmes évaluations d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et de la dépréciation, comme il est décrit précédemment. Les flux de trésorerie attendus de la modification des dispositions contractuelles sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur en raison de laquelle l'actif financier a été identifié comme étant déprécié s'améliore et que l'amélioration peut objectivement être reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation initiale.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Si la modification des conditions donne lieu à la décomptabilisation de l'actif financier initial et à la comptabilisation du nouvel actif financier, le nouvel actif financier est généralement classé au stade 1, sauf s'il est déterminé que le nouvel actif financier est déprécié au moment de la renégociation. Aux fins de l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit, la date de la comptabilisation initiale du nouvel actif financier correspond à la date de la modification.

Méthodes applicables avant le 1^{er} novembre 2018 (IAS 39)

Le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale dépend de leurs caractéristiques et du but dans lequel la Banque les a acquis.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (IAS 39)

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés par la Banque comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Ces instruments financiers sont par la suite réévalués à la juste valeur, et les profits et les pertes réalisés et latents sont immédiatement comptabilisés dans les revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme, les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et les dérivés non désignés à titre de couverture sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement découleraient du contrat; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Au 31 octobre 2018, la Banque n'avait désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente incluent les valeurs mobilières qui sont acquises pour une période indéfinie et peuvent être vendues pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, d'écarts de crédit, de taux de change ou du cours des actions.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs, et sont par la suite réévalués à la juste valeur au bilan consolidé. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et pour lesquels une évaluation fiable ne peut pas être obtenue sont comptabilisés au coût. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés, déduction faite des impôts sur le résultat applicables, dans une réserve relative aux actifs disponibles à la vente comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs financiers soient vendus ou deviennent dépréciés. À la sortie d'un actif financier disponible à la vente, le profit ou la perte latent cumulé compris dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente est reclassé dans l'état du résultat consolidé pour la période et est présenté au poste Revenus tirés des instruments financiers.

Le revenu d'intérêt généré par les titres d'emprunt disponibles à la vente est comptabilisé selon le taux d'intérêt effectif, calculé sur la durée de vie prévue de la valeur mobilière. Les primes et/ou les escomptes découlant de l'achat de titres d'emprunt sont compris dans le calcul de leurs taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à la date ex-dividende.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (IAS 39)

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et des créances, que la Banque a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent des valeurs mobilières données en garantie afin de participer aux programmes de titrisation. Ces actifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur. Le revenu d'intérêt sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance est comptabilisé selon le taux d'intérêt effectif, calculé sur la durée prévue de la valeur mobilière.

Prêts (IAS 39)

Les prêts représentent des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables.

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Par la suite, ils sont généralement classés à titre de prêts et créances et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur les prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et est calculé sur la durée prévue des prêts. Les commissions reçues, les honoraires de montage et les autres frais de transaction sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt, dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, et dans les autres revenus, dans le cas des prêts hypothécaires commerciaux, lorsque les prêts sont remboursés.

Les prêts ayant un prix coté sur un marché actif ne remplissent pas les conditions requises pour être classés à titre de prêts et créances et sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. Par ailleurs, les prêts que la Banque pourrait avoir l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir rapproché, de même que les prêts en vertu desquels la Banque peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Dépréciation des actifs financiers (IAS 39)

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt disponibles à la vente, une indication objective de dépréciation comprend une difficulté financière importante de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital ou la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur. La perte de valeur représente la perte cumulée évaluée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement. Le revenu d'intérêt futur est calculé sur la valeur comptable réduite au même taux d'intérêt que celui ayant servi à actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la perte de valeur. Une baisse ultérieure de la juste valeur de l'instrument est également comptabilisée à l'état du résultat. Si la juste valeur d'un titre d'emprunt augmente au cours d'une période ultérieure, l'augmentation est comptabilisée dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente. Toutefois, si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur est renversée par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur en excédent de la réduction de valeur comptabilisée antérieurement à l'état du résultat consolidé est imputée à la réserve relative aux actifs disponibles à la vente.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût est aussi considérée comme une indication objective de dépréciation. Si les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont dépréciés, la perte cumulée, évaluée comme étant la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite des remboursements de capital et de l'amortissement) et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement, est soustraite de la réserve relative aux actifs disponibles à la vente et comptabilisée dans les revenus tirés des instruments financiers, désormais présentés au poste Revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé. Les pertes de valeur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises par le biais de l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisées dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente tandis que les diminutions ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé.

En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient constituer une indication objective de dépréciation. Pour évaluer s'il existe une indication objective d'une dépréciation, la direction doit exercer une part importante de jugement à l'égard de divers facteurs, notamment les difficultés financières de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital, la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un actif financier en deçà de son coût et un événement générateur de pertes. La direction fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur. La décision de comptabiliser une charge de dépréciation, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Dépréciation des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif qui ont une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

Le montant de la perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

Dépréciation des prêts

Un prêt ou un groupe de prêts est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs du prêt ou du groupe de prêts, qui peut être estimée de façon fiable.

À chaque date du bilan, la Banque évalue si des indications objectives de dépréciation existent individuellement pour chaque prêt important ou collectivement pour des prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Est considéré comme une indication objective de dépréciation le fait, notamment, qu'il existe des motifs de croire qu'une tranche du capital ou des intérêts ne peut être recouvrée en raison des difficultés financières importantes de l'emprunteur, de l'émetteur ou de la contrepartie. La Banque tient compte du montant des intérêts et du remboursement anticipé en souffrance et des types de garanties pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si la Banque détermine qu'aucune indication objective de dépréciation n'existe pour un prêt évalué individuellement, elle inclut le prêt dans un portefeuille de prêts possédant des caractéristiques de risque de crédit similaires qu'elle soumet collectivement à un test de dépréciation. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée, ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

S'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés. La valeur comptable du prêt est réduite au moyen d'un compte de provision cumulative et le montant de la perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à titre de composante des provisions pour pertes sur créances.

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti tient compte des flux de trésorerie qui peuvent découler d'une saisie, moins les coûts liés à l'obtention ou à la vente de la garantie, que la saisie soit probable ou non. Une fois établie, la valeur actualisée est désactualisée sur la période comprise entre la comptabilisation initiale de la provision et la date du recouvrement éventuel estimée de la valeur future du prêt, donnant lieu ainsi à la comptabilisation d'intérêts à l'état du résultat, dans le revenu d'intérêt. Si la perte de valeur est recouvrée ultérieurement, le recouvrement est crédité aux provisions pour pertes sur créances.

Provisions cumulatives collectives

Une provision cumulative collective est calculée pour tous les prêts jugés non significatifs lorsqu'ils sont considérés individuellement et qui ne sont soumis à aucun test de dépréciation individuel. De plus, une provision cumulative collective est calculée pour les prêts qui ont fait individuellement l'objet d'une évaluation de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Ces prêts sont évalués collectivement, par groupes d'actifs possédant des caractéristiques de risque similaires, pour déterminer s'il faut établir une provision en raison d'événements générateurs de pertes survenus, mais non répertoriés.

Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise un modèle fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. La probabilité de défaut et de perte en cas de défaut tient compte de l'expérience de la Banque. La provision cumulative collective est ajustée pour tenir compte des modifications apportées aux portefeuilles et aux politiques de crédit et est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette estimation tient compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques de modélisation. La provision cumulative liée aux risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, est comptabilisée dans les autres passifs.

Les provisions cumulatives pour pertes sur créances reflètent l'estimation, par la direction, des pertes subies dans les portefeuilles de crédit, y compris les prêts et les expositions hors bilan. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation faite par la direction des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Pour évaluer le montant et la date des flux de trésorerie futurs, la direction doit faire largement appel au jugement pour formuler les hypothèses clés, y compris à l'égard de la conjoncture économique et des conditions commerciales, des données historiques de la Banque, de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut et, le cas échéant, de la valeur de réalisation des garanties. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur créances pourraient se traduire par des niveaux de provisions considérablement différents.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Méthodes applicables tant en vertu de l'IFRS 9 que de l'IAS 39

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs en vertu de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts et d'emprunts garantis.

Les valeurs acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées comme des valeurs mobilières au bilan consolidé. Un actif correspondant à la contrepartie versée pour les valeurs est comptabilisé à titre de valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Ultérieurement, les conventions sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu d'intérêt est réparti sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'actif.

Les valeurs vendues en vertu de conventions de rachat à une date future spécifiée ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé. La contrepartie reçue est comptabilisée au bilan consolidé et un passif correspondant est comptabilisé dans les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat. Ultérieurement, les conventions sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Prêt et emprunt de valeurs mobilières

Les transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières sont habituellement garanties par des valeurs mobilières ou de la trésorerie. Le transfert de valeurs mobilières à des contreparties est comptabilisé au bilan consolidé uniquement si les risques et les avantages attachés aux droits de propriété sont également transférés. La trésorerie fournie ou reçue en garantie est comptabilisée à titre d'actif ou de passif.

Valeurs vendues à découvert

Si les valeurs empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente sont ensuite vendues à des tiers, l'obligation de remise des valeurs mobilières est comptabilisée à titre de vente à découvert dans les engagements au titre des valeurs vendues à découvert. Ces valeurs vendues à découvert sont classées à titre de passifs détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus, selon la nature de la transaction, dans les autres revenus au poste Revenus tirés des instruments financiers.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Titrisation

La Banque transfère régulièrement des groupes de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de programmes de titrisation. Lorsque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à ces actifs, ces opérations n'entraînent pas la décomptabilisation de ces actifs du bilan consolidé de la Banque. En conséquence, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés continuent d'être comptabilisés au bilan consolidé. De plus, ces opérations entraînent la comptabilisation d'une dette liée aux activités de titrisation au moment où de la trésorerie est reçue.

La Banque conclut également des opérations avec d'autres entités structurées dans le cadre des programmes de titrisation des créances au titre des contrats de location-financement et des prêts personnels. Les entités structurées sont consolidées si la Banque contrôle l'entité. Pour déterminer si elle détient le contrôle, la Banque évalue la substance de la relation, son droit ou son exposition aux rendements variables et sa capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements.

Voir les notes 8 et 15 pour de plus amples renseignements.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Dérivés et activités de couverture

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les autres actifs ou passifs, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement comptabilisées à titre de revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et comme couvertures de l'investissement net, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

La Banque a choisi de ne pas appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2018 et de continuer d'appliquer les exigences selon l'IAS 39. Toutefois, les informations fournies à la note 26 pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 reflètent les nouvelles obligations d'information selon l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

L'objectif d'une opération de couverture consiste à modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques en créant une compensation entre les variations de la juste valeur de l'élément couvert et celles de l'instrument de couverture, ou entre les flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et ceux attribuables à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet d'assurer que les profits, pertes, produits et charges qui se compensent sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de la même ou des mêmes périodes.

Lorsqu'elle peut appliquer la comptabilité de couverture, la Banque désigne et documente formellement chaque relation de couverture, dès son origine, en indiquant l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture, l'élément couvert, l'instrument de couverture s'y rapportant et la méthode d'évaluation de l'efficacité ou de l'inefficacité de la relation de couverture. La comptabilité de couverture est considérée comme étant appropriée lorsque le dérivé est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est évaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Couvertures de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées au poste Revenus tirés des instruments financiers de l'état du résultat consolidé. Un ajustement correspondant est également apporté à la valeur comptable de l'élément couvert au bilan consolidé, à l'exception des couvertures de certains titres de capitaux propres, pour lesquelles l'ajustement est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur et l'ajustement cumulé de la partie efficace des profits et pertes attribuables au risque couvert est amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé dans le revenu net d'intérêt sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert, et l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement comptabilisé dans les autres revenus.

Couvertures de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur le rendement total servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt ou dans les salaires et avantages du personnel, selon l'élément couvert, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle l'instrument de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt ou dans les salaires et avantages du personnel, selon l'élément couvert, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Couvertures de l'investissement net

Des swaps de devises sont utilisés pour couvrir les variations de juste valeur de l'investissement net dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont immédiatement comptabilisées à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus. Au moment de la cession ou de la cession partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, la quote-part du cumul des variations de juste valeur comptabilisées antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassée à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus.

Dépôts

Les dépôts sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue du dépôt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif. Les commissions payées et les autres frais sont comptabilisés dans les frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé déduction faite des commissions et des autres frais non amortis.

Contrats de dépôt indexés

Certaines obligations de dépôt de particuliers, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément qui est présenté à titre de dérivé au bilan consolidé.

Dettes liées aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Dettes subordonnées

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. La dette subordonnée est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux prix cotés sur des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, les actifs et les passifs financiers sont présentés selon leur montant brut.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

3.2 CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à la date de passation du contrat et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques, et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif, même si ce droit n'est pas explicitement mentionné dans l'accord.

La Banque à titre de bailleur

La Banque offre des solutions de crédit-bail à ses clients commerciaux.

Contrats de location-financement

Les contrats de location en vertu desquels la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location-financement. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont présentés comme des créances au poste Prêts commerciaux dans le bilan consolidé.

Les créances au titre des contrats de location-financement sont comptabilisées initialement selon un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de passation du contrat, qui correspond au total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location et de toute valeur résiduelle non garantie revenant à la Banque, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les créances au titre des contrats de location-financement sont ultérieurement comptabilisées à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de présentation de l'information financière, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net de la Banque dans le contrat de location-financement. Les commissions reçues, les honoraires de montage et tous les autres frais de transaction associés aux contrats de location-financement sont considérés comme étant des ajustements du rendement et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des contrats de location. Dans le cas de la décomptabilisation et de la dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement, la Banque a recours aux méthodes comptables qui s'appliquent aux instruments financiers, décrites à la rubrique 3.1.

Contrats de location simple

Les contrats de location en vertu desquels la Banque ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location simple. Les actifs loués sont classés dans les autres actifs au bilan et sont présentés au coût moins l'amortissement cumulé, qui tient compte de leur valeur résiduelle estimée. Les coûts directs initiaux engagés pour négocier le contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat de location de la même façon que le revenu locatif. Le revenu locatif provenant de contrats de location simple est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat de location et est inclus dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

La Banque à titre de preneur

La Banque conclut des contrats de location à titre de preneur pour ses locaux et d'autres contrats. Ces contrats sont comptabilisés à titre de contrats de location simple étant donné qu'ils ne lui transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans les autres frais autres que d'intérêt à l'état du résultat consolidé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

3.3 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque offre des services bancaires à ses clients. Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients sont comptabilisés lorsque la Banque transfère le contrôle des services offerts au client à un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les revenus associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction des obligations de prestation remplies à la fin de la période de présentation de l'information financière. La Banque a généralement conclu qu'elle agit pour son propre compte dans le cadre de ses contrats générateurs de revenus, sauf en ce qui a trait aux frais d'interchange décrits ci-après, car elle contrôle habituellement les services avant de les fournir au client.

Les revenus liés aux frais et commissions tirés des services de la Banque, y compris ceux pour lesquels les obligations de prestation sont remplies progressivement, se présentent comme suit :

Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts comprennent les commissions d'engagement, les commissions d'attente et les commissions de lettres de crédit. Ces commissions sont comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les commissions sur prêts comprennent également les commissions de garantie des acceptations accordées à nos clients, qui sont comptabilisées sur la durée des acceptations.

Commissions sur la vente de fonds communs de placement

Les commissions sur la vente de fonds communs de placement comprennent principalement les commissions de suivi. Les commissions de suivi sont comptabilisées au fil du temps et sont généralement calculées selon la valeur liquidative nette quotidienne moyenne des fonds au cours de la période.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Frais de service

Les frais de service sont gagnés sur les comptes de dépôt de particuliers et d'entreprises et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières

Les frais et commissions de courtage en valeurs mobilières comprennent principalement les commissions et les frais de services bancaires d'investissement. Les commissions englobent les commissions de courtage, de suivi et de vente. Les commissions de vente et de courtage sont habituellement comptabilisées au moment où la transaction est exécutée. Les commissions de suivi sont comptabilisées au fil du temps et sont généralement calculées selon la valeur liquidative nette quotidienne moyenne du fonds au cours de la période. Les frais de services bancaires d'investissement comprennent les frais de services-conseils et les frais de souscription, et sont habituellement comptabilisés en résultat au moment de la conclusion fructueuse des transactions.

Revenus tirés des services de cartes

Les revenus tirés des services de cartes comprennent les frais d'interchange de même que les frais d'administration des cartes, notamment les frais annuels et les frais de transaction. La Banque offre également des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit qui ont une incidence sur le moment où les revenus tirés des services de cartes sont comptabilisés.

Frais d'interchange

Les frais d'interchange sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment où les transactions sont autorisées et financées. La Banque agit à titre de mandataire dans le cadre de ces contrats.

Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de services à son client, la Banque détermine si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire dans le cadre de ces transactions en déterminant la nature de la promesse faite au client. La Banque agit pour son propre compte et comptabilise les revenus selon leur montant brut si elle contrôle les services promis avant de les fournir au client. Toutefois, si le seul rôle de la Banque consiste à prendre les dispositions voulues pour qu'un tiers fournisse les services, la Banque agit alors comme mandataire et doit comptabiliser les revenus sur la base du montant net conservé au titre de ses services de mandataire.

Frais d'administration des cartes

Les frais d'administration des cartes sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à la date des opérations, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois.

Programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit

La Banque offre des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui permettent aux clients d'accumuler des points pouvant être échangés contre des produits ou des services gratuits. Les points de fidélité donnent naissance à une obligation de prestation distincte, car ils confèrent au client un droit significatif. Une partie du prix de transaction est affectée aux points de fidélité octroyés aux clients en fonction du prix de vente spécifique relatif et est comptabilisée comme un passif sur contrat jusqu'à ce que les points soient échangés. Les revenus sont comptabilisés au moment où le client échange ses points contre des produits ou des services.

Au moment d'estimer le prix de vente spécifique des points de fidélité, la Banque tient compte de la valeur monétaire attribuée aux points de fidélité et de la probabilité que le client échange les points. Pour estimer la valeur des points octroyés, la Banque tient compte de la gamme de produits qui sera offerte dans l'avenir en échange de points de fidélité ainsi que des préférences des clients. Pour estimer le taux d'échange, la Banque tient compte des droits abandonnés, soit la partie des points octroyés qui ne seront jamais échangés. La Banque exerce son jugement dans l'estimation qu'elle fait des droits abandonnés en se servant, comme principale donnée d'entrée, des tendances historiques au sein de la clientèle en matière d'échange. Chaque mois, la Banque met à jour son estimation des points qui seront échangés et les ajustements des passifs sur contrat, le cas échéant, sont portés en diminution des revenus.

Étant donné que les points octroyés dans le cadre des programmes sont sans échéance, les estimations du prix de vente spécifique sont sujettes à un degré important d'incertitude. Tout changement important des tendances au sein de la clientèle en matière d'échange aura une incidence sur le taux d'échange estimé.

Frais tirés des comptes d'investissement

Les frais tirés des comptes d'investissement sont gagnés sur les comptes d'investissement administrés de particuliers et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

Soldes des contrats

Comptes débiteurs

Un compte débiteur correspond au droit inconditionnel de la Banque à une contrepartie (c.-à-d. seulement l'écoulement du temps permet de déterminer que le paiement de la contrepartie est exigible). Les comptes débiteurs doivent être payés à court terme une fois l'obligation de prestation satisfaite. Les comptes débiteurs sont évalués au coût amorti et inclus au poste Autres actifs.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Passifs sur contrat

Un passif sur contrat est une obligation de fournir à un client des biens ou des services pour lesquels la Banque a reçu une contrepartie du client. Si le client paie la contrepartie avant que la Banque fournisse les services au client, un passif sur contrat est comptabilisé lorsque le paiement est effectué. Les passifs sur contrat sont comptabilisés à titre de revenus lorsque la Banque effectue une prestation en vertu du contrat. Les passifs sur contrat sont inclus au poste Autres passifs.

3.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, le prix d'acquisition est évalué d'après la juste valeur totale de la contrepartie transférée, et tient compte de l'incidence des couvertures connexes. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en résultat net, dans le poste Frais liés aux regroupements d'entreprises de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Lorsque la Banque fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge afin de les classer et de les désigner en fonction de leur durée contractuelle, du contexte économique et des conditions de marché à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge de l'entité acquise, ainsi que toute contrepartie éventuelle qui sera prise en charge ou reçue par la Banque, sont comptabilisés à leur juste valeur estimée. L'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill au bilan, tandis que tout excédent de la juste valeur des actifs identifiables nets sur le prix d'acquisition est comptabilisé en résultat net à titre de profit d'acquisition. Le profit au premier jour découlant de la réévaluation d'instruments financiers acquis correspond principalement à l'incidence favorable de l'escompte ou de la prime requis pour refléter les taux du marché alors en vigueur et est amorti en résultat net sur la durée résiduelle estimée des instruments financiers acquis. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat net.

L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale est fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre du goodwill ou du profit d'acquisition.

Actifs financiers acquis et passifs financiers pris en charge (IAS 39)

L'estimation de la juste valeur des actifs financiers acquis et des passifs financiers pris en charge tient compte du montant de la prime ou de l'escompte de taux d'intérêt découlant de l'écart entre les taux contractuels et les taux en vigueur sur le marché pour des instruments financiers ayant une durée ou des modalités similaires, ainsi que des pertes sur créances prévues à la date d'acquisition. Puisque les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont comptabilisés à la juste valeur, aucune provision cumulative pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. De plus, ces prêts et créances au titre des contrats de location-financement ne sont pas considérés comme douteux à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont soumis à un test de dépréciation, conformément à la méthode d'évaluation des provisions cumulatives pour pertes sur créances de la Banque. L'augmentation des pertes sur créances estimées initialement est comptabilisée dans les provisions pour pertes sur créances et accroît la provision cumulative pour pertes sur créances. La diminution des pertes sur créances estimées initialement donne lieu à une réduction des provisions pour pertes sur créances et réduit la provision cumulative pour pertes sur créance comptabilisée antérieurement, jusqu'à ce que la provision nouvellement comptabilisée soit épuisée. Toute diminution additionnelle des pertes sur créances estimées est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans le revenu net d'intérêt et accroît la valeur comptable des prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis.

Selon l'IFRS 9, des règles différentes peuvent s'appliquer aux prêts pris en charge dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Dépréciation du goodwill

Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, moins tout cumul des charges de dépréciation. Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est alloué, à partir de la date de l'acquisition, à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) de la Banque qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne au sein du secteur opérationnel.

Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu subir une dépréciation, en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur d'utilité ou à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, selon le montant le plus élevé. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur sert d'abord à réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis celle des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif. Toute charge de dépréciation du goodwill est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle elle survient et ne peut être reprise.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influencer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la charge de dépréciation qui en résulterait. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des différentes UGT sont présentées plus en détail aux notes 10 et 11.

3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour réduire le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

	Période
Locaux	25 à 40 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée du contrat de location, plus une option de renouvellement initiale, ou de la durée d'utilité
Matériel et mobilier	2 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans

Les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'une observation constante pour prendre en compte tout changement de circonstance. La durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont également revues régulièrement, au moins à la fin de chaque exercice, et ajustées au besoin. Ces changements sont traités comme des modifications d'estimations comptables.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, il est considéré comme étant déprécié et sa valeur est réduite à sa valeur recouvrable. Les actifs font l'objet d'un examen afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation. L'évaluation de l'existence de telles indications est assujettie au jugement de la direction.

3.6 LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction. Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de deux à vingt ans. L'amortissement des logiciels est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, se composant principalement de relations contractuelles avec des conseillers et des courtiers, des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base, ainsi que de certaines composantes utilisées actuellement dans le cadre du système bancaire de base et du programme visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de trois à vingt ans. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles est inclus au poste Autres sous les Frais autres que d'intérêt.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont aussi soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée, et au moins chaque année en ce qui concerne les projets de TI et les autres immobilisations incorporelles en cours de développement. Lorsque la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, les immobilisations ayant une durée d'utilité déterminée sont considérées comme étant dépréciées et leur valeur est ramenée à leur valeur recouvrable. Les logiciels et autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'UGT. Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle les pertes sont subies.

3.7 AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des avantages à court terme, notamment les salaires, l'assurance vie et l'assurance maladie, les congés annuels ainsi que d'autres régimes incitatifs. La Banque offre aussi des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite, de même que l'assurance vie et l'assurance médicale pour certains employés ayant pris leur retraite.

Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge de rémunération à mesure que les services sont rendus par son personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre un certain nombre de régimes, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondés sur le nombre d'années de service, l'âge, les cotisations et le salaire moyen. L'actif ou le passif au titre des prestations définies, comptabilisé au bilan consolidé, correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes, moins la juste valeur des actifs des régimes à la date du bilan. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est évaluée selon les sorties de trésorerie futures estimées actualisées au moyen des taux des obligations de sociétés de première catégorie dont l'échéance se rapproche de celle des obligations au titre des prestations définies connexes. Le coût des avantages offerts en vertu des régimes est établi pour chaque régime au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées qui comporte divers paramètres, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et le taux d'inflation général. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur.

Les écarts actuariels découlent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes. Les écarts actuariels sont comptabilisés lorsqu'ils se produisent à titre d'autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement à l'état du résultat consolidé et sont immédiatement transférés dans les résultats non distribués.

La valeur des actifs d'un régime de retraite se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements provenant du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Toute restriction serait comptabilisée comme une provision pour perte de valeur.

La Banque est généralement responsable de la capitalisation.

Les coûts comptabilisés au titre des prestations définies au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé comprennent : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations définies, c) le rendement des actifs des régimes fondé sur le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des régimes, d) les coûts des services passés et e) la variation de la provision pour perte de valeur.

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le cadre des régimes de retraite, la Banque exploite également des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations payables à ces régimes à cotisations définies sont versées au rythme des services rendus à la Banque par les employés et sont comptabilisées en charges au poste Salaires et avantages du personnel. Les cotisations impayées sont comptabilisées à titre de passif.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie. Le coût de ces avantages est comptabilisé au cours de la carrière active des salariés selon des méthodes comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Hypothèse

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. Les autres hypothèses clés nécessitent aussi de la direction qu'elle exerce une part importante de jugement. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

3.8 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

L'actif et le passif d'impôt différé reflètent l'évaluation, par la direction, des différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date de renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements. La direction doit également évaluer s'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôt différé soit réalisé et déterminer s'il est nécessaire de constituer une provision pour moins-valeur à l'égard d'une partie ou de la totalité de l'actif d'impôt différé.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où ces différences sont générées par des participations dans des filiales si la Société est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront et s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

De plus, dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à certaines transactions dont l'incidence fiscale est incertaine. Par conséquent, la direction interprète les lois fiscales de divers territoires et comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines. Les provisions sont estimées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et reflètent la meilleure estimation, par la direction, des montants qui pourraient devoir être payés. Si une vérification par les autorités fiscales entraîne un ajustement des provisions, la différence aura une incidence sur les impôts sur le résultat de la période au cours de laquelle l'estimation a été faite.

Le recours à différentes hypothèses ou interprétations pourrait donner lieu à des actifs et à des passifs d'impôt, ainsi qu'à des charges ou à un recouvrement d'impôts sur le résultat, considérablement différents.

3.9 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations sur ces passifs sont fournies dans les états financiers consolidés lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte. Le caractère adéquat des provisions est évalué régulièrement et les ajustements nécessaires pour intégrer les nouveaux renseignements sont faits à mesure qu'ils sont disponibles.

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu. De plus, le coût réel pour régler ces obligations pourrait être notablement plus élevé ou plus bas que le montant comptabilisé.

3.10 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le résultat net de la période, moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le résultat connexes, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de base, ajusté pour tenir compte des effets des actions ordinaires potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté pour la période, qui tient compte de l'incidence des actions ordinaires potentiellement dilutives.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

3.11 ASSURANCE

La Banque exerce des activités dans le secteur de l'assurance-crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, sur la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance, montant net.

3.12 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs.

La charge de rémunération liée aux options d'achat d'actions est comptabilisée selon l'estimation la plus probable du nombre d'instruments pour lesquels il est prévu que les droits deviendront acquis, des révisions de cette estimation étant effectuées si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que les extinctions réelles diffèrent de l'estimation initiale. Les options d'achat d'actions sont passées en charges sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est comptabilisée au titre de la réserve pour paiements fondés sur des actions dans les capitaux propres. À l'exercice d'instruments, les montants correspondants dans la réserve pour paiements fondés sur des actions sont transférés au compte Actions ordinaires des capitaux propres.

Les droits à la plus-value des actions, les unités d'action restreintes, les unités d'action de performance et les unités d'action différées sont comptabilisés à titre de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Ces droits et unités sont comptabilisés à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits applicable, un passif correspondant étant comptabilisé selon la juste valeur des actions ordinaires de la Banque et, en ce qui a trait aux unités d'action de performance, des conditions de performance spécifiques. La variation de la valeur des droits et des unités découlant des variations de la juste valeur des actions ordinaires de la Banque ou des changements de conditions de performance spécifiques et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat au cours de la période d'acquisition des droits, en partie contrebalancée par l'incidence des swaps de rendement total utilisés pour gérer la variabilité de la valeur des droits et des unités connexes ainsi que des charges qui y sont liées.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

3.13 ACTIFS ADMINISTRÉS

La Banque administre des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration de ces biens sont comptabilisés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.14 CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués au moyen de leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis aux taux de change historiques. Les actifs non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens mensuels en vigueur au cours de l'exercice. Les profits et les pertes découlant de la conversion de monnaies étrangères sont compris dans les autres revenus, à l'exception des titres de capitaux propres disponibles à la vente non désignés dans des relations de couverture de juste valeur, pour lesquels les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou déprécié.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les revenus et les charges des établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change moyens mensuels en vigueur au cours de l'exercice. Le goodwill et les ajustements de juste valeur de la valeur comptable des actifs et des passifs provenant de l'acquisition sont considérés comme des actifs et des passifs des établissements à l'étranger et sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes latents découlant de la conversion des établissements à l'étranger, ainsi que les couvertures et les incidences fiscales connexes, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. À la cession ou à la cession partielle d'un établissement à l'étranger, la quote-part de l'écart de conversion comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée dans les autres revenus.

3.15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à la trésorerie et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques et sont évalués au coût amorti. La trésorerie comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

3.16 CAPITAL-ACTIONS

Coût d'émission des actions

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle le conseil d'administration de la Banque les a approuvés.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

La section qui suit présente un résumé des normes comptables publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information sur les contrats de location pour les parties à un contrat, c.-à-d. le client (preneur) et le fournisseur (bailleur). L'IFRS 16 remplace l'ancienne norme relative aux contrats de location, l'IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes.

Pour les preneurs, la principale incidence des nouvelles exigences sera l'augmentation des actifs au titre de la location et des passifs financiers, étant donné que l'IFRS 16 élimine l'obligation de classer les contrats de location à titre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. La plupart des contrats de location seront présentés au bilan consolidé en comptabilisant la valeur actualisée des paiements au titre de la location et en la présentant soit dans les actifs au titre de la location (droits d'utilisation), soit dans les immobilisations corporelles. Si des paiements au titre de la location sont faits au fil du temps, l'entité comptabilise également un passif financier lié à son obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location.

Pour les bailleurs, l'IFRS 16 reconduit pratiquement toutes les exigences comptables de l'IAS 17. Par conséquent, le bailleur continue de classer les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement et de comptabiliser différemment ces deux types de contrats. L'IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque.

Les preneurs doivent adopter l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective ou de l'approche rétrospective modifiée. La Banque appliquera l'IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée en ajustant son bilan consolidé au 1^{er} novembre 2019, soit la date de l'application initiale, sans retraiter les informations comparatives. La Banque fera certains choix à la transition, lesquels comprennent :

- évaluer les actifs au titre de droits d'utilisation à la date de l'application initiale à un montant correspondant à l'obligation locative, avec certains ajustements;
- ne pas appliquer l'IFRS 16 aux contrats de location simple dont la durée résiduelle est de moins de 12 mois (contrats de location à court terme) ou aux contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur;
- ne pas appliquer l'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

Selon les estimations actuelles, l'adoption de l'IFRS 16 devrait se traduire par la comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation d'environ 138,6 millions \$, déduction faite des crédits reportés liés aux incitatifs à la location comptabilisés antérieurement, et d'obligations locatives d'environ 170,7 millions \$ au 1^{er} novembre 2019. La diminution des capitaux propres à la transition à l'IFRS 16 ne devrait pas dépasser 8,5 millions \$. En raison de l'adoption de l'IFRS 16, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque devrait diminuer d'au plus 10 points de base. La Banque en est à finaliser son analyse de l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications à l'IAS 19)

En février 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, énonçant la façon dont les sociétés doivent déterminer les charges au titre des régimes lorsque des changements sont apportés à un régime de retraite à prestations définies. L'IAS 19 énonce la façon dont une société comptabilise un régime à prestations définies. Lorsqu'un changement – modification, réduction ou liquidation – est apporté à un régime, l'IAS 19 exige que la société réévalue le passif ou l'actif net au titre des prestations définies. Selon les modifications, la société doit utiliser les hypothèses mises à jour ayant servi à cette réévaluation pour calculer le coût des services rendus et les intérêts nets depuis la date à laquelle le changement a été apporté au régime jusqu'à la fin de l'exercice. Avant les modifications, l'IAS 19 ne précisait pas comment déterminer ces charges pour la période postérieure au changement du régime. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque au 1^{er} novembre 2019.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié un ensemble de concepts complet pour l'information financière, le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (cadre conceptuel), qui remplace la version précédente du cadre conceptuel publiée en 2010. Le cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux pour l'information financière qui orientent l'IASB dans l'élaboration des normes IFRS. Il vise à s'assurer que les normes sont théoriquement cohérentes et que les transactions similaires sont traitées de la même façon afin de fournir de l'information utile aux investisseurs, prêteurs et autres créanciers. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur immédiatement pour l'IASB et l'IFRS Interpretations Committee.

Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour les sociétés qui utilisent le cadre conceptuel pour élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une transaction donnée. L'application anticipée est permise. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption du cadre conceptuel révisé sur ses états financiers consolidés.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR (SUITE)

Réforme des taux interbancaires offerts (modifications à l'IFRS 9, à l'IAS 39 et à l'IFRS 7)

En septembre 2019, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7* (les « modifications »). Cela conclut la première phase des travaux menés par l'IASB en réponse aux effets de la réforme des taux interbancaires offerts (« TIO ») sur l'information financière. Les modifications prévoient des exemptions temporaires qui permettent le maintien de la comptabilité de couverture pour le temps que durera l'incertitude dans l'intervalle qui précède le remplacement du taux de référence actuel par un taux d'intérêt de référence alternatif quasi sans risque. Les modifications exigent par ailleurs de fournir des informations supplémentaires afin d'aider les utilisateurs d'états financiers à évaluer l'incertitude découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, soit le 1^{er} novembre 2020 pour la Banque. Leur application anticipée est permise. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

La deuxième phase du projet entrepris par l'IASB en réponse à la réforme des TIO sera axée sur les questions qui pourraient se poser lorsque le taux d'intérêt de référence actuel est remplacé par un taux d'intérêt de référence alternatif quasi sans risque. L'IASB prévoit que les discussions portant sur les questions de la deuxième phase se dérouleront d'octobre 2019 à février 2020.

IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit les principes de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance, ainsi que de présentation et de communication de l'information s'y rapportant. L'IFRS 17 remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Le 14 novembre 2018, l'IASB a voté en faveur d'une proposition visant à reporter d'un an la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17, soit en 2022. En juin 2019, l'IASB proposait l'apport de modifications ciblées à l'IFRS 17 pour répondre aux préoccupations et résoudre les difficultés soulevées par les parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de l'IFRS 17. Le report et les modifications ciblées proposés à l'égard de l'IFRS 17 sont soumis à une consultation publique se tenant de juin à septembre 2019. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

5. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

5.1 IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

Les exigences en matière de classement et d'évaluation de l'IFRS 9 ainsi qu'en matière de dépréciation ont été appliquées rétrospectivement au moyen d'ajustements aux montants du bilan consolidé à la date de la première application, soit le 1^{er} novembre 2018, sans retraitement des chiffres des périodes comparatives, comme le permet la norme. Les incidences de l'adoption de l'IFRS 9 ont été comptabilisées au moyen d'ajustements des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global le 1^{er} novembre 2018. L'information qui suit présente les incidences sur le bilan consolidé au 1^{er} novembre 2018.

Classement et évaluation des instruments financiers à la date de première application de l'IFRS 9

Les tableaux suivants présentent les catégories d'évaluation et la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Banque établies antérieurement selon l'IAS 39 au 31 octobre 2018, ainsi que les nouvelles catégories d'évaluation et les nouvelles valeurs comptables établies selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2018, et l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur les capitaux propres. En ce qui a trait aux instruments financiers pour lesquels la méthode d'évaluation a changé, des informations additionnelles sont fournies ci-après.

5. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (SUITE)

Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur les actifs financiers

Au 1 ^{er} novembre 2018	Catégorie d'évaluation selon l'IAS 39	Catégorie d'évaluation selon l'IFRS 9	Valeur comptable selon l'IAS 39	Classement	Évaluation	Valeur comptable selon l'IFRS 9
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	Prêts et créances	Coût amorti	116 490 \$	— \$	— \$	116 490 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	Prêts et créances	Coût amorti	374 237	—	—	374 237
Valeurs mobilières	Disponibles à la vente	s. o.	2 710 249	(2 710 249)	—	—
		Coût amorti	—	2 333 880	(140)	2 333 740 (1)
		JVAERG (titres d'emprunt)	—	156 804	(60)	156 744
		JVAERG (titres de capitaux propres désignés)	—	180 058	—	180 058 (2)
	Détenues jusqu'à l'échéance	JVRN	—	39 507	—	39 507 (3)
		s. o.	655 757	(655 757)	—	—
		Coût amorti	—	655 757	—	655 757
		s. o.	2 695 138	(2 695 138)	—	—
Détenues à des fins de transaction	Coût amorti	—	13 159	—	13 159 (4)	
	JVRN	—	2 681 979	—	2 681 979	
			6 551 871	—	(200)	6 551 671 (5)
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	Prêts et créances	Coût amorti	3 652 498	—	—	3 652 498
Prêts						
Personnels	Prêts et créances	Coût amorti	5 372 468	—	—	5 372 468
Hypothécaires résidentiels	Prêts et créances	Coût amorti	16 986 338	—	—	16 986 338
Commerciaux	Prêts et créances	Coût amorti	11 839 106	—	—	11 839 106
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	Prêts et créances	Coût amorti	196 776	—	—	196 776
			34 394 688	—	—	34 394 688
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts			(93 026)	—	(6 578)	(99 604) (5)
			34 301 662	—	(6 578)	34 295 084
Dérivés	JVRN	JVRN	94 285	—	—	94 285
Autres actifs financiers	Prêts et créances	Coût amorti	226 674	—	—	226 674
Sous-total – Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur les actifs financiers, avant impôts sur le résultat			s. o.	— \$	(6 778) \$	s. o.

[1] Au 31 octobre 2018, ces titres d'emprunt étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Le 1^{er} novembre 2018, selon l'IFRS 9, la Banque a reclassé ces titres d'emprunt comme étant au coût amorti, puisque 1) les actifs financiers sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et 2) les modalités contractuelles de ces titres d'emprunt donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. La juste valeur de ces titres d'emprunt au 31 octobre 2018 a été traitée comme leur nouvelle valeur comptable brute ou leur nouveau coût amorti, respectivement, au 1^{er} novembre 2018. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres d'emprunt comme étant au coût amorti, la variation de la juste valeur qui aurait été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 aurait été un profit de 0,9 million \$.

[2] Au 31 octobre 2018, ces titres de capitaux propres étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Le 1^{er} novembre 2018, et comme le permettent les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a choisi de désigner de façon irrévocable ces titres d'emprunt détenus dans des portefeuilles autres que de négociation comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net.

[3] Au 31 octobre 2018, ces titres d'emprunt étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Le 1^{er} novembre 2018, selon l'IFRS 9, la Banque a reclassé ces titres d'emprunt comme étant à la JVRN, étant donné que les actifs financiers ne sont pas détenus selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » ou du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

[4] Au 31 octobre 2018, ces titres d'emprunt étaient classés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient comptabilisées en résultat net. Le 1^{er} novembre 2018, selon l'IFRS 9, la Banque a reclassé ces titres d'emprunt comme étant au coût amorti, puisque 1) les actifs financiers sont désormais détenus selon un modèle économique dont l'objectif est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels et 2) les modalités contractuelles de ces titres d'emprunt donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. La juste valeur de ces titres d'emprunt au 31 octobre 2018 a été traitée comme leur nouvelle valeur comptable brute ou leur nouveau coût amorti, respectivement, au 1^{er} novembre 2018. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres d'emprunt comme étant au coût amorti, les variations de la juste valeur qui auraient été comptabilisées à l'état du résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 auraient été négligeables.

[5] Veuillez vous reporter au tableau Rapprochement des provisions cumulatives pour pertes sur créances à la date de transition ci-dessous pour plus de détails.

5. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (SUITE)

Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur les passifs financiers et les capitaux propres

Au 1 ^{er} novembre 2018	Catégorie d'évaluation selon l'IAS 39	Catégorie d'évaluation selon l'IFRS 9	Valeur comptable selon l'IAS 39	Classement	Évaluation	Valeur comptable selon l'IFRS 9
Passifs financiers						
Dépôts	Coût amorti	Coût amorti	28 006 572 \$	— \$	— \$	28 006 572 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	JVRN	JVRN	3 008 666	—	—	3 008 666
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	Coût amorti	Coût amorti	2 515 823	—	—	2 515 823
Acceptations	Coût amorti	Coût amorti	196 776	—	—	196 776
Dérivés	JVRN	JVRN	285 492	—	—	285 492
Autres passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	628 822	—	3 655	632 477 (1)
Dette liée aux activités de titrisation	Coût amorti	Coût amorti	7 787 753	—	—	7 787 753
Dette subordonnée	Coût amorti	Coût amorti	348 762	—	—	348 762
Sous-total – Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur les passifs financiers, avant impôts sur le résultat			s. o.	—	3 655	s. o.
Incidence totale de l'adoption de l'IFRS 9, avant impôts sur le résultat			s. o.	—	(10 433)	s. o.
Capitaux propres						
Total du cumul des autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat			(15 990)	6 408	—	(9 582) (2)
Total des résultats non distribués, après impôts sur le résultat			1 152 470	(6 408)	(7 679)	1 138 383 (2), (3)
Total des capitaux propres, après impôts sur le résultat			2 496 202 \$	— \$	(7 679) \$	2 488 523 \$ (3)

(1) Veuillez vous reporter au tableau Rapprochement des provisions cumulatives pour pertes sur créances à la date de transition ci-dessous pour plus de détails.

(2) Le montant du reclassement correspond à l'incidence après impôts sur le résultat (8,5 millions \$ avant impôts sur le résultat) découlant du reclassement des titres d'emprunt disponibles à la vente selon l'IAS 39 dans les titres d'emprunt au coût amorti selon l'IFRS 9.

(3) L'évaluation correspond à l'incidence après impôts (10,4 millions \$ avant impôts sur le résultat) de l'adoption des dispositions sur la dépréciation de l'IFRS 9.

Rapprochement des provisions cumulatives pour pertes sur créances à la date de transition

Le tableau ci-après présente le rapprochement des provisions cumulatives pour pertes sur créances établies selon l'IAS 39 au 31 octobre 2018 et celles établies selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2018.

Au 1 ^{er} novembre 2018	IAS 39/IAS 37		IFRS 9					
	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives ⁽¹⁾	Total	Ajustements transitoires	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Titres d'emprunt								
Au coût amorti ⁽²⁾	— \$	— \$	— \$	140 \$	140 \$	— \$	— \$	140 \$
À la JVAERG ⁽³⁾	—	—	—	60	60	—	—	60
	—	—	—	200	200	—	—	200
Prêts au coût amorti								
Personnels	—	23 509	23 509	11 215	9 214	20 582	4 928	34 724
Hypothécaires résidentiels	—	9 920	9 920	(5 214)	2 435	1 828	443	4 706
Commerciaux ⁽⁴⁾	28 442	31 155	59 597	577	19 536	8 004	32 634	60 174
	28 442	64 584	93 026	6 578	31 185	30 414	38 005	99 604
Risques hors bilan ⁽⁵⁾	—	3 396	3 396	3 655	4 523	2 176	352	7 051
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	28 442 \$	67 980 \$	96 422 \$	10 433 \$	35 908 \$	32 590 \$	38 357 \$	106 855 \$

(1) Comprennent les provisions cumulatives collectives pour les prêts dépréciés et les autres prêts.

(2) Étaient auparavant des titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance selon l'IAS 39.

(3) Étaient auparavant des titres d'emprunt disponibles à la vente selon l'IAS 39.

(4) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(5) Comprennent les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées, établies selon l'IAS 37 au 31 octobre 2018.

5. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (SUITE)

5.2 IFRS 15, *PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS*

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, établit un cadre complet pour la comptabilisation et l'évaluation des produits ainsi que pour les informations à fournir relativement à ceux-ci. L'IFRS 15 s'applique à tous les contrats conclus avec des clients (exception faite des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes concernant les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers) et remplace, entre autres, l'ancienne norme de comptabilisation des produits, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'interprétation connexe sur la comptabilisation des produits, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

L'IFRS 15 exige que les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients soient présentés séparément des autres sources de produits. Ainsi, les frais et commissions sur prêts et dépôts présentés auparavant à un seul poste de l'état du résultat consolidé sont désormais présentés sous trois postes : Commissions sur prêts, Frais de service et Revenus tirés des services de cartes. Les revenus tirés des activités de courtage, qui étaient également précédemment présentés à un seul poste de l'état du résultat consolidé, sont désormais présentés séparément sous deux postes : Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières et Revenus tirés des instruments financiers, comme il est décrit à la note 29. Ces changements de présentation ont été appliqués de manière rétrospective.

L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque au 1^{er} novembre 2018.

6. VALEURS MOBILIÈRES

Qualité du crédit

Au 31 octobre 2019, les titres d'emprunt au coût amorti et à la JVAERG sont classés au stade 1, la facilité de crédit à laquelle ils se rapportent étant considérée comme étant à faible risque aux fins de la notation interne du risque de la Banque. Au 31 octobre 2019, les provisions cumulatives pour pertes sur créances à l'égard des titres d'emprunt au coût amorti et à l'égard des titres d'emprunt à la JVAERG s'établissaient respectivement à 0,1 million \$ et 0,1 million \$.

Valeurs mobilières au coût amorti

	2019
Valeurs mobilières émises ou garanties	
par le Canada ⁽¹⁾	1 415 947 \$
par des provinces	1 174 121
par des municipalités	23 336
Autres titres d'emprunt	131 525
	2 744 929 \$

(1) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Profits (pertes) sur cession de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a vendu certains titres d'emprunt évalués au coût amorti aux fins de la gestion des liquidités. La valeur comptable de ces titres, principalement des bons du Trésor, s'établissait à 428,8 millions \$ au moment de la cession, et la Banque a comptabilisé une perte négligeable dans les revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé.

6. VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

Valeurs mobilières à la JVAERG

Profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

				2019
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur ⁽¹⁾
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽²⁾	35 915 \$	124 \$	20 \$	36 019 \$
par des provinces	4 954	52	8	4 998
par des municipalités	55 346	241	58	55 529
Autres titres d'emprunt	24 970	421	26	25 365
Titres adossés à des actifs	1 228	6	—	1 234
Actions privilégiées	192 935	532	31 546	161 921
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	25 648	2 664	517	27 795
	340 996 \$	4 040 \$	32 175 \$	312 861 \$

(1) Les provisions cumulatives pour pertes sur créances à l'égard des titres d'emprunt classés comme étant à la JVAERG, qui totalisaient 0,1 million \$ au 31 octobre 2019, sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

(2) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titres de capitaux propres désignés à la JVAERG

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres, dont l'objectif économique consiste principalement à les détenir pour générer un revenu de dividendes, comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits ou des pertes dans le résultat net. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, un revenu de dividendes de 10,3 millions \$ a été comptabilisé sur ces placements, y compris un montant négligeable au titre des placements vendus au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019.

	2019
Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2018	180 058 \$
Variation de la juste valeur	(21 573)
Désignés à la JVAERG	71 087
Achats ou rachats	(39 856)
Juste valeur au 31 octobre 2019	189 716 \$

Voir la note 23 pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des valeurs mobilières.

Informations de l'exercice comparatif

Valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance

	2018
Portefeuille de valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance	
Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada ⁽¹⁾	655 757 \$

(1) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Profits et pertes comptabilisés à titre de revenus tirés des instruments financiers relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente

	2018
Profits nets réalisés	7 642 \$

6. VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

Profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente

				2018
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 028 739 \$	351 \$	445 \$	1 028 645 \$
par des provinces	1 327 856	181	618	1 327 419
par des municipalités	127 212	—	1 997	125 215
Autres titres d'emprunt	39 342	5	1 027	38 320
Titres adossés à des actifs	2 453	—	2	2 451
Actions privilégiées	184 651	8	7 350	177 309
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	10 658	256	24	10 890
	2 720 911 \$	801 \$	11 463 \$	2 710 249 \$

(1) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES

Au 31 octobre 2019, les prêts ont été comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, comme il est décrit à la note 3, selon les critères de classement des actifs financiers définis dans l'IFRS 9. L'information qui suit est présentée selon l'IFRS 9 au 31 octobre 2019 et selon l'IAS 39 au 31 octobre 2018. Pour de plus amples renseignements sur l'adoption de l'IFRS 9, se reporter à la note 5 des présents états financiers consolidés.

Établir et évaluer les pertes de crédit attendues

Pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont établies au moyen d'une approche en trois stades qui est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs depuis la comptabilisation initiale.

- **Stade 1 :** Les instruments financiers qui ne sont pas dépréciés et pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale sont classés au stade 1.
- **Stade 2 :** Les instruments financiers pour lesquels le risque de crédit a considérablement augmenté entre la comptabilisation initiale et la date de clôture, mais qui ne sont pas dépréciés, sont transférés au stade 2.
- **Stade 3 :** Les instruments financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les montants estimés des flux de trésorerie futurs à la date de clôture et qui sont considérés comme dépréciés, sont classés au stade 3.
- **Instruments financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création :** Les instruments financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont classés dans la catégorie des instruments financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

Gouvernance et contrôles

Le cadre de gestion du risque de la Banque sert à établir les pertes de crédit attendues. La Banque a mis en place des politiques et des procédures qui encadrent la dépréciation découlant du risque de crédit. Ces politiques sont documentées et revues périodiquement par la fonction de gestion des risques. Une équipe indépendante de validation des calculs revoit les calculs des pertes de crédit attendues. Les questions complexes sur les méthodes et hypothèses d'évaluation sont passées en revue par un groupe d'experts de diverses fonctions. De plus, les données et les hypothèses utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues sont examinées régulièrement par la fonction de gestion des risques.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de trois variables principales : 1) la probabilité de défaillance (PD), 2) la perte en cas de défaillance (PCD) et 3) l'exposition en cas de défaillance (ECD). Aux fins comptables, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont estimées en multipliant la PD pour les 12 mois à venir par la PCD et par l'ECD. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont estimées au moyen de la PD pour la durée de vie.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées sur une base collective ou individuelle. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont affectés aux groupes qui ont des caractéristiques de risque de crédit similaires.

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Données d'entrée, hypothèses et estimations utilisées

L'approche de la Banque en matière de calcul des pertes de crédit attendues aux fins de l'IFRS 9 tire parti des modèles de risque de crédit fondés sur la notation interne du risque lié aux facilités de crédit dont les paramètres sont ajustés.

Estimations de la PD

La PD est une estimation de la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé au cours d'une période donnée. Les estimations de la PD qui en découlent sont fondées sur des données historiques et les conditions actuelles du marché et prennent en compte des prévisions raisonnables et justifiables des conditions économiques futures à la date de clôture. Certains ajustements sont apportés aux paramètres de Bâle pour qu'ils soient conformes aux exigences de l'IFRS 9, y compris la conversion de paramètres fondés sur le cycle économique en données d'entrée ponctuelles qui tiennent compte de l'information raisonnable et pertinente concernant la conjoncture économique future.

Estimations de la PCD

La PCD correspond au montant qui pourrait ne pas être recouvré en cas de défaillance. Les estimations de la PCD sont fondées sur des données historiques, des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, les coûts directs et l'information pertinente sur la conjoncture économique future, le cas échéant.

Estimations de l'ECD

L'ECD correspond à une estimation de l'exposition au risque en cas de défaillance. Selon le type d'exposition au risque, l'ECD tient compte des attentes futures à l'égard des montants qui seront empruntés sur une facilité confirmée, le cas échéant, ou des attentes à l'égard du remboursement des soldes empruntés.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée pour évaluer les pertes de crédit attendues correspond à la durée contractuelle résiduelle. Dans le cas des instruments financiers renouvelables pour lesquels il n'existe pas d'échéance contractuelle, comme les cartes de crédit ou les lignes de crédit, la durée de vie attendue est fondée sur le cycle de vie comportemental du produit.

Prise en compte de l'information prospective

Le groupe Économie et stratégie de la Banque est responsable de l'élaboration de trois scénarios macroéconomiques (un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste) et de la formulation de recommandations sur les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario. Des scénarios macroéconomiques ne sont pas élaborés pour des portefeuilles donnés, étant donné que le groupe Économie et stratégie de la Banque fournit un ensemble de variables pour chaque scénario défini. Les données sur les pertes de crédit attendues et les modèles d'évaluation des pertes de crédit attendues reposent sur des facteurs macroéconomiques prospectifs (notamment les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de PIB, les indices des prix des maisons). La Banque tient compte d'autres facteurs pertinents qui pourraient ne pas refléter de façon appropriée l'information utilisée pour calculer les pertes de crédit attendues (notamment les retards de paiement et la possibilité que l'actif financier fasse l'objet d'une surveillance additionnelle, comme la liste de surveillance des portefeuilles de prêts commerciaux).

Appréciation de l'importance des variations du risque de crédit

Pour apprécier s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la PD pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et les informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque a inclus des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit.

Parallèlement, la Banque détermine, au moyen de ces facteurs, si le risque de crédit lié aux prêts qui ont été transférés au stade 2 ou au stade 3 a diminué considérablement.

Établissement de la dépréciation

La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Qualité du crédit des prêts

Les tableaux qui suivent présentent l'information sur les notations selon la gestion du risque de crédit.

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Notations du risque de crédit

Exposition des prêts personnels au risque de crédit

La Banque a recours à des modèles d'évaluation des comportements pour gérer et surveiller l'exposition des prêts personnels au risque de crédit. Le tableau qui suit présente les catégories de PD ainsi que la qualité connexe du crédit des portefeuilles de prêts personnels.

PD (%)	Description
0,00-0,33	Risque très faible
0,34-0,84	Risque faible
0,85-14,98	Risque moyen
14,99-99,99	Risque élevé
100	Défaillance

Exposition des prêts commerciaux au risque de crédit

Aux fins de la gestion du risque de crédit interne, la Banque utilise un système de notation des risques comportant 19 niveaux pour évaluer l'exposition des prêts commerciaux au risque de crédit. Ce système de notation des risques utilisé par la Banque est similaire à celui qui est utilisé par les principales agences de notation externes. Le tableau ci-après présente les notes par principale catégorie de risque et les compare aux notes attribuées par deux grandes agences de notation.

Note	PD (%)	Standard & Poor's	DBRS	Description
1-7	0,00-0,43	AAA à BB+	AAA à BB (élevée)	Risque très faible
8-10	0,44-1,63	BB à BB-	BB à B (élevée)	Risque faible
11-13	1,64-11,38	B+ à B-	B à CCC (élevée)	Risque moyen
14-16	11,39-99,99	CCC+ à C	CC (élevée) à CCC	Risque élevé
17-19	100	D	D	Défaillance

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente la valeur comptable brute et nette des prêts et acceptations et des risques hors bilan au 31 octobre 2019, en fonction de la qualité du crédit et du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues de chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti.

	2019			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3 ⁽¹⁾	Total
Prêts personnels				
Risque très faible	2 811 585 \$	13 126 \$	— \$	2 824 711 \$
Risque faible	581 736	208 745	—	790 481
Risque moyen	502 264	479 692	—	981 956
Risque élevé	3 736	41 998	—	45 734
Défaillance	—	—	17 642	17 642
Valeur comptable brute	3 899 321	743 561	17 642	4 660 524
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	5 347	19 568	4 732	29 647
Valeur comptable nette	3 893 974 \$	723 993 \$	12 910 \$	4 630 877 \$
Prêts hypothécaires résidentiels				
Risque très faible	8 131 829 \$	2 477 \$	— \$	8 134 306 \$
Risque faible	3 743 129	273 476	—	4 016 605
Risque moyen	2 601 941	1 034 080	—	3 636 021
Risque élevé	4 616	188 896	—	193 512
Défaillance	—	—	59 236	59 236
Valeur comptable brute	14 481 515	1 498 929	59 236	16 039 680
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	2 021	1 802	1 050	4 873
Valeur comptable nette	14 479 494 \$	1 497 127 \$	58 186 \$	16 034 807 \$
Prêts commerciaux ⁽²⁾				
Risque très faible	2 338 807 \$	3 596 \$	— \$	2 342 403 \$
Risque faible	7 590 362	90 310	—	7 680 672
Risque moyen	2 464 196	223 084	—	2 687 280
Risque élevé	—	157 686	—	157 686
Défaillance	—	—	98 283	98 283
Valeur comptable brute	12 393 365	474 676	98 283	12 966 324
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	22 219	8 558	35 160	65 937
Valeur comptable nette	12 371 146 \$	466 118 \$	63 123 \$	12 900 387 \$
Total des prêts				
Valeur comptable brute	30 774 201 \$	2 717 166 \$	175 161 \$	33 666 528 \$
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	29 587	29 928	40 942	100 457
Valeur comptable nette	30 744 614 \$	2 687 238 \$	134 219 \$	33 566 071 \$
Risques hors bilan ⁽³⁾				
Risque très faible	1 362 719 \$	78 717 \$	— \$	1 441 436 \$
Risque faible	1 207 286	95 355	—	1 302 641
Risque moyen	398 580	95 143	—	493 723
Risque élevé	48	5 426	—	5 474
Défaillance	—	—	—	—
Total des risques	2 968 633	274 641	—	3 243 274
Provisions cumulatives pour pertes liées aux risques hors bilan	3 902	2 434	—	6 336
Total des risques, montant net	2 964 731 \$	272 207 \$	— \$	3 236 938 \$

(1) À la suite de l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés dans le stade 3 du modèle de pertes de crédit attendues sont des prêts dépréciés, y compris, au 31 octobre 2019, 27,1 millions \$ de prêts hypothécaires résidentiels assurés. Selon l'IAS 39, les prêts assurés ne sont généralement pas considérés comme dépréciés.

(2) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Comprennent les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées.

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Prêts dépréciés ⁽¹⁾

	2019		
	Prêts dépréciés bruts	Provisions cumulatives pour prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets
Prêts personnels	17 642 \$	4 732 \$	12 910 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	59 236	1 050	58 186
Prêts commerciaux ⁽²⁾	98 283	35 160	63 123
	175 161 \$	40 942 \$	134 219 \$

	2018			
	Prêts dépréciés bruts	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives pour prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets
Prêts personnels	19 805 \$	— \$	4 844 \$	14 961 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	37 134	—	2 104	35 030
Prêts commerciaux ⁽²⁾	124 331	28 442	2 788	93 101
	181 270 \$	28 442 \$	9 736 \$	143 092 \$

(1) À la suite de l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés dans le stade 3 du modèle de pertes de crédit attendues sont des prêts dépréciés, y compris, au 31 octobre 2019, 27,1 millions \$ de prêts hypothécaires résidentiels assurés. Selon l'IAS 39, les prêts assurés ne sont généralement pas considérés comme dépréciés.

(2) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Prêts en souffrance, mais non dépréciés

Le tableau qui suit présente les prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme étant dépréciés.

	2019			
	De 1 jour à 31 jours	De 32 jours à 90 jours	Plus de 90 jours ⁽¹⁾	Total
Prêts personnels	80 924 \$	27 330 \$	— \$	108 254 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	213 697	53 474	—	267 171
	294 621 \$	80 804 \$	— \$	375 425 \$

	2018			
	De 1 jour à 31 jours	De 32 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	64 649 \$	21 856 \$	6 301 \$	92 806 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	252 403	48 542	16 642	317 587
	317 052 \$	70 398 \$	22 943 \$	410 393 \$

(1) À la suite de l'adoption de l'IFRS 9, les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours sont considérés comme étant dépréciés (stade 3).

Radiations

L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution s'établissait à 9,2 millions \$.

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Rapprochement des provisions cumulatives pour pertes sur créances

Le tableau qui suit présente le rapprochement des provisions cumulatives pour pertes sur créances pour chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti, en fonction du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues.

				2019
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Prêts personnels				
Solde au début de la période	11 070 \$	22 498 \$	4 934 \$	38 502 \$
Transferts :				
vers le stade 1	7 373	(7 066)	(307)	—
vers le stade 2	(1 629)	1 963	(334)	—
vers le stade 3	(102)	(934)	1 036	—
Octrois	710	—	—	710
Décomptabilisations	(1 123)	(3 372)	(2 084)	(6 579)
Réévaluation des provisions cumulatives, montant net	(9 002)	8 621	24 030	23 649
Provision pour (reprise de) pertes sur créances	(3 773)	(788)	22 341	17 780
Radiations	—	—	(28 293)	(28 293)
Recouvrements	—	—	6 655	6 655
Change et autres	—	—	(905)	(905)
Solde à la fin de la période	7 297 \$	21 710 \$	4 732 \$	33 739 \$
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	5 347 \$	19 568 \$	4 732 \$	29 647 \$
Total des provisions cumulatives pour risques hors bilan	1 950	2 142	—	4 092
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	7 297 \$	21 710 \$	4 732 \$	33 739 \$
Prêts hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	2 446 \$	1 840 \$	443 \$	4 729 \$
Transferts :				
vers le stade 1	778	(696)	(82)	—
vers le stade 2	(202)	273	(71)	—
vers le stade 3	(22)	(138)	160	—
Octrois	657	—	—	657
Décomptabilisations	(334)	(291)	(312)	(937)
Réévaluation des provisions cumulatives, montant net	(1 291)	836	4 019	3 564
Provision pour (reprise de) pertes sur créances	(414)	(16)	3 714	3 284
Radiations	—	—	(4 353)	(4 353)
Recouvrements	—	—	2 771	2 771
Change et autres	—	—	(1 525)	(1 525)
Solde à la fin de la période	2 032 \$	1 824 \$	1 050 \$	4 906 \$
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	2 021 \$	1 802 \$	1 050 \$	4 873 \$
Total des provisions cumulatives pour risques hors bilan	11	22	—	33
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	2 032 \$	1 824 \$	1 050 \$	4 906 \$

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

				2019
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Prêts commerciaux				
Solde au début de la période	22 192 \$	8 252 \$	32 980 \$	63 424 \$
Transferts :				
vers le stade 1	2 557	(2 304)	(253)	—
vers le stade 2	(763)	1 150	(387)	—
vers le stade 3	(152)	(1 128)	1 280	—
Octrois	9 308	—	—	9 308
Décomptabilisations	(6 940)	(3 480)	(2 177)	(12 597)
Réévaluations, montant net	(2 070)	6 338	22 357	26 625
Provision pour (reprise de) pertes sur créances	1 940	576	20 820	23 336
Radiations	—	—	(18 930)	(18 930)
Recouvrements	—	—	2 093	2 093
Change et autres	28	—	(1 803)	(1 775)
Solde à la fin de la période	24 160 \$	8 828 \$	35 160 \$	68 148 \$
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	22 219 \$	8 558 \$	35 160 \$	65 937 \$
Total des provisions cumulatives pour risques hors bilan	1 941	270	—	2 211
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	24 160 \$	8 828 \$	35 160 \$	68 148 \$
Total des risques				
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	29 587 \$	29 928 \$	40 942 \$	100 457 \$
Total des provisions cumulatives pour risques hors bilan	3 902	2 434	—	6 336
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	33 489 \$	32 362 \$	40 942 \$	106 793 \$

	2018					
	Solde au début de la période	Provisions pour pertes sur créances	Radiations	Recouvrements et autres ⁽¹⁾	Intérêts courus sur les prêts dépréciés	Solde à la fin de la période
Prêts personnels	30 600 \$	21 157 \$	(32 485) \$	6 789 \$	(1 071) \$	24 990 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	10 818	3 363	(1 451)	(1 291)	(1 505)	9 934
Prêts commerciaux ⁽²⁾	63 474	19 480	(19 855)	627	(2 228)	61 498
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	104 892 \$	44 000 \$	(53 791) \$	6 125 \$	(4 804) \$	96 422 \$
Provisions cumulatives individuelles	24 801 \$	22 410 \$	(17 618) \$	96 \$	(1 247) \$	28 442 \$
Provisions cumulatives collectives pour prêts dépréciés	17 828	25 609	(36 173)	6 029	(3 557)	9 736
Provisions cumulatives collectives pour autres prêts	56 557	(1 709)	—	—	—	54 848
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	99 186 \$	46 310 \$	(53 791) \$	6 125 \$	(4 804) \$	93 026 \$
Provisions cumulatives pour risques hors bilan ⁽³⁾	5 706	(2 310)	—	—	—	3 396
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	104 892 \$	44 000 \$	(53 791) \$	6 125 \$	(4 804) \$	96 422 \$

(1) Tiennent compte des fluctuations du change.

(2) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Les provisions cumulatives pour risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées, sont comptabilisées dans les autres passifs.

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Principaux facteurs macroéconomiques

Le tableau suivant présente les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour estimer les provisions cumulatives pour pertes sur créances. Pour chaque scénario, nommément le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, les valeurs moyennes des facteurs pour les 12 prochains mois (servant au calcul des pertes de crédit de stade 1) et pour les années restantes de l'horizon prévisionnel (servant au calcul des pertes de crédit de stade 2) sont présentées.

	2019					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Reste de l'horizon prévisionnel	12 prochains mois	Reste de l'horizon prévisionnel	12 prochains mois	Reste de l'horizon prévisionnel
Principaux facteurs macroéconomiques						
Croissance du PIB ⁽¹⁾	1,6 %	1,4 %	2,3 %	1,7 %	(3,0) %	2,8 %
Variation du taux de chômage (en points de pourcentage)	5,5	5,4	5,3	5,1	7,2	7,0
Croissance de l'indice des prix de l'immobilier ⁽¹⁾	3,2 %	1,9 %	4,5 %	3 %	(7,5) %	1,1 %
Croissance de l'indice S&P/TSX ^{(1),(2)}	3,6 %	1,5 %	11,3 %	7,5 %	(22,0) %	8,5 %

(1) Le taux de croissance est annualisé.

(2) Principal indice boursier au Canada.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour les portefeuilles de prêts personnels et de prêts hypothécaires résidentiels sont le taux de chômage, l'indice des prix des maisons et l'augmentation du rendement de l'indice S&P/TSX. Le principal facteur macroéconomique utilisé pour le portefeuille de prêts commerciaux est la croissance du PIB.

Une hausse du taux de chômage entraînera généralement une augmentation des provisions cumulatives pour pertes sur créances, alors qu'une hausse des autres facteurs macroéconomiques (croissance du PIB, croissance de l'indice S&P/TSX et croissance de l'indice des prix de l'immobilier) entraînera généralement une diminution des provisions cumulatives pour pertes sur créances.

Analyse de sensibilité des provisions cumulatives pour pertes sur créances au titre des prêts non dépréciés

Scénarios

Le tableau suivant présente la comparaison des provisions cumulatives pour pertes sur créances au titre des prêts non dépréciés (stades 1 et 2) en vertu de l'IFRS 9 au 31 octobre 2019, y compris les risques hors bilan, et des provisions cumulatives pour pertes sur créances estimatives qui seraient obtenues si le scénario de base était pondéré à 100 %.

	Provisions cumulatives pour pertes sur créances au titre des prêts non dépréciés
Selon l'IFRS 9	65 851 \$
Simulations	
Scénario de base, 100 %	54 307 \$

Migration

Le tableau suivant présente la comparaison des provisions cumulatives pour pertes sur créances au titre des prêts non dépréciés (stades 1 et 2) en vertu de l'IFRS 9 au 31 octobre 2019, y compris les risques hors bilan, et des provisions cumulatives pour pertes sur créances estimatives qui seraient obtenues si la totalité de ces prêts non dépréciés étaient classés au stade 1.

	Provisions cumulatives pour pertes sur créances au titre des prêts non dépréciés
Selon l'IFRS 9	65 851 \$
Simulations	
Prêts non dépréciés s'ils étaient tous classés au stade 1	49 948 \$

Biens saisis

Les biens saisis sont des actifs non financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Les biens saisis sont comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé. En 2019, la Banque a saisi des prêts dépréciés et a reçu 7,3 millions \$ d'actifs qui ont été classés comme étant détenus en vue de la vente (12,5 millions \$ en 2018).

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Vente de prêts commerciaux

En 2019, dans le cadre de la stratégie visant l'optimisation de la composition du portefeuille de prêts mise en place en 2018, la Banque a vendu des prêts commerciaux totalisant 105,4 millions \$ et a comptabilisé un profit net de néant dans les autres revenus (708 millions \$ et a comptabilisé un profit net de 4,3 millions \$ en 2018).

Créances au titre des contrats de location-financement

Des renseignements sur les actifs assujettis à des contrats de location-financement, qui sont inclus au poste Prêts commerciaux, figurent dans le tableau qui suit.

	2019	2018
Paiements minimaux au titre de la location	1 083 525 \$	952 756 \$
Valeur résiduelle non garantie	27 033	25 584
Investissement brut dans les contrats de location	1 110 558	978 340
Revenu d'intérêt non gagné	(112 748)	(99 637)
Investissement net dans les contrats de location	997 810	878 703
Coûts différés non amortis, dépôts de garantie et autres	13 387	12 958
	1 011 197 \$	891 661 \$

Échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement

Le tableau qui suit contient des précisions sur l'échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement.

	2019		
	Investissement brut dans les contrats de location	Revenu d'intérêt non gagné	Investissement net dans les contrats de location
Moins de un an	386 414 \$	51 346 \$	335 068 \$
De un an à cinq ans	709 680	60 825	648 855
Plus de cinq ans	14 464	577	13 887
	1 110 558 \$	112 748 \$	997 810 \$

	2018		
	Investissement brut dans les contrats de location	Revenu d'intérêt non gagné	Investissement net dans les contrats de location
Moins de un an	330 399 \$	44 359 \$	286 040 \$
De un an à cinq ans	632 470	54 748	577 722
Plus de cinq ans	15 471	530	14 941
	978 340 \$	99 637 \$	878 703 \$

8. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES

8.1 TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

La Banque vend des prêts hypothécaires résidentiels par l'entremise du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen d'un conduit à vendeurs multiples mis en place par une autre banque canadienne.

Programmes de la SCHL

Dans le cadre du programme de TACH créé en vertu de la LNH, la Banque émet des titres négociables adossés à des prêts hypothécaires résidentiels admissibles garantis (les TACH LNH). Ces TACH LNH peuvent être vendus directement aux investisseurs ou par l'entremise du Programme des OHC. Les OHC sont des obligations cautionnées par la SCHL qui sont émises par l'intermédiaire de la Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1 (FCH), une entité ad hoc.

Les TACH LNH sont des actifs avec amortissement qui versent des intérêts et du capital sur une base mensuelle, tandis que les OHC offrent aux investisseurs des obligations à coupon d'intérêt à taux fixe qui prévoient des paiements d'intérêt semestriels et le remboursement du capital à des dates d'échéance précises. Pour pallier l'écart au niveau des flux de trésorerie, dans le cadre du Programme des OHC, la FCH conclut des contrats-cadres de swaps avec les institutions financières autorisées (les contreparties des swaps). En vertu des contrats de swaps, les contreparties des swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des TACH LNH d'origine et des actifs de remplacement (voir ci-après) et, en retour, elles versent à la FCH les intérêts réguliers nécessaires devant être distribués aux investisseurs selon les modalités des OHC. En vertu des swaps, il incombe aux contreparties des swaps de réinvestir les flux de capital mensuels provenant des TACH LNH pour le compte de la FCH. Les contreparties des swaps ne peuvent réinvestir que dans des titres adossés à des créances hypothécaires notés AAA et dans des actifs admissibles garantis par le Canada (les actifs de remplacement). Parallèlement, ces contreparties des swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque. À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des TACH LNH d'origine, de même que des actifs de remplacement, et le montant à payer aux investisseurs en vertu des modalités des OHC.

Actifs et dette liés aux activités de titrisation

Comme la Banque continue d'être exposée aux risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt et de crédit liés aux prêts hypothécaires titrisés, ces transactions de titrisation ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Par conséquent, les prêts hypothécaires titrisés sont conservés au bilan et le produit au comptant connexe est comptabilisé à titre de financement garanti. Les actifs de remplacement sont également comptabilisés au bilan et sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Des revenus d'intérêt sont tirés de ces actifs comme c'est le cas pour d'autres actifs similaires de la Banque.

Les porteurs des OHC et des TACH LNH ainsi que la FCH n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance. Le produit reçu au titre des transactions de titrisation est comptabilisé à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé de la Banque. Les intérêts courus sur la dette sont fondés sur le coupon des TACH LNH ou des OHC associé à la série et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux contrats de swaps sont représentés en comptabilisant au bilan les actifs sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, les contrats de swaps ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des contrats de swaps sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement comme il est mentionné ci-dessus. Au 31 octobre 2019, le montant nominal de ces swaps s'établissait à 4,4 milliards \$ (4,8 milliards \$ au 31 octobre 2018).

Conduit à vendeurs multiples

La Banque vend des prêts hypothécaires résidentiels à une entité structurée intermédiaire à vendeurs multiples (le « tiers acheteur ») constituée aux seules fins de mener des activités de titrisation. L'entité structurée intermédiaire à vendeurs multiples finance ces achats au moyen de l'émission de billets portant intérêt à d'autres entités structurées.

Actifs et dette liés aux activités de titrisation

Comme la Banque consent des rehaussements de crédit pour ces opérations, elles ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation, et les prêts titrisés sont conservés au bilan. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts cédés sont légalement transférés à l'entité structurée, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Des revenus d'intérêt sont tirés de ces actifs comme c'est le cas pour d'autres instruments similaires de la Banque. L'entité structurée n'a aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance. Le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée à un conduit à vendeurs multiples au bilan consolidé. Les intérêts courus sur la dette sont fondés sur le papier commercial émis par le conduit aux fins du financement de l'achat et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

8. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES (SUITE)

Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

	2019	2018
Prêts hypothécaires résidentiels	6 952 703 \$	6 238 035 \$
Actifs de remplacement ⁽¹⁾	844 926	1 111 898
Dette liée aux activités de titrisation	(7 840 373) \$	(7 276 779) \$

(1) Comprennent la trésorerie et les dépôts auprès de banques, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs acquises faisant partie du compte de réinvestissement de capital que la Banque est tenue de maintenir afin de pouvoir participer au programme.

Le tableau qui suit présente sommairement les activités de titrisation de la Banque.

	2019	2018
Valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels transférés au cours de l'exercice et liés au nouveau financement	2 029 681 \$	1 164 202 \$
Valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels transférés au cours de l'exercice à titre d'actifs de remplacement	378 407 \$	523 852 \$

De plus, au 31 octobre 2019, la Banque a également titrisé d'autres prêts hypothécaires résidentiels d'un montant total de 530,2 millions \$ (600,5 millions \$ au 31 octobre 2018) dans le cadre du programme de TACH LNH. Les TACH LNH qui en ont découlé sont présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels. Ces TACH LNH ont été donnés en garantie auprès de la Banque du Canada; voir la note 30 pour plus de précisions.

8.2 VÉHICULES DE TITRISATION – ENTITÉS STRUCTURÉES

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut des opérations avec des entités structurées dans le cadre de programmes de titrisation pour obtenir d'autres sources de financement. La Banque vend des prêts personnels et des créances au titre des contrats de location-financement respectivement à deux sociétés en commandite, B2B Securitization Limited Partnership et LBC Leasing Limited Partnership (les « sociétés en commandite »). Pour financer ces achats, les sociétés en commandite émettent des passifs portant intérêt à des conduits de titrisation d'autres banques canadiennes. La Banque consolide ces sociétés en commandite, étant donné qu'elle détient la totalité des droits, qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et qu'elle peut exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements. Les passifs portant intérêt émis par les sociétés en commandite sont comptabilisés à titre de dette liée aux activités de titrisation auxquelles participent les entités structurées.

Actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'entités structurées

Le tableau qui suit présente sommairement la valeur comptable des actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'autres entités structurées qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et des passifs financiers connexes inclus dans le bilan consolidé.

	2019	2018
Prêts personnels	1 087 058 \$	1 022 791 \$
Prêts commerciaux ⁽¹⁾	746 259	351 943
Dette liée aux activités de titrisation auxquelles ont participé les entités structurées	(1 072 960) \$	(510 974) \$

(1) La Banque titre des créances au titre des contrats de location-financement qui sont incluses dans le poste Prêts commerciaux.

Le tableau qui suit présente sommairement les activités des entités structurées consolidées de la Banque.

	2019	2018
Valeur comptable des prêts personnels transférés au cours de l'exercice	253 307 \$	230 262 \$
Valeur comptable des créances au titre des contrats de location-financement transférées au cours de l'exercice	409 572 \$	— \$

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Locaux et améliorations locatives	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Total
Coût				
Au 31 octobre 2017	53 048 \$	26 811 \$	25 755 \$	105 614 \$
Acquisitions	46 616	844	5 816	53 276
Cessions	(301)	—	—	(301)
Autres ⁽¹⁾	—	2	1	3
Dépréciation	(1 311)	(452)	(153)	(1 916)
Au 31 octobre 2018	98 052	27 205	31 419	156 676
Acquisitions	3 452	389	1 657	5 498
Cessions	(1 095)	—	—	(1 095)
Dépréciation	(1 771)	(2 701)	(30)	(4 502)
Au 31 octobre 2019	98 638 \$	24 893 \$	33 046 \$	156 577 \$
Amortissement cumulé				
Au 31 octobre 2017	23 882 \$	23 418 \$	23 100 \$	70 400 \$
Amortissement	4 324	1 545	1 012	6 881
Cessions	(111)	—	—	(111)
Autres ⁽¹⁾	—	—	1	1
Dépréciation	(999)	(369)	(88)	(1 456)
Au 31 octobre 2018	27 096	24 594	24 025	75 715
Amortissement	5 222	700	1 223	7 145
Cessions	(434)	—	—	(434)
Autres ⁽¹⁾	—	—	1	1
Dépréciation	(1 102)	(2 520)	(30)	(3 652)
Au 31 octobre 2019	30 782 \$	22 774 \$	25 219 \$	78 775 \$
Valeur comptable				
Au 31 octobre 2018	70 956 \$	2 611 \$	7 394 \$	80 961 \$
Au 31 octobre 2019	67 856 \$	2 119 \$	7 827 \$	77 802 \$

[1] Le poste Autres comprend l'incidence de l'écart de conversion et les ajustements comptables liés à l'acquisition de Northpoint Commercial Finance (NCF).

Au 31 octobre 2019, les immobilisations corporelles comprenaient un montant de 1,6 million \$ relatif à des locaux en construction qui ne font pas encore l'objet d'amortissement (6,8 millions \$ au 31 octobre 2018).

Dépréciation

En 2019 et en 2018, les actifs à long terme liés à l'UGT Services aux particuliers (avant la modification des UGT) ont été soumis à un test de dépréciation, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée; voir les notes 10 et 33 pour plus de précisions.

D'autres charges de dépréciation d'un montant de 0,9 million \$ ont également été comptabilisées en 2019 (0,5 million \$ en 2018).

10. LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût				
Au 31 octobre 2017	266 159 \$	108 156 \$	116 058 \$	490 373 \$
Acquisitions	23 407	2 680	81 608	107 695
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	1 689	—	1 689
Au 31 octobre 2018	289 566	112 525	197 666	599 757
Acquisitions	10 804	3	52 310	63 117
Autres	(11)	48	—	37
Au 31 octobre 2019	300 359 \$	112 576 \$	249 976 \$	662 911 \$
Amortissement cumulé				
Au 31 octobre 2017	177 074 \$	15 750 \$	4 127 \$	196 951 \$
Amortissement	19 042	13 972	2 132	35 146
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	315	—	315
Au 31 octobre 2018	196 116	30 037	6 259	232 412
Amortissement	15 451	14 964	9 034	39 449
Autres	(11)	(101)	—	(112)
Au 31 octobre 2019	211 556 \$	44 900 \$	15 293 \$	271 749 \$
Valeur comptable				
Au 31 octobre 2018	93 450 \$	82 488 \$	191 407 \$	367 345 \$
Au 31 octobre 2019	88 803 \$	67 676 \$	234 683 \$	391 162 \$

Les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions comprennent les relations contractuelles avec des conseillers et des courtiers associés au secteur d'activité Particuliers, ainsi qu'avec les fournisseurs associés au secteur d'activité entreprises. Les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions comprennent également les immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base associées au secteur d'activité Particuliers.

Les autres immobilisations corporelles sont développées en interne et comprennent le système bancaire central et le programme visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit. Au 31 octobre 2019, la valeur comptable du système bancaire central, qui est actuellement amortie, s'établissait à 172,2 millions \$, dont un montant de 0,8 million \$ lié à la deuxième phase du projet ne faisant encore l'objet d'aucun amortissement (142,6 millions \$ au 31 octobre 2018, dont 84,8 millions \$ ne faisant encore l'objet d'aucun amortissement). Au 31 octobre 2019, le programme visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, dont certaines composantes sont actuellement utilisées dans les activités liées au crédit, affichait une valeur comptable de 62,5 millions \$, dont 47,9 millions ne faisant encore l'objet d'aucun amortissement (48,8 millions \$ au 31 octobre 2018, dont 44,4 millions \$ ne faisant encore l'objet d'aucun amortissement).

Les logiciels comprenaient un montant de 25,4 millions \$ relatif à des projets en cours qui ne faisaient pas encore l'objet d'amortissement au 31 octobre 2019 (29,9 millions \$ au 31 octobre 2018).

Dépréciation

En 2019 et en 2018, des indicateurs de dépréciation des actifs à long terme de l'UGT Services aux particuliers (avant la modification des UGT; voir la note 33) ont été identifiés. Par conséquent, la valeur comptable de ces actifs a été soumise à un test de dépréciation au niveau de l'UGT, car ils n'ont pas généré d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur recouvrable de l'ancienne UGT Services aux particuliers a été calculée en fonction de sa valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur le plan financier sur quatre ans approuvé par le conseil d'administration, un taux de croissance final fondé sur la croissance prévue de l'économie de 2,0 % (2,0 % en 2018) et un taux d'actualisation après impôts de 9,8 % (10,3 % en 2018) établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres à l'UGT.

En 2018 et en 2019, d'après les prévisions, la direction a déterminé que la valeur recouvrable estimée de l'UGT excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation des actifs sous-jacents de cette UGT n'a été comptabilisée. Toute modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

11. GOODWILL

	UGT Particuliers ⁽¹⁾	UGT Services aux entreprises	Total
Au 31 octobre 2017	34 853 \$	83 247 \$	118 100 \$
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	1 325	1 325
Autres ⁽²⁾	—	(2 808)	(2 808)
Au 31 octobre 2018	34 853 \$	81 764 \$	116 617 \$
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	32	32
Au 31 octobre 2019	34 853 \$	81 796 \$	116 649 \$

(1) Avant le 31 octobre 2019, le goodwill était alloué à l'UGT B2B Banque. Pour plus de renseignements, voir ci-dessous et la note 3.

(2) Le poste Autres pour 2018 comprend les ajustements comptables liés à l'acquisition de NCF. Voir la note 32.

Dépréciation

La Banque soumet le goodwill à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'UGT pourrait ne pas être recouvrable. Aucune perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2019 et en 2018.

Le goodwill au 31 octobre 2019 a été alloué à deux UGT :

- l'UGT Particuliers, qui répond aux besoins des particuliers en matière de services financiers;
- l'UGT Services aux entreprises, qui fournit des services aux petites et moyennes entreprises à l'échelle du Canada et des États-Unis.

Ces UGT sont aussi des secteurs opérationnels.

Pour réaliser les tests de dépréciation annuels de 2019 et 2018, comme détaillé ci-après, le goodwill a été affecté à l'ancienne UGT B2B Banque et à l'UGT Services aux entreprises. Comme il est décrit plus en détail à la note 33, les unités génératrices de trésorerie et les secteurs opérationnels de la Banque ont été modifiés le 31 octobre 2019 pour refléter le nouveau modèle d'exploitation de la Banque.

La valeur recouvrable des UGT a été calculée en fonction de leur valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur quatre ans approuvés par le conseil d'administration, un taux de croissance final fondé sur la croissance prévue de l'économie de 2,0 % et un taux d'actualisation après impôts de 9,8 % établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres aux UGT. La valeur recouvrable estimée de l'UGT était supérieure à sa valeur comptable. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

12. AUTRES ACTIFS

	2019	2018
Chèques et autres effets en transit	316 953 \$	322 338 \$
Intérêts courus à recevoir	117 049	98 929
Dépôts de réserve en trésorerie	73 379	90 871
Comptes débiteurs ⁽¹⁾	53 010	32 073
Actifs loués en vertu de contrats de location simple (note 29)	11 546	15 380
Actif au titre des régimes à prestations définies (note 19)	3 102	5 511
Charges payées d'avance et autres effets	193 767	138 905
	768 806 \$	704 007 \$

(1) Au 31 octobre 2019, les provisions cumulatives pour pertes sur créances à l'égard des comptes débiteurs s'établissaient à 0,1 million.

13. DÉPÔTS

				2019
	À vue ⁽¹⁾	Sur préavis ⁽²⁾	À terme ⁽³⁾	Total
Particuliers	112 576 \$	4 020 366 \$	15 614 318 \$	19 747 260 \$
Entreprises, banques et autres ⁽⁴⁾	1 138 037	480 967	4 286 340	5 905 344
	1 250 613 \$	4 501 333 \$	19 900 658 \$	25 652 604 \$

				2018
	À vue ⁽¹⁾	Sur préavis ⁽²⁾	À terme ⁽³⁾	Total
Particuliers	124 081 \$	4 377 423 \$	16 493 949 \$	20 995 453 \$
Entreprises, banques et autres	1 382 268	617 110	5 011 741	7 011 119
	1 506 349 \$	4 994 533 \$	21 505 690 \$	28 006 572 \$

(1) Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes chèques.

(2) Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes d'épargne.

(3) Les dépôts à terme comprennent des dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti ainsi que les billets non garantis de premier rang.

(4) En octobre 2019, la Banque a conclu une facilité de crédit d'un montant maximal de 250 millions \$ garantie par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et venant à échéance en août 2021, sur laquelle un montant de néant avait été emprunté au 31 octobre 2019.

14. AUTRES PASSIFS

	2019	2018
Intérêts courus à payer	485 941 \$	456 552 \$
Chèques et autres effets en transit	136 434	256 189
Passif au titre des régimes à prestations définies (note 19)	37 579	41 954
Passif au titre des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit	24 855	22 595
Comptes créditeurs, charges à payer et autres effets	522 758	452 266
	1 207 567 \$	1 229 556 \$

15. DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION

	2019	2018
Dettes liées aux activités de titrisation		
Dettes liées aux transactions sur les OHC et les TACH LNH	7 012 237 \$	6 146 960 \$
Dettes liées à des conduits à vendeurs multiples ⁽¹⁾	828 136	1 129 819
	7 840 373 \$	7 276 779 \$
Dettes liées aux activités de titrisation par l'intermédiaire d'entités structurées		
Dettes liées aux activités de titrisation auxquelles ont participé les entités structurées ⁽¹⁾	1 072 960	510 974
	8 913 333 \$	7 787 753 \$

Voir la note 8 pour plus de précisions sur la titrisation et les entités structurées.

16. DETTE SUBORDONNÉE

Émises et en circulation

Échéance	Taux d'intérêt	Date de rachat à la valeur nominale la plus proche	2019	2018
			Valeur comptable	Valeur comptable
Juin 2027	4,25 %	22 juin 2022 ⁽¹⁾	350 000 \$	350 000 \$
Frais d'émission non amortis			(899)	(1 238)
			349 101 \$	348 762 \$

(1) Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») (dette subordonnée) (les « billets »). La Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets à compter du 22 juin 2022, au pair, en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours aux porteurs inscrits. Pour que les billets soient admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2, ils doivent comprendre des dispositions relatives aux FPUNV; par conséquent, la Banque pourrait être tenue de convertir les billets en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

17. CAPITAL-ACTIONS

Capital-actions autorisé

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Actions privilégiées

	2019				
	Dates fixées aux fins de rachat et aux fins de conversion ^{(1), (2)}	Prix de rachat par action (\$) ⁽¹⁾	Convertibles en actions privilégiées ⁽²⁾	Dividende par action (\$) ⁽³⁾	Prime rajustée
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif émises et en circulation					
Série 13 ⁽⁴⁾	15 juin 2024 ^{(5), (6)}	25,00	Série 14	0,2577 ⁽⁷⁾	2,55 %
Série 15 ⁽⁴⁾	15 juin 2021 ^{(5), (6)}	25,00	Série 16	0,3656 ⁽⁷⁾	5,13 %
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif autorisées mais non émises					
Série 14 ⁽⁴⁾	15 juin 2024 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽⁸⁾	Série 13	Taux variable ⁽⁹⁾	2,55 %
Série 16 ⁽⁴⁾	15 juin 2021 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽⁸⁾	Série 15	Taux variable ⁽⁹⁾	5,13 %

(1) Rachetables en trésorerie au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Les prix de rachat sont majorés des dividendes déclarés et non versés sur les actions privilégiées à la date fixée aux fins de rachat.

(2) Convertibles au gré des porteurs d'actions privilégiées, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions.

(3) Dividendes à taux fixe en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, lorsque le conseil d'administration en déclarera.

(4) La Banque pourrait être tenue de convertir une partie ou la totalité des actions privilégiées en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

(5) Rachetables à la date fixée aux fins de rachat et à la même date tous les cinq ans par la suite.

(6) Convertibles à la date fixée aux fins de conversion et à la même date tous les cinq ans par la suite, sous réserve de certaines conditions.

(7) Le montant du dividende est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée aux fins de rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende à taux fixe et non cumulatif, payable trimestriellement, d'un montant par action déterminé en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans à la date de calcul du taux fixe, majoré de la prime rajustée.

(8) À la date fixée aux fins de rachat, le prix de rachat sera de 25,00 \$ par action. Par la suite, à la même date tous les cinq ans, le prix de rachat sera de 25,00 \$ par action.

(9) La période de dividende commence à la date fixée aux fins de rachat. Le montant du dividende à taux variable et non cumulatif, payable trimestriellement est déterminé en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours à la date de calcul du taux variable, majoré de la prime rajustée.

17. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et les montants des actions privilégiées en circulation étaient comme suit :

		2019		2018	
		Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif					
Série 11	En circulation au début de l'exercice	—	— \$	4 000 000	97 562 \$
	Rachat d'actions	—	—	(4 000 000)	(97 562)
	En circulation à la fin de l'exercice	—	—	—	—
Série 13	En circulation au début et à la fin de l'exercice	5 000 000	122 071	5 000 000	122 071
Série 15	En circulation au début et à la fin de l'exercice	5 000 000	121 967	5 000 000	121 967
		10 000 000	244 038 \$	10 000 000	244 038 \$

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 décembre 2017, la Banque a racheté 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 à un prix de 25,00 \$ l'action, pour un montant total de 100,0 millions \$. Les frais d'émission inscrits au bilan de 2,4 millions \$ présentés en diminution de ces actions privilégiées ont été comptabilisés directement dans les résultats non distribués.

Conversion d'actions privilégiées

Le 17 juin 2019, aucune des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 (les « actions privilégiées, série 13 ») en circulation n'ont été converties en actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 de la Banque (les « actions privilégiées, série 14 »). Par conséquent, aucune action privilégiée, série 14 n'a été émise le 17 juin 2019, et les porteurs d'actions privilégiées, série 13 ont conservé leurs actions. Pour la période de cinq ans débutant le 15 juin 2019 et se terminant le 14 juin 2024, le taux de dividende des actions privilégiées, série 13 a été établi à 4,123 % par année.

Actions ordinaires

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et le montant des actions ordinaires en circulation se présentent comme suit :

		2019		2018	
		Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires					
	En circulation au début de l'exercice	42 075 284	1 115 416 \$	38 966 473	953 536 \$
	Émises aux termes d'appels publics à l'épargne	—	—	2 624 300	143 812
	Émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	549 577	23 836	484 511	22 821
	Frais d'émission nets	s. o.	(59)	s. o.	(4 753)
		42 624 861	1 139 193 \$	42 075 284	1 115 416 \$

Émises aux termes d'un appel public à l'épargne

Le 16 janvier 2018, la Banque a émis 2 282 000 actions ordinaires et, dans le cadre de cette émission d'actions, la Banque a émis, le 18 janvier 2018, 342 300 actions ordinaires supplémentaires liées à une option de surallocation pour un produit brut total de 143,8 millions \$.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre un régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (le régime) à l'intention des actionnaires canadiens admissibles. La participation à ce régime est facultative. Aux termes du régime, les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées sont réinvestis aux fins de l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Les actionnaires peuvent également effectuer des versements facultatifs en espèces en vue d'acquiescer des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises à même le capital autorisé de la Banque à un cours moyen escompté d'au plus 5 %, ou sur le marché ouvert au cours du marché. En 2019, 549 577 actions ordinaires (484 511 en 2018) ont été légalement émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

17. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Dividendes déclarés

	2019		2018	
	Dividende par action	Dividendes déclarés	Dividende par action	Dividendes déclarés
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif				
Série 11	— \$	— \$	0,250 \$	1 000 \$
Série 13	1,064 \$	5 319	1,075 \$	5 375
Série 15	1,463 \$	7 313	1,463 \$	7 313
Total des actions privilégiées		12 632 \$		13 688 \$
Actions ordinaires	2,62 \$	110 737 \$	2,54 \$	104 493 \$

Le 20 novembre 2019, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers pour les diverses séries d'actions privilégiées qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 7 décembre 2019. Le 3 décembre 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,67 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} février 2019, aux actionnaires inscrits le 2 janvier 2019.

Restrictions concernant le versement de dividendes

La Banque n'est pas autorisée, en vertu de la Loi sur les banques, à déclarer ou à verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque ne se conformerait pas aux règlements sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités du BSIF ou aux directives connexes.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie à des restrictions en vertu des conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Selon ces conditions, la Banque ne peut en aucun cas verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

Gestion du capital

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque et au plan stratégique de la Banque, et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires. La direction surveille régulièrement l'adéquation des fonds propres.

Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité de gestion des risques, approuve chaque année plusieurs documents relatifs au capital, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, le programme de simulations de crise et le plan de capital. Il examine également l'adéquation des fonds propres trimestriellement.

Fonds propres réglementaires

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 1 doivent être essentiellement composés d'actions ordinaires pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence.

La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

17. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres tout au long de l'exercice clos le 31 octobre 2019. Les fonds propres réglementaires sont décrits plus en détail ci-après.

	2019	2018
Actions ordinaires	1 139 193 \$	1 115 416 \$
Résultats non distribués	1 161 668	1 152 470
Cumul des autres éléments du résultat global, excluant les réserves de couvertures de flux de trésorerie	(102)	(3 746)
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	1 815	268
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽¹⁾	(461 192)	(452 401)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 841 382	1 812 007
Actions privilégiées admissibles	244 038	244 038
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	244 038	244 038
Fonds propres de catégorie 1	2 085 420	2 056 045
Dette subordonnée admissible	349 101	348 762
Provisions cumulatives collectives	66 052	67 981
Déductions des fonds propres de catégorie 2 ⁽²⁾	(3 465)	—
Fonds propres de catégorie 2	411 688	416 743
Total des fonds propres	2 497 108 \$	2 472 788 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	9,0 %	9,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	10,2 %	10,2 %
Ratio total des fonds propres	12,2 %	12,2 %

(1) Composées des déductions relatives aux logiciels et autres immobilisations incorporelles, au goodwill, aux actifs des régimes de retraite et à d'autres éléments.

(2) Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre.

18. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régime d'options d'achat d'actions

Ancien régime d'options d'achat d'actions

L'ancien régime d'options d'achat d'actions était offert aux membres de la haute direction de la Banque. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au cours du marché de ces actions immédiatement avant la date d'attribution. Le droit d'exercer les options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans, et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution. La Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires en vue de l'exercice éventuel des options aux termes de ce régime, dont aucune n'était toujours disponible au 31 octobre 2019 (néant au 31 octobre 2018).

Le 31 octobre 2018, la Banque a attribué 124 962 options d'achat d'actions aux termes de l'ancien régime d'options d'achat d'actions. La juste valeur moyenne pondérée des options, soit 5,64 \$ par option, a été établie au 6 décembre 2018 selon le prix d'exercice de 38,97 \$ ayant alors été déterminé. La juste valeur moyenne des options attribuées a été estimée au moyen du modèle Black-Scholes, et selon les hypothèses présentées dans la section suivante.

Les informations relatives au nombre d'options en cours aux termes de l'ancien régime d'options d'achat d'actions se présentent comme suit.

	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice par option	Nombre d'options	Prix d'exercice par option
En cours au début de l'exercice	124 962	38,97 \$	—	s. o.
Attribuées	—	—	124 962	38,97 \$
En cours à la fin de l'exercice	124 962	38,97 \$	124 962	38,97 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	—	s. o.	—	s. o.

18. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

Nouveau régime d'options d'achat d'actions

En décembre 2018, la Banque a établi le nouveau régime d'options d'achat d'actions. Le nouveau régime d'options d'achat d'actions a été approuvé lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le 9 avril 2019. Les modalités du nouveau régime d'options d'achat d'actions régissent les options d'achat d'actions attribuées par le conseil d'administration le 4 décembre 2018 décrites ci-après.

Les dirigeants, les membres de la haute direction et d'autres employés de la Banque ou de ses filiales sont admissibles à participer au nouveau régime d'options d'achat d'actions. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne peut pas être inférieur à la valeur marchande des actions de la Banque à la date d'attribution. Les droits des options d'achat d'actions attribuées seront acquis à 50 % après trois ans et le reste, après quatre ans, et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution. La Banque avait réservé 1 666 000 actions ordinaires aux termes de ce régime, et de ce nombre, 1 282 674 étaient encore disponibles au 31 octobre 2019.

Le 4 décembre 2018, la Banque a attribué 383 326 options d'achat d'actions ayant un prix d'exercice de 38,97 \$ aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions. Conformément aux indications comptables applicables, la juste valeur des options a été ajustée une fois l'approbation des actionnaires obtenue à l'égard du nouveau régime d'options d'achat d'actions le 9 avril 2019. La juste valeur moyenne pondérée des options a été estimée à 6,78 \$ au moyen du modèle Black-Scholes, et selon les hypothèses présentées dans la section suivante.

Les informations relatives au nombre d'options en cours aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions se présentent comme suit.

	2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice par option
En cours au début de l'exercice	—	— \$
Attribuées	383 326	38,97
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(8 198)	38,97
En cours à la fin de l'exercice	375 128	38,97 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	—	s. o.

Hypothèses liées aux évaluations des options d'achat d'actions

Les hypothèses liées aux évaluations des options d'achat d'actions sont les suivantes :

	Attribuées en 2019	Attribuées en 2018
Cours de l'action à la date d'attribution	40,81 \$	41,56 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,61 %	2,05 %
Durée prévue des options	8 ans	8 ans
Volatilité prévue ⁽¹⁾	22 %	20 %
Rendement de l'action prévu	5,20 %	5,20 %

(1) La volatilité prévue est extrapolée à partir de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque et des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels.

Régime de droits à la plus-value des actions

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) à l'intention des membres de la haute direction. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date d'évaluation. Les DPVA s'acquerraient sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de dix ans. Aucun DPVA n'était en cours aux 31 octobre 2019 et 2018.

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Unités d'actions de performance

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2018, la Banque a modifié les caractéristiques de son régime d'unité d'actions de performance à l'intention des membres admissibles de la haute direction. Tous les droits aux nouvelles unités d'actions de performance s'acquerraient sur trois ans, sans garantie qu'un nombre minimal de droits seront acquis. Le nombre de droits à des unités pouvant être acquis sera fondé sur le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne d'un groupe d'institutions financières canadiennes et sur le rendement des capitaux propres ajusté de la Banque en regard du rendement prévu. Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. Toutes les unités d'actions de performance sont réglées en trésorerie à la juste valeur à la date d'échéance. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

18. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance de la Banque.

Unités d'actions de performance

	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2019	130 620	40,88 \$	Décembre 2021
2018	161 182	56,31 \$	Décembre 2020

Au 31 octobre 2019, 590 574 unités étaient en circulation, et les droits à 204 615 de ces unités avaient été entièrement acquis aux termes de la version différée du régime (587 385 unités et droits à 139 432 de ces unités entièrement acquis au 31 octobre 2018).

Unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation

Le régime incitatif d'unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation mis en place par la Banque à l'intention de certains membres de la haute direction est lié au succès de la mise en œuvre de son plan de transformation. Les droits à ces unités d'actions de performance attribuées au début de 2018 s'acquerront après trois ans et à la condition que la Banque atteigne certains objectifs de performance à la fin de l'exercice 2020.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation de la Banque.

Unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation

	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2018	58 411	56,31 \$	Décembre 2020

En octobre 2018, 26 045 unités du régime d'unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation ont été annulées. Au 31 octobre 2019, 30 366 unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation étaient en circulation (32 668 au 31 octobre 2018).

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à l'intention de certains membres de la haute direction. Le régime prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, aux termes du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en UAR dont les droits sont entièrement acquis. La Banque s'engage à attribuer des UAR additionnelles dont le montant est égal à 60 % de la prime retenue. Les droits à ces UAR additionnelles s'acquièrent au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

La Banque offre également un régime d'UAR à l'intention de certains employés du secteur Marchés des capitaux. Aux termes de ce régime, 30 % de la prime annuelle qui excède un certain montant qui serait autrement payable à un employé admissible doit être retenue et convertie en unités d'actions restreintes dont les droits sont entièrement acquis. L'employeur ne cotise pas à ce régime, et un tiers des unités d'actions restreintes est racheté à chacune des trois premières dates d'anniversaire de l'attribution.

Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants aux deux régimes sous forme d'unités d'actions additionnelles.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'UAR de la Banque.

Unités d'actions restreintes

Régime	Nombre d'unités converties ⁽¹⁾	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2019 Haute direction	45 451	156 860	40,95 \$	Décembre 2021
Marchés des capitaux	33 057	—	40,88 \$	s. o.
2018 Haute direction	56 271	38 196	56,08 \$	Décembre 2020
Marchés des capitaux	32 599	—	56,40 \$	s. o.

(1) Correspond à la partie de la prime annuelle convertie en unités d'actions restreintes. Les droits à ces unités sont entièrement acquis à la date d'attribution.

Au 31 octobre 2019, le nombre d'unités en circulation au titre du régime d'UAR à l'intention de la haute direction s'élevait à 471 808 unités, et les droits à 244 082 de ces unités avaient été entièrement acquis aux termes de la version différée du régime (326 327 unités et les droits à 217 416 de ces unités, entièrement acquis au 31 octobre 2018). Le nombre d'unités en circulation au titre du régime d'UAR à l'intention de Marchés des capitaux au 31 octobre 2019 s'élevait à 72 143 unités et les droits à la totalité de ces unités avaient été acquis (70 373 unités au 31 octobre 2018, dont tous les droits étaient acquis).

18. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

RÉGIME D'ACHAT D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Aux termes de ce régime, chacun de ces administrateurs peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'unités d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces ou en actions ordinaires. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2019, 22 057 unités d'actions différées ont été rachetées et réglées en espèces (aucune en 2018). En 2019, la Banque a attribué 28 064 unités d'actions différées à titre de rémunération (25 168 unités en 2018). Au 31 octobre 2019, 77 694 unités étaient en circulation (71 687 unités en 2018) dont la valeur totale s'élevait à 3,5 millions \$ (3,0 millions \$ en 2018).

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Aux termes de ce régime, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les droits aux cotisations de la Banque sont acquis par l'employé deux ans après chaque cotisation de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,7 million \$ au cours de l'exercice 2019 (0,7 million \$ en 2018), sont comptabilisées au poste Salaires et avantages du personnel.

Charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions et passif connexe

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture connexes.

	2019	2018
Charge découlant de régimes de rémunération fondée sur des actions	18 709 \$	(6 988) \$
Incidence des couvertures	(4 522)	13 275
	14 187 \$	6 287 \$

Afin de réduire la variabilité de la charge des régimes de rémunération fondée sur des actions, la Banque conclut des swaps de rendement total avec des tiers dont la valeur est liée au cours de l'action de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions relative aux variations du cours de l'action de la période au cours de laquelle les swaps sont en vigueur.

Au 31 octobre 2019, la valeur comptable du passif lié aux régimes réglés en trésorerie était de 47,3 millions \$ (33,4 millions \$ au 31 octobre 2018). La valeur intrinsèque du total du passif lié aux droits et unités entièrement acquis s'établissait à 27,1 millions \$ au 31 octobre 2019 (20,7 millions \$ au 31 octobre 2018).

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Description des régimes

Régimes de retraite

La Banque offre un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies qui, dans certains cas, comprennent un volet à cotisations définies, ainsi que des régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes procurent des avantages de retraite à la plupart des employés de la Banque. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

Les régimes de retraite sont enregistrés auprès du BSIF et sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada. Ils sont également enregistrés auprès de Retraite Québec (RQ) et sont assujettis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise du conseil d'administration de la Banque a la responsabilité de s'assurer que la direction met en œuvre des systèmes de surveillance interne appropriés dans le but de gérer adéquatement les régimes de retraite conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Autres régimes collectifs

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie.

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Risques associés aux régimes de retraite

La Banque s'expose à un vaste éventail de risques en raison des régimes de retraite qu'elle offre. La gestion de ces risques vise à satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite, tout en maintenant le profil de risque de la Banque à un niveau raisonnable. L'obligation au titre des avantages de retraite est principalement liée à des risques démographiques et économiques, comme l'inflation des salaires et l'accroissement de la longévité. De plus, l'obligation est touchée par le taux d'actualisation. Les actifs des régimes de retraite sont exposés aux risques de marché, notamment les prix des actions, les taux d'intérêt à long terme et les écarts de crédit. Pour gérer les risques associés à l'obligation au titre des avantages de retraite, la Banque surveille les avantages de ses régimes de retraite et fait des ajustements dans le but d'optimiser l'ensemble des avantages du personnel. Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont investis pour pouvoir satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque le plus important, la Banque a adopté une politique de placement axée sur les passifs. Cette approche permet de mieux contrôler la situation financière des régimes au moyen de placements dans des actifs qui sont corrélés aux passifs, ce qui permet de réduire la volatilité. De plus, une partie des actifs des régimes peut être investie dans d'autres catégories d'actif, comme les actions ordinaires, les actions des marchés émergents, les titres à revenu fixe à rendement élevé, les actions de sociétés fermées ou les titres d'emprunt, ainsi que dans d'autres placements, dans le but d'accroître le potentiel de rendement.

Les facteurs pris en considération aux fins de la répartition de l'actif comprennent, sans s'y limiter :

- i) la nature des obligations sous-jacentes au titre des avantages de retraite, y compris la durée et le profil d'échéance des passifs;
- ii) les données démographiques sur les membres, y compris l'âge normal de départ à la retraite, la cessation d'emploi et le taux de mortalité;
- iii) la situation financière des régimes de retraite;
- iv) les avantages de la diversification entre de nombreuses catégories d'actif.

Exigences en matière de capitalisation

Les régimes de retraite de la Banque sont capitalisés au moyen des cotisations des employés et de celles de l'employeur, lesquelles sont calculées sur la base de la situation financière et de la politique en matière de capitalisation des régimes. Les cotisations de l'employeur doivent suffire à couvrir la valeur des obligations qui s'accumulent dans les régimes, y compris les frais payés par les régimes, ainsi que les cotisations spéciales requises pour amortir le déficit, s'il y a lieu. La Banque est responsable de tous les risques et du paiement de tous les frais liés aux régimes de retraite à prestations définies, y compris le déficit, s'il y a lieu.

Dates d'évaluation des régimes à prestations définies

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été réalisées au 31 décembre 2018 pour tous les régimes. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation de tous les régimes capitalisés sera effectuée au 31 décembre 2019.

Obligations au titre des régimes à prestations définies

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	584 878 \$	25 034 \$	629 977 \$	28 755 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11 342	26	14 367	55
Frais d'intérêt	22 088	786	22 285	814
Prestations versées	(71 708)	(1 637)	(44 507)	(1 567)
Cotisations des employés	1 685	—	2 613	—
Gain sur compression ⁽¹⁾	(4 216)	(593)	—	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des modifications apportées aux hypothèses				
Démographiques	—	(1 073)	(1 536)	12
Économiques	76 143	1 921	(31 443)	(2 225)
Gains actuariels provenant des résultats techniques du régime	(674)	—	(6 878)	(810)
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	619 538 \$	24 464 \$	584 878 \$	25 034 \$

(1) En 2019, la Banque a optimisé les activités des Cliniques financières et a rationalisé certaines fonctions administratives et du siège social. Ces mesures ont donné lieu à une réduction de l'effectif et à la compression de l'un des régimes de retraite de la Banque ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Cette compression s'est traduite par un gain de 4,8 millions \$.

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Actifs des régimes de retraite à prestations définies

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se présentent comme suit :

	2019	2018
Variation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite		
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	573 469 \$	599 319 \$
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	21 701	21 026
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le revenu d'intérêt	67 251	(24 057)
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	(1 390)	(1 507)
Cotisations de la Banque	18 517	20 582
Cotisations des employés	1 685	2 613
Prestations versées	(71 708)	(44 507)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	609 525 \$	573 469 \$

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des montants comptabilisés dans les états financiers consolidés

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	609 525 \$	— \$	573 469 \$	— \$
Obligation au titre des prestations définies	619 538	24 464	584 878	25 034
Situation de capitalisation – déficit	(10 013)	(24 464)	(11 409)	(25 034)
Actif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres actifs	3 102	—	5 511	—
Passif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres passifs	13 115 \$	24 464 \$	16 920 \$	25 034 \$

Coûts au titre des régimes à prestations définies comptabilisés au cours de l'exercice

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Montants comptabilisés en résultat				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11 342 \$	26 \$	14 367 \$	55 \$
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	1 390	—	1 507	—
Frais d'intérêt	22 088	786	22 285	814
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	(21 701)	—	(21 026)	—
Perte (profit) sur les avantages à court terme du personnel	—	(911)	—	(1 060)
Gain sur compression ⁽¹⁾	(4 216)	(593)	—	—
	8 903	(692)	17 133	(191)
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur l'obligation au titre des prestations définies	75 469	1 759	(39 857)	(1 963)
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les actifs des régimes	(67 251)	—	24 057	—
	8 218	1 759	(15 800)	(1 963)
Total des coûts au titre des prestations définies	17 121 \$	1 067 \$	1 333 \$	(2 154) \$

(1) En 2019, la Banque a optimisé les activités des Cliniques financières et a rationalisé certaines fonctions administratives et du siège social. Ces mesures ont donné lieu à une réduction de l'effectif et à la compression de l'un des régimes de retraite de la Banque ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Cette compression s'est traduite par un gain de 4,8 millions \$ comptabilisé à titre de charge de restructuration (voir la note 31).

La Banque prévoit verser une cotisation de 15,6 millions \$ aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2020.

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Répartition de l'actif des régimes de retraite à prestations définies

	2019	2018
Catégorie d'actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	800 \$	5 501 \$
Fonds d'actions		
Canada	22 650	49 541
États-Unis	15 913	22 679
Autres	20 065	20 447
Titres d'emprunt		
De gouvernements de provinces canadiennes et d'autres administrations publiques	48 532	57 176
De sociétés et autres	420 723	377 608
Autres	80 842	40 517
	609 525 \$	573 469 \$

[1] La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des bons du Trésor canadien et américain.

Les fonds d'actions comprenaient 0,1 million \$ de titres de capitaux propres de la Banque au 31 octobre 2019 (0,1 million \$ au 31 octobre 2018). Aux 31 octobre 2019 et 2018, aucun actif des régimes n'était coté sur des marchés actifs.

Hypothèses importantes pour les régimes de retraite et autres régimes

	2019	2018
Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer l'obligation au titre des prestations		
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	3,01 %	3,94 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %
Moyenne pondérée des hypothèses servant à déterminer la charge au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation – Services rendus au cours de l'exercice	4,00 %	3,71 %
Taux d'actualisation – Frais (revenu) d'intérêt, montant net	3,94 %	3,54 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %

En 2019, la durée financière moyenne pondérée des régimes de retraite était d'environ 14,1 ans (13,3 ans en 2018).

Pour mieux refléter le coût des services rendus au cours de l'exercice, un taux d'actualisation distinct a été établi pour tenir compte du calendrier de paiement futur des avantages gagnés par les participants actifs au régime pour chaque année de service supplémentaire. Comme ces avantages sont payés en moyenne à une date ultérieure à celle à laquelle les avantages ont été gagnés par l'ensemble des participants, cette méthode entraîne l'utilisation d'un taux d'actualisation plus élevé pour le calcul du coût des services rendus au cours de l'exercice que celui utilisé pour évaluer les obligations lorsque la pente de la courbe de rendement est positive.

Taux tendanciels du coût présumé des soins de santé

	2019	2018
Taux de croissance annuel présumé du coût des soins de santé	5,08 %	6,50 %
Niveau vers lequel il devrait baisser et auquel il est présumé se stabiliser par la suite	3,57 %	4,50 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2040	2028

Analyse de sensibilité

En raison de la nature à long terme des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses utilisées pour la comptabilisation des soldes suscitent d'importantes incertitudes.

Les taux d'actualisation pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) des régimes à prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi, en fonction de la capitalisation des régimes. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 0,25 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2019.

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

	Incidence d'une variation possible de 0,25 % du taux d'actualisation ⁽¹⁾	
	Obligation	Charge
Régimes de retraite	22 565 \$	1 470 \$
Autres régimes	609 \$	7 \$

(1) L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau doit être utilisée avec prudence, car l'incidence est hypothétique et les modifications aux hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

Les taux tendanciels du coût présumé des soins de santé ont une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des régimes d'assurance soins médicaux. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 1 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, toute autre hypothèse demeurant constante.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Augmentation (diminution) du total du coût des services et des frais d'intérêt	233 \$	(188) \$
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	1 258 \$	(1 098) \$

Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	2019	2018
Régimes de retraite à prestations définies	13 119 \$	17 133 \$
Régimes de retraite à cotisations définies	7 991	7 925
Autres régimes	(99)	(191)
Gain sur compression ⁽¹⁾	(4 809)	—
	16 202 \$	24 867 \$

(1) En 2019, la Banque a optimisé les activités des Cliniques financières et a rationalisé certaines fonctions administratives et du siège social. Ces mesures ont donné lieu à une réduction de l'effectif et à la compression de l'un des régimes de retraite de la Banque ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôt différé

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Banque se présentent comme suit :

	2019	2018
Actif d'impôt différé		
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	21 474 \$	19 796 \$
Revenus différés	13 944	7 559
Provisions	12 335	9 944
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	12 166	7 511
Passifs au titre des régimes à prestations définies	9 144	9 695
Immobilisations corporelles	3 579	4 484
Dérivés	—	4 422
Autres différences temporaires	7 428	13 291
	80 070	76 702
Passif d'impôt différé		
Autres immobilisations incorporelles	38 725	18 243
Charges différées	21 638	28 509
Contrats de location	18 819	6 532
Logiciels	9 090	12 263
Dérivés	7 599	—
Autres différences temporaires	256	4 799
	96 127	70 346
Impôt différé, montant net	(16 057) \$	6 356 \$

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Au 31 octobre 2019, des pertes en capital non utilisées de 19,0 millions \$ (11,0 millions \$ au 31 octobre 2018) pouvant être portées en réduction de gains en capital futurs n'ont pas été comptabilisées à titre d'actif d'impôt différé. Les pertes en capital non utilisées peuvent faire l'objet d'un report prospectif indéfiniment.

Au 31 octobre 2019, le montant total des différences temporaires associées aux investissements dans des filiales à l'étranger pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'établissait à 269,3 millions \$ (222,5 millions \$ au 31 octobre 2018).

L'impôt différé net comptabilisé au bilan consolidé s'établit comme suit :

	2019	2018
Actif d'impôt différé	37 045 \$	25 437 \$
Passif d'impôt différé	(53 102)	(19 081)
Impôt différé, montant net	(16 057) \$	6 356 \$

Les composantes de la charge (du recouvrement) d'impôt différé comptabilisé à l'état du résultat consolidé se présentent comme suit :

	2019	2018
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Autres immobilisations incorporelles	20 476 \$	9 008 \$
Contrats de location	12 287	(6 875)
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	1 058	3 239
Immobilisations corporelles	906	2 556
Charges différées	(11 321)	(4 558)
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	(4 655)	5 697
Logiciels	(3 172)	(2 033)
Provisions	(1 856)	1 910
Autres différences temporaires	449	158
	14 172 \$	9 102 \$

Charge d'impôt sur le résultat

Composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) à l'état du résultat consolidé pour les exercices clos les 31 octobre

	2019	2018
Impôt exigible		
Charge d'impôt de l'exercice	9 768 \$	48 078 \$
Ajustement de la charge (du recouvrement) d'impôt des exercices précédents	(485)	(1 493)
	9 283	46 585
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	13 584	7 032
Ajustement de la charge (du recouvrement) d'impôt des exercices précédents	588	1 539
Changement de taux d'imposition	—	531
	14 172	9 102
	23 455 \$	55 687 \$

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) à l'état du résultat global consolidé pour les exercices clos les 31 octobre

	2019	2018
Charge d'impôt sur le résultat liée à la variation des profits latents sur les titres d'emprunt à la JVAERG	846 \$	s. o.
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié au reclassement en résultat net de pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(137)	s. o.
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié aux variations des pertes latentes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	(2 584)
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié au reclassement en résultat net des pertes nettes sur les valeurs disponibles à la vente	s. o.	(2 436)
Charge (recouvrement d'impôt sur le résultat lié(e) à la variation nette des dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie	12 034	(1 793)
	12 743	(6 813)
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat lié(e) aux gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(2 666)	4 740
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié aux titres de capitaux propres désignés à la JVAERG (sans reclassement)	(6 648)	s. o.
	3 429 \$	(2 073) \$
Composition des impôts sur le résultat		
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	(6 895) \$	(4 364) \$
Charge d'impôt différé	10 324	2 291
	3 429 \$	(2 073) \$

Composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour les exercices clos les 31 octobre

	2019	2018
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées		
Charge d'impôt exigible	334 \$	350 \$
Impôts relatifs à l'émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées		
Recouvrement d'impôt exigible	—	(339)
Recouvrement d'impôt différé	(16)	(1 346)
	(16)	(1 685)
Impôts relatifs à d'autres éléments à l'adoption de l'IFRS 9		
Recouvrement d'impôt différé relatif aux provisions cumulatives pour pertes sur prêts (adoption de l'IFRS 9)	(2 736)	s. o.
Recouvrement d'impôt exigible relatif à d'autres éléments	(629)	s. o.
Charge d'impôt différé relative à d'autres éléments	669	s. o.
	(2 696)	s. o.
	(2 378) \$	(1 335) \$

Rapprochement avec le taux prévu par la loi

Le rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat consolidé et du montant des impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi se présente comme suit :

	2019		2018	
	Montant	Taux	Montant	Taux
Impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi	52 161 \$	26,6 %	74 749 \$	26,7 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Changement de taux d'imposition	—	—	531	0,2
Résultat lié aux établissements à l'étranger	(27 050)	(13,8)	(17 483)	(6,2)
Dividendes non imposables et tranche non imposable des gains en capital	(2 495)	(1,3)	(2 176)	(0,7)
Autres, montant net	839	0,5	66	(0,1)
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	23 455 \$	12,0 %	55 687 \$	19,9 %

21. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action pour les exercices clos les 31 octobre se présente comme suit :

	2019	2018
Résultat par action – de base		
Résultat net	172 710 \$	224 646 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 966	14 038
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	159 744 \$	210 608 \$
<hr/>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	42 310	41 280
Résultat par action – de base	3,78 \$	5,10 \$
<hr/>		
	2019	2018
Résultat par action – dilué		
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	159 744 \$	210 608 \$
<hr/>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	42 310	41 280
Options d'achat d'actions dilutives (en milliers)	46	—
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	42 356	41 280
Résultat par action – dilué	3,77 \$	5,10 \$

Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés ont été dressés.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque comprennent :

- les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche;
- les entités sur lesquelles des principaux dirigeants ou des membres de leur famille proche exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du personnel de la Banque.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque et qui sont membres du comité exécutif ou du conseil d'administration.

Le tableau ci-après présente la valeur comptable de l'encours des prêts et des dépôts entre parties liées.

	2019	2018
Prêts ⁽¹⁾		
Principaux dirigeants	2 245 \$	1 442 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	—	37 352
	2 245 \$	38 794 \$
<hr/>		
Dépôts		
Principaux dirigeants	841 \$	691 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	92	301
	933 \$	992 \$

[1] Aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'a été comptabilisée au titre de ces prêts, car aucun de ceux-ci n'était déprécié ou en souffrance.

La Banque consent des prêts à ses principaux dirigeants et à leurs entités liées. Les prêts sont consentis aux membres du conseil d'administration selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités contrôlées par les principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts se sont élevés à 0,1 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (2,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) et ont été comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts versés sur les dépôts ont totalisé 17 000 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (25 000 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) et ont été comptabilisés dans les frais d'intérêt à l'état du résultat consolidé. Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a versé une charge locative de 0,2 million \$ à une partie liée.

Le tableau ci-après présente la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2019	2018
Avantages à court terme, y compris les salaires	4 702 \$	5 798 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	904	828
Rémunération fondée sur des actions	4 733	4 213
	10 339 \$	10 839 \$

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Le traitement comptable de chaque niveau de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, ainsi que les estimations et jugements posés pour évaluer leur juste valeur, figurent à la note 3.

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur dans la hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie de la juste valeur suivante :

- Niveau 1 - Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 - Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquels toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 - Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

Évaluation de la juste valeur

Certains actifs et certains passifs, principalement des instruments financiers, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et leur juste valeur est présentée ci-après. La section qui suit présente une analyse de l'évaluation de la juste valeur par la Banque.

La juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif de manière indépendante pour le même instrument. La Banque a en général recours aux prix cotés sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles, pour évaluer la juste valeur et classer les éléments dans le niveau 1.

Si aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est calculée d'après des techniques d'évaluation élaborées en interne qui utilisent, si possible, les données du marché actuel ou des données provenant de sources indépendantes, comme les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne sont classés selon le niveau le plus bas auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des transactions ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces instruments sont classés au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent faire largement appel au jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative de celles qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers. De plus, l'estimation de la juste valeur d'instruments financiers similaires ou identiques peut différer d'une institution financière à l'autre. Le calcul de la juste valeur repose sur les conditions de marché à la date de bilan.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (SUITE)

Méthodes d'évaluation

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer et présenter certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie de la juste valeur chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à recevoir et les comptes débiteurs. Comme il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers, la Banque a déterminé que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur du fait de leur nature à court terme.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temps de l'argent, de la courbe de rendement, du risque de crédit de la contrepartie et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou au niveau 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Engagements au titre des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Autres passifs

Les autres passifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à payer et les comptes créditeurs. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers, et leur juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable du fait de leur nature à court terme.

Dettes liées aux activités de titrisation

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour la dette liée aux activités de titrisation. Par conséquent, la juste valeur de ces instruments financiers est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux actuellement offerts pour les titres d'emprunt ayant la même durée jusqu'à l'échéance.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (SUITE)

Dette subordonnée

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant la même durée jusqu'à l'échéance.

Hiérarchie de la juste valeur

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessus.

[en millions de dollars canadiens]				2019
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Valeurs mobilières				
À la JVAERG	185 \$	123 \$	5 \$	313 \$
À la JVRN	208 \$	3 031 \$	3 \$	3 242 \$
Dérivés	— \$	144 \$	— \$	144 \$
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	23 \$	2 595 \$	— \$	2 618 \$
Dérivés	2 \$	67 \$	44 \$	113 \$
[en millions de dollars canadiens]				2018
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	181 \$	2 528 \$	1 \$	2 710 \$
Détenues à des fins de transaction	174 \$	2 521 \$	— \$	2 695 \$
Dérivés	1 \$	93 \$	— \$	94 \$
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	20 \$	2 989 \$	— \$	3 009 \$
Dérivés	2 \$	258 \$	25 \$	285 \$

Transferts entre niveaux et reclassement

Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie ni aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de l'exercice.

Changements au classement des instruments financiers de niveau 3 et analyse de sensibilité

La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Des transferts vers le niveau 3 ou hors de celui-ci peuvent se produire en raison d'informations additionnelles ou nouvelles sur les données servant à l'évaluation et parce que leur caractère observable change. Les changements apportés au classement des instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2019 et 2018 n'étaient pas importants.

Au 31 octobre 2019, la Banque a pris en compte d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les modèles d'évaluation utilisés dans le calcul de la juste valeur des instruments et est parvenue à la conclusion que l'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur totale des instruments classés dans le niveau 3 était négligeable.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (SUITE)

Actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et leur classement selon la hiérarchie de la juste valeur. La juste valeur de ces instruments est calculée à des fins d'information uniquement, et les techniques d'évaluation utilisées sont présentées ci-dessus.

(en millions de dollars canadiens)

	2019					2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Juste valeur
Actif							
Valeurs mobilières au coût amorti	2 745 \$	2 747 \$	— \$	2 747 \$	— \$	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	656 \$	654 \$
Prêts	33 566 \$	33 383 \$	— \$	— \$	33 383 \$	34 302 \$	33 990 \$
Passif							
Dépôts	25 653 \$	25 849 \$	— \$	25 849 \$	— \$	28 007 \$	27 842 \$
Dettes liées aux activités de titrisation	8 913 \$	8 933 \$	— \$	8 933 \$	— \$	7 788 \$	7 720 \$
Dettes subordonnées	349 \$	356 \$	— \$	356 \$	— \$	349 \$	348 \$

La Banque a également déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants aux 31 octobre 2019 et 2018 se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit généralement d'instruments financiers à taux variable liquides ou qu'ils sont généralement de nature à court terme : trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs acquises en vertu de conventions de revente, autres actifs, engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, acceptations et autres passifs.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPENSATION

Le tableau ci-après présente l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire et l'incidence actuelle ou potentielle des droits de compensation.

						2019
	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽¹⁾	Garantie financière reçue ou donnée	
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	5 167 670 \$	2 629 385 \$	2 538 285 \$	666 192 \$	1 871 720 \$	373 \$
Dérivés	143 816	—	143 816	51 273	47 746	44 797
	5 311 486 \$	2 629 385 \$	2 682 101 \$	717 465 \$	1 919 466 \$	45 170 \$
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	5 188 268 \$	2 629 385 \$	2 558 883 \$	666 192 \$	1 892 542 \$	149 \$
Dérivés	112 737	—	112 737	51 273	13 885	47 579
	5 301 005 \$	2 629 385 \$	2 671 620 \$	717 465 \$	1 906 427 \$	47 728 \$
						2018
	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽¹⁾	Garantie financière reçue ou donnée	
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	5 717 765 \$	2 065 267 \$	3 652 498 \$	1 151 059 \$	2 495 671 \$	5 768 \$
Dérivés	94 285	—	94 285	70 188	8 381	15 716
	5 812 050 \$	2 065 267 \$	3 746 783 \$	1 221 247 \$	2 504 052 \$	21 484 \$
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	4 581 090 \$	2 065 267 \$	2 515 823 \$	1 151 059 \$	1 362 294 \$	2 470 \$
Dérivés	285 492	—	285 492	70 188	162 338	52 966
	4 866 582 \$	2 065 267 \$	2 801 315 \$	1 221 247 \$	1 524 632 \$	55 436 \$

(1) Valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire, mais qui ne respectent pas les critères de compensation, étant donné que ces conventions donnent un droit de compenser qui n'est exécutoire qu'à la suite d'une défaillance ou d'autres circonstances qui ne sont pas susceptibles de se produire dans le cours normal des activités.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

Les politiques et méthodes de la Banque en matière de gestion des risques sont présentées à la rubrique Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques du rapport de gestion. Les sections ombragées du rapport de gestion contiennent le texte et les tableaux qui s'y rapportent et font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

26. DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des fluctuations sous-jacentes des taux d'intérêt, des taux de change, du cours d'autres actions ou d'indices.

Dans le cours normal de ses activités, afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux actions qu'elle court dans le cadre de ses activités de financement, de prêt, de placement, et de gestion de l'actif et du passif, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque a recours à divers dérivés, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Types de dérivés

Les principaux types de dérivés utilisés se présentent comme suit :

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Les contrats à terme de gré à gré sont des contrats non standardisés conclus entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés prévoient des montants et des dates de règlement standardisés et se négocient sur des Bourses organisées. Des exemples de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme standardisés sont présentés ci-après.

- Un contrat à terme standardisé sur taux d'intérêt est une obligation contractuelle d'acheter ou de vendre, à un prix déterminé, un instrument financier sensible aux taux d'intérêt à une date future prédéterminée.
- Un contrat de change à terme de gré à gré est une obligation contractuelle d'échanger une devise contre une autre à un prix déterminé pour règlement à une date future prédéterminée.
- Un contrat à terme standardisé sur actions est une obligation contractuelle d'acheter ou de vendre, à une valeur fixe (le prix déterminé) et à une date future prédéterminée, un indice boursier, un panier d'actions ou un titre en particulier.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors cote permettant à deux contreparties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux convenus appliqués à un montant nominal. Voici des exemples de contrats de swaps.

- Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes en vertu desquelles deux contreparties échangent une série de paiements fondés sur les taux d'intérêt qui s'appliquent à un montant nominal dans une seule devise. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.
- Les swaps de devises sont des ententes visant l'échange de paiements dans diverses devises au cours de périodes prédéterminées.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur (l'émetteur) accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou produit de base à un prix spécifié et à une date future prédéterminée ou avant cette date. Le vendeur (l'émetteur) d'une option peut également régler le contrat en payant la valeur de règlement au comptant du droit de l'acheteur. Le vendeur (l'émetteur) reçoit une prime de l'acheteur pour ce droit. Les diverses options que la Banque conclut comprennent les options de change, les options sur actions et les options sur indices.

Swaps de rendement total

Un swap de rendement total est un contrat en vertu duquel une contrepartie convient de payer ou de recevoir d'une autre contrepartie un montant en trésorerie fondé sur les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs liés, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange d'un montant fondé sur les taux de financement du marché en vigueur.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

Montants nominaux de référence

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux des dérivés en fonction de la durée jusqu'à l'échéance. Les montants nominaux des dérivés correspondent au montant contractuel utilisé à titre de référence pour le calcul du montant des paiements. Les montants nominaux ne sont en général pas échangés par les contreparties et ne reflètent pas l'exposition de la Banque en cas de défaut.

(en millions de dollars canadiens)

2019

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couvertures	Autres contrats ^{(1), (2)}
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	4 479 \$	9 808 \$	1 005 \$	15 292 \$	13 564 \$	1 728 \$
Négoiés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	4	—	—	4	—	4
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	2 887	40	—	2 927	1 526	1 401
Contrats à terme	984	50	—	1 034	—	1 034
Options achetées	392	1	—	393	—	393
Options vendues	392	1	—	393	—	393
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	59	69	—	128	—	128
Options vendues	91	252	—	343	—	343
Contrats à terme standardisés	4	—	—	4	—	4
Swaps de rendement total	15	36	—	51	6	45
	9 307 \$	10 257 \$	1 005 \$	20 569 \$	15 096 \$	5 473 \$

(en millions de dollars canadiens)

2018

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couvertures	Autres contrats ^{(1), (2)}
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	6 747 \$	10 108 \$	733 \$	17 588 \$	13 699 \$	3 889 \$
Négoiés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	154	—	—	154	—	154
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	3 174	61	—	3 235	251	2 984
Contrats à terme	1 896	65	—	1 961	—	1 961
Options achetées	90	—	—	90	—	90
Options vendues	69	—	—	69	—	69
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	189	116	—	305	—	305
Options vendues	216	270	—	486	—	486
Contrats à terme standardisés	30	—	—	30	—	30
Swaps de rendement total	16	24	—	40	6	34
	12 581 \$	10 644 \$	733 \$	23 958 \$	13 956 \$	10 002 \$

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,4 milliard \$ au 31 octobre 2019 (0,4 milliard \$ au 31 octobre 2018).

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

Juste valeur des dérivés

(en milliers de dollars canadiens)

	2019		2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE				
Couvertures de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	50 913 \$	27 869 \$	712 \$	149 301 \$
Couvertures de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	41 899	14 788	36 958	50 434
Contrats sur actions et indices boursiers				
Swaps de rendement total	426	244	—	632
Couvertures de l'investissement net				
Contrats de change				
Swaps de devises	10 901	967	—	4 584
AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	19 348	16 758	23 575	19 974
Contrats de change				
Swaps de devises	6 827	4 368	5 938	30 072
Contrats à terme	5 444	1 739	14 674	3 290
Options achetées	338	—	819	—
Options vendues	—	341	—	821
Contrats sur actions et indices boursiers				
Options achetées	7 581	—	11 482	—
Options vendues	—	45 729	—	26 705
Swaps de rendement total	139	[66]	127	[321]
Total	143 816 \$	112 737 \$	94 285 \$	285 492 \$

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2019			2018		
	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Montant de l'équivalent-crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction du risque ⁽³⁾	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Montant de l'équivalent-crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction du risque ⁽³⁾
Contrats de taux d'intérêt	112 \$	304 \$	71 \$	77 \$	170 \$	36 \$
Contrats de change	24	89	29	21	79	37
Contrats sur actions et indices boursiers	8	35	7	12	37	15
	144	428	107	110	286	88
Incidence des conventions-cadres de compensation	[93]	[226]	[38]	[86]	[162]	[39]
	51 \$	202 \$	69 \$	24 \$	124 \$	49 \$

(1) Correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Il s'agit de la juste valeur de marché positive de tous les contrats en cours, compte non tenu des options vendues étant donné qu'elles ne constituent pas un risque de crédit et compte tenu des swaps liés à la titrisation qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan.

(2) Correspond à la somme i) du coût de remplacement total de tous les contrats en cours et ii) d'un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel futur, déterminé selon les lignes directrices publiées par le BSIF.

(3) Correspond à l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, comme l'exige le BSIF.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

Relations de couverture

Les swaps de taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture sont principalement utilisés pour gérer l'appariement du bilan et réduire au minimum la volatilité du revenu net d'intérêt. Les swaps de devises désignés comme instruments de couverture sont utilisés pour préserver la valeur de l'investissement net dans une filiale étrangère des fluctuations de change.

Instruments dérivés dans des relations de couverture

					2019	
Couvertures de juste valeur	Montant nominal				Valeur comptable	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
(en milliers de dollars canadiens)						
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Couverture d'actifs à taux fixe	100 000 \$	356 880 \$	2 000 \$	458 880 \$	269 \$	914 \$
Couverture de passifs à taux fixe	3 020 800 \$	4 819 500 \$	529 000 \$	8 369 300 \$	50 644 \$	26 955 \$
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré						
Couverture d'actifs à taux fixe	2,2 %	1,8 %	2,9 %	1,9 %		
Couverture de passifs à taux fixe	1,8 %	1,7 %	2,0 %	1,8 %		
					2019	
Couvertures de flux de trésorerie	Montant nominal				Valeur comptable	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
(en milliers de dollars canadiens)						
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Couverture d'actifs à taux variable	1 154 200 \$	2 807 000 \$	15 000 \$	3 976 200 \$	37 335 \$	6 746 \$
Couverture de passifs à taux variable	175 000 \$	358 600 \$	226 000 \$	759 600 \$	4 564 \$	8 042 \$
Taux d'intérêt variable moyen pondéré						
Couverture d'actifs à taux variable	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %		
Couverture de passifs à taux variable	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %		
Risque lié aux actions						
Swaps de rendement total	1 774 \$	4 665 \$	— \$	6 439 \$	426 \$	244 \$
Prix moyen pondéré	44,75 \$	45,66 \$	— \$	45,41 \$		
					2019	
Couvertures de l'investissement net	Montant nominal				Valeur comptable	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
(en milliers de dollars canadiens)						
Risque de change						
Swaps de devises	1 525 505 \$	— \$	— \$	1 525 505 \$	10 901 \$	967 \$
Taux de change moyen du \$ CA par rapport au \$ US	1,3258 \$	— \$	— \$	1,3258 \$		

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

Couvertures de juste valeur

La Banque a recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Une analyse de régression est utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture et déterminer le ratio de couverture. Dans le cas des couvertures de juste valeur, l'inefficacité potentielle de la couverture découle de situations où les modalités importantes de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas étroitement alignées.

Le tableau qui suit présente les montants liés aux éléments couverts ainsi que les résultats des couvertures de juste valeur.

2019

(en milliers de dollars canadiens)	Valeur comptable des éléments couverts	Ajustements cumulés des couvertures actives	Ajustements cumulés des couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture ⁽¹⁾
Risque de taux d'intérêt						
Valeurs mobilières	450 575 \$	575 \$	— \$	578 \$	(566) \$	12 \$
Valeurs mobilières à la JVAERG	4 000	187	(20)	230	(235)	(5)
Prêts	4 843	(37)	—	133	(131)	2
Dépôts	5 048 101	18 101	426	(60 630)	60 625	(5)
Dette liée aux activités de titrisation	3 346 409	7 109	(378)	(117 111)	117 895	784
				(176 800) \$	177 588 \$	788 \$

(1) Inclus au poste Revenus tirés des instruments financiers.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque a recours aux swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs assortis d'un taux variable. La Banque utilise aussi les swaps de rendement total pour couvrir les variations des flux de trésorerie liées aux régimes de rémunération fondée sur des actions.

L'analyse de régression est utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture et pour déterminer le ratio de couverture. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, l'inefficacité potentielle de la couverture découle de situations où les modalités importantes de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas étroitement alignées.

Le tableau qui suit présente les montants liés aux éléments couverts ainsi que le résultat des couvertures de flux de trésorerie.

2019

(en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures actives	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture ⁽¹⁾	Profits latents (pertes latentes) compris dans les autres éléments du résultat global à titre de partie efficace de l'instrument de couverture	Pertes (profits) reclassés dans le revenu net d'intérêt
Risque de taux d'intérêt							
Prêts	30 007 \$	(2 599) \$	(80 492) \$	80 963 \$	471 \$	80 197 \$	6 342 \$
Dépôts	(1 889)	(2 278)	29 805	(30 217)	(412)	(25 683)	(10 333)
Dette liée aux activités de titrisation	2 965	1 991	8 784	(8 806)	(22)	(8 785)	1 692
	31 083	(2 886)	(41 903)	41 940	37	45 729	(2 299)
Risque actions							
Autres passifs	490	28	(1 424)	1 424	—	1 578	319
	31 573 \$	(2 858) \$	(43 327) \$	43 364 \$	37 \$	47 307 \$	(1 980) \$

(1) Inclus au poste Revenus tirés des instruments financiers.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

Couvertures de l'investissement net

La Banque utilise des swaps de devises pour couvrir son investissement net dans une filiale à l'étranger.

L'évaluation de l'efficacité des couvertures de l'investissement net consiste à comparer les variations de la juste valeur des dérivés attribuables aux fluctuations des taux de change avec les variations de l'investissement net dans une filiale à l'étranger attribuable aux fluctuations des taux de change. Dans la mesure où le montant nominal des instruments de couverture et celui des investissements nets couverts sont alignés, aucune inefficacité n'est prévue.

						2019
(en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures actives	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture ⁽¹⁾	Pertes (profits) reclassés dans le revenu net d'intérêt
Investissement net dans des établissements à l'étranger						
\$ US	2 196 \$	(17 544) \$	5 158 \$	(5 158) \$	— \$	— \$

(1) Inclus poste Revenus tirés des instruments financiers.

Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau qui suit présente un rapprochement, par catégorie de risque, du cumul des autres éléments du résultat global attribuable à la comptabilité de couverture.

			2019
	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion des établissements à l'étranger	
Solde au début de la période	(12 244) \$	4 283 \$	
Couvertures des investissements nets dans des établissements à l'étranger			
Partie efficace des variations de la juste valeur	s. o.	(5 158)	
Profits (pertes) de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger	s. o.	445	
Couvertures de flux de trésorerie			
Partie efficace des variations de la juste valeur			
Risque de taux d'intérêt	45 729	s. o.	
Risque actions	1 578	s. o.	
Montant net reclassé en résultat net			
Risque de taux d'intérêt	(2 299)	s. o.	
Risque actions	319	s. o.	
Impôts sur le résultat	(12 034)	—	
Solde à la fin de la période	21 049 \$	(430) \$	

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

Informations de l'exercice comparatif

Couvertures de juste valeur

Le montant nominal des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'établissait à 6,8 milliards \$ au 31 octobre 2018.

Le tableau ci-après présente l'inefficacité des couvertures de juste valeur.

(en milliers de dollars canadiens)	2018
Profits nets comptabilisés sur l'instrument de couverture	80 749 \$
Pertes nettes comptabilisées sur l'élément couvert	(80 098)
Profits liés à l'inefficacité comptabilisés en résultat net	651 \$

Couvertures de flux de trésorerie

Le montant nominal des swaps désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie s'établissait à 6,9 milliards \$ au 31 octobre 2018. Des profits liés à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie de 0,4 million \$ ont été comptabilisés en résultat net pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Couvertures de l'investissement net

Au 31 octobre 2018, le montant nominal des swaps de devises désignés comme instruments de couverture de l'investissement net était de 251,0 millions \$. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, la couverture de l'investissement net ne présentait aucune inefficacité.

27. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Revenu net d'intérêt tiré des instruments financiers

	2019
Revenu d'intérêt et revenus assimilés	
Revenu d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif	
Instruments financiers évalués au coût amorti	1 503 943 \$
Instruments financiers évalués à la JVAERG	3 490
Revenu d'intérêt et revenus assimilés liés aux instruments financiers non évalués au coût amorti ⁽¹⁾	48 949
	1 556 382
Frais d'intérêt et frais assimilés	
Frais d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	
Instruments financiers évalués au coût amorti	820 073
Frais d'intérêt et frais au titre des dérivés liés aux instruments financiers évalués à la JVRN	49 898
	869 971
Revenu net d'intérêt	686 411 \$

(1) Inclut le revenu d'intérêt, le profit sur dérivés et le revenu de dividende liés aux instruments financiers évalués à la JVRN et les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, le revenu de dividende s'est établi à 15,7 millions \$.

Informations de l'exercice comparatif

Revenu lié aux instruments financiers détenus à des fins de transaction (IAS 39)

La perte nette d'intérêt sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction s'est établie à 5,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

28. REVENUS D'ASSURANCE

Les revenus d'assurance présentés dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé se détaillent comme suit.

	2019	2018
Revenus d'assurance	22 781 \$	26 409 \$
Réclamations et frais	(8 840)	(11 136)
Revenus d'assurance, montant net	13 941 \$	15 273 \$

29. AUTRES REVENUS

Revenu locatif

La Banque, à titre de bailleur, a conclu des contrats de location simple avec des clients à l'égard d'un portefeuille d'équipement (note 12). Ces contrats de location ont une durée allant de un an à sept ans. Le revenu locatif de 4,7 millions \$ (7,9 millions \$ en 2018) lié à ces contrats de location est compris dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé. Le tableau qui suit présente les paiements minimaux au titre de la location à recevoir des preneurs en vertu de ces contrats de location simple non résiliables.

	2019	2018
Moins de un an	3 244 \$	4 142 \$
De un an à cinq ans	2 903	5 963
Plus de cinq ans	41	—
	6 188 \$	10 105 \$

Instruments financiers

Le tableau ci-après présente des informations supplémentaires sur les revenus tirés des instruments financiers.

	2019	2018
Revenus tirés des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN et du change	5 946 \$	9 262 \$
Revenus de négociation	5 999	15 782
Profits nets sur titres d'emprunt à la JVAERG (en 2018, valeurs mobilières disponibles à la vente)	515	7 643
	12 460 \$	32 687 \$

30. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

Engagements relatifs au crédit

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit consenties représentent un engagement de la Banque à rendre du financement disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour des montants et des durées déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans qu'aucun montant n'ait été prélevé.

Garanties

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 161,2 millions \$ au 31 octobre 2019 (161,9 millions \$ au 31 octobre 2018).

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de services et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à indemniser les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de la transaction. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation.

La Banque conclut également d'autres contrats de dérivés aux termes desquels elle peut être tenue d'effectuer des paiements à des contreparties. Ces dérivés sont comptabilisés conformément à la méthode applicable aux instruments dérivés (voir la note 26 pour de plus amples renseignements).

Contrats de location, contrats de services informatiques impartis et autres contrats

Les paiements minimaux futurs en vertu de contrats de location, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissaient comme suit :

	2019		
	Contrats de location	Contrats de services informatiques	Autres
Moins de un an	46 429 \$	37 753 \$	11 945 \$
De un an à cinq ans	132 697	34 401	192
Plus de cinq ans	158 418	23 456	—
	337 544	95 610	12 137
Moins : Paiements minimaux futurs au titre de la sous-location	(4 427)	—	—
Total	333 117 \$	95 610 \$	12 137 \$

Les paiements au titre de ces engagements passés en charges se sont établis à 45,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (52,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

30. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Actifs financiers donnés en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés à son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient, entre autres, que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer.

Les actifs financiers donnés en garantie aux termes d'opérations de titrisation sont présentés à la note 8. Le tableau suivant détaille les actifs financiers donnés en garantie en vertu d'autres contrats.

	2019	2018
Actifs donnés en garantie :		
Pour participer aux systèmes de compensation et de paiement ⁽¹⁾	1 366 214 \$	621 462 \$
Pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et des valeurs empruntées	6 148 416	5 321 744
Pour les engagements au titre des dérivés en position de passif	66 136	212 715
	7 580 766 \$	6 155 921 \$
Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit :		
Valeurs mobilières	6 781 320 \$	5 555 415 \$
Prêts hypothécaires résidentiels (TACH LNH) ⁽¹⁾	530 217	600 506
Autres prêts	269 229	—
	7 580 766 \$	6 155 921 \$

(1) Dont un montant de 1 120,0 millions \$ a été donné en garantie en sus des exigences minimales, en date du 31 octobre 2019, incluant 530,2 millions \$ de TACH LNH (355,0 millions \$ en date du 31 octobre 2018, entièrement composé de TACH LNH).

Passifs éventuels

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures (réclamations, actions) juridiques et réglementaires. Ces procédures concernent notamment des actions collectives qui touchent de nombreuses autres institutions financières et se rapportent à des charges imputées aux cartes de crédit et aux comptes bancaires, ainsi que d'autres réclamations à l'égard de la gestion de portefeuilles par des fiduciaires et des contre-demands de clients par suite d'actions en recouvrement des prêts de la Banque. Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

31. CHARGES DE RESTRUCTURATION

Le tableau qui suit présente des renseignements additionnels sur le poste Charges de restructuration.

	2019	2018
Indemnités de départ	10 674 \$	925 \$
Gain sur compression lié aux obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi	(4 809)	—
Charges liées aux contrats de location	4 704	2 011
Autres charges de restructuration	2 110	3 008
Total	12 679 \$	5 944 \$

En 2019, nous avons réitéré notre intention d'optimiser les activités des Cliniques financières et avons annoncé la rationalisation de certaines fonctions administratives et du siège social. Par conséquent, les charges de restructuration de 12,7 millions \$ en 2019 comprenaient principalement les charges liées à ces mesures.

En 2018, des charges de 5,9 millions \$ se rapportaient à des charges au titre des services-conseils pour la réorganisation de la gamme de produits en vue de la transition au modèle de succursales offrant uniquement des conseils ainsi qu'à la résiliation d'autres contrats de location.

Le tableau qui suit présente la variation de la provision pour charges de restructuration, qui est incluse au poste Autres passifs dans le bilan consolidé.

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	4 754 \$	9 411 \$
Charges de restructuration engagées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	17 488	5 944
Paiements effectués au cours de l'exercice	(12 920)	(10 601)
Solde à la fin de l'exercice	9 322 \$	4 754 \$

(1) En 2019, compte non tenu d'un gain sur compression de 4,8 millions \$ lié aux obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi compris au poste Charges de restructuration à l'état du résultat consolidé.

Au 31 octobre 2019, le montant résiduel de la provision a trait principalement à des contrats de location et aux indemnités de départ.

32. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Acquisition de Northpoint Commercial Finance

Le 11 août 2017, la Banque a acquis Northpoint Commercial Finance (« NCF »), société américaine de financement d'inventaires non bancaire. L'évaluation de la juste valeur définitive des actifs acquis et des passifs pris en charge a été effectuée en 2018. La juste valeur définitive n'ayant pas changé de manière significative par rapport à l'évaluation initiale, les ajustements comptables liés à l'acquisition ont été comptabilisés en 2018 et les chiffres comparatifs de 2017 n'ont pas été retraités. Aucuns frais liés à ce regroupement d'entreprises n'ont été engagés en 2018 et en 2019.

Acquisition de CIT Canada

Le 1^{er} octobre 2016, la Banque a acquis de CIT Group Inc. (« CIT ») ses activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial (« CIT Canada »). Dans le cadre de cette transaction, la Banque a engagé des frais de technologie, des honoraires professionnels et des salaires liés à l'intégration de 2,4 millions \$ en 2018. Ces charges ont été comptabilisées directement en résultat net au poste Frais liés aux regroupements d'entreprises. Aucune charge additionnelle n'a été engagée en 2019.

33. INFORMATION SECTORIELLE

La Banque évalue ses secteurs opérationnels d'après la manière dont le principal décideur opérationnel (le comité exécutif) gère les différents services et produits offerts aux clients. Au cours des dernières années, la Banque avait quatre secteurs opérationnels : Services aux particuliers, Services aux entreprises, B2B Banque et Marchés des capitaux. Alors que nous progressons dans la réalisation du plan stratégique visant la réorganisation de la Banque, les secteurs opérationnels ont évolué et, depuis le 31 octobre 2019, sont définis de la façon précisée ci-après, fondée sur la nouvelle segmentation de la clientèle. Les autres activités de la Banque, y compris les fonctions corporatives et la Trésorerie corporative, sont regroupées dans le secteur Autres.

- Le secteur Particuliers, qui regroupe les anciennes UGT Services aux particuliers et B2B Banque, répond aux besoins financiers des clients de détail. Les clients peuvent bénéficier de la gamme de conseils, de produits et de services financiers de la Banque par l'entremise d'un réseau de succursales au Québec, appelées Cliniques financières, d'un canal de conseillers et de courtiers ciblant les intermédiaires financiers indépendants à l'échelle du Canada, et d'une plateforme de services numériques offerts directement à la clientèle à laquelle ont accès tous les Canadiens.
- Le secteur Services aux entreprises répond aux besoins financiers des clients d'affaires partout au Canada et aux États-Unis et fournit des services bancaires commerciaux, du financement immobilier et du financement d'équipement et d'inventaires.
- Le secteur Institutions propose un éventail de services, notamment en matière de recherche, d'analyse de marché et de services-conseils, de souscription de titres d'emprunt et de participation et de services administratifs.

La Banque a déterminé, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, qu'elle a un secteur isolable. La Banque regroupe les secteurs opérationnels possédant des caractéristiques économiques semblables qui respectent les critères de regroupement. Les facteurs pris en compte pour l'application des critères de regroupement comprennent essentiellement la similarité des produits et services offerts, la nature des activités et des processus et la similarité des contextes de réglementation dans lesquels les secteurs exercent leurs activités. Pour le secteur opérationnel Institutions, dont les caractéristiques économiques ne sont pas semblables, la Banque applique des seuils quantitatifs et exerce son jugement aux fins du regroupement.

La Banque exerce ses activités principalement dans deux pays : le Canada et les États-Unis. Le tableau qui suit présente les revenus et l'actif productif moyen de la Banque par pays.

	2019		
	Canada	États-Unis	Total
Revenu total	857 899 \$	110 611 \$	968 510 \$
Actif productif moyen	35 812 076 \$	2 024 635 \$	37 836 711 \$
			2018
	Canada	États-Unis	Total
Revenu total	955 459 \$	87 951 \$	1 043 410 \$
Actif productif moyen	38 320 764 \$	1 341 896 \$	39 662 660 \$

RÉTROSPECTIVE CINQ ANS

Bilan consolidé résumé

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2019	2018	2017	2016	2015
Actifs					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	90 658 \$	116 490 \$	111 978 \$	123 716 \$	109 055 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	322 897	374 237	215 384	63 383	91 809
Valeurs mobilières	6 299 936	6 061 144	5 586 014	5 660 432	4 487 357
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 538 285	3 652 498	3 107 841	2 879 986	3 911 439
Prêts					
Personnels	4 660 524	5 372 468	6 038 692	6 613 392	7 063 229
Hypothécaires résidentiels	16 039 680	16 986 338	18 486 449	16 749 387	14 998 867
Commerciaux	12 646 332	11 839 106	11 464 007	9 386 119	7 556 905
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	319 992	196 776	707 009	629 825	473 544
	33 666 528	34 394 688	36 696 157	33 378 723	30 092 545
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(100 457)	(93 026)	(99 186)	(105 009)	(111 153)
	33 566 071	34 301 662	36 596 971	33 273 714	29 981 392
Autres	1 535 280	1 388 652	1 064 470	1 005 109	1 078 452
	44 353 127 \$	45 894 683 \$	46 682 658 \$	43 006 340 \$	39 659 504 \$
Passifs et capitaux propres					
Dépôts					
Particuliers	19 747 260 \$	20 995 453 \$	21 198 982 \$	21 001 578 \$	19 377 716 \$
Entreprises, banques et autres	5 905 344	7 011 119	7 731 378	6 571 767	7 226 588
	25 652 604	28 006 572	28 930 360	27 573 345	26 604 304
Autres	6 870 428	7 255 394	6 842 540	6 013 890	5 524 930
Dettes liées aux activités de titrisation	8 913 333	7 787 753	8 230 921	7 244 454	5 493 602
Dettes subordonnées	349 101	348 762	348 427	199 824	449 641
Capitaux propres	2 567 661	2 496 202	2 330 410	1 974 827	1 587 027
	44 353 127 \$	45 894 683 \$	46 682 658 \$	43 006 340 \$	39 659 504 \$

État du résultat consolidé résumé — Comme présenté

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2019	2018	2017	2016	2015
Revenu net d'intérêt	686 411 \$	705 912 \$	638 090 \$	589 644 \$	575 083 \$
Autres revenus	282 099	337 498	358 320	325 807	322 043
Revenu total	968 510	1 043 410	996 410	915 451	897 126
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	1 452	2 296	3 383	5 190	5 999
Provisions pour pertes sur créances	44 400	44 000	37 000	33 350	34 900
Frais autres que d'intérêt	726 493	716 781	689 359	679 549	722 824
Résultat avant impôts sur le résultat	196 165	280 333	266 668	197 362	133 403
Impôts sur le résultat	23 455	55 687	60 207	45 452	30 933
Résultat net	172 710 \$	224 646 \$	206 461 \$	151 910 \$	102 470 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 966	14 038	17 096	13 313	9 602
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	159 744 \$	210 608 \$	189 365 \$	138 597 \$	92 868 \$

RÉTROSPECTIVE CINQ ANS

État du résultat consolidé résumé — Base ajustée ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2019	2018	2017	2016	2015
Revenu net d'intérêt	686 411 \$	705 912 \$	638 090 \$	589 644 \$	575 083 \$
Autres revenus	282 099	337 498	358 320	325 807	322 043
Revenu total	968 510	1 043 410	996 410	915 451	897 126
Provisions pour pertes sur créances	44 400	44 000	37 000	33 350	34 900
Frais autres que d'intérêt ajustés	700 103	695 775	658 492	636 796	639 560
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	224 007	303 635	300 918	245 305	222 666
Impôts sur le résultat ajustés	30 780	62 075	70 177	58 292	50 467
Résultat net ajusté	193 227 \$	241 560 \$	230 741 \$	187 013 \$	172 199 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 966	14 038	17 096	13 313	9 602
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	180 261 \$	227 522 \$	213 645 \$	173 700 \$	162 597 \$

Faits saillants

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audité)	2019	2018	2017	2016	2015
Rentabilité					
Résultat dilué par action	3,77 \$	5,10 \$	5,40 \$	4,55 \$	3,21 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	7,0 %	9,7 %	10,9 %	9,6 %	6,8 %
Marge nette d'intérêt (sur l'actif productif moyen)	1,81 %	1,78 %	1,68 %	1,71 %	1,84 %
Ratio d'efficacité	75,0 %	68,7 %	69,2 %	74,2 %	80,6 %
Mesures financières ajustées ⁽¹⁾					
Résultat dilué par action ajusté	4,26 \$	5,51 \$	6,09 \$	5,70 \$	5,62 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	7,9 %	10,5 %	12,3 %	12,0 %	12,0 %
Ratio d'efficacité ajusté	72,3 %	66,7 %	66,1 %	69,6 %	71,3 %
Ratio du dividende versé ajusté	61,4 %	45,9 %	40,5 %	42,4 %	39,2 %
Par action ordinaire					
Cours de clôture de l'action ⁽²⁾	45,30 \$	41,56 \$	60,00 \$	49,57 \$	52,97 \$
Ratio cours / résultat	12,0x	8,1x	11,1x	10,9x	16,5x
Valeur comptable	54,02 \$	53,72 \$	51,18 \$	47,92 \$	46,33 \$
Dividendes déclarés	2,62 \$	2,54 \$	2,46 \$	2,36 \$	2,2 \$
Rendement de l'action	5,8 %	6,1 %	4,1 %	4,8 %	4,2 %
Ratio du dividende versé	69,3 %	49,6 %	45,7 %	53,1 %	68,6 %
Volume moyen (en millions de dollars)					
Actif productif moyen	37 837 \$	39 663 \$	38 055 \$	34 458 \$	31 248 \$
Prêts et acceptations moyens	33 966 \$	35 956 \$	34 563 \$	31 334 \$	28 240 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	2 271 \$	2 171 \$	1 735 \$	1 443 \$	1 356 \$
Qualité du crédit					
Provisions pour pertes sur créances (en % des prêts et des acceptations moyens)	0,13 %	0,12 %	0,11 %	0,11 %	0,12 %
Ratio de fonds propres réglementaires					
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – base « tout compris » ⁽³⁾	9,0 %	9,0 %	7,9 %	8,0 %	7,6 %
Autres renseignements					
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	42 625	42 075	38 966	33 842	28 957
Nombre d'employés en équivalent temps plein	3 256	3 642	3 732	3 687	3 656
Nombre de Cliniques financières	88	96	104	145	150
Nombre de guichets automatiques ⁽⁴⁾	197	222	341	398	405

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

(2) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

(3) Calculés au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

(4) Grâce au partenariat de la Banque avec le réseau THE EXCHANGESM, les clients ont accès à plus de 3 600 guichets automatiques au Canada.

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

Aux et pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audité)

	2019				2018			
	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.
Rentabilité								
Revenu total	241 638 \$	244 653 \$	239 881 \$	242 338 \$	255 857 \$	260 664 \$	259 887 \$	267 002 \$
Résultat net	41 343 \$	47 798 \$	43 313 \$	40 256 \$	50 801 \$	54 903 \$	59 195 \$	59 747 \$
Résultat dilué par action	0,90 \$	1,05 \$	0,95 \$	0,88 \$	1,13 \$	1,23 \$	1,34 \$	1,41 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	6,6 %	7,8 %	7,3 %	6,5 %	8,4 %	9,2 %	10,5 %	10,8 %
Marge nette d'intérêt (en % de l'actif productif moyen)	1,84 %	1,85 %	1,77 %	1,80 %	1,77 %	1,77 %	1,82 %	1,77 %
Ratio d'efficacité	74,8 %	72,7 %	76,3 %	76,2 %	69,0 %	71,8 %	67,6 %	66,5 %
Lever d'exploitation	(2,9) %	4,9 %	(0,2) %	(10,0) %	3,9 %	(6,4) %	(1,5) %	3,3 %
Mesures financières ajustées ⁽¹⁾								
Résultat net ajusté	47 966 \$	51 882 \$	48 726 \$	44 653 \$	54 344 \$	59 374 \$	64 625 \$	63 217 \$
Résultat dilué par action ajusté	1,05 \$	1,15 \$	1,08 \$	0,98 \$	1,22 \$	1,34 \$	1,47 \$	1,49 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	7,8 %	8,5 %	8,3 %	7,3 %	9,0 %	10,0 %	11,6 %	11,5 %
Ratio d'efficacité ajusté	71,2 %	70,6 %	73,5 %	74,0 %	67,2 %	69,7 %	65,1 %	64,8 %
Lever d'exploitation ajusté	(0,9) %	4,0 %	0,6 %	(9,5) %	3,4 %	(7,1) %	(0,4) %	(0,8) %
Ratio du dividende versé ajusté	62,6 %	57,4 %	60,3 %	66,1 %	52,6 %	47,7 %	42,8 %	41,7 %
Par action ordinaire								
Cours de clôture de l'action ⁽²⁾	45,30 \$	45,41 \$	42,44 \$	44,17 \$	41,56 \$	46,62 \$	49,31 \$	53,20 \$
Ratio cours / résultat (quatre derniers trimestres)	12,0 x	11,3 x	10,1 x	9,6 x	8,1 x	8,6 x	8,7 x	9,7 x
Valeur comptable	54,02 \$	54,00 \$	53,97 \$	53,41 \$	53,72 \$	53,43 \$	52,67 \$	52,08 \$
Dividendes déclarés	0,66 \$	0,66 \$	0,65 \$	0,65 \$	0,64 \$	0,64 \$	0,63 \$	0,63 \$
Rendement de l'action	5,8 %	5,8 %	6,1 %	5,9 %	6,2 %	5,5 %	5,1 %	4,7 %
Ratio du dividende versé	73,5 %	62,7 %	68,5 %	73,9 %	56,5 %	51,8 %	47,0 %	44,3 %
Qualité du crédit								
Prêts dépréciés bruts (en % des prêts et des acceptations)	0,52 %	0,59 %	0,55 %	0,56 %	0,53 %	0,45 %	0,43 %	0,42 %
Prêts dépréciés nets (en % des prêts et des acceptations)	0,40 %	0,45 %	0,42 %	0,43 %	0,42 %	0,37 %	0,34 %	0,31 %
Provision pour pertes sur créances (en % des prêts et des acceptations moyens)	0,15 %	0,14 %	0,11 %	0,12 %	0,20 %	0,05 %	0,11 %	0,13 %
Ratio de fonds propres réglementaires								
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires — base « tout compris » ⁽³⁾	9,0 %	9,0 %	9,0 %	8,9 %	9,0 %	8,8 %	8,6 %	8,6 %
Autres renseignements								
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	42 625	42 463	42 323	42 190	42 075	41 996	41 842	41 721

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

(2) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

(3) Présentés sur une base « tout compris », et calculés au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

RÉGIE D'ENTREPRISE

Les membres du conseil d'administration (le « conseil ») et de la direction de la Banque s'engagent à faire la promotion de normes élevées de gouvernance et à les maintenir. À cette fin, le conseil a approuvé une Politique de gouvernance des administrateurs mise à jour qui établit les politiques et les pratiques de gouvernance clés du conseil et qui comprend, entre autres, les normes d'indépendance et d'intégrité, le mandat des administrateurs, les mandats croisés des administrations, la diversité, les compétences, la formation et la rémunération des membres du conseil. Tous les membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction, sont des administrateurs indépendants et non liés à la direction de la Banque. L'indépendance des administrateurs est déterminée en fonction d'une série de critères définis en vertu des lois et règlements applicables, utilisés par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise pour évaluer l'indépendance de chaque administrateur. Des règles ont été mises en place visant l'appartenance à d'autres conseils afin de s'assurer que pas plus de deux administrateurs ne siègent au conseil d'administration du même émetteur public (à moins d'obtenir l'autorisation du président du conseil).

Le conseil d'administration a formalisé son engagement envers la diversité et adopté une politique à cet effet. Selon l'objectif que s'est fixé le conseil, conformément à la Politique sur la diversité, le genre féminin et le genre masculin doivent chacun représenter au moins 30 % des administrateurs indépendants. Le conseil a également adopté une pratique d'encadrement de la durée des mandats des administrateurs, des présidents de comités et du président du conseil.

Le conseil d'administration exerce essentiellement un rôle de surveillance quant à la gestion de l'activité commerciale de la Banque. Les délibérations du conseil se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction. Par ailleurs, les membres du conseil s'engagent à agir conformément aux normes définies dans le Code de conduite des administrateurs, couvrant notamment la conduite générale de l'administrateur, sa contribution aux travaux du conseil et des comités ainsi que les transactions d'initiés, conflits d'intérêt et autres situations pouvant compromettre son indépendance.

Le conseil d'administration a délégué certaines de ses responsabilités et fonctions à trois comités, dont les membres indépendants sont parmi les administrateurs indépendants. Le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise présentent, sur une base régulière, des rapports écrits et verbaux sur leurs travaux au conseil d'administration. De plus, ces comités présentent aux actionnaires un rapport sur leurs travaux dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Banque.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit consiste à aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe et du rendement de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe. Pour ce faire, le conseil a nommé des administrateurs répondant aux critères d'indépendance et possédant les connaissances financières appropriées. Le comité rencontre, sur une base régulière, les auditeurs interne et externe sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent par une période de discussion sans la présence de la direction.

Plus spécifiquement, ses responsabilités comprennent :

À l'égard de l'auditeur externe : recommander la nomination ou la destitution de l'auditeur externe; s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources; réviser l'étendue de sa mission et sa rémunération; surveiller ses travaux et examiner son rendement; approuver la politique de surveillance de l'auditeur externe et la politique des services non liés à l'audit;

À l'égard de l'information financière : surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables; réviser, avant leur publication, les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats ainsi que la notice annuelle et tout autre document exigé par les organismes de réglementation; réviser les états financiers des filiales supervisées par le Bureau du surintendant des institutions financières;

À l'égard de la fonction d'audit interne : approuver la charte ainsi que le plan d'audit interne; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de l'audit interne, et effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes;

À l'égard des contrôles internes : s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et de gestion de l'information; s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité; s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l'audit;

À l'égard des organismes de surveillance : effectuer le suivi des constatations et recommandations des organismes de surveillance.

LE COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Le comité de gestion des risques s'assure que la Banque est dotée d'un processus adéquat et efficace de gestion des risques, ce qui comprend l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, l'élaboration de politiques adéquates en matière de risque de crédit, risque de marché, risque d'illiquidité et de financement, risque opérationnel, risque lié à la gestion du capital, risque réglementaire et risque lié à la réputation. Le comité est composé d'administrateurs indépendants qui se réunissent régulièrement avec les dirigeants responsables des activités de surveillance (l'auditeur interne ainsi que le chef de la gestion des risques et le chef de la conformité) sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent par une période de discussion sans la présence de la direction.

Plus spécifiquement, ses responsabilités comprennent :

À l'égard de la gestion des risques : s'assurer que la direction identifie les principaux risques de l'entreprise et mette en place des systèmes permettant de les mesurer et de les gérer adéquatement et s'assurer de l'intégrité et de l'efficacité de ces systèmes; réviser le profil de risques global et le cadre de gestion des risques; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de la fonction responsable de la gestion des risques et approuver son mandat; effectuer le suivi de ses constatations et de ses recommandations importantes; revoir et, le cas échéant, approuver les prêts qui, aux termes des politiques de crédit, sont du ressort du comité; examiner la qualité du portefeuille de prêts et la suffisance des provisions cumulatives pour pertes sur créances; s'assurer que la direction adopte un processus visant à déterminer le niveau approprié de capital pour la Banque en fonction des risques assumés; réviser et approuver le code de déontologie et le code de confidentialité sur la protection des renseignements personnels applicables aux dirigeants et employés et s'assurer de leur respect; revoir les constatations et les recommandations et assurer un suivi avec les organismes de réglementation;

À l'égard de la gestion de la rémunération : revoir annuellement, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, l'alignement de la rémunération, du rendement et du risque de la Banque avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière.

En plus de ces responsabilités, le comité exerce aussi des fonctions de révision pour s'assurer que la direction mette en place des mécanismes relatifs aux transactions entre parties liées, ainsi que pour revoir les procédures et leur efficacité. Chaque année, le comité fait rapport de ces fonctions au Surintendant des institutions financières.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise est composé d'administrateurs indépendants. Certains éléments de son mandat font l'objet de discussions sans la présence de membres de la direction.

En matière de ressources humaines, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard de la gestion des ressources humaines: réviser annuellement le processus de gestion de la performance et évaluer son efficacité; s'assurer que le comité exécutif mette en place un plan favorisant l'embauche, la rétention et la motivation de personnel qualifié;

À l'égard des cadres supérieurs : réviser les nominations de cadres supérieurs; approuver la fixation des objectifs des membres du comité exécutif et évaluer l'atteinte de leurs objectifs; s'assurer que les cadres supérieurs possèdent les compétences nécessaires; s'assurer que les cadres supérieurs agissent avec intégrité et créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Banque;

À l'égard de la rémunération : approuver le cadre de rémunération globale (incluant les régimes d'intéressement, les avantages sociaux et les régimes de retraite) pour les cadres supérieurs, visant à favoriser l'atteinte des objectifs d'affaires de la Banque, ainsi que les modalités principales de rémunération et autres conditions de travail applicables aux autres employés et cadres de la Banque; revoir annuellement, en collaboration avec le comité de gestion des risques, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière;

À l'égard des régimes de retraite : s'assurer que la direction mette en place les mécanismes de contrôles internes appropriés visant une gestion adéquate des régimes de retraite.

En matière de régie d'entreprise, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard du président et chef de la direction : recommander au conseil d'administration la nomination du président et chef de la direction ou recommander de mettre fin à son emploi; recommander annuellement au conseil les objectifs du président et chef de la direction, son évaluation, sa rémunération et ses conditions de travail; mettre en place un processus de succession pour le président et chef de la direction;

À l'égard du conseil et des comités : réviser les règles applicables en matière de régie d'entreprise et s'assurer de leur respect; réviser la composition du conseil d'administration (en tenant compte de la diversité des membres), sa rémunération ainsi que le nombre d'administrateurs; réviser la constitution, la composition et les fonctions des comités; réviser le code de conduite pour les membres du conseil et s'assurer de son respect; assurer la formation continue des membres du conseil; approuver des critères servant à évaluer l'indépendance des membres du conseil et évaluer périodiquement l'indépendance de chacun d'eux; procéder à l'évaluation du conseil et de ses membres; assurer le recrutement des nouveaux membres du conseil devant être soumis à l'élection par les actionnaires et veiller à leur orientation et à leur intégration;

RÉGIE D'ENTREPRISE

À l'égard de la divulgation publique : revoir les informations sur la régie d'entreprise avant leur publication; veiller à ce que les actionnaires soient bien informés au sujet des affaires de la Banque et traiter tout différend important qui pourrait surgir entre la Banque et ses actionnaires.

Le texte complet des fonctions du conseil d'administration et des mandats de chacun des comités se retrouve dans la section portant sur la régie d'entreprise du site Internet de la Banque, tandis que les rapports des comités se retrouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

FILIALES CONSOLIDÉES

Au 31 octobre 2019 [en milliers de dollars canadiens, non audité]

DÉNOMINATION SOCIALE	ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL	VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE ⁽¹⁾	POURCENTAGE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE
B2B Banque	Toronto, Canada	693 978 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada		
B2B Trustco	Toronto, Canada		
B2B Titrisation inc.	Toronto, Canada		
B2B Securitization Limited Partnership ⁽²⁾	Toronto, Canada		
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	19 \$	100 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	160 171 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
Capital Laurentienne (USA) inc.	Montréal, Canada		
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Montréal, Canada	103 672 \$	100 %
LBC Capital inc. ⁽³⁾	Burlington, Canada	2 130 249 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
LBEF inc.	Burlington, Canada		
LBEL inc. ⁽³⁾	Burlington, Canada		
LBC Capital GP inc.	Burlington, Canada		
<i>Filiales à part entière</i>			
LBC Leasing Limited Partnership ⁽⁴⁾	Burlington, Canada		
Financement Commercial Northpoint Canada inc.	Burlington, Canada		
NCF Commercial Finance Holdings Inc.	Alpharetta, États-Unis		
<i>Filiales à part entière</i>			
NCF Financing LLC	Alpharetta, États-Unis		
Northpoint Commercial Finance Inc.	Alpharetta, États-Unis		
<i>Filiale à part entière</i>			
Northpoint Commercial Finance LLC	Alpharetta, États-Unis		
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	33 702 \$	100 %
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	381 229 \$	100 %
<i>Filiale à part entière</i>			
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, La Barbade		
<i>Filiale à part entière</i>			
Venture Reinsurance Ltd	St. James, La Barbade		
VRH Canada inc.	Montréal, Canada		
BLC Tech inc.	Toronto, Canada	284 \$	100 %
BLC Trust	Montréal, Canada	79 652 \$	100 %
NCF International S.à.r.l	Luxembourg, Luxembourg	24 938 \$	100 %
NCF International Kft	Budapest, Hongrie	1 \$	100 %

(1) La valeur comptable des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans les capitaux propres des filiales.

(2) B2B Banque détient 99,99 % des parts de B2B Securitization Limited Partnership et B2B Titrisation inc. détient les parts résiduelles, soit 0,01 %.

(3) La Banque Laurentienne du Canada détient 85 % des actions avec droit de vote de LBC Capital inc. et VRH Canada inc. détient les parts résiduelles, soit 15 %.

(4) LBEL Inc. détient 99,99 % des parts de LBC Leasing Limited Partnership et LBC Capital GP inc. détient les parts résiduelles, soit 0,01 %.

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

Acceptations bancaires – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour garantir la créance.

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard prévus par la réglementation et stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Actifs administrés – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts hypothécaires administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

Actif productif moyen – L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des provisions cumulatives, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel. L'Accord de Bâle II a également introduit l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Bâle III – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer l'Accord de Bâle II ainsi que le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures ont également introduit les normes de liquidité.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) – Principal organisme canadien chargé de réglementer et de superviser les institutions de dépôt fédérales, dont les banques, les sociétés d'assurances ainsi que les régimes de retraite privés fédéraux.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Les capitaux propres attribuables aux actionnaires sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie.

Couverture – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs des régimes de retraite, des réserves de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Fonds propres de catégorie 1 – Formes de fonds comprenant principalement le CET1 et les actions privilégiées.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

Juste valeur – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Levier d'exploitation – Écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Montant nominal de référence – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Un centième de un pour cent.

Prêts dépréciés – Prêts pour lesquels il n'existe plus d'assurance raisonnable que le capital ou les intérêts seront recouverts en temps opportun.

Prêts hypothécaires Alt A – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standard de souscription de risque.

Provisions pour pertes sur créances – Charge passée en résultat qui représente un montant que la direction juge approprié qui prend en compte les provisions cumulatives pour pertes sur créances déjà établies pour absorber toutes les pertes sur créances subies dans son portefeuille, compte tenu de la composition des portefeuilles, de la probabilité de défaillance et de la conjoncture économique.

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

Provisions cumulatives collectives – Montant établi pour couvrir la perte de valeur du portefeuille de prêts existant qui ne peut encore être associée à des prêts particuliers. La Banque utilise un modèle de provision collective fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaillance associée à chaque type de facilité.

Provisions cumulatives individuelles – Provisions qui réduisent la valeur comptable des prêts dépréciés au montant que la Banque prévoit recouvrer s'il est prouvé que la qualité du crédit s'est détériorée.

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts – Montant que la Banque juge suffisant pour absorber les pertes sur créances liées aux prêts et aux acceptations. Le total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts comprend les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives et est comptabilisé au bilan en réduction des prêts et des acceptations.

Ratio d'efficacité – Mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio de levier – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements, les dérivés et les opérations de financement par titres.

Ratio de liquidité à court terme – Mesure le caractère suffisant des liquidités de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 – Fonds propres de catégorie 1, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio du dividende versé – Dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Ratio total des fonds propres – Total des fonds propres divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.

Rendement de l'action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation

aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d'intérêt – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. La Banque conclut les swaps suivants :

- Swaps de taux d'intérêt – Les contreparties échangent en général des versements d'intérêt à taux fixe et à taux variable d'après un montant nominal de référence prédéterminé libellé dans une seule devise.
- Swaps de devises – Le capital et les versements d'intérêt à taux fixe sont échangés dans des devises différentes.
- Swaps sur rendement total – Échange de paiements selon les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Taux d'intérêt effectif – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Total des fonds propres – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.

Valeur à risque (VaR) – Perte potentielle que la Banque pourrait subir sur une période d'une journée relativement à un portefeuille en particulier ou à un groupe de portefeuilles, avec un niveau de confiance de 99 %.

Valeur comptable de l'action ordinaire – Définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Bureaux corporatifs

Montréal
1360, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5
www.blcgf.ca

Toronto
199 Bay Street
Bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2
www.blcgf.ca

Bureau de l'ombudsman

1360, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5
ombudsman@blcgf.ca
Tél. : 514 284-7192
ou 1 800 479-1244

Agent des transferts et registraire

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
1500, boul. Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8
service@computershare.com
Tél. : 514 982-7888

Changement d'adresse et autres renseignements

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif au secretariat.corporatif@blcgf.ca ou en téléphonant au 514 284-4500, poste 48395.

Service de dépôt direct

Les actionnaires de la Banque, qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements, en avisant par écrit l'agent des transferts.

Investisseurs et analystes

Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs en écrivant à relations.investisseurs@blcgf.ca ou en téléphonant au 514 284-4500, poste 40452.

Médias

Les journalistes peuvent communiquer avec le Bureau de la direction en écrivant à media@blcgf.ca ou en téléphonant au 514 284-4500, poste 40015.

Médias sociaux



Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts et registraire de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, à l'adresse service@computershare.com ou au numéro 1 800 564-6253. Les actionnaires non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

INSCRIPTION BOURSILIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

Les actions ordinaires et les actions privilégiées décrites ci-dessous sont inscrites à la bourse de Toronto.	CODE CUSIP / SYMBOLE BOURSIER	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATE DE VERSEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 / LB	Premier jour ouvrable de :	
		janvier	1 ^{er} février
		avril	1 ^{er} mai
		juillet	1 ^{er} août
		octobre	1 ^{er} novembre
Actions privilégiées	Série 13 Série 15	51925D 82 5 / LB.PR.H	** 15 mars
		51925D 79 1 / LB.PR.J	** 15 juin
		**	15 septembre
		**	15 décembre

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

** À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le versement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.

CETTE PAGE BLANCHE A ÉTÉ LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT

**Banque Laurentienne
du Canada**

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5

B2B Banque

199, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

LBC Capital inc.

5035, route Service Sud
Burlington (Ontario) L7L 6M9

**BLC Services
Financiers inc.**

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 630
Montréal (Québec) H3G 0E5

**Valeurs mobilières
Banque Laurentienne inc.**

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 620
Montréal (Québec) H3G 0E5

BLC Tech Inc.

199, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

**Northpoint
Commercial Finance**

11675, Rainwater Drive, bureau 450
Alpharetta (Géorgie) 30009



ISBN 978-2-9816451-6-6
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2019

blcgf.ca